

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H43
1901

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

Camp
1899

No 1.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 6 février 1901.

Mercredi, le sixième jour du mois de février, en la première année du règne de Notre Souverain Seigneur Edouard Sept, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, étant la première session du neuvième parlement de la Puissance du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, étaient :—

Les honorables messieurs

Baker,	Jones,	Mills,	Shehyn,
Bernier,	Kerr,	Montplaisir,	Snowball,
Casgrain	Kirchhoffer,	O'Brien,	Sullivan,
(de Lanaudière),	Lovitt,	Owens,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	MacKay (Alma),	Paquet,	Villeneuve,
Clemow,	McCallum,	Pelletier	Watson,
Dandurand,	McDonald	(Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Dickey,	(Cap-Breton),	Power,	Wood
Dobson,	McHugh,	Primrose,	(Westmoreland),
Drummond,	McLaren,	Reid,	Yeo,
Ferguson,	McMillan,	Scott,	Young.
Gillmor,	McSweeney,		

PRIÈRES.

Les membres du Sénat ont été informés qu'une commission sous le grand sceau a été émise nommant l'honorable Lawrence Geoffrey Power, président du Sénat. La dite commission a été alors lue par le greffier comme suit :—



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable Lawrence Geoffrey Power, de la cité de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Puissance du Canada, Sénateur de Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

R. W. SCOTT, }
Pour le Procureur général, } Sachez, qu'ayant pleine confiance en votre loyauté,
Canada. } intégrité et habileté, Nous vous avons constitué et nommé
 Président du Sénat du Canada. } et, par ces présentes, Nous vous constituons et nommons

Vous aurez et exercerez la dite charge de Président du Sénat, avec tous les pouvoirs, droits, privilèges, profits, émoluments et avantages y appartenant de droit et par la loi, durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce vingt-neuvième jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

Enregistré le 5 février 1901, }
 livre 168, page 60. }

JOSEPH POPE,

Dép. du Registraire général du Canada.

L'honorable Président a alors pris place au fauteuil, au pied du trône, accompagné des honorables messieurs Mills et Scott, précédé du gentilhomme huissier de la Verge Noire.

La masse (qui auparavant était sous la table) a été mise sur la table, et il a été Ordonné, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu divers certificats du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Ils ont alors été lus par le greffier.

Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le journal, et ils sont comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 4 septembre 1900.

Le présent fait foi qu'il a plu à l'honorable Henri Elzéar Taschereau, député de Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du troisième jour du mois de septembre A.D., mil neuf cent, John Valentine Ellis, écuyer, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, *vice* l'honorable Charles Burpee, qui a résigné.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 24 janvier 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt et unième jour du mois de janvier A.D., mil neuf cent un, Robert Mackay, écuyer, de Montréal, pour la division d'Alma, dans la province de Québec, *vice* l'honorable A. W. Ogilvie, résignataire.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 24 janvier 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du vingt et unième jour du mois de janvier A.D., mil neuf cent un, Andrew Trew Wood, pour la province d'Ontario, *vice* l'honorable Donald MacInnes, décédé.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 24 janvier 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du premier jour du mois de janvier A.D., mil neuf cent un (1901), Lyman Melvin Jones, pour la province d'Ontario, *vice* l'honorable David Reesor, résignataire.

G. H. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 24 janvier 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du premier jour du mois de janvier A.D., mil neuf cent un, George McHugh, du comté de Victoria, dans la province d'Ontario, à la place de l'honorable Sir Frank Smith, décédé.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Andrew Trew Wood, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Wood a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Arthur Trew Wood, d'Hamilton, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconque, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-neuvième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Wood s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Wood, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Lyman Melvin Jones, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott,

L'honorable M. Jones a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Lyman Melvin Jones, de Toronto, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÊMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt et unième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Jones s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cette effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Jones, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable George McHugh, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. McHugh a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé George McHugh, écuyer, du comté de Victoria, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baroa Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt et unième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. McHugh s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. McHugh, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Robert Mackay a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Mackay a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :—



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Robert Mackay, écuyer, de Montréal, dans Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de Notre Puissance du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale d'Alma, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt et unième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un et de Notre Règne la soixante et quatrième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Mackay s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Mackay, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier comme suit :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 4 février 1901.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous informer que l'honorable juge Gwynne, en qualité de Député gouverneur se rendra

à la salle du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, mercredi, le 6 courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM,

Pour le secrétaire ou Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable John Wellington Gwynne, de la cour Suprême du Canada, Député gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du Député gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Comunes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai reçu ordre de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels Elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des Communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il a plu à l'honorable John Wellington Gwynne, un des juges de la cour Suprême du Canada, Député gouverneur, de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

No 1.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 6 février 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 2.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 7 février 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAURENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Ellis,	McDonald (C-B),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Hingston	McMillan,	Shehyn,
Bowell	(Sir William),	McSweeney,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Jones,	Mills,	Sullivan,
Casgrain	Kerr,	Montplaisir,	Vidal,
(de Lanaudière),	King,	O'Brien,	Villeneuve,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	Owens,	Watson,
Clemow,	Landry,	Paquet,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Lougheed,	Pelletier	Wood
Dever,	Lovitt,	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dickey,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Poirier,	Young.
Drummond,			

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Valentine Ellis, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Ellis a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :—



CANADA.

H. E. Taschereau,
Député du Gouverneur général.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé John Valentine Ellis, de Saint Jean, dans Notre Province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada, TÉMOIN, l'honorable Henri Elzéar Taschereau, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce troisième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-quatrième.

Par ordre

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Ellis s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Ellis, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 6 février 1901.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement fédéral le jeudi, 17 courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM, Capitaine, A.D.C.,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur;

L'honorable Louis Philippe Brodeur a dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, afin de pouvoir mieux remplir leurs devoirs envers leur Roi et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat a alors dit:

M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général, de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion Elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Depuis notre dernière réunion, l'Empire a eu à pleurer la mort de Sa Majesté la Reine Victoria. La sympathie et les regrets provoqués par ce triste événement dans tout l'univers témoignent, avec la plus haute éloquence, de quelle manière Sa Majesté sut toujours s'acquitter de ses devoirs comme femme et comme souveraine,

jusqu'à la fin de son règne si exceptionnellement long et glorieux, et ces sentiments, j'ose ajouter qu'ils ne furent, dans aucune autre partie de ses vastes possessions, plus intenses qu'au Canada; aussi allez-vous transmettre à la famille royale l'expression de votre condoléance, en même temps qu'au nouveau Roi, celle de votre fidélité.

Nos régiments qui étaient allés combattre en Afrique sont presque tous de retour; j'ai la très vive satisfaction de pouvoir vous dire que ceux qui les ont commandés dans cette rude campagne sont unanimes à faire les plus grands éloges de leur bravoure et de leur bonne conduite.

La confédération des diverses provinces d'Australie, basée sur à peu près les mêmes principes que celle du Dominion, démontre qu'il vient de se faire encore un pas vers la consolidation des parties éloignées de l'Empire et, certes, cet événement va vous donner lieu d'adresser au nouvel Etat vos plus sincères félicitations.

Avant le deuil profond dont l'Empire vient d'être affligé, j'avais, d'après l'avis de mes ministres, invité en votre nom Son Altesse Royale le Duc de Cornwall et d'York à terminer par une visite au Canada le voyage qu'elle se proposait de faire en Australie; je suis heureux de vous annoncer que Son Altesse a bien voulu répondre qu'elle acceptait cette invitation, et je crois encore à la possibilité de cette visite. Je n'ai aucun doute qu'il recevra un accueil chaleureux.

Mon gouvernement a été fort aise d'apprendre que le projet de la pose du câble transpacifique est en bonne voie de développement, et il espère qu'aucun obstacle ne viendra en retarder la réalisation définitive.

L'été dernier, j'ai fait un voyage à travers le Canada et me suis rendu jusqu'à Dawson. Partout on m'a donné les preuves les plus complètes de fidélité et de dévouement. J'ai pu constater de mes propres yeux, et avec un bien vif intérêt, l'activité de l'industrie agricole et minière, et l'augmentation notable de la population. L'esprit d'ordre, l'énergie, le caractère paisible des immigrants sont autant d'avantages dont nous devons nous réjouir, et autant de preuves qu'il en faut pour démontrer l'utilité de ces nouveaux habitants du Dominion.

J'ai remarqué avec un véritable plaisir sous quel jour favorable le Canada a su se montrer, à l'Exposition universelle de Paris. Le grand nombre de prix accordés à ses produits naturels et manufacturés, dans presque toutes les catégories où ils ont figuré, suffit à faire voir quelles en étaient la qualité et la variété. Que des fruits récoltés au Canada aient pu assez bien conserver leur fraîcheur pour être jugés dignes de tant de premiers prix, voilà qui prouve d'une façon éclatante l'efficacité de notre mode de transport en compartiments frigorifiques. Déjà, et c'est avec une extrême satisfaction qu'on le constate, l'exposition de nos ressources a eu pour résultat de déterminer l'étranger à placer au Canada des capitaux considérables et à adresser aux producteurs canadiens de fortes commandes.

Mon gouvernement dévoue encore sa plus soigneuse attention à l'amélioration de la route du Saint-Laurent; l'année dernière, il a fait élargir et creuser les chenaux destinés à la circulation des navires, installé de nouveaux phares et posé de nouvelles bouées, et bientôt Belle-Isle communiquera avec la terre ferme au moyen d'un câble télégraphique. Tous ces travaux auront contribué à rendre plus sûre et plus efficace que jamais notre grande route fluviale qui s'étend des lacs à l'Atlantique.

Je remarque avec joie que le revenu et le chiffre de notre commerce n'ont pas baissé et accusent même une légère augmentation, comparativement à ceux de l'année dernière, déjà si considérables.

Il vous sera soumis des mesures tendant à rendre plus étroite la surveillance du commerce d'exportation en ce qui concerne les denrées alimentaires, et ayant aussi rapport à l'administration des postes, au câble transpacifique, ainsi qu'à divers autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes :

On va soumettre à votre examen les comptes publics se rapportant au dernier exercice, et déposer également sur le bureau de la Chambre les estimations relatives à l'exercice actuel.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je recommande à votre sérieuse attention les mesures que l'on va présenter, et je prie Dieu de bénir les importants travaux auxquels vous allez encore vous consacrer.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré le Sénat ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 11 février 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTION.

POUR JEUDI, 14 FÉVRIER 1901.

1901.

- 1 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit:

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E. H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H. G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H. H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration M. Tucker ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontée. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège

au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eut jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H. H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur."

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond:

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel et je mets son auteur au défi de le prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

“ J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles.”

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
PRODUIRE DEVANT UNE COMMISS-
SION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme

que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fusse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre ; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir : \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir prie lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues ; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession ; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,

[Sceau]

Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé

qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante :

Que vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés et de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchhoffer, King, Lougheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

ORDRE DU JOUR.

POUR LUNDI, 11 FÉVRIER 1901.

1901.

7 février—Prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la première session du neuvième parlement.

No 2.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Jouidi, 7 février 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi

1901

No 3.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 11 février 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAURENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Armand,	Dobson,	MacKay (Alma),	Pelletier
Baird,	Drummond,	MacKeen,	(Sir Alphonse),
Bernier,	Ellis,	McCallum,	Perley,
Bolduc,	Ferguson,	McDonald (C-B.),	Poirier,
Boucherville, de	Gillmor,	McHugh,	Primrose,
(C.M.G.),	Hingston	McKay (Truro),	Reid,
Bowell	(Sir William),	McLaren,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Jones,	McMillan,	Shehyn,
Casgrain	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
(de Lanaudière),	King,	Merner,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	Miller,	Watson,
Clemow,	Landry,	Mills,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Lougheed,	Montplaisir,	Yeo,
Dever,	Lovitt,	Owens,	Young.
Dickey,	Macdonald (I.P.-E.),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada. (Deux pétitions).

Par l'honorable M. Clemow:—De la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest; de la Cour suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers; et, de W. C. Edwards et Compagnie (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Owens:—De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la première session du neuvième parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Jones, a proposé:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement:

A Son Excellence le Très-honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Baronne de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 8 février 1901.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a voté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le regret profond et sincère éprouvé par cette Chambre à l'occasion du décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria; et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Sa Majesté a alors été lue par le greffier comme suit:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le les Communes du Canada assemblés en Parlement, désirons humblement approcher de Votre Majesté pour lui exprimer le chagrin sincère et profond que nous a causé le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria.

Nous déplorons, en commun avec tous les autres sujets des diverses parties de l'Empire, la perte d'une grande souveraine dont les hautes vertus ont, pendant trois générations, fait l'admiration et commandé le respect de l'univers.

Comme représentants du peuple canadien, nous pleurons la perte de la bien-aimée Souveraine sous les auspices de laquelle a pris naissance la Puissance du Canada, dont le progrès et la prospérité sont dus, dans une grande mesure, à son administration bienveillante et sage.

Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'à part ces sentiments qui nous sont naturellement dictés en cette triste occasion, chacun de nous a éprouvé un profond sentiment de tristesse qui, nous le disons en tout respect et sincérité, nous fait prendre une part personnelle au chagrin de Votre Majesté.

Nous prions le Dieu de toute bonté d'apporter à Votre Majesté et aux membres de la Famille Royale consolation dans cette affliction.

C'est avec des sentiments non moins sincères et profonds que ceux que nous venons d'exprimer que nous saluons l'accession de Votre Majesté au Trône de vos ancêtres. Qu'il nous soit permis d'assurer Votre Majesté de notre attachement dévoué à sa personne et à son gouvernement et d'exprimer notre absolue confiance que la gloire et la grandeur de l'Empire au dehors, et que le bonheur et le bien-être de votre peuple ne seront pas amoindris sous le gracieux règne de Votre Majesté.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit prise en considération par le Sénat demain, et que ce soit le premier item de l'ordre de ce jour.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 31 octobre 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No 15.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No 25.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No 27.*)

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier état (6 février 1900) soumis au parlement du Canada, en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No .*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport annuel à fournir conformément à l'article 23 du chapitre 131 des Statuts révisés du Canada, intitulé "Acte concernant les unions commerciales."

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No .*)

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 12 février 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI 12 FÉVRIER 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

1 11 février—Qu'il demandera si les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête au sujet des irrégularités et des fraudes que l'on allègue avoir été commises en rapport avec la vente par encan public, des terres des écoles dans la province du Manitoba, en l'année 1900, ont fait leur rapport final ou partiel ?

Dans l'affirmative, ce rapport sera-t-il déposé sur la table du Sénat, et quand le sera-t-il ?

Par l'honorable M. Miller :

2 11 février—Que conformément à la règle 79, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir :—Les honorables MM. Pelletier, Sir Mackenzie Bowell, Bolduc, Lougheed, Miller, Ferguson, King, Scott et le proposant; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

POUR JEUDI, 14 FÉVRIER 1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :—

3 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit :

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher."

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000."

H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond :
 “ M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point ! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent ? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux.”

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du “ Toronto World,” 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

“ J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles.”

Du “ Mail-Empire” du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
 DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
 PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
 PRODUIRE DEVANT UNE COMMISS-
 SION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre

eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre ; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir : \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues ; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession ; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30^e jour }
d'octobre, A.D., 1900.

H. GORDON,

[Sceau]

Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante:

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchhoffer, King, Lougheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

ORDRE DU JOUR.

POUR MARDI, 12 FÉVRIER 1901.

1901.

- 1 11 février—Prise en considération du message de la Chambre des Communes qu'une adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le chagrin sincère et profond que le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria a causé à cette Chambre, et priant le Sénat de s'unir à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse.—(Honorable M. Mills.)
- 2 11 février—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la première session du neuvième parlement.—(Honorable M. Mills.)

No 3.

1^{re} Session, 9^{me} Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Lundi, 11 février 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 4.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 12 février 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Dickey,	McCallum,	Perley,
Baker,	Dobson,	McDonald (C.-B.),	Poirier,
Bernier,	Ellis,	McHugh,	Primrose,
Bolduc,	Ferguson,	McKay (Truro),	Reid,
Boucherville, de	Gillmor,	McLaren,	Scott,
(C.M.G.),	Hingston	McMillan,	Shehyn,
Bowell	(Sir William),	McSweeney,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Jones,	Merner,	Thibaudeau
Casgrain	Kerr,	Miller,	(Rigaud),
(de Lanaudière),	King,	Mills,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Watson,
Clemow,	Landry,	O'Brien,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Lougheed,	O'Donohoe,	Yeo,
Dandurand,	Lovitt,	Pelletier	Young.
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	

PRIÈRES.

L'honorable M. Watson a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 11 février 1901.

Dans l'affaire de Lilius Middleton, pétitionnaire pour un bill de divorce.
Je certifie par le présent avoir reçu de la pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Watson a présenté la pétition de Lilius Middleton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 34.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le trente-troisième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1900 (Marine).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 21.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le trente-troisième rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1900 (Pêcheries).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 22.)

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que, conformément à la règle 79, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir :—Les honorables Sir Alphonse Pelletier, Sir Mackenzie Bowell et MM. Bolduc, King, Lougheed, Miller, Ferguson, Scott, et le proposant ; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes qu'une adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le chagrin sincère et profond que le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria a causé à cette Chambre, et priant le Sénat de s'unir à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse, ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé de s'unir à la Chambre des Communes en remplissant le blanc dans la dite adresse par les mots "Sénat et".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom du Sénat.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en Chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à la dite adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, en remplissant le blanc par les mots "Sénat et".

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron de Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, le Sénat et la du Canada, réunis en Parlement avons voté conjointement une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le regret sincère et profond que nous a causé le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria, et nous prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre la dite adresse en la manière que Votre Excellence jugera convenable afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom du Sénat.

Ordonné, que l'un des maîtres en Chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé la dite adresse auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ellis, à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du parlement :

A Son Excellence le Très-honorable Sir Gilbert John Elliot, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Son Honneur le Président a présenté le rapport des bibliothécaires conjoints pour l'année 1900.

Il a alors été lu par le greffier, et il est comme suit :—

Aux honorables membres du Sénat :

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter le rapport suivant pour l'année 1900.

La bibliothèque s'est enrichie de tous les ouvrages qui ont été publiés sur la guerre sud-africaine et sur l'expédition en Chine. On y trouvera aussi des volumes se rapportant aux différentes questions économiques dont s'occupe en ce moment le public.

Les Statuts révisés (dernière édition) des différents Etats de la république voisine se trouvent maintenant sur nos rayons.

Les bibliothécaires se sont mis en communication avec les autorités du pays pour se procurer, au moyen d'échanges, les documents publiés de la Confédération australienne.

Plusieurs ouvrages ont été ajoutés à la section de l'histoire de l'Amérique, entre autres ceux qui suivent :

Harrisse, H. Découverte et Evolution cartographique de Terre-neuve, 1497-1769. 3to. Paris, 1900.

DeRoo, P., History of America before Columbus.

Fiske, John. Old Virginia and Her Neighbours. Illustrated.

Harriot's Brief and True Report of Virginia, Ed. by H. Stevens.

Chauveton, Urb. Voyages de quelques Français en Floride, édition originale de 1579.

La réimpression des *Relations des Jésuites*, faite par R. G. Thwaites est arrivée à son 71ème volume.

Il ne sera pas hors de propos d'attirer l'attention sur le dernier ouvrage mentionné parmi les Américana. Sa traduction en anglais permettra à ceux qui étudient l'histoire de l'Amérique, et qui ne connaissent ni le latin ni le français de consulter ces documents qui, comme le fait remarquer un auteur, constituent la source d'où nous devons tirer presque toutes les informations sur New-York et le Canada, durant le premier siècle et demi de leurs explorations par les Européens.

Les bibliothécaires ont cru qu'il était de leur devoir, à l'ouverture de plusieurs sessions précédentes, d'attirer l'attention du parlement sur le manque d'espace dont souffre la bibliothèque.

Durant les dernières années on a dû avoir recours à toutes espèces de moyens pour placer les livres nouveaux, mais aujourd'hui, on est à bout de ressources. Il convient de rappeler ici aux membres du parlement que la bibliothèque n'offrait pas assez d'espace pour remplir l'objet que l'on s'était proposé en la construisant, lorsqu'on en a pris possession en 1877. A ce sujet il est opportun de citer ce que disait le Dr Todd, alors bibliothécaire, en présentant son rapport pour l'année 1877.

“ Dès le 14 mai 1859, époque où fut décidée la construction d'édifices parlementaires à Ottawa, le soussigné remit au bureau des Travaux publics un mémoire faisant connaître quel espace serait nécessaire pour la bibliothèque.”

Ce mémoire spécifiait que le local devait se composer d'un grand appartement avec trois galeries en fer capables de contenir 200,000 volumes.

Autour de la grande chambre centrale devaient être groupées d'autres chambres pour l'exposition de cartes et de tableaux, pour des bureaux, des chambres d'étude, et pour l'usage de l'administration d'un département aussi considérable et qui devait s'accroître de jour en jour. Le mémoire contenait des détails complets sur la dimension et la disposition de ces chambres, mentionnant même le nombre exact de pieds de tablettes exigés pour recevoir le nombre de volumes que la bibliothèque pourrait contenir à l'avenir. Ce calcul démontrait qu'il faudrait au moins 25,000 pieds de tablettes pour recevoir 200,000 volumes d'un format ordinaire.

Le mémoire fut approuvé par le bureau des Travaux, et des copies imprimées en furent envoyées à tous les architectes compétents, avec instruction d'en prendre connaissance et d'y avoir égard en préparant leurs plans.

Le plan originiairement adopté correspondait avec les recommandations de votre bibliothécaire, lequel fut informé par M. Samuel Keefer, alors secrétaire du bureau, que ses recommandations relativement à la bibliothèque seraient suivies en tous points.

Quand le nouvel édifice fut sur le point d'être achevé et qu'il devint nécessaire de se préparer au transport des livres, votre bibliothécaire fit faire certains mesurages pour s'assurer du nombre de tablettes qui pourraient être assignées aux diverses classes de livres, et il fut découvert, à sa grande surprise et à son grand désappointement, qu'environ 7,000 pieds de tablettes seulement se trouveraient à sa disposition dans la chambre centrale, ce qui ne pourrait donner place qu'à environ 56,000 volumes.

Parmi les dons à la bibliothèque durant l'année écoulée, mention spéciale doit être faite des suivants :—

De la "Royal Humane Society," de Londres: Une collection de ses rapports annuels, de 1826 à 1899. 60 vols.

Du "British Museum": Guides illustrés de ses sections des antiquités égyptiennes, grecques et romaines, etc.

Du Bureau de papeterie de Sa Majesté: Une collection utile de publications légales et parlementaires comprenant une nouvelle revision des Statuts Impériaux en 14 vols.

Du Très Hon. Secrétaire pour les Colonies: Une très précieuse collection de documents se rapportant à la question des frontières de la Guiane et du Venezuela et aussi à la question de l'arbitrage pour la frontière du Venezuela avec une riche collection de 52 cartes concernant ce sujet.

Une liste des dons faits à la bibliothèque et aussi une liste des ouvrages déposés en vertu de l'acte qui protège la propriété littéraire sont annexés au présent rapport.

Le supplément annuel au catalogue de la bibliothèque est entre les mains de l'imprimeur et sera distribué aux Membres dans quelques jours.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES, B.G.,
MARTIN L. GRIFFIN, B.P.,
Bibliothécaires.

(Pour l'appendice à ce rapport, voir les Documents de la Session, No 33.)

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. de Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 13 février 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 13 FÉVRIER 1901.

1901.

Par l'honorable M. Ferguson :

1 12 février—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si un contrat a été donné pour la construction, en tout ou en partie, du pont projeté sur la rivière Hillsborough, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard ?

2. Dans l'affirmative, a qui le contrat a-t-il été accordé ? Quelle est la nature des travaux à exécuter en vertu du contrat ? Quand les travaux seront-ils commencés ? Quand seront-ils finis ? Quelle somme doit être payée pour ces travaux ?

3. La ligne du chemin de fer projeté entre Charlottetown et Murray Harbour a-t-elle été définitivement tracée, au delà des premiers dix milles le plus près du pont projeté ?

4. A-t-il été accordé quelq' autre contrat, à l'exception des dix milles ci-dessus mentionnés, pour quelque portion du dit chemin de fer ?

POUR JEUDI, 14 FÉVRIER 1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :—

1 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit :

De la "*Montreal Gazette*" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "*Montreal Herald*" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond :
 " M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

" J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
 DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
 PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
 PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre

eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pour quoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$1,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre ; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir : \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues ; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession ; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' " Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30e jour }
d'octobre, A.D., 1900.

[Sceau] H. GORDON,
Notaire public, Ontario.

Du " Toronto Globe " du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—" En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante:

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchoffer, King, Lougheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

ORDRE DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 14 FÉVRIER 1901.

1901.

12 février--Prise en considération du rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, pour 1900.—(Honorable Sir Alphonse Pelletier.)

No 4.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mardi, 12 février 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 5.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 13 février 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	McCallum,	Perley,
Baird,	Dickey,	McDonald (C.-B.),	Poirier,
Baker,	Dobson,	McHugh,	Primrose,
Bernier,	Ellis,	McKay (Truro),	Reid,
Bolduc,	Ferguson,	McLaren,	Scott,
Boucherville, de	Fiset,	McMillan,	Shehyn,
(C.M.G.),	Gillmor,	McSweeney,	Snowball,
Bowell	Jones,	Merner,	Thibaudeau
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Miller,	(de la Vallière),
Carmichael,	King,	Mills,	Thibaudeau
Casgrain	Kirchhoffer,	Montplaisir,	(Rigaud),
(de Lanaudière),	Landry,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Lougheed,	O'Donohoe,	Watson,
Clemow,	Lovitt,	Pelletier	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	Yeo,
Dandurand,			Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Clemow :—De la Compagnie E. B. Eddy (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Jones :—De la Compagnie d'assurance mutuelle contre les incendies de London, Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte qui ratifie une convention avec la Compagnie du chemin de fer de Cincinnati, Saginaw et Mackinaw pour la location de cette dernière voie ;

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte ratifiant et confirmant une convention avec la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc de l'ouest ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, demandant l'adoption d'un acte l'autorisant à changer son nom, à étendre ses pouvoirs de transport à un point ou à des points sur la rive nord du lac Supérieur, à continuer sa voie jusqu'à un endroit ou des endroits sur la rivière Ottawa ; à se fusionner avec d'autres compagnies, et à prolonger le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;

De la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, demandant un acte amendant son acte d'incorporation et les actes qui le modifient ;

De W. C. Edwards et Compagnie, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation en l'autorisant à posséder des parts dans le capital de toute autre compagnie faisant le même genre d'affaires ;

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ;

De la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique, demandant un acte qui l'autorise à construire et à mettre en opération leur ligne de chemin de fer depuis Fort-Selkirk jusqu'à Dawson City, delà à l'ouest jusqu'au cent quarante et unième méridien, et, avec le consentement du Gouverneur en conseil à construire aussi des lignes d'embranchement de pas plus de cinquante milles.

L'honorable M. Scott, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 13 février 1901.

Le comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour le composer, savoir :—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement :—

Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, de Boucherville, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Sir William Hingston, chevalier, Masson, Miller, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Poirier, Ross, Scott, Wood (Westmoreland) et Young.—17.

Comité mixte des Impressions du Parlement :—

Les honorables messieurs Bernier, Sir John Carling, C.C.M.G., Cochrane, Dever, Dobson, Ellis, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKay (Aima), MacKeen, Merner, O'Donohoe, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Primrose, Reid, Shebyn, Templeman, Wark et Watson.—21.

Comité des Ordres Permanents :—

Les honorables messieurs Sir John Carling, C.C.M.G., Clemow, Gillmor, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), McDonald (Cap-Breton), McKay, Prowse, Yeo et Young.—9.

Comité des Banques et du Commerce :—

Les honorables messieurs Aikins, Allan, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Carmichael, Casgrain (Windsor), Clemow, Cox, Dandurand, Drummond, Ferguson, Forget, Sir William Hingston, chevalier, Kerr, Lougheed, MacKay (Alma), McMillan, McSweeney, Miller, O'Brien, Perley, Primrose, Scott, Shehyn, Villeneuve, Wark, Wood (Westmoreland), Wood (Sackville) et Yeo.—30.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres :—

Les honorables messieurs Allan, Baird, Baker, Bolduc, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Clemow, Cochrane, Cox, Dickey, Drummond, Ferguson, Forget, Jones, Kerr, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, Lovitt, Macdonald (Victoria), MacKay (Alma), MacKeen, McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKay (Truro), McLaren, McMillan, Miller, Mills, Owens, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Poirier, Prowse, Scott, Snowball, Sullivan, Templeman, Vidal, Villeneuve et Wood (Westmoreland).—40.

Comité des Bills Privés divers :—

Les honorables messieurs Armand, Baird, de Boucherville, C.M.G., Carmichael, Casgrain (de Lanaunière), Dandurand, Dever, Dobson, Fiset, Gillmor, Gowan, C.M.G., Sir William Kingston, chevalier, Landry, McHugh, McSweeney, Merner, Mills, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Reid, Shehyn, Snowball, Sullivan et Young.—25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité :—

Les honorables messieurs Bernier, Bolduc, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Casgrain (Windsor), Fiset, King, Kirchhoffer, Landry, Lougheed, Lovitt, Macdonald (Victoria), McCallum, McDonald (Cap-Breton), McLaren, Miller, Montplaisir, Owens, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Perley, Prowse, Scott, Vidal, Villeneuve, Watson et Wood (Westmoreland).—25.

Comité du compte rendu des Débats :—

Les honorables messieurs Bernier, Ellis, Ferguson, Kerr, Landry, Macdonald (I.P.-E.), McCallum, Templeman et Vidal.—9.

Comité des Divorces :—

Les honorables messieurs Baker, Gowan, C.M.G., Kerr, Kirchhoffer, Lougheed, Mills, Primrose, Templeman et Wood (Westmoreland).—9.

Comité du Restaurant :—

Son Honneur le Président et les honorables messieurs Bolduc, Lougheed, McKay, (Truro), McMillan, Miller et Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G.—7.

Le tout respectueusement soumis,

R. W. SCOTT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain. Avec la permission du Sénat,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à onze heures demain matin, et qu'il y ait deux séances distinctes ce jour-là, la première de ces deux séances devant commencer à onze heures du matin, la seconde devant commencer à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré le Sénat ajourné à demain à onze heures de avant-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 14 février 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 14 FÉVRIER 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :—

- 1 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit :

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit : "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant : "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier :

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR, — La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant :—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H. H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond :

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "*Toronto World*," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

"J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "*Mail-Empire*" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30^e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,

[Sceau]

Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—" En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare haute-

ment que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchhoffer, King, Longheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 14 FÉVRIER 1901.

1901.

- 1 13 février—Prise en considération du rapport du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session.—(Honorable M. Scott.)
- 2 12 février—Prise en considération du rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, pour 1900.—(Honorable Sir Alphonse Pelletier.)

No 5.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 13 février 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 6.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 14 février 1901.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Pelletier
Baird,	Ellis,	McDonald (C.-B.),	(Sir Alphonse),
Bernier,	Ferguson,	McHugh,	Perley,
Bolduc,	Fiset,	McKay (Truro),	Poirier,
Boucherville, de	Gillmor,	McLaren,	Primrose,
(C.M.G.),	Jones,	McMillan,	Reid,
Bowell	Kerr,	McSweeney,	Scott,
(Sir Mackenzie),	King,	Merner,	Shehyn,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Miller,	Snowball,
Clemow,	Lougheed,	Mills,	Vidal,
Cochrane,	Lovitt,	Montplaisir,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Brien,	Yeo,
Dever,	MacKay (Alma),	O'Donohoe,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Watson :—De Liliias Middleton, de la cité de Toronto ; demandant que l'honoraire de deux cents dollars, déposé par elle en obtention d'un bill de divorce d'avec Lancelot Willoughby Middleton, lui soit remboursé à cause de sa pauvreté.

Par l'honorable M. Lougheed :—Du Très Révérend Lord Evêque de Moosonee.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité de Sélection, chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Résolu, que Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, de Boucherville, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Sir William Hingston, chevalier, Masson, Miller, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Poirier, Ross, Scott, Wood (Westmoreland), et Young (17) composent un comité de la bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en Chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Allan, Almon, Baker, de Boucherville, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Sir William Hingston, chevalier, Masson, Miller, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Poirier, Ross, Scott, Wood (Westmoreland) et Young, afin d'agir comme un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Résolu, que les honorables messieurs Bernier, Sir John Carling, C.C.M.G., Cochrane, Dever, Dobson, Ellis, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKay (Alma), MacKeen, Merner, O'Donohoe, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Primrose, Reid, Shehyn, Templeman, Wark et Watson composent le comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en Chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Bernier, Sir John Carling, C.C.M.G., Cochrane, Dever, Dobson, Ellis, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.-E.), MacKay (Alma), MacKeen, Merner, O'Donohoe, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Primrose, Reid, Shehyn, Templeman, Wark et Watson, afin d'agir comme un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs Sir John Carling, C.C.M.G., Clemow, Gillmor, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), McKay (Truro), Prowse, Yeo et Young (9), composent un comité des Ordres Permanents.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que les honorables messieurs Aikins, Allan, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Carmichael, Casgrain (Windsor), Clemow, Cox, Dandurand, Drummond, Ferguson, Forget, Sir William Hingston, chevalier, Kerr, Lougheed, MacKay (Alma), McDonald (Cap-Breton), McCallum, McMillan, McSwecney, Miller, O'Brien, Perley, Primrose, Scott, Shehyn, Villeneuve, Wark, Wood (Hamilton), Wood (Westmoreland), et Yeo (30), composent un comité des Banques et du Commerce.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que les honorables messieurs Allan, Baird, Baker, Bolduc, Sir Mackenzie
Bowell, C.C.M.G., Clemow, Cochrane, Cox, Dickey, Drummond, Ferguson, For-
get, Jones, Kerr, King, Kirchhoffer, Landry, Loughheed, Lovitt, Macdonald (Victo-
ria), MacKay (Alma), MacKeen, McCallum, McDonald (Cap-Breton), McKay
(Truro), McLaren, McMillan, Miller, Mills, Owens, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G.,
Poirier, Prowse, Ross, Scott, Snowball, Sullivan, Templeman, Vidal, Villeneuve et
Wood (Hamilton) (40), composent un comité des Chemins de fer, Télégraphes et
Havres.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que les honorables messieurs Armand, Baird, de Boucherville, C.M.G.,
Carmichael, Casgrain (de Lanaudière), Dandurand, Dever, Dobson, Fiset, Gillmor,
Gowan, C.M.G., Sir William Hingston, chevalier, Landry, McHugh, McSweeney,
Merner, Mills, Montplaisir, O'Brien, O'Donohoe, Reid, Snowball, Sullivan et Young
(25), composent un comité de Bills Privés divers.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :
Que les honorables messieurs Bernier, Bolduc, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.,
Casgrain (Windsor), Fiset, King, Kirchhoffer, Landry, Loughheed, Lovitt, Macdo-
nald (Victoria), McCallum, McDonald (Cap-Breton), McLaren, Miller, Montplaisir,
Owens, Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G., Perley, Prowse, Scott, Vidal, Villeneuve,
Watson et Wood (Westmoreland) (25), composent un comité de l'Economie Interne
et de la Comptabilité.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur divi-
sion, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que les honorables messieurs Bernier, Ellis, Ferguson, Kerr, Landry,
Macdonald (I.P.-E.), McCallum, Templeman et Vidal (9), composent un comité du
compte rendu des Débats.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :
Que les honorables messieurs Baker, Gowan, C.M.G., Kerr, Kirchhoffer, Lough-
heed, Mills, Primrose, Templeman et Wood (Westmoreland) (9), composent un
comité des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur divi-
sion, résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que Son Honneur le Président et les honorables mes-ieurs Bolduc,
Loughheed, McKay (Truro), McMillan, Miller et Sir Alphonse Pelletier, C.C.M.G.
(7), composent un comité de Restaurant.

Conformément à l'ordre, le Sénat a pris en considération le rapport des biblio-
thécaires conjoints pour 1900.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. de
Boucherville, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera cet après-midi, il reste ajourné jusqu'au mer-
credi, six mars prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue
dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.
Le Sénat s'est ajourné.

DEUXIÈME SÉANCE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Orateur.

Honorable Messieurs :

Baird,	Dever,	MacKay (Alma),	Perley,
Bernier,	Dickey,	McCalium,	Primrose,
Bolduc,	Dobson,	McDonald	Reid,
Boucherville, de	Ellis,	(Cap-Breton),	Scott,
(C.M.G.),	Ferguson,	McHugh,	Shehyn,
Bowell	Fiset,	McKay (Truro),	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	McSweeney,	Thibaudeau
Carmichael,	Hingston	Merner,	(Rigaud),
Casgrain	(Sir William),	Miller,	Vidal,
(de Lanaudière),	Jones,	Mills,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Kerr,	Montplaisir,	Wood (Hamilton),
Clemow,	Landry,	O'Brien,	Yeo,
Cochrane,	Lovitt,	Pelletier	Young.
Dandurand,	Macdonald (I.P.E.),	(Sir Alphonse),	

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui expire le vendredi, quinzième jour de février courant, soit prolongé au vendredi, quinzième jour de mars prochain.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire le mercredi, sixième jour de mars prochain, soit prolongé au vendredi, le vingt-neuvième jour de mars prochain.

Que le délai fixé pour la réception de rapports relativement à un bill privé, qui expire le mercredi, vingtième jour de mars prochain, soit prolongé au vendredi, troisième jour de mai prochain, et

Que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour divorce qui expire le samedi, neuvième jour de mars prochain, soit prolongé au vendredi, quinzième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
JEUDI, 15 février 1901.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président intérimaire.

Alors, sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 2,
JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent des Banques et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président intérimaire.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ No 8,
JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent des Bills privés divers a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

PH. LANDRY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Macdonald (I.P.E.), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DU COMITÉ, No 2,
JEUDI, 14 février 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président pro tempore.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 13 février 1901.

Résolu,—Qu'un message soit adressé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui exprimer le chagrin sincère et profond que leur a causé le décès de notre regrettée Souveraine la Reine Victoria, en la manière que Son Excellence jugera la plus convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône,—en remplissant le blanc avec les mots "Chambre des Communes".

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. FOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré le Sénat ajourné au mercredi, sixième jour de mars prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 6 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 6 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :—

1 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit:

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond:

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "Toronto Wor d," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

"J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
PRODUIRE DEVANT UNE COMMISS-
SION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l'"Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30^e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,

[Sceau] Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare haute-

ment que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchhoffer, King, Loughheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

Par l'honorable M. Landry :

2 14 février—Qu'il demandera au gouvernement :

1. Si, avant l'émission des brefs pour les élections législatives tenues dans la province de Québec, en 1900, il y a eu quelque correspondance ou quelques négociations relativement à ces élections entre le gouvernement fédéral et Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ou entre quelque membre du cabinet fédéral et le dit lieutenant-gouverneur, soit directement, soit par l'entremise de quelqu'un de ses conseillers ?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette correspondance ou de ces négociations ?

3. Par l'entremise de qui cette correspondance ou ces négociations ont-elles été faites ?

No 6.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Jeudi, 14 février 1901

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 7.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 6 mars 1901.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	McCallum,	Primrose,
Baird,	Dobson,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Baker,	Drummond,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Ellis,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Ferguson,	Merner,	Shehyn,
Bowell	Fiset,	Miller,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	Mills,	Sullivan,
Carmichael,	Jones,	O'Brien,	Templeman,
Casgrain	Kerr,	O'Donohoe,	Vidal,
(de Lanaudière),	Landerkin,	Owens,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Pelletier	Wood
Cochrane,	Lovitt,	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Yeo.
Dever,	Macdonald (Victoria)		

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Il a alors été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 19 février 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du seizième jour du mois de février A.D., mil neuf cent un, George Landerkin, écuyer, de Hanover, dans la province d'Ontario, pour la province d'Ontario, à la place de l'honorable George Crawford McKindsey, décédé.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable George Landerkin, a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Scott.

L'honorable M. Landerkin a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé George Landerkin, écuyer, M.D., de Hanover, dans Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien-aimé cousin le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce seizième jour de février, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent un, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Landerkin s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Landerkin, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Alors les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Casgrain (Windsor) :—De G. F. Clark et autres, de la ville d'Aylmer, et d'autres d'autres lieux, dans la province d'Ontario ;

Par l'honorable M. Perley :—De John Abell, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario ; de William Cameron Edwards et d'autres, de Rockland et d'autres, d'autres lieux ; et de Robert Williams et d'autres, de Qu'Appelle, Assiniboine ;

Par l'honorable M. Watson :—De la Compagnie manufacturière de McClary ;

Par l'honorable M. Jones :—De l'honorable Richard Harcourt et autres directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de force motrice de Mather ;

Par l'honorable M. McCallum :—De la Compagnie incorporée du chemin de fer de la baie d'Hudson au Pacifique ;

Par l'honorable M. Aikins :—De la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée) ;

Par l'honorable M. Wood (Westmoreland) :—De la Compagnie d'épargne et de prêt de l'Est du Canada (à responsabilité limitée) ;

Par l'honorable M. Landerkin :—De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique ;

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau ; du chemin de fer du Nord du Canada ; de H. P. Dwight et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario ; et de la Compagnie du chemin de fer des Mines du Klondyke ;

Par l'honorable M. Dandurand :—De Georges Casimir Dessaulles et autres, de la cité et du district de Saint-Hyacinthe, et d'autres, d'autres lieux ; de la Compagnie des chemins de fer d'Ontario, de la Baie d'Hudson et de l'Ouest ; de la Compagnie de garantie contre le vol de la Puissance (à responsabilité limitée) ; de la Compagnie du chemin de fer du Manitoulin et de la Rive Nord ; de Francis H. Clergue et autres, du Saut Sainte-Marie, et d'autres, d'autres lieux ; (2 pétitions) de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud ; et, de la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoa.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie E. B. Eddy, à responsabilité limitée, de Hull, P. Q., demandant un acte qui amende son Acte d'incorporation.

De la Compagnie d'assurance mutuelle contre les incendies de London, Canada, demandant un acte qui amende son Acte d'incorporation et les actes qui le modifient.

Du Très Révérend Lord Evêque de Moosonee, demandant un acte qui constitue en corporation unipersonnelle l'évêque actuel de Keewatin et ses successeurs, et qui confirme et ratifie une certaine résolution du Synode provincial de la province ecclésiastique de la Terre de Rupert, concernant certains fonds en fidéicommiss du diocèse de Moosonee.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat le rapport du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1900. (Partie III, Falsification des substances alimentaires.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 14.)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une copie des Ordres en conseil publiés dans la *Gazette de la Colombie Britannique*, conformément au paragraphe (d) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage et l'administration des terres fédérales dans la zone de 40 milles de chemin de fer, dans la province de la Colombie Britannique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No .)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une copie des Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions de l'article 91 de l'Acte des terres de la Couronne, chapitre 54 des Statuts révisés du Canada.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No .)

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat une copie des Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'Acte de l'Irrigation au Nord-Ouest.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état pour le Parlement relatif au paiement des primes de pêche pour l'année 1899-1900, en conformité à l'article 4 du chapitre 96 des Statuts révisés du Canada, intitulé: "Acte à l'effet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état indiquant les noms et les salaires de tous ceux qui ont été nommés ou qui ont eu des promotions dans le service civil, pendant l'année 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:

(Voir Documents de la Session No .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat les Ordonnances passés dans le Territoire du Yukon pendant l'année 1900.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit:

(Voir Documents de la Session No .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:

(Voir Documents de la Session No 29.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse supplémentaire à une adresse du Sénat en date du 25 avril 1899, demandant—

1. Un état du nombre d'acres de terre réservés pour des fins d'éducation dans la province du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest respectivement, sous l'autorité du chapitre 54 des Statuts révisés du Canada, article 23.

2. Le nombre d'acres vendus dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les paiements faits et les montants restant dus sur ces ventes.

3. Le montant total au crédit du dit fonds détenu par le Dominion, la nature des placements opérés et le taux d'intérêt en provenant.

4. Le montant avancé sur le principal pour venir en aide à l'enseignement dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

5. Le montant rapporté au dit principal sur le produit de la vente des terres réservées pour les fins de l'enseignement et le montant actuellement dû au dit principal.

6. Et toute correspondance relative à quelque nouvelle avance à faire sur le dit fonds scolaire, soit au Manitoba ou au conseil du Nord-Ouest.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No .*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état faisant connaître les réductions et les remises faites en vertu de l'article 141 ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8 du chapitre 35, 58-59 Victoria, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No .*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat la liste du Service civil du Canada, 1900.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No 30.*)

L'honorable Président a présenté au Sénat un état d'affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1900 ; aussi une liste des actionnaires au 31 décembre 1900.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No .*)

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (A) intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte concernant les témoins et la preuve, 1893."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :—

MINTO.

Honorables messieurs du Sénat,

J'ai reçu avec plaisir l'adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session du présent parlement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 4 mars 1901.

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 25 février 1900.

Conformément à la règle 100, j'ai l'honneur de déposer sur la table du Sénat la liste suivante des honorables sénateurs qui ont fait et souscrit devant moi pendant les vingt premiers jours de la première session du Neuvième Parlement, une nouvelle déclaration de qualification de propriété :—

1.	L'honorable Joseph F. Armand,	33.	L'honorable Thomas A. Bernier,
2.	" Robert B. Dickey,	34.	" Clarence Primrose,
3.	" William Miller,	35.	" Sir Mackenzie Bowell,
4.	" James Dever,		C.C.M.G.,
5.	" Mathew H. Cochrane,	36.	" John N. Kirchoffer,
6.	" Alexander Vidal,	37.	" Donald Ferguson,
7.	" Richard W. Scott,	38.	" George T. Baird,
8.	" Lawrence G. Power	39.	" Sir William H. Hingston,
	(Président),		Ch.,
9.	" Sir Charles Alphonse P.	40.	" Josiah Wood,
	Pelletier, C.C.M.G.,	41.	" James O'Brien,
10.	" Joseph R. Thibaudeau,	42.	" Joseph O. Villeneuve,
11.	" Charles B. de Boucher-	43.	" William Owens,
	ville, C.M.G.,	44.	" James C. Aikins,
12.	" Thomas McKay,	45.	" George B. Baker,
13.	" Donald McMillan,	46.	" Alfred A. Thibaudeau,
14.	" William McDonald,	47.	" David Mills,
15.	" Joseph Bolduc,	48.	" George A. Cox,
16.	" Michael Sullivan,	49.	" George G. King,
17.	" Francis Clemow,	50.	" John Lovitt,
18.	" Pascal Poirier,	51.	" Raoul Dandurand,
19.	" Samuel Merner,	52.	" Jean B. R. Fiset,
20.	" Charles E. Casgrain,	53.	" John Yeo,
21.	" Lachlan McCallum,	54.	" William Kerr,
22.	" William D. Perley,	55.	" Peter McSweeney,
23.	" James Reid.	56.	" Joseph P. B. Casgrain,
24.	" George A. Drummond,	57.	" Robert Watson,
25.	" Samuel Prowse,	58.	" Finlay M. Young,
26.	" James A. Loughheed,	59.	" Joseph Shehyn,
27.	" Peter McLaren,	60.	" Arthur H. Gillmor,
28.	" Hippolyte Montplaisir,	61.	" James R. Gowan, C.M.G.,
29.	" Jabez B. Snowball,	62.	" Sir John Carling,
30.	" Andrew A. McDonald,		C.C.M.G.
31.	" John Dobson,	63.	" James W. Carmichael.
32.	" Auguste C. P. R. Landry,		

L'honorable M. Gowan et l'honorable Sir John Carling ont fait leur déclaration devant des commissaires.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le greffier du Sénat soit autorisé à recevoir le renouvellement de déclaration de qualification de propriété des membres du Sénat qui n'ont pas encore eu le temps de faire et souscrire la dite déclaration conformément à la règle 100 de cette Chambre.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 15 février 1901.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre a nommé messieurs Borden (Halifax), Bourassa, Brock, Casgrain, Clancy, Clarke, Davies (Sir Louis), Flint, Fraser, Heyd, Hyman, Johnston (Lambton), Laurier (Sir Wilfrid), Monk, Roche (Marquette), Scott et Wade, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 15 février 1901.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte des impressions du parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir :—Messieurs Bennett, Casgrain, Clarke, Davis, Holmes, Hughes (Victoria), Hyman, Johnston (Cap-Breton), Johnston (Lambton), LaRivière, Lavergne, Loy, Maclean, McColl, Marcil (Bonaventure), Oliver, Parmelee, Préfontaine, Richardson (Grey), Scott, Sutherland (Oxford), Taylor, Thompson et Tisdale, agiront de la part de cette Chambre comme membres du dit comité mixte.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 7 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 7 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:—

- 1 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit:

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit : "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet ; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant : "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier :

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant :—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond :

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point ! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent ? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook ; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

"J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attends pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$1,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l'"Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30^e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,

[Sceau]

Notaire public, Ontario.

Du "*Toronto Globe*" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare haute-

ment que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Sir Alphonse Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchhoffer, King, Loughheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 8 MARS 1901.

16 mars—2e lecture (Bill A) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893.—(Honorable M. Mills.)

No 7.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 6 février 190

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 8.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 7 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Armand,	Drummond,	McDonald (C.-B.),	Perley,
Baird,	Ellis,	McHugh,	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Prowse,
Bernier,	Fiset,	McLaren,	Reid,
Bolduc,	Gillmor,	McMillan,	Scott,
Bowell,	Jones,	McSweeney,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Snowball,
Carmichael,	King,	Miller,	Sullivan,
Casgrain	Landerkin,	Mills,	Templeman,
(de Lanaudière),	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	O'Brien,	Watson,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	Wood
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Owens,	(Westmoreland),
Dever,	MacKay (Alma),	Pelletier	Yeo.
Dickey,	McCallum,	(Sir Alphonse),	
Dobson,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto.

Par l'honorable M. Owens :—De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford.

Par l'honorable M. Kerr :—De la Compagnie Rathbun.

Par l'honorable M. Dandurand :—De Hugh Blain et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Perley :—De James Stovel, de la ville d'Edmonton, dans le district d'Alberta, demandant qu'il soit dispensé de payer l'honoraire requis par la règle 109, pour la présentation d'un bill de divorce d'avec sa femme, Margaret Stovel, qu'il lui soit permis de ne pas comparaître devant le comité des Divorcés, et que son témoignage soit entendu à Edmonton.

Par l'honorable Sir Alphonse Pelletier :—De John Sharples et autres.

L'honorable Président a présenté au Sénat les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat, pour l'année expirée le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un supplément au trente-troisième rapport annuel du Département de la Marine et des Pêcheries. (Rapport annuel du Bureau de Géographie du Canada, 1900.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session No 21a.)

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 8 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

A VIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 11 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

- 17 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes les soumissions reçues pour la pose d'un câble électrique entre le Canada et l'Australie ; copie du contrat conclu pour la construction et la pose de ce câble ; aussi, copie de la correspondance et des documents relatifs à la nationalisation des télégraphes de l'Empire, y compris les documents qui n'ont pas encore été transmis à cette Chambre.

POUR MARDI, 12 MARS 1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :—

- 2 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit :

De la " Montreal Gazette " du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La Gazette publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la Gazette.

MONSIEUR,—La Gazette de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond:

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

“ J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles.”

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
PRODUIRE DEVANT UNE COMMIS-
SION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l'"Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,

[Sceau] Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare haute-

ment que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps ; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Sir Alphonse Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchoffer, King, Lougheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 8 MARS 1901.

16 mars—2e lecture (Bill A) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893.—(Honorable M. Mills.)

No 8.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

*Jeu*di, 7 mars 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 9.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 8 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McDonald (C.-B.),	Poirier,
Baker,	Ferguson,	McHugh,	Primrose,
Bernier,	Fiset,	McKay (Truro),	Prowse,
Bolduc,	Gillmor,	McLaren,	Reid,
Bowell	Hingston	McMillan,	Scott,
(Sir Mackenzie),	(Sir William),	McSweeney,	Shehyn,
Carmichael,	Jones,	Merner,	Snowball,
Casgrain	Kerr,	Miller,	Sullivan,
(de Lanaudière),	King,	Mills,	Templeman,
Casgrain (Windsor),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Vidal,
Cochrane,	Landry,	O'Donohoe,	Watson,
Dandurand,	Lovitt,	Owens,	Wood
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	(Westmoreland),
Dickey,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	Yeo.
Dobson,	McCallum,	Perley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Templeman :—De l'honorable James Robert Stratton, de Peterborough et d'autres, d'autres lieux; et de la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, New-Westminster, du Nord et du Yukon.

Par l'honorable M. Fiset :—De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) :—De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Britannique; du Crédit Foncier du Bas-Canada; de la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud; de la Compagnie de chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest; et, de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par l'honorable M. Kirchoffer :—De la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay; et de David McNicoll et autres, de Montréal, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Wood (Westmoreland) :—De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud; de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest; et de la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.

Par l'honorable M. McHugh :—De la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Par l'honorable M. Landerkin :—De A. Bourbonnais, du nord de Témiscaming, et d'autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De G. F. Clark et autres, de la ville d'Aylmer, et d'autres personnes, d'autres lieux dans la province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "La Société Canadienne de Secours Mutuel";

De la Compagnie incorporée du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne et à d'autres fins;

De William Cameron Edwards et autres, de Rockland et d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de la "Compagnie manufacturière et de force motrice d'Ottawa et de Hull";

De Robert Williams et autres, de Qu'Appelle, Assiniboine, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de la "Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle";

De la Compagnie manufacturière McClary, demandant un acte modifiant son acte d'incorporation, augmentant son capital-actions et à d'autres fins;

De l'honorable Richard Harcourt et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de pont, et de force motrice de Mather, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leurs travaux, et à d'autres fins;

De John Abell, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à prolonger le terme du brevet No 33,944;

De la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée), demandant un acte autorisant la liquidation des affaires de la Compagnie, et à d'autres fins;

De la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée), demandant un acte qui lui donne les mêmes pouvoirs que les autres compagnies de prêt pour placer et emprunter des deniers et posséder des biens-fonds, en sus des pouvoirs qu'elle possède déjà, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique, demandant un acte qui ratifie et confirme certaines résolutions prises par les actionnaires, prolonge le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, demandant un acte changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie de chemin de fer d'Ottawa, de la Gatineau et de l'Ouest," l'autorisant à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins;

De la Compagnie canadienne du chemin de fer du Nord, demandant un acte ratifiant son fusionnement avec la Compagnie du chemin de fer de la Rivière La-Pluie et la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et à d'autres fins ;

De H. P. Dwight et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Corporation de débetures et de garantie du Canada ;

De la Compagnie du chemin de fer des mines, du Klondyke, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer ;

De Georges Casimir Dessaulles et autres, de la province de Québec, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Union" ;

De la Compagnie des chemins de fer d'Ontario, de la Baie d'Hudson de l'Ouest, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation, l'autorise à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins ;

De la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée), de Montréal, Québec, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoulin et de la Rive Nord, demandant un acte qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer allant de la ville de Sudbury, vers le nord-est, cinquante milles, jusqu'au lac Tamagamingue, et d'un point sur la ligne de la compagnie dans le township de Drury ou d'Hyman, puis vers le nord-ouest, cinquante milles, et à d'autres fins ;

De Francis H. Clergue et autres, du Sault-Saint-Marie, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Le Lloyd du Saint-Laurent" et les autorise à opérer comme compagnie d'assurances maritimes ;

De Francis H. Clergue, du Sault Sainte-Marie, province d'Ontario, et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de fer, nickel et acier Clergue du Canada" - pour la manufacture du fer, de l'acier et du nickel, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud, de Montréal, province de Québec, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin de fer, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, demandant un acte qui change le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer central d'Algoma à la Baie d'Hudson", et l'autorise à conclure des arrangements ou à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 20 juin 1900, demandant un état indiquant :

1. Lesquels des wagons mentionnés dans une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 comme étant "arrivés à Halifax et Saint-Jean respectivement avant le 10 avril dernier et qui n'avaient pas alors été déchargés", ont été déchargés depuis ;

2. Les dates auxquelles ces wagons ont été déchargés ;

3. Le montant des frais de surestaries perçus sur chaque wagon, Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No)

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
VENDREDI, 8 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte qui ratifie une certaine convention de bail conclue avec la Compagnie du chemin de fer de Cincinnati, Saginaw et Mackinaw ;

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant un acte qui ratifie et confirme une certaine convention conclue avec la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer de l'Ouest ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, demandant un acte qui l'autorise à changer son nom, à étendre ses pouvoirs de transport à un point ou à des points sur la rive nord du lac Supérieur, à continuer sa voie jusqu'à un endroit ou des endroits sur la rivière Ottawa, à se fusionner avec d'autres compagnies, et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin ;

De la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, demandant un acte amendant son acte d'incorporation et les actes qui le modifient ;

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin par les fidé-commissaires des porteurs d'obligations ;

De la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique, demandant un acte qui l'autorise à construire et à mettre en opération sa voie ferrée depuis Fort-Selkirk jusqu'à Dawson-City, de là, à l'ouest jusqu'au cent quarante et unième méridien, et, avec le consentement du Gouverneur en conseil, à construire et à mettre en opération des lignes d'embranchement n'excédant pas cinquante milles ;

De la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie de London, Canada, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation et les actes qui les modifient.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893 ", a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité permanent lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 11 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 11 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

17 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes les soumissions reçues pour la pose d'un câble électrique entre le Canada et l'Australie ; copie du contrat conclu pour la construction et la pose de ce câble ; aussi, copie de la correspondance et des documents relatifs à la nationalisation des télégraphes de l'Empire, y compris les documents qui n'ont pas encore été transmis à cette Chambre.

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

28 mars—Qu'il demandera si l'honorable ministre de la Justice a pris en considération la convenance de placer les juges puînés de la Colombie-Britannique dans la même position que les juges d'Ontario et de Québec, quant à leurs appointements et à leurs frais de voyage ?

Le ministre est-il favorable à la substance des résolutions adoptées en août dernier par la législature de la Colombie-Britannique à ce sujet ? Dans l'affirmative, est-ce l'intention du gouvernement de prendre quelque mesure à ce propos au cours de la présente session du parlement ?

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

3 8 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conservation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des États-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les États-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

POUR MARDI, 12 MARS 1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :—

4 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit :

De la " Montreal Gazette " du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—À l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

À la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "*Montreal Herald*" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond: "M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "Toronto Wor'd," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

"J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
PRODUIRE DEVANT UNE COMMIS-
SION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada,
Province d'Ontario,
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto,
dans le comté d'York, ce 30^e jour
d'octobre, A. D., 1900. }

H. GORDON,
[Seeau] Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare haute-

ment que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Sir Alphonse Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchoffer, King, Lougheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

Par l'honorable M. Primerose :

5 8 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre bientôt des mesures pour assurer les facilités terminales devenues nécessaires sous forme d'une gare agrandie, d'une cour additionnelle, de hangars à fret, d'espace et d'aménagements suffisants sur les quais, pour les navires qui prennent et qui déchargent leur cargaison au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 11 MARS 1901.

18 mars—Comité de toute la Chambre (Bill A) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893.—(Honorable M. Mills.)
A.F.

PROCEEDINGS

PROCEEDINGS

PROCEEDINGS

PROCEEDINGS

PROCEEDINGS

PROCEEDINGS

PROCEEDINGS

No 9.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 8 mars 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 10.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 11 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McHugh,	Prowse,
Bernier,	Ferguson,	McKay (Truro),	Reid,
Bolduc,	Fiset,	McMillan,	Scott,
Bowell	Gillmor,	McSweeney,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	King,	Miller,	Snowball,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Mills,	Sullivan,
Casgrain	Landerkin,	O'Donohoe,	Templeman,
(de Lanaudière),	Landry,	Owens,	Thibaudeau (Rigaud)
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Vidal,
Cochrane,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	Watson,
Dever,	MacKeen,	Perley,	Yeo,
Dickey,	McCallum,	Poirier,	Young.
Dobson,	McDonald (C.-B.),	Primrose,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De George T. Denison, président, et George E. Evans, secrétaire honoraire, de la Ligue de l'Empire Britannique du Canada; et de C. A. Lett et autres, des cités de Victoria et de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier:—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 14 février 1901.

Dans l'affaire de James Wark McDonald, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108^e de cette Chambre.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Perley a présenté la pétition de James Ward McDonald, de la ville de Carleton Place, dans la province d'Ontario, et

La dite pétition a alors été déposée sur la table.

Par l'honorable M. Landerkin:—De Mary Agnes Sniveley et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. McMillan:—De George Earl Church et autres, tous de la cité de Londres, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux, en Canada.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De l'honorable James Robert Stratton, de Peterborough, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Kettle," et les autorise à construire et exploiter une ligne ou des lignes depuis un point situé sur la frontière internationale, près de Cascades, dans la Colombie-Britannique, jusqu'à un point situé à ou près de Carson.

De la Compagnie du chemin de fer Vancouver, New-Westminster Septentrional et Yukon, demandant un acte qui déclare que son chemin de fer est d'utilité générale pour le Canada, leur donne le pouvoir de louer, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Britannique, demandant un acte qui l'autorise à construire des embranchements ne devant pas excéder trente milles de longueur, à partir de toute ligne qu'elle pourra être de temps à autre autorisée à construire, et qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux;

Du Crédit Foncier du Bas-Canada, demandant un acte qui amende son acte constitutif en changeant le montant de son capital, en modifiant la composition de son bureau d'administration et en réglementer ses actions, valeurs, prêts et dépôts, et à d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, demandant un acte qui confirme les titres de la compagnie à la propriété de la ligne appelée "Chemin de fer Montréal et Sorel," Grand Oriental et partie de la ligne "Montréal et Atlantique"; qui l'autorise à émettre des obligations, et qui prolonge le délai accordé pour le parachèvement du dit chemin de fer.

De la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest, incorporée par acte de la législature du Manitoba, demandant un acte d'incorporation du gouvernement fédéral qui déclare leur entreprise d'utilité générale pour le Canada, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer allant d'un point depuis un point situé à ou près Stonewall ou Teulon, ou un point situé sur la ligne de la Compagnie entre ces deux endroits, dans la direction du Nord-Ouest jusqu'à un point sur la rive est du lac Manitoba, entre March Point et la frontière nord du township vingt-cinq, et à émettre des obligations ou des actions-débetures pour les fins de la construction du dit chemin de fer ;

De la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay, demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin, et l'autorisation de construire ou acquérir des navires à vapeur et autres, et d'établir son siège social à Montréal.

De David McNicoll, de Montréal, et autres d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead", pour la construction d'un chemin de fer partant d'un point dans les limites à proximité d'Arrowhead sur Arrow Lake, suivant de là une route directe par Front Lake ou Duncan River jusqu'à un point sur l'extrémité nord du Kootenay Lake dans le district de Kootenay, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin et de son pont.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest, demandant un acte qui l'autorise à émettre des obligations gagées sur son chemin de fer et ses embranchements depuis Medway vers l'ouest, pour la même somme qu'elle est autorisée à gager sur une autre ligne entre Rossland et Medway ;

De la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne ferrée depuis le village de Bobcaygeon, à travers les townships de Verulam, Harvey, Galway et Snowdon, jusqu'à un point situé sur la ligne du chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa, dix milles en deçà de "Farnace Falls," et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ;

De A. Bourbonnais et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James," et qui les autorise à construire un chemin de fer depuis le terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique aux lacs Témiscamingue et Kippewa, comté de Pontiac, jusqu'à la Baie de James.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes les soumissions reçues pour la pose d'un câble électrique entre le Canada et l'Australie ; copie du contrat conclu pour la construction et la pose de ce câble ; aussi, copie de la correspondance et des documents relatifs à la nationalisation des télégraphes de l'Empire, y compris les documents qui n'ont pas encore été transmis à cette Chambre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (A) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 12 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 12 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G.:—

1 7 février—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit:

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je répons que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond:

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier :—

"J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION
ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,

[Sceau]

Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir; et je déclare haute-

ment que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Sir Alphonse Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchhoffer, King, Loughheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

Par l'honorable M. Primerose :

28 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre bientôt des mesures pour assurer les facilités terminales devenues nécessaires sous forme d'une gare agrandie, d'une cour additionnelle, de hangars à fret, d'espace et d'aménagements suffisants sur les quais, pour les navires qui prennent et qui déchargent leur cargaison au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

38 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conservation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

No 10

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Lundi, 11 mars 1901.

PROCES - VERBAUX

DRES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 11.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 12 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McCallum,	Primrose,
Armand,	Ferguson,	McDonald (C-B.),	Prowse,
Baker,	Fiset,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McKay (Truro),	Scott,
Bolduc,	Hingston	McMillan,	Shehyn,
Bowell	(Sir William),	McSweeney,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Jones,	Miller,	Sullivan,
Carmichael,	Kerr,	Mills,	Templeman,
Casgrain	King,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud)
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	O'Donohoe,	Watson,
Cochrane,	Landry,	Owens,	Wood (Hamilton),
Cox,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dever,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dickey,	MacKeen,	Poirier,	Young.
Dobson,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. MacKeen :—De John Mather et autres.

Par l'honorable M. Watson :—D'Edward Seybold et autres.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver à l'île Lulu ; et, de la Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slocan.

Par l'honorable M. McMillan :—De D'Arcy Scott et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario ; et, de la Compagnie du téléphone Bell du Canada (à responsabilité limitée).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto, demandant un acte qui l'autorise à se fusionner avec certaines autres lignes de chemin de fer électrique, à les acquérir ou affermer, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Orford, demandant un acte déclarant que les travaux qu'elle est autorisée à faire par un acte de la législature de la province de Québec sont d'utilité générale pour le Canada, et l'autorise à construire ou acquérir et à opérer une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur sa voie principale, entre Laurenceville et Eastman, vers l'est, jusqu'à Magog, et à d'autres fins ;

De la Compagnie Rathbun, demandant un acte qui modifie son acte constitutif, règle le nombre de ces directeurs, et à d'autres fins ;

De Hugh Blain et autres, de la cité de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie" ;

De John Sharples et autres, demandant un acte qui les autorise à relier par une voie ferrée le pont de Québec à la cité de Québec.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 28,
Mardi, 12 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport. Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de Lilius Middleton, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Lancetor Willoughby Middleton, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit:--

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 28,

Mardi, 12 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de James Ward McDonald, de la ville de Carleton Place, dans la province d'Ontario, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Janet Ward McDonald, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit:—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,

Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a appelé l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit :

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E. H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H. G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H. H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

"H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

"H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de sir Wilfrid Laurier:—
Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H. H. Cook, et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000.

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond:—

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTREAL, 13 octobre.

Du "Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier:—

"J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc., Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gou-

vernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoë en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir: \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois.

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30e jour }
d'octobre, A.D., 1900.

H. GORDON,

[Sceau.]

Notaire public, Ontario.

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—“ En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir ; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER.”

Alors l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps ; ce comité devant se composer des honorables messieurs Baker, Pelletier, Ferguson, Ellis, Landry, Cox, Kirchhoffer, King, Loughheed, Young, Wood (Westmoreland) et du proposant.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Primrose, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que le débat soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (7) intitulé : “ Acte relatif à la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 13 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 13 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Primerose :

18 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre bientôt des mesures pour assurer les facilités terminales devenues nécessaires sous forme d'une gare agrandie, d'une cour additionnelle, de hangars à fret, d'espace et d'aménagements suffisants sur les quais, pour les navires qui prennent et qui déchargent leur cargaison au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

8 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conservation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 13 MARS 1901.

1901.

1 12 mars—Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell,—Qu'il appellera l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit:

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H. H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H. H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La *Gazette* publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la *Gazette*.

MONSIEUR,—La *Gazette* de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H. H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond:

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTREAL, 13 octobre.

Du "Toronto Wor'd," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier:—

"J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût

été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H. H. COOK EN RÉPONSE AUX
DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES
PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES
PRODUIRE DEVANT UNE COMMISS-
SION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire :

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier ; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandée pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre ; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir : \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues ; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, comme l'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession ; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois,

Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' " Acte de la preuve en Canada, 1893. "

H. H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30^e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,

[Sceau]

Notaire public, Ontario.

Du " Toronto Globe " du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—" En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir ; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et qu'il proposera, secondé par l'honorable M. Landry, la résolution suivante :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps.—(Honorable M. Prowse.)

- 2 12 mars—Prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces sur la pétition de Liliás Middleton.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 3 12 mars—Prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Divorces sur la pétition de James Ward McDonald.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

—

POUR JEUDI, 14 MARS 1901.

- 1 12 mars—2e lecture (Bill 7) Acte relatif à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)

No 11.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mardi, 12 mars 1901.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 12.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 13 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McDonald (C.-B.),	Reid,
Armand,	Ferguson,	McHugh,	Scott,
Baker,	Fiset,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Hingston	McMillan,	Sullivan,
Bowell	(Sir William),	McSweeney,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	Jones,	Miller,	Thibaudeau
Carmichael,	Kerr,	Mills,	(de la Vallière),
Casgrain	King,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud)
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	O'Donohoe,	Wark,
Cochrane,	Landry,	Owens,	Watson,
Cox,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	Wood
Dever,	MacKay (Alma),	Perley,	(Westmoreland),
Dickey,	MacKeen,	Primrose,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Prowse,	Young.
Drummond,			

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Drummond : Du lieutenant-colonel D. T. Irwin et autres.

Par l'honorable M. Watson : De Geo. W. Smith et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De George T. Denison, président, et George E. Evans, secrétaire honoraire de la Ligue de l'Empire Britannique en Canada, demandant un acte autorisant la nationalisation de tous les câbles entre les possessions britanniques et de toutes les lignes terrestres nécessaires pour compléter un service télégraphique Pan-Britannique.

De C. A. Lett et autres, des cités de Victoria et Vancouver, Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur la vie dite *Century*", et les autorise à opérer comme compagnie d'assurance sur la vie.

De Mary Agnes Sniverley et autres, de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Association d'infirmières du Canada."

De George Earl Church, de Londres, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux, demandant un acte qui modifie leur acte constitutif, prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer Trans-Canadien, les autorise à construire une voie ferrée depuis un point situé sur la ligne du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean ou du chemin de fer le Grand Nord, à faire obliquer la ligne principale vers l'extrémité sud de la Baie de James, à construire des embranchements depuis certains points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg, à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway, et à d'autres fins.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 8,
MERCREDI, 13 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné dans chacune d'elles :

De W. C. Edwards et Compagnie, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation en l'autorisant à posséder des parts dans le capital de toute autre compagnie faisant le même genre d'affaires.

De Très Révérend Lord Evêque de Moonosee, demandant un acte qui constitue en corporation unipersonnelle l'évêque actuel de Keewatin et ses successeurs, et qui confirme et ratifie une certaine résolution du Synode provincial de la province ecclésiastique de la Terre de Rupert, concernant certains fonds en fidéicommiss du diocèse de Moosonee.

De l'honorable Richard Harcourt et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de force motrice de Mather, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement de leurs travaux, et à d'autres fins ;

De la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée), demandant un acte autorisant la liquidation des affaires de la Compagnie, et à d'autres fins ;

De la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée), demandant un acte qui lui donne les mêmes pouvoirs que les autres compagnies de prêt pour placer et emprunter des deniers et posséder des biens-fonds, en sus des pouvoirs qu'elle possède déjà, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique, demandant un acte qui ratifie et confirme certaines résolutions prises par les actionnaires, prolonge le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer, et à d'autres fins ;

De l'honorable James Robert Stratton, de Peterborough, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Kettle" et les autorise à construire et exploiter une ligne ou des lignes depuis un point situé sur la frontière internationale, près de Cascades, dans la Colombie-Britannique, jusqu'à un point situé à ou près de Carson ;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui l'autorise à construire des embranchements ne devant pas excéder trente milles de longueur à partir de toute ligne qu'elle pourra être de temps à autre autorisée à construire, et qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'ouest, incorporée par acte de la législature du Manitoba, demandant un acte d'incorporation du gouvernement fédéral qui déclare leur entreprise d'utilité générale pour le Canada, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant un acte qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer depuis un point situé à ou près Stonewall ou Teulon, ou un point situé sur la ligne de la compagnie entre ces deux endroits, dans la direction du nord-ouest jusqu'à un point situé sur la rive est du lac Manitoba, entre Marsh-Point et la frontière nord du township vingt-cinq, et à émettre des obligations ou des actions-débetures pour les fins de la construction du dit chemin ;

De la Compagnie du chemin de fer de navigation de la Colombie et Kootenay, demandant un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et l'autorisation de construire ou acquérir des navires à vapeur et autres, et d'établir son siège social à Montréal ;

De David McNicoll, de Montréal et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead," pour la construction d'un chemin de fer partant d'un point dans les limites ou à proximité d'Arrowhead sur Arrow Lake, suivant de là une route directe par Trout Lake ou Duncan River jusqu'à un point sur l'extrémité nord du Kootenay Lake, dans le district de Kootenay, et pour d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin et de son pont ;

De la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer ;

De la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest, demandant un acte qui l'autorise à émettre des obligations gagées sur son chemin de fer et ses embranchements depuis Medway vers l'ouest, pour la même somme qu'elle est autorisée à gager sur une autre ligne entre Rossland et Medway ;

De William Cameron Edwards et autres, de Rockland et d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de la "Compagnie manufacturière et de force motrice d'Ottawa et de Hull" ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, demandant un acte changeant le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie de chemin de fer d'Ottawa, de la Gatineau et de l'Ouest," l'autorisant à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer des Mines du Klondyke, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer ;

De la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Sainte-Catherine et Toronto, demandant un acte qui l'autorise à se fusionner avec certaines autres lignes de chemins de fer électriques, à les acquérir ou affermer, et à d'autres fins ;

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Préside it.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 13 mars 1901.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que M. Samuel Barnett soit nommé messenger sessionnel.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de Lillias Middleton, ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Watson a présenté à la Chambre un bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lillias Middleton."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois mardi, vingt-huitième jour de mars courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité spécial des Divorces relatif à la pétition de James Ward McDonald ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre un bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi, vingt-huitième jour de mars courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, appelant l'attention du Sénat sur certains télégrammes et lettres et un affidavit qui ont été publiés dans plusieurs journaux canadiens, dans le mois d'octobre 1900, comme il suit:

De la "Montreal Gazette" du 13 octobre 1900.

OWEN-SOUND, ONTARIO, 12 octobre.—A l'assemblée d'ouverture de la campagne libérale dans North-Grey, le Dr E.-H. Horsey, le candidat libéral, a parlé à Annan et M. H.-G. Tucker lui a répondu.

Dans son discours, M. Tucker a fait allusion à un manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on avait refusé de le nommer sénateur.

A la suite de cette déclaration, M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de lui qu'il s'était détaché de son parti parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, par l'intermédiaire d'un agent venu spécialement à Toronto pour le voir, lui avaient offert un siège au Sénat et que cet agent lui avait dit qu'en raison de sa longue et utile carrière dans le parti libéral, il pourrait avoir ce siège en payant \$10,000.

M. Cook refusa dans ces conditions, et déclara qu'il ferait son possible pour ôter le pouvoir à ceux qui se rendaient coupables d'actes de corruption aussi éhontés. Le Dr Horsey avait déclaré aussi que M. Cook était venu le voir, et que celui-ci l'avait prié d'user de son influence pour lui obtenir un siège au Sénat.

M. Cook télégraphia à M. Tucker, en réponse à une dépêche téléphonique, ce qui suit: "A votre question, je réponds que je n'ai jamais demandé au Dr Horsey de m'aider à obtenir un siège au Sénat. Je n'ai aucune confiance en lui et, d'ailleurs, je savais qu'il était sans influence. Je désirais devenir sénateur, mais quand le poste m'a été offert, j'ai trouvé qu'il me coûterait trop cher.

H.-H. COOK."

Hier soir, à North-Keppel, le Dr Horsey a nié que M. Cook eût jamais nommé aucun membre du cabinet; et après une conversation par téléphone aujourd'hui, M. Cook a adressé à M. Tucker le télégramme suivant: "Le prix qu'on a demandé de moi pour ma nomination au Sénat est de \$10,000.

H.-H. COOK."

Du "Montreal Herald" du 15 octobre 1900.

La Gazette publie ce matin la lettre suivante de Sir Wilfrid Laurier:

Au rédacteur en chef de la Gazette.

MONSIEUR,—La Gazette de ce matin publie un compte rendu, transmis par le fil télégraphique, d'une assemblée à Owen-Sound, Ontario, lequel contient le passage suivant:—

"Dans son discours, M. Tucker a fait allusion au manifeste de M. H.-H. Cook et le Dr Horsey, en lui répondant, a affirmé que M. Cook avait abandonné son parti parce qu'on lui avait refusé un fauteuil de sénateur.

"A la suite de cette déclaration M. Tucker, ayant téléphoné à M. Cook, apprit de ce dernier que s'il avait brisé avec son parti, c'était parce que Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du ministère, par l'entremise d'un agent envoyé exprès à Toronto pour s'aboucher avec M. Cook, lui avaient offert une position de sénateur, et déclaré qu'en raison de ses longs et utiles services en faveur du parti libéral il serait nommé sénateur moyennant le paiement de \$10,000."

Commentant cette nouvelle, vous dites dans un article de fond:

"M. Cook était un vieux libéral zélé et marquant et devait obtenir la position de sénateur pour la bagatelle de \$10,000. Combien ont dû payer d'autres qu'on ne connaît point! Qui donc devait avoir les \$10,000 de M. Cook, et qu'aurait-on fait de cet argent? Voilà des questions auxquelles Sir Wilfrid Laurier devra répondre lui-même. Il est le chef du gouvernement qui nomme les sénateurs. Il a personnellement avisé le Gouverneur général quand il y a eu des sénateurs nommés. Il ne peut se présenter devant le pays au jour du scrutin sans réfuter cette accusation, et sans dévoiler et punir les rançonneurs des candidats aux honneurs sénatoriaux."

Je n'admets point qu'un homme public soit tenu de répondre à des accusations de cette nature, si elles ne sont à tout le moins appuyées de quelque preuve qui leur donne de prime abord un air de vraisemblance. Toutefois, je ne veux point me prévaloir de ce droit que j'aurais de ne faire aucun cas d'une pareille accusation, et je

déclare sans plus tarder, en mon nom et au nom de mes collègues, qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans l'accusation formulée par M. Cook; que je ne lui ai jamais, ni directement ni indirectement, ni par intermédiaire ni autrement, demandé aucune somme d'argent quelconque, ni rien autre chose.

J'oppose à toute cette accusation le démenti le plus entier et le plus formel, et je mets son auteur au défi de la prouver.

WILFRID LAURIER.

MONTRÉAL, 13 octobre.

Du "Toronto World," 16 octobre 1900.

Dans une entrevue avec un représentant du *World*, M. Cooke s'est exprimé ainsi hier:—

"J'ai vu la déclaration faite par Sir Wilfrid Laurier, qui nie m'avoir demandé lui-même ou fait demander par aucun agent quelque somme d'argent que ce soit, etc. Sir Wilfrid Laurier doit parler à Toronto demain soir, et j'attendrai pour m'assurer de ce qu'il pourra dire alors sur ce sujet. Je persiste à déclarer que mon récit des faits à M. Tucker est absolument vrai, et je raconterai prochainement l'affaire dans tous ses détails ou ce qui eût été une transaction, si j'eusse consenti à me laisser saigner. Peut-être Sir Wilfrid veut-il se dérober aux responsabilités en niant qu'il ait fait intervenir des tiers. Or, il y en a eu deux qui sont venus me trouver, et le prétexte sera inutile. Les relations de ces personnes avec les membres du gouvernement sont connues de tout le monde, et il lui sera assurément impossible de tromper le public en prétendant qu'elles ne sont pas venues à moi à la demande du gouvernement ou qu'elles n'étaient pas autorisées à me faire la proposition que j'ai reçue d'elles."

Du "Mail-Empire" du 31 octobre 1900.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE H.-H. COOK EN RÉPONSE AUX DÉNÉGATIONS DE SIR WILFRID. IL DIT AVOIR DES PIÈCES ET DES TÉMOINS. EST PRÊT À LES PRODUIRE DEVANT UNE COMMISSION ROYALE.

Ayant fait la déclaration qu'une personne agissant au nom des membres du présent cabinet fédéral ou de certains d'entre eux, m'avait demandé de payer une somme de \$10,000 pour prix de ma nomination au Sénat du Canada et ceci ayant été contesté, j'estime qu'il est de mon devoir de faire au public un récit exact de la négociation ou tentative de négociation. Je suis d'autant plus convaincu que j'y suis obligé, que le premier ministre, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, aurait, me dit-on, fait une déclaration qu'il désire évidemment que le public accepte comme un démenti ou une négation autorisée de la mienne.

C'est pourquoi j'affirme que les choses se sont passées comme je vais le dire:

J'étais candidat à l'élection d'un représentant aux Communes du Canada pour la division-est du comté de Simcoe en 1896, et dans la lutte je fus appuyé par Sir Wilfrid Laurier et d'autres membres du cabinet, comme candidat du parti libéral. N'ayant pas été élu, je demandai à être nommé à une position de sénateur alors vacante. J'eus à ce sujet des entrevues avec des membres du cabinet et d'autres personnes, et je leur écrivis plusieurs lettres et j'en reçus d'eux, dont j'ai gardé une copie ou l'original.

La négociation durait depuis longtemps déjà, lorsque je reçus d'Ottawa un télégramme de l'un des chefs du parti de la réforme que l'on savait posséder la confiance du gouvernement Laurier; il me demanda de le rencontrer à la gare Union à Toronto.

Je m'y rendis et il me montra alors une lettre qu'un membre du cabinet lui avait écrite, (à ce qu'il me dit pour qu'elle me fût montrée) par laquelle il était autorisé à m'informer que je pourrais avoir la position que j'avais demandé pourvu que je "fisse quelque chose". Là-dessus, je lui demandai ce qu'on voulait dire par là et quel était ce "quelque chose" qu'on demandait ou qu'on attendait de moi.

Alors, il m'apprit qu'on me demanderait ou qu'on attendrait de moi le paiement d'une somme de \$10,000. Je lui répondis très nettement que je ne paierais ni cette somme ni aucune autre; sur quoi il me dit qu'il ne regardait point ma réponse comme finale, mais qu'il me reverrait après que j'aurais eu le temps de réfléchir.

Plus tard, je le revis à Toronto et il me répéta qu'il était autorisé à dire positivement que si je voulais payer la somme dont il m'avait déjà parlé, à savoir : \$10,000, je serais nommé sénateur. Je refusai pour la seconde fois de rien payer.

Je dis de plus que j'ai en ma possession un grand nombre de lettres écrites par des membres du gouvernement et des personnes agissant au nom d'un ou de plusieurs de ses membres, et des copies de quelques lettres dont on m'avait prié de renvoyer l'original après en avoir pris lecture et que j'ai renvoyées, ainsi que des copies de lettres écrites par moi en réponse à celles ainsi reçues ; et que ces lettres et copies sont autant de preuves corroborantes à l'appui de la déclaration que je viens de faire.

Et j'ajoute et promets que, s'il se fait une enquête par une commission compétente, impartiale et indépendante sur la question générale des ventes ou tentatives de ventes des charges de sénateur, commel'a récemment donné à entendre l'honorable Sir Mackenzie Bowell, je me présenterai devant cette commission pour faire ma déposition et produire les lettres et copies de lettres en ma possession ; et que je fournirai aussi les noms de témoins qui peuvent corroborer mes dires.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Comté d'York. }

Je, Herman-Henry Cook, de la cité de Toronto, comté de York, marchand de bois, Déclare solennellement que les énonciations ci-dessus sont vraies en substance et en fait.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même valeur que si elle était faite sous serment et en vertu de l' "Acte de la preuve en Canada, 1893."

H.-H. COOK.

Déclaré devant moi, en la cité de Toronto, }
dans le comté d'York, ce 30^e jour }
d'octobre, A.D., 1900. }

H. GORDON,
Notaire public, Ontario.

[Sceau]

Du "Toronto Globe" du 31 octobre 1900.

RÉPONSE DE SIR WILFRID LAURIER À LA DÉCLARATION DE M. COOK.

MONTRÉAL, 31 octobre.—"En réponse à la dernière déclaration de M. Cook, j'affirme de nouveau que je n'ai jamais autorisé qui que ce soit, directement ou indirectement, à s'aboucher avec lui au nom du gouvernement. Personne n'a eu d'autorisation de moi, soit verbale ou écrite, pour l'aller voir ; et je déclare hautement que cette accusation tout entière est une odieuse diffamation.

WILFRID LAURIER."

Et sur sa motion, secondé par l'honorable M. Landry :

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion,

L'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé en amendement :

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Cette Chambre affirme qu'elle sera toujours disposée à s'enquérir de toute accusation de menées corruptrices ou d'abus de fonctions qui pourrait être portée régulièrement en cette Chambre et spécifiquement faite contre quelque ministre de la Couronne du gouvernement du Canada, lorsqu'un sénateur déclarera de son siège en Chambre qu'il a été informé d'une manière croyable et qu'il croit que l'accusation

est fondée en fait, et que si un comité d'enquête est nommé, il pourra en établir le bien fondé; mais que ce serait un procédé entièrement contraire à l'esprit et au principe de notre système de gouvernement, comme à la dignité de cette Chambre, d'instituer une enquête intéressant l'honneur de quelque ministre qui n'est pas nommé, à la suite d'accusations que aucun sénateur n'affirme être vraie, et que personne ne se dit en mesure d'établir si un comité était nommé."

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Carmichael,	Jones,	O'Donohoe,	Thibaudeau (Rigaud)
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Pelletier (Sir Alphonse),	Thibaudeau (Vallière),
Cox,	King,	Power (Président),	Wark,
Dandurand,	Landerkin,	Scott,	Watson,
Dever,	McHugh,	Shehyn,	Wood (Hamilton),
Ellis,	McKay (Alma),	Snowball,	Yeo,
Fiset,	McSweeney,	Templeman,	Young—30.
Gillmor,	Mills,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Perley,
Armand,	Drummond,	McDonald (Cap Breton),	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Prowse,
Bernier,	Hingston (Sir William),	McMillan,	Reid,
Bolduc,	Kirchhoffer,	Miller,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I. P.-E.),	O'Brien,	Wood (Westmoreland).
Cochrane,	MacKay (Truro),	Owens,	—34.
Dickey,	MacKeen,		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Alors la question de concours ayant été posée sur la motion principale, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	MacKeen,	Perley,
Armand,	Drummond,	McCallum,	Primrose,
Baker,	Ferguson,	McDonald (Cap Breton),	Prowse,
Bernier,	Hingston (Sir William),	McLaren,	Reid,
Bolduc,	Kirchhoffer,	McMillan,	Sullivan,
Bowell (Sir Mackenzie),	Landry,	Miller,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I. P.-E.),	Montplaisir,	Wood (Westmoreland).
Cochrane,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	—34.
Dickey,	MacKay (Truro),	Owens,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Carmichael,	Jones,	O'Donohoe,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain (de Lanaudière),	Kerr,	Pelletier (Sir Alphonse),	Thibaudeau (Vallière),
Cox,	King,	Power (Président),	Wark,
Dandurand,	Landerkin,	Scott,	Watson,
Dever,	McHugh,	Shehyn,	Wood (Hamilton),
Ellis,	McKay (Alma),	Snowball,	Yeo,
Fiset,	McSweeney,	Templeman,	Young.—30.
Gillmor,	Mills,		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné en conséquence.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 14 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 14 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

13 mars—La résolution suivante ayant été adoptée par le Sénat au sujet des accusations portées par M. H. H. Cook -

Que, vu la gravité des énonciations et allégations contenues dans les télégrammes, lettres et affidavit ci-dessus mentionnés, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et allégations contenues dans les dits télégrammes, lettres et affidavit, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'administrer les serments, d'employer des sténographes et, s'il le juge à propos, un conseil, et de faire rapport de temps en temps, ce comité devant se composer des honorable messieurs

POUR LUNDI, 18 MARS 1901.

Par l'honorable M. Primerose :

18 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre bientôt des mesures pour assurer les facilités terminales devenues nécessaires sous forme d'une gare agrandie, d'une cour additionnelle, de hangars à fret, d'espace et d'aménagements suffisants sur les quais, pour les navires qui prennent et qui déchargent leur cargaison au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

POUR LUNDI, 25 MARS 1901.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

18 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conservation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 14 MARS 1901.

1901.

1 12 mars—2e lecture (Bill 7) Acte relatif à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)—A.F.

POUR VENDREDI, 15 MARS 1901.

1 13 mars—2e lecture (Bill 6) Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.—(Honorable M. Kerr.)—A.F.

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

1 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)

2 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)

No 12.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 13 mars 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 13.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 14 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ferguson,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Fiset,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Jones,	McMillan,	Shehyn,
Bowell	Kerr,	McSweeney,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	King,	Miller,	Sullivan,
Casgrain	Kirchhoffer,	Mills,	Templeman,
(de Lanaudière),	Landerkin,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Landry,	O'Donohoe,	Wark,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Watson,
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Pelletier	Wood (Hamilton),
Dever,	MacKay (Alma),	(Sir Alphonse),	Wood
Dickey,	MacKeen,	Perley,	(Westmoreland),
Dobson,	McCallum,	Poirier,	Yeo,
Drummond,	McDonald (C.-B.),	Primrose,	Young.
Ellis,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria):—De l'honorable George A. Cox et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario ;

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell :—De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta ;

Par l'honorable M. McMillan :—De l'archevêque Campbell et autres.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De John Mather et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest," et à d'autres objets ;

D'Edward Seybold et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur la vie 'Empire Uni'";

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Lulu, demandant un acte qui déclare d'utilité générale les travaux qu'elle est autorisée à faire par un acte de la législature de la Colombie Britannique, qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et à d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slocan, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et à d'autres objets ;

De D'Arcy Scott, d'Ottawa, et d'autres d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à acquérir des forces hydrauliques en Canada, à les exploiter, louer ou aliéner, à se fusionner avec toute autre compagnie de même nature, à construire une voie ferrée et à d'autres objets ;

De la Compagnie de téléphone Bell (à responsabilité limitée), demandant un acte qui l'autorise à augmenter son capital social jusqu'à concurrence de \$10,000,000 au plus, y compris son capital actuel.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que conformément à l'ordre du Sénat du mercredi, treizième jour de mars courant, le comité spécial nommé pour s'enquérir de la vérité des énonciations et des allégations faites par M. Herman Henry Cook, soit composé de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, des honorables Messieurs Baker, Ferguson, Landry, Jones, Kirchoffer, Miller, Young, Wood (Westmoreland), Dandurand, Kerr et du proposant.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (D) intitulé : "Acte modifiant l'Acte du Territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (24) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. MacKay (Alma), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (31) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Orford", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 15 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 18 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Primerose :

1 8 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre bientôt des mesures pour assurer les facilités terminales devenues nécessaires sous forme d'une gare agrandie, d'une cour additionnelle, de hangars à fret, d'espace et d'aménagements suffisants sur les quais, pour les navires qui prennent et qui déchargent leur cargaison au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Bernier :

2 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quelqu'un en leur nom quelques rapports, représentations, plaintes ou mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce pays ?

Par l'honorable M. Bernier :

3 14 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

POUR JEUDI, 21 MARS 1901.

Par l'honorable M. Macdonald :

14 mars—Qu'il demandera au gouvernement des renseignements sur les matières suivantes relatives au district de Yukon :—

1. M. Ogilvie, commissaire du district du Yukon, a-t-il été révoqué ou a-t-il démissionné volontairement ? S'il se retire pour l'une ou l'autre cause, qui doit lui succéder ?

2. Quel a été le revenu du Yukon, provenant de toutes sources, en 1900 ?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire le droit régalién sur l'or de 10 à 5 p.c. ?

4. Les baux de dragage d'or dans le Yukon ont-ils été annulés en totalité ou en partie ? Combien de baux l'ont été et pour quelle raison ?

5. Par qui se règle la délivrance des licences pour l'importation et la vente des spiritueux, des vins et de la bière dans le Yukon ?

6. Quelles conditions sont considérées comme nécessaires pour qualifier un postulant à obtenir une licence ?

7. Est-ce l'intention de traiter des licences d'une manière plus ouverte et plus large qu'on ne l'a fait jusqu'ici ?

POUR LUNDI, 25 MARS 1901.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

18 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conser-

vation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 15 MARS 1901.

1901.

- 1 13 mars—2e lecture (Bill 6) Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.—(Honorable M. Kerr.)—A.F.

POUR LUNDI, 18 MARS 1901.

- 1 14 mars—2e lecture (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)
- 2 14 mars—2e lecture (Bill 31) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Orford.—(Honorable M. Owens.)—A.F.
- 3 14 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

- 1 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 2 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

No 13.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Jeudi, 14 mars 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 14.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

DU CANADA.

Vendredi, 15 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Baker,	Jones,	McSweeney,	Shehyn,
Bernier,	Kerr,	Miller,	Snowball,
Bolduc,	King,	Mills,	Sullivan,
Carmichael,	Kirchhoffer,	O'Brien,	Templeman,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	O'Donohoe,	Vidal,
Cochrane,	Landry,	Pelletier	Wark,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	Watson,
Dever,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Wood (Hamilton),
Dickey,	MacKeen,	Poirier,	Wood
Dobson,	McCallum,	Primrose,	(Westmoreland),
Ellis,	McDonald (C.-B.),	Prowse,	Yeo,
Ferguson,	McHugh,	Reid,	Young.
Fiset,	McKay (Truro),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Landerkin:—De George Frederick Benson, de la cité de Montréal, et d'autres, d'autres lieux; et de William Jackson Conroy, de la ville d'Aylmer, dans la province de Québec, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria):—De la Compagnie électrique de Dawson City (à responsabilité limitée).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du lieutenant-colonel D. T. Irwin et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Association du fonds patriotique canadien " ;

De Georges W. Smith et autres, demandant un acte qui les autorise à construire et à exploiter une ligne de chemin de fer allant d'un point situé dans le township 38, rang 23, à l'ouest du quatrième méridien, dans le district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest, et de là vers l'ouest jusqu'à un point situé dans le township 39, rang 7, à l'ouest du cinquième méridien, et à d'autres fins.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé: " Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, et à l'effet de changer son nom en celui d'Ordre Indépendant des Forestiers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 19 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 19 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Primerose :

1 8 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre bientôt des mesures pour assurer les facilités terminales devenues nécessaires sous forme d'une gare agrandie, d'une cour additionnelle, de hangars à fret, d'espace et d'aménagements suffisants sur les quais, pour les navires qui prennent et qui déchargent leur cargaison au port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Par l'honorable M. Bernier :

2 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quelqu'un en leur nom quelques rapports, représentations, plaintes ou mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce pays ?

Par l'honorable M. Bernier :

3 14 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

POUR JEUDI, 21 MARS 1901.

Par l'honorable M. Macdonald :

14 mars—Qu'il demandera au gouvernement des renseignements sur les matières suivantes relatives au district de Yukon :—

1. M. Ogilvie, commissaire du district du Yukon, a-t-il été révoqué ou a-t-il démissionné volontairement ? S'il se retire pour l'une ou l'autre cause, qui doit lui succéder ?

2. Quel a été le revenu du Yukon, provenant de toutes sources, en 1900 ?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire le droit régalién sur l'or de 10 à 5 p.c. ?

4. Les baux de dragage d'or dans le Yukon ont-ils été annulés en totalité ou en partie ? Combien de baux l'ont été et pour quelle raison ?

5. Par qui se règle la délivrance des licences pour l'importation et la vente des spiritueux, des vins et de la bière dans le Yukon ?

6. Quelles conditions sont considérées comme nécessaires pour qualifier un postulant à obtenir une licence ?

7. Est-ce l'intention de traiter des licences d'une manière plus ouverte et plus large qu'on ne l'a fait jusqu'ici ?

POUR LUNDI, 25 MARS 1901.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

18 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conser-

vation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 19 MARS 1901.

1901.

- 1 14 mars—2e lecture (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)—A. F.
- 2 14 mars—2e lecture (Bill 31) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Orford.—(Honorable M. Owens.)—A. F.
- 3 14 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A. F.

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

- 1 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A. F.
- 2 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A. F.

No 14.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 15 mars 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi

1901

No 15.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 19 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	McLaren,	Reid,
Baker,	Ellis,	McMillan,	Scott,
Bernier,	Ferguson,	McSweeney,	Shehyn,
Bolduc,	Fiset,	Merner,	Snowball,
Bowell	Jones,	Miller,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Mills,	Templeman,
Carling (Sir John),	King,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud)
Carmichael,	Kirchhoffer,	O'Brien,	Vidal,
Casgrain	Landerkin,	Owens,	Wark,
(de Lanaudière),	Landry,	Pelletier	Watson,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Wood
Dandurand,	McCallum,	Poirier,	(Westmoreland),
Dever,	McDonald (C.-B.),	Primrose,	Yeo,
Dickey,	McKay (Truro),	Prowse,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Allan:—De la corporation de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Scott:—De la corporation de la cité de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De Georges A. Cox et autres, de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du sud de *Crow's Nest*," et les autorise à construire une voie ferrée depuis Michel, dans le district est de Kootenay, province de la Colombie-Britannique, jusqu'à la frontière internationale, et à d'autres fins;

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant un acte qui modifie son acte constitutif et l'autorise à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins;

De Archibald Campbell et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Banque Nationale du Canada," et à d'autres fins;

De George Frederick Benson, de Montréal, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de colonisation de Pontiac";

De William Jackson Conroy, d'Aylmer, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Arnprior et Pontiac";

De la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée), demandant un acte qui modifie son acte constitutif et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer électrique, et à d'autres fins.

L'honorable M. Templeman a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des Marques de Commerce et des Dessins de fabrique."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Territoire du Yukon et contenant de nouvelles modifications pour l'administration de la justice dans ce territoire," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 20 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 20 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Bernier :

1 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quel-
qu'un en leur nom quelques rap ports, représentations, plaintes ou
mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à
leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont
été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce
pays ?

Par l'honorable M. Ferguson :

2 19 mars—Qu'il attirera l'attention de la Chambre sur l'article suivant paru le 11
courant dans le *Guardian*, journal publié à Charlottetown, I. P.-E. :

“ La loi de prohibition est sauve.”

“ Nous apprenons que, pendant qu'ils étaient récemment à
Ottawa, le premier ministre et l'honorable M. B. Rogers ont
soumis à l'honorable David Mills la question de la validité de la
loi prohibitive adoptée ici à la dernière session de la législature.
Le ministre de la Justice a émis l'opinion que, bien que la loi pro-
hibitive du Manitoba ait été déclarée invalable, celle adoptée par
l'Île du Prince-Edouard est bonne et dans les limites du pouvoir
de la législature.

“ C'est là une bonne nouvelle.”

Et qu'il demandera au ministre de la Justice :

1. Cette affirmation est-elle exacte ?
2. Le ministre de la Justice a-t-il fait un rapport officiel sur
la loi relative à la prohibition des liqueurs adoptée par la législa-
ture de l'Île du Prince-Edouard à sa dernière session, et ce rapport
était-il favorable à la constitutionnalité de cette loi ?

3. Le ministre de la Justice a-t-il fait un rapport officiel sur la loi relative à la prohibition des liqueurs adoptée par la législature du Manitoba en 1900, avant que cette loi fût déclarée *ultra vires* par la cour du Manitoba? Dans l'affirmative, ce rapport était-il contre la constitutionnalité de la loi?

POUR JEUDI, 21 MARS 1901.

Par l'honorable M. Macdonald :

- 1 14 mars—Qu'il demandera au gouvernement des renseignements sur les matières suivantes relatives au district de Yukon :—
1. M. Ogilvie, commissaire du district du Yukon, a-t-il été révoqué ou a-t-il démissionné volontairement? S'il se retire pour l'une ou l'autre cause, qui doit lui succéder?
 2. Quel a été le revenu du Yukon, provenu de toutes sources, en 1900?
 3. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire le droit régalié sur l'or de 10 à 5 p.c.?
 4. Les baux de dragage d'or dans le Yukon ont-ils été annulés en totalité ou en partie? Combien de baux l'ont été et pour quelle raison?
 5. Par qui se règle la délivrance des licences pour l'importation et la vente des spiritueux, des vins et de la bière dans le Yukon?
 6. Quelles conditions sont considérées comme nécessaires pour qualifier un postulant à obtenir une licence?
 7. Est-ce l'intention de traiter des licences d'une manière plus ouverte et plus large qu'on ne l'a fait jusqu'ici?

Par l'honorable M. Perley :

- 2 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement si les officiers du recensement pour les Territoires du Nord-Ouest ont été nommés? Dans l'affirmative, quels sont les noms et l'adresse de ceux nommés pour la division électorale d'Assiniboine-Est?

POUR LUNDI, 25 MARS 1901.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

- 1 8 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conservation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des États-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les États-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi

que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

POUR MARDI, 26 MARS 1901.

Par l'honorable M. Bernier :

14 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 20 MARS 1901.

1901.

- 1 19 mars—Comité de toute la Chambre (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)—A. F.
- 2 19 mars—2e lecture (Bill 31) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Orford.—(Honorable M. Owens.)—A. F.
- 3 19 mars—2e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A. F.

POUR MARDI, 26 MARS 1901.

- 1 19 mars—2e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

- 1 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A. F.
- 2 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A. F.

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DU CANADA

MONTREAL - 1891

LE 10 JANVIER 1891

1891

SENAT

Imprimeur: J. G. Gauthier, 100, rue St-Jacques, Montreal.

No 15

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mardi, 19 mars 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 16.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT
DU CANADA.

Mercredi, 20 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Allan,	Drummond,	McKay (Truro),	Prowse,
Baker,	Ellis,	McLaren,	Reid,
Bernier,	Ferguson,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Fiset,	McSweeney,	Shehyn,
Bowell	Gillmor,	Merner,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Jones,	Miller,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Kerr,	Mills,	Templeman,
Carmichael,	King,	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigand)
Casgrain	Kirchhoffer,	O'Brien,	Vidal,
(de Lanaudière),	Landerkin,	O'Donohoe,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Owens,	Watson,
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dever,	McCallum,	Perley,	Yeo,
Dickey,	McDonald (C.-B.),	Poirier,	Young.
Dobson,	McHugh,	Primrose,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
OTTAWA, 19 mars 1901.

Dans l'affaire de James Stovel, pétitionnaire pour un bill de divorce.
Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle 108 de cette Chambre.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé :

Que la règle 106 du Sénat soit suspendue, et qu'il soit permis à James Stovel, de la ville d'Edmonton, de présenter une pétition demandant un bill de divorce d'avec sa femme Margaret Stovel.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable M. Perley a présenté la pétition de James Stovel, de la ville d'Edmonton, dans le district d'Alberta; demandant un acte pour dissoudre son mariage avec sa femme Margaret Stovel.

La dite pétition a été déposée sur la table.

L'honorable Président a présenté au Sénat le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du parlement.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Première réunion en 1901.

RAPPORT.

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni pour la première fois dans l'appartement du Président du Sénat, vendredi, le huit mars, à 11 heures a.m.

Le rapport des bibliothécaires a été lu et adopté.

Il a été nommé un sous-comité chargé d'étudier les moyens de donner plus d'espace pour le nombre toujours croissant des ouvrages de la bibliothèque.

Il a été nommé un sous-comité chargé d'examiner les comptes de la bibliothèque.

Le comité a résolu d'attirer l'attention du gouvernement sur l'ouvrage intitulé : "Les décisions des Orateurs", par L. G. Desjardins, pour qu'il en achète un certain nombre d'exemplaires à l'usage des membres du parlement.

Après quoi le comité s'ajourna.

L. G. POWER,
Président.

CHAMBRE DE L'ORATEUR,
AU SÉNAT,
7 mars 1901.

Sur motion du l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
MERCREDI, 20 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie E. B. Eddy, à responsabilité limitée, de Hull, P.Q., demandant un acte qui amende son acte d'incorporation.

De G. F. Clark et autres, de la ville d'Aylmer, et d'autres personnes, d'autres lieux dans la province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " La Société Canadienne de Secours Mutuel " ;

De la Compagnie du chemin de fer d'Orford, demandant un acte déclarant que les travaux qu'elle est autorisée à faire par un acte de la législature de la province de Québec sont d'utilité générale pour le Canada, et l'autorise à construire ou acquérir et à opérer une ligne de chemin de fer allant d'un point situé sur sa voie principale, entre Laurenceville et Eastman, vers l'est, jusqu'à Magog, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, New-Westminster Septentrional et Yukon, demandant un acte qui déclare que son chemin de fer est d'utilité générale pour le Canada, leur donne le pouvoir de louer, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne ferrée depuis le village de Bobcaygeon, à travers les townships de Verulam, Harvey, Galway et Snowdon, jusqu'à un point situé sur la ligne du chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa, dix milles en deça de Furnace Falls, et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ;

De George Earl Church, de Londres, Angleterre, et d'autres, d'autres lieux, demandant un acte qui modifie leur acte constitutif, prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer Trans-Canadien, les autorise à construire une voie ferrée depuis un point situé sur la ligne du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean ou du chemin de fer le Grand Nord, à faire obliquer la ligne principale vers l'extrémité sud de la baie de James, à construire des embranchements depuis certains points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg, à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Lulu, demandant un acte qui déclare d'utilité générale les travaux qu'elle est autorisée à faire par un acte de la législature de la Colombie Britannique, qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et à d'autres objets ;

De la Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slocan, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer, et à d'autres objets ;

De la Compagnie de téléphone Bell (à responsabilité limitée), demandant un acte qui l'autorise à augmenter son capital social jusqu'à concurrence de \$10,000,000 au plus, y compris son capital actuel.

Du lieutenant-colonel D. T. Irwin et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Association du fonds patriotique Canadien " ;

De John Mather et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, " et à d'autres objets.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. MCKAY,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 20 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Edward Seybold et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur la vie Empire Uni", et il a constaté que la règle 49c n'a pas été pleinement observé. Cependant il a été établi par des affidavits des journaux que les avis étaient justement publiés. Votre comité considérant que l'espace de temps exigé pour leur publication aura été plus que suffisant, lorsque le comité auquel il sera renvoyé, le prendra en considération, il recommande que ces avis soient considérés comme étant suffisants, d'autant plus que le comité auquel il aura été renvoyé, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. MCKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Mer-
ner, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McMillan, a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie Canadienne de téléphone Bell".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Mills, a présenté au Sénat un bill (G) intitulé: "Acte relatif à la transmission de la Couronne".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, présente au Sénat, le rapport du Bureau des Examineurs du Service Civil, pour l'année expirée le 31 décembre 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 31.)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le second article a été lu et remis.

Les troisième et quatrième articles ont été lus et agréés.

Le cinquième article a été lu et remis.

Les sixième, septième et huitième articles ont été lus et agréés.

Le neuvième article a été lu et amendé en substituant le mot "règles" au mot "lois" dans la seconde ligne de cet article.

Les dixième et onzième articles ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Comformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Comformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill (8) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (20) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, le Sénat s'est ajourné

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 21 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 21 MARS 1901.

Par l'honorable M. Macdonald :

1901.

- 1 14 mars—Qu'il demandera au gouvernement des renseignements sur les matières suivantes relatives au district de Yukon :—
1. M. Ogilvie, commissaire du district du Yukon, a-t-il été révoqué ou a-t-il démissionné volontairement ? S'il se retire pour l'une ou l'autre cause, qui doit lui succéder ?
 2. Quel a été le revenu du Yukon, provenu de toutes sources, en 1900 ?
 3. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire le droit régulier sur l'or de 10 à 5 p.c. ?
 4. Les baux de dragage d'or dans le Yukon ont-ils été annulés en totalité ou en partie ? Combien de baux l'ont été et pour quelle raison ?
 5. Par qui se règle la délivrance des licences pour l'importation et la vente des spiritueux, des vins et de la bière dans le Yukon ?
 6. Quelles conditions sont considérées comme nécessaires pour qualifier un postulant à obtenir une licence ?
 7. Est-ce l'intention de traiter des licences d'une manière plus ouverte et plus large qu'on ne l'a fait jusqu'ici ?

Par l'honorable M. Perley :

- 2 19 mars—Qu'il demandera au gouvernement si les officiers du recensement pour les Territoires du Nord-Ouest ont été nommés ? Dans l'affirmative, quels sont les noms et l'adresse de ceux nommés pour la division électorale d'Assiniboine-Est ?

POUR LUNDI, 25 MARS 1901.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

15 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conservation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

POUR MARDI, 26 MARS 1901.

Par l'honorable M. Bernier :

2 14 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

À quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

Par l'honorable M. Bernier :

2 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quelqu'un en leur nom quelques rapports, représentations, plaintes ou mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce pays ?

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?
2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?
3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?
4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?
5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
Lord Chancellor.....\$50,000	Juges en chef.....\$ 6,000
Lord Chief Justice..... 40,000	Cour du Banc du Roi et cour } 3,000
Juge de la Haute Cour..... 25,000	Supérieure..... } à 5,000
27 magistrats de police métropolitains à..... 7,500	

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 21 MARS 1901.

1901.

- 1 20 mars—2e lecture (Bill 8) Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)—A.F.
- 2 20 mars—2e lecture (Bill 20) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan. — (Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

POUR VENDREDI, 22 MARS 1901.

- 1 20 mars—2e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. McMillan.)
- 2 20 mars—2e lecture (Bill G) Acte relatif à la transmission de la Couronne.—(Honorable M. Mills.)
- 3 20 mars—Prise en considération du premier rapport du comité mixte de la bibliothèque du parlement.—(Honorable Sir Alphonse Pelletier.)

POUR LUNDI, 25 MARS 1901.

- 1 19 mars—Comité de toute la Chambre (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 26 MARS 1901.

- 1 19 mars—2e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

- 1 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 2 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

No 16

Ire Session, nine Parlement, I Edouard VII, 1901

Mercredi, 20 mars 1901.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 17.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 21 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Ellis,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Fiset,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McMillan,	Shehyn,
Bowell	Hingston	McSweeney,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	(Sir William),	Merner,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Jones,	Miller,	Templeman,
Carmichael,	Kerr,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud)
Casgrain	King,	Montplaisir,	Vidal,
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	O'Donohoe,	Watson,
Cochrane,	Landry,	Owens,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Dever,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland)
Dickey,	MacKeen,	Perley,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Poirier,	Young
Drummond,	McDonald (C.-B.),	Primrose,	.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Power, Président:—De la Corporation de la ville de Prescott, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De la ville de Jonction-Toronto, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la corporation de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et de la corporation de la cité de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposés à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le Rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie pour l'année expirant le 30 juin 1900.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:

(*Voir Documents de la Session No 32.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 22 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 25 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

18 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conservation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

POUR MARDI, 26 MARS 1901.

Par l'honorable M. Bernier :

14 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

Par l'honorable M. Bernier :

2 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quelqu'un en leur nom quelques rapports, représentations, plaintes ou mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce pays ?

Par l'honorable M. Bernier :

3 21 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance relative à l'immigration des Doukhobors ; aussi, copie des pétitions, rapports, mémoires ou représentations adressés au gouvernement par les dits Doukhobors, ou par quelqu'un en leur nom, depuis leur établissement en Canada.

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?

2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?

3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?

4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?

5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>		<i>Canada.</i>	
Lord Chancellor.....	\$50,000	Juges en chef	\$ 6,000
Lord Chief Justice.....	40,000	Cour du Banc du Roi et cour } Supérieure	3,000
Juge de la Haute Cour.....	25,000		à
27 magistrats de police métropolitains à	7,500		5,000

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 22 MARS 1901.

1901.

- 1 20 mars—2e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. McMillan.)
- 2 20 mars—2e lecture (Bill G) Acte relatif au changement de règne.—(Honorable M. Mills.)
- 3 20 mars—Prise en considération du premier rapport du comité mixte de la bibliothèque du parlement.—(Honorable Sir Alphonse Pelletier.)

POUR LUNDI, 25 MARS 1901.

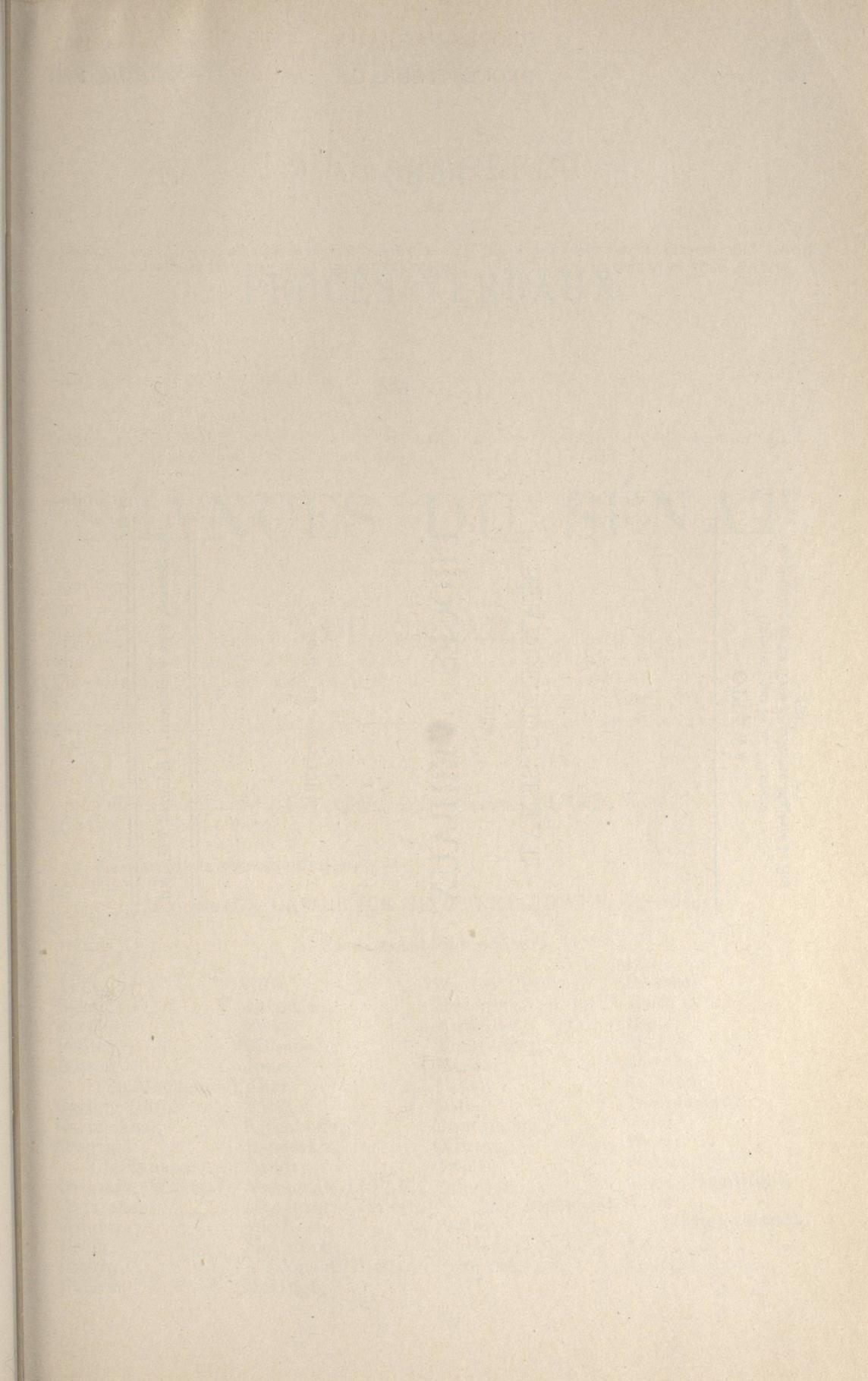
- 1 19 mars—Comité de toute la Chambre (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills)—A F.

POUR MARDI, 26 MARS 1901.

- 1 19 mars—2e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

- 1 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 2 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A.F.



No 17

1re Session, 9me Parlement, I Edouard VII, 1901

Jendredi, 21 mars 1901.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 18.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 22 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Ellis,	McKay (Truro),	Prowse,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Reid,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McSweeney,	Shehyn,
Bowell,	Jones,	Merner,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Miller,	Sullivan,
Carling (Sir John),	King,	Mills,	Templeman,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain	Landerkin,	O'Brien,	Wark,
(de Lanaudière),	Landry,	Owens,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	Wood
Dandurand,	MacKeen,	Perley,	(Westmoreland),
Dever,	McCallum,	Poirier,	Yeo,
Dickey,	McDonald (C-B.),	Primrose,	Young.
Dobson,	McHugh,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Allan: —De la corporation de la ville de Niagara-Falls; de la corporation du village de Lancaster; de la corporation de la ville de Parkhill; de la corporation du village de Kemptville; de la corporation du village de Holland Landing; de la corporation de la ville de Wallaceburg; de la corporation de la ville d'Aurora; de la corporation de la ville de Thornbury; de la corporation de la municipalité de Thedford, toutes dans la province d'Ontario; de la corporation du village d'Eastman, et de la corporation de la ville de Bedford, toutes dans la province de Québec.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (7) intitulé: "Acte relatif à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la règle soixante et dix soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 23.—Retranchez "vingt" et insérez "quinze".

Page 1, ligne 30.—Retranchez "sera" et insérez "pourra être".

Page 2, lignes 16 et 17.—Retranchez "à Waterloo et à Saint-Jean", et insérez "dans les districts ou passera le dit chemin de fer".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les règles quarante et unième et soixante et dixième du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (8) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la soixante et dixième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

VENDREDI, 22 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement au bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Liliás Middleton," on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite de la manière prescrite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,

Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

VENDREDI, 22 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

1. Votre comité a pris en considération la pétition présentée à Votre Honorable Chambre, le 14 février 1901, par Liliás Middleton, de la cité de Toronto, demandant à cause de sa pauvreté le remboursement de l'honoraire de \$200 payé par elle, en

conformité de la règle 108 du Sénat, avant la présentation de sa pétition en obtention d'un bill de divorce d'avec Lancelot Willoughby Middleton, incarcéré maintenant au pénitencier de Kingston.

2. Votre comité a examiné soigneusement les déclarations réglementaires de la pétitionnaire et d'autres personnes déposés avec la demande.

3. Votre comité recommande que la dite somme de \$200 soit remboursée à la pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro-tempore.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT
SALE DU COMITÉ No 28,
VENDREDI, 22 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Conformément à la règle 110 de votre honorable Chambre, concernant les bills de divorce, votre comité, auquel a été renvoyé la pétition de James Stovel, de la ville d'Edmonton, dans le district d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec Margaret Stovel, a examiné la dite pétition et les avis, preuve, bill et autres papiers, et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Votre comité a constaté que la pétition, l'avis et le bill proposé sont réguliers et suffisants.

2. On a fait dûment preuve devant votre comité de la publication de l'avis et de la signification d'une copie de cette pièce. A la partie défenderesse en personne.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'éonorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posé sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé : " Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (G) intitulé : " Acte relatif au changement de règne ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du parlement.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé avec la permission du Sénat :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 26 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 26 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Dandurand :

Question :

18 mars—Le gouvernement sait-il que le congrès américain a adopté, à sa session actuelle, une loi concernant la construction, réparation et conservation de certains travaux publics sur les rivières et dans les ports, et que par cette loi, il autorise le président des Etats-Unis à inviter le gouvernement de la Grande-Bretagne à s'associer à l'institution d'une commission internationale qui sera chargée de faire des études et un rapport sur les conditions et l'utilisation des eaux adjacentes à la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, sur le maintien et le règlement de niveaux convenables, sur l'action de ces eaux par rapport aux rivages et aux constructions qui s'y rencontrent, sur les intérêts de la navigation affectée par le détournement des dites eaux de leur cours naturel, ainsi que sur les mesures nécessaires à prendre pour régler ces déviations.

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, pendant cette session, la législation nécessaire pour s'associer effectivement à la dite commission dans les vues indiquées ?

Par l'honorable M. Bernier :

214 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

À quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

Par l'honorable M. Bernier :

- 3 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quelqu'un en leur nom quelques rapports, représentations, plaintes ou mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce pays ?

Par l'honorable M. Bernier :

- 4 21 mars—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance relative à l'immigration des Doukhobors ; aussi, copie des pétitions, rapports, mémoires ou représentations adressés au gouvernement par les dits Doukhobors, ou par quelqu'un en leur nom, depuis leur établissement en Canada.

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

- 1 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?

2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?

3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?

4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?

5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>		<i>Canada.</i>	
Lord Chancellor.....	\$50,000	Juges en chef.....	\$ 6,000
Lord Chief Justice.....	40,000	Cour du Banc du Roi et cour Supérieure.....	} 3,000 à 5,000
Juge de la Haute Cour.....	25,000		
27 magistrats de police métropolitains à.....	7,500		

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 26 MARS 1901.

- 1 20 mars—Comité de toute la Chambre (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)—A. F.
- 2 19 mars—2e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)—A. F.
- 3 22 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la signification de l'avis de deuxième lecture du bill *re* Lilius Middleton.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 4 22 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de Lilius Middleton, demandant le remboursement de l'honoraire payé sur sa demande en obtention d'un bill de divorce.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 5 22 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de James Stovel, demandant un bill de divorce.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 6 22 mars—2e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Clemow.)—A. F.
- 7 22 mars—2e lecture (Bill G) Acte relatif au changement de règne.—(Honorable M. Mills.)—A. F.

POUR MERCREDI, 27 MARS 1901.

- 1 22 mars—3e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.
-

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

- 1 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 2 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

No 18.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 22 mars 1901.

PROCES - VERBAUX

DHS

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 19.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 26 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McHugh,	Prowse,
Allan,	Ellis,	McKay (Truro),	Reid,
Baker,	Ferguson,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Shehyn,
Bolduc,	Jones,	McSweeney,	Snowball,
Bowell	Kerr,	Merner,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	King,	Miller,	Templeman,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Carmichael,	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
Casgrain	Landry,	O'Brien,	Watson,
(de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Pelletier	Wood
Cochrane,	MacKay (Alma),	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dandurand,	MacKeen,	Perley,	Yeo,
Dever,	McCallum,	Poirier,	Young.
Dickey,	McDonald (C.-B.),	Primrose,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Wood (Hamilton) :—Du Conseil municipalité de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la ville de Niagara-Falls; de la corporation du village de Lancaster; de la corporation de la ville de Parkhill; de la corporation du village de Kemptville; de la corporation du village de Holland Landing; de la corporation de la ville de Wallaceburg; de la corporation de la ville d'Aurora; de la corporation de la ville de Thornbury; de la corporation de la municipalité de Thedford, toutes dans la province d'Ontario; de la corporation du village d'Eastman; et de la corporation de la ville de Bedford, toutes deux dans la province de Québec, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du parlement, a présenté son premier rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 mars 1901.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

59. Copie d'une convention en date du 16 janvier 1901, intervenue entre le gouvernement de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud par l'honorable Henry Cope land, agent pour la Nouvelle-Galles du Sud, de la première part, et la "Eastern Extension Australasia and China Telegraph Company, Limited", ci-après appelée "la compagnie de prolongement", de la seconde part.

60. Réponse à l'Ordre du 18 février 1901, —Etat indiquant le montant de la remise payée sur les instruments agricoles exportés du Canada pendant les exercices expirés les 30 juin 1896-97-98-99 et 1900, et spécifiant le montant payé à chaque manufacture, chacune des dites années.

67. Réponse à l'Adresse du 21 février 1901, —Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis mars 1900 entre le gouvernement fédéral et les autorités impériales et entre le gouvernement fédéral et les autorités de la Colombie Anglaise au sujet de l'immigration mongole en Canada.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

37. Etat en détail de toutes les obligations et les garanties enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier état (6 février 1900) soumis au parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada.

38. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er juillet 1900 au 5 février 1901.

39. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1900-1901.

40. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1900.

41. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1900.
42. Etat des recettes et dépenses de la Compagnie d'amélioration de l'Ottawa pour l'année expirée le 30 juin 1900.
43. Rapport annuel, aux termes du chapitre 131 des Statuts Revisés du Canada, intitulé: "Acte concernant les Unions ouvrières".
44. Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre le commencement de la session de 1900 et la session de 1901.
45. Copie d'un ordre en conseil concernant la délivrance de licences à des navires de pêche des Etats-Unis.
46. Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1900.
47. Etat des paiements des primes de pêche, pendant l'année fiscale 1899-1901.
48. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le levé hydrographique de la rivière Napanee en 1900, et état donnant les noms des personnes employées, la durée de leur service et les sommes payées à chacune d'elles, ainsi que les détails relatifs à toutes autres sommes payées et les noms des personnes auxquelles il a été payé des deniers en rapport avec les dits travaux.
49. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Copie de certain rapport fait en juin 1900 concernant le havre de Toronto par les ingénieurs W. T. Jennings et Joseph R. Roy.
50. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1899 jusqu'au 1er octobre 1900.
- 50a. Etat donnant la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien échangée par le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.
- 50b. Réponse à Adresse,—Copie de toutes demandes, documents, papiers et correspondance échangés entre la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et le gouvernement ou le ministre des Chemins de fer et Canaux au sujet de la permission obtenue par la compagnie de traverser ou de continuer à traverser certaines rues dans la partie ouest de la cité d'Ottawa?
51. Etat indiquant les réductions et remises faites durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1900, en vertu de la clause 141 qui a été ajoutée à l'Acte des Sauvages par la clause 8, chapitre 35, 58-59 Vie.
52. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, aux termes de la clause 46 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest.
53. Ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, ch. 54 des Statuts Revisés du Canada.
54. Etat donnant les ordres en conseil publié dans la *Gazette de la Colombie Anglaise*, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie Anglaise.
55. Réponse à Ordre du 13 février 1901,—Etat indiquant,—
1. Les montants des boni ou subventions de chemins de fer votés par le parlement, chaque année, depuis 1896 jusqu'à 1900, inclusivement;
 2. Les noms de tous les chemins de fer auxquels des boni ou subventions ont été votés par le parlement pendant chacune des dites années, et le montant voté pour chaque chemin de fer;
 3. Le montant des boni ou subventions payés à chacun des dits chemins de fer ou à chaque compagnie ou particulier à qui les dits boni ou subventions ont pu être conférés par voie de transfert ou autrement pendant chacune des dites années, et les conditions attachées à ces paiements;
 4. Sur quelles partie ou parties des dits boni ou subventions votés pendant les dites années un intérêt était payable, et quel montant a été payé sur chacun des dits boni ou subventions sur lesquels un intérêt était payable, spécifiant les détails concernant chaque chemin de fer;

5. Le montant d'intérêt payé, chacune des dites années, par chacun des dits chemins de fer pour les boni ou subventions reçus par eux ;

6. Quels chemins de fer—auxquels des boni ou subventions ont été votés par le parlement pendant chacune des dites années et ont été payés en tout ou en partie avec l'entente qu'un intérêt serait payable—ont payé un intérêt sur les boni ou subventions reçus par eux, et quel intérêt a été payé, chaque année, par chaque chemin de fer ayant reçu les dits boni ou subventions.

56. Réponse à Adresse du 12 février 1901.—Copie de l'adresse présentée par les citoyens de Dawson à Son Excellence le Gouverneur général à l'occasion de la visite de ce dernier à cette cité en 1900 ; aussi, copie de tous ordres en conseil, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à la dite adresse, et les demandes et représentations y contenues.

57. Réponse à Ordre du 12 février 1901.—Copie de tous papiers, instructions, soumissions, contrats, correspondance et rapport ayant trait en quelque manière à la construction d'un édifice pour loger les officiers du gouvernement à Dawson.

Aussi, copie de toutes instructions, papiers, soumissions, contrats, correspondance et rapport ayant trait en quelque manière à la construction d'édifices publics en vertu d'un contrat accordé à William Rourke.

Aussi, copie de toutes instructions, papiers, soumissions, contrats, devis et rapports ayant trait en quelque manière à la construction d'un pont conduisant des casernes et autres édifices publics à la partie principale de la cité de Dawson.

58. Ordonnances du territoire du Yukon pour 1900, conformément à l'Acte 61 Vic., chap. 6, clause 7.

58a. Réponse à Ordre du 12 février 1901.—Etat détaillé du nombre de gallons de spiritueux et de liqueurs de malt entrés dans le district du Yukon depuis la période couverte par la réponse fournie en 1900, et du nombre de permis émis à cet effet ; aussi, les noms et domiciles des personnes ou compagnies à qui des permis ont été accordés, et le montant payé à cet effet. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

58b. Réponse à Ordre du 12 février 1901.—Copie de tous rapports de M. Ogilvie, commissaire du district du Yukon, non encore soumis à la Chambre, ainsi que toutes les données possibles concernant le rapport mentionné à la page 5025 des *Débats* du 10 mai 1900. Aussi les raisons pourquoi ce rapport n'a pas été déposé.

58c. Réponse à Ordre du 18 février 1901.—Etat donnant,—

Copie de tous rapports faits par M. Charleson au sujet de la construction de lignes télégraphiques précédemment ou actuellement sous son contrôle ;

Aussi, les noms des hommes employés sous sa direction entre Bennett et Dawson, et la nationalité de chacun, autant que possible, les gages et allocations de chaque homme ainsi employé, les détails concernant les grèves arrivées parmi ces hommes pour obtenir des gages plus élevés ;

Les noms des personnes qui ont fourni les poteaux pour la pose des fils, et copie de tous contrats et correspondance à ce sujet, faisant connaître si les arbres le long de la ligne ont servi pour y attacher les fils, et dans ce cas, sur quelle distance proportionnellement à la distance sur laquelle on a placé des poteaux ; combien de poteaux ont été obtenus et payés, combien sur ce nombre n'ont pas été mis en usage pour les fins du télégraphe ;

Aussi, si les hommes employés sur la ligne à Dawson, Ogilvie, Selwyn, Selkirk, Five Finger, Labarge-en-bas et Tagish sont sujets anglais, et dans la négative, à quelle nationalité appartient chacun d'eux ;

Aussi, les noms des sous-entrepreneurs qui ont fourni les poteaux, leur domicile, et copie de tous contrats à ce sujet.

Aussi, les conditions auxquelles le steamer *W. S. Stratton* a été nolisé, les noms des affréteurs et copie de tous papiers à ce sujet ; les noms du capitaine et du capitaine intérimaire et leur nationalité ; les conditions de l'affrètement, à quel usage le steamer a servi, s'il a été employé pour transporter les approvisionnements ou autrement, et quelles embarcations ont été employées autres que des allèges ; combien d'allèges ont été employées et à quelles conditions ; le montant exigé ou payé pour transport par eau autre que par le steamer *Stratton* ;

Aussi, durant quelle période, pendant la construction, M. Charleson s'est tenu avec les hommes employés à la construction; les détails concernant l'achat du *S.S. Lullie C*, l'achat, la vente, disposition ou transfert du bateau et les conditions de cette vente ou cession, et copie de tous rapports et correspondance à ce sujet;

Aussi, les arrangements pris pour les approvisionnements et avec quels fournisseurs; les arrangements faits à Bennett au sujet du paiement des hommes qui quittaient Dawson;

Aussi, le montant déjà payé pour la ligne placée sous le contrôle de M. Charleson; copie des comptes rendus et des comptes soldés en rapport avec les travaux de la ligne; le chiffre alloué en premier lieu et celui actuellement payé à A. Boyer, assistant de M. Charleson, ainsi qu'un état indiquant à qui M. Charleson donne ses commandes pour approvisionnements à Vancouver, à quels prix et si une commission est payée pour la fourniture des approvisionnements, et à qui; le nom de l'agent de M. Charleson, à Vancouver, pour cette fin; la quantité d'articles tirés des Etats-Unis par M. Charleson; si le fils de M. Charleson a reçu \$350 ou autres montant ou montants pour payer les frais d'un voyage à Ottawa ou autrement, et s'il est ou s'il était alors employé du gouvernement; si M. Charleson donne des contrats à son contre-maître, et si les dépenses de ce dernier sur le lieu des travaux ont été payées par le gouvernement, et si des soumissions sont demandées en ces occurrences.

Aussi, copie de tous contrats, rapports et papiers concernant les contrats donnés par M. Charleson ou sous sa direction en rapport avec la ligne de télégraphe entre Bennett et Dawson.

58*d*. Réponse supplémentaire à Ordre du 12 février 1901,—Etat détaillé du nombre de gallons de spiritueux et de liqueurs de malt entrés dans le district du Yukon depuis la période couverte par la réponse fournie en 1900, et du nombre de permis émis à cet effet; aussi, les noms et domiciles des personnes ou compagnie à qui des permis ont été accordés, et le montant payé à cet effet. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

58*e*. Règlements concernant l'émission des permis pour importer des liqueurs dans le Territoire du Yukon.

58*f*. Copie de la correspondance relative au permis Huston pour importation de liqueurs.

62. Etat d'affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1900. Et aussi, —Liste des actionnaires à la date du 31 décembre 1900.

63. Réponse à Ordre du 4 mars 1900,—Copie d'un certain rapport, avec la preuve, présenté au département de l'Intérieur par les commissaires nommés le 19 juin dernier pour faire l'audition de tous comptes et pour faire une enquête et un rapport sur toutes matières se rapportant à l'administration des syndics des emplacements de ville de Virden, Qu'Appelle, Regina et Moose Jaw, et aux ventes opérées par eux.

64. Réponse à Adresse du Sénat en date du 20 juin 1900, demandant un état indiquant:

1. Lesquels des wagons mentionnés dans une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 mai 1900 comme étant "arrivés à Halifax et Saint-Jean respectivement avant le 10 avril dernier et qui n'avaient pas alors été déchargés", ont été déchargés depuis;

2. Les dates auxquelles ces wagons ont été déchargés;

3. Le montant des frais de surestaries perçue sur chaque wagon.

65. Copie de la correspondance concernant la demande faite pour l'achat de la réserve sauvage à Sydney, Cap-Breton.

66. Réponse à Ordre du 4 mars 1901,—Copie de toutes circulaires, papiers et instructions envoyés par le département du Revenu de l'Intérieur au cours de l'année dernière au sujet de certaines marques de poudre à pâtisserie condamnées par le gouvernement, et notifiant les marchands d'en cesser la vente sous peine d'être poursuivis.

68. Réponse à Ordre du 4 mars 1901,—Copie de toute correspondance, pétitions ou autres documents échangés en 1900 et 1901 entre le département des Sauvages et

Alexander Marchel, chef de la bande des sauvages Micmacs établis sur la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche, province de Québec, au sujet de l'agent des sauvages ou de ses devoirs en ce qui concerne la dite bande.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance relative à l'immigration des Doukhobors; aussi, copie des pétitions, rapports, mémoires ou représentations adressés au gouvernement par les dits Doukhobors, ou par quelqu'un en leur nom, depuis leur établissement en Canada.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (42) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (35) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (36) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. MacKeen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (48) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 27 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 27 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Bernier :

14 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

Par l'honorable M. Bernier :

1 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quel qu'un en leur nom quelques rapports, représentations, plaintes ou mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce pays ?

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?
2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?
3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?
4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?
5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>		<i>Canada.</i>	
Lord Chancellor.....	\$50,000	Juges en chef.....	\$ 6,000
Lord Chief Justice.....	40,000	Cour du Banc du Roi et cour Supérieure.....	} 3,000 à 5,000
Juge de la Haute Cour.....	25,000		
27 magistrats de police métropolitains à.....	7,500		

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

Par l'honorable M. Perley :

2 26 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui E. Field a été destitué des fonctions de maître de poste au bureau de poste de Fishing Lake. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Field ? La personne ou les personnes qui ont conseillé la démission de M. Field sont-elles jamais allées au bureau de poste ? Quelqu'une des personnes desservies par le dit bureau de poste ont-elles pétitionné contre la destitution de M. Field ?

Par l'honorable M. Perley :

3 26 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui Chase Taylor a été destitué de ses fonctions de gardien du palais de justice de Wolseley, T.N.O. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Taylor qui a amené sa destitution ? Combien y avait-il

de candidats à cette position et quels sont leurs noms ? Quel est le nom de la personne nommée à sa place et par qui était-elle spécialement recommandée ?

POUR VENDREDI, 29 MARS 1901.

Par l'honorable M. Primrose :

- 1 26 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement, ou de quelque département du gouvernement, d'enlever ou de permettre d'enlever du Musée géologique, rue Sussex, le magnifique spécimen de buffle ou bison qui s'y trouve, ou tout autre spécimen animal unique, pour les exposer à l'Exposition pan-américaine de Buffalo ?

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

- 2 26 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de présenter une loi de faillite durant la présente session du parlement ? Dans la négative, le gouvernement prendra-t-il la question en considération durant les vacances ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 27 MARS 1901.

- 1 22 mars—3e lecture (Bill 24) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)
—A.F.
- 2 20 mars—Comité de toute la Chambre (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 19 mars—2e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)
—A.F.
- 4 22 mars—Prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la signification de l'avis de deuxième lecture du bill *re* Liliias Middleton.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 5 22 mars—Prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de Liliias Middleton, demandant le remboursement de l'honoraire payé sur sa demande en obtention d'un bill de divorce.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

- 6 22 mars—Prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorcés relatif à la pétition de James Stovel, demandant un bill de divorce.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 7 22 mars—2e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.
- 8 22 mars—2e lecture (Bill G) Acte relatif au changement de règne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

- 1 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 2 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 3 26 mars—2e lecture (Bill 35) Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather.—(Honorable M. Jones.)—A.F.
- 4 26 mars—2e lecture (Bill 36) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.
- 5 26 mars—2e lecture (Bill 42) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.
- 6 26 mars—2e lecture (Bill 48) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique.—(Honorable M. Landerkin.)—A.F.

No. 19.

Ire Session, 6me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mardi, 26 mars 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 20.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 27 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Allan,	Drummond,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Baker,	Ellis,	McHugh,	Reid,
Bernier,	Ferguson,	McKay (Truro),	Scott,
Bolduc,	Fiset,	McLaren,	Shehyn,
Bowell	Gillmor,	McMillan,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Kerr,	Merner,	Templeman,
Carmichael,	King,	Miller,	Vidal,
Casgrain	Kirchhoffer,	Mills,	Wark,
(de Lanaudière),	Landerkin,	O'Brien,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Owens,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dever,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dickey,	MacKeen,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Drummond du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (6) intitulé: "Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 3, ligne 2, après "succursale" insérez "la valeur en capital de".

Page 3, ligne 4 et 5, après "valeur" insérez "en capital".

Dans le préambule:

Page 1, ligne 15, après "que" insérez "par sa pétition, la Société fédérale a déclaré que".

Page 1, ligne 18, après "provinciale" insérez "qu'elle".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été posée sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 27 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie incorporée du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et à d'autres fins;

De la Compagnie manufacturière McClary, demandant un acte modifiant son acte d'incorporation, augmentant son capital-actions et à d'autres fins;

De William Jackson Conroy, d'Aylmer, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Arnprior et Pontiac."

De Georges A. Cox et autres, de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Sud de *Crow's Nest*," et les autorise à construire une voie ferrée depuis Michel, dans le district est de Kootenay, province de la Colombie-Britannique, jusqu'à la frontière internationale, et à d'autres fins.

De Hugh Blain et autres, de la cité de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du Pont de la rivière Sainte-Marie."

De C. A. Lett et autres, des cités de Victoria et Vancouver, Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur la vie dite *Century*," et les autorise à opérer comme compagnie d'assurance sur la vie;

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, de la Baie-d'Hudson et de l'Ouest, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation, l'autorise à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins;

De la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée), demandant un acte qui modifie son acte constitutif et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer électrique, et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 27 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui a expiré le vendredi, quinzième jour de mars courant, soit prolongé au mardi, neuvième jour d'avril prochain; et

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés qui expire le vingt-neuf courant, soit prolongé au mardi, seizième jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. MCKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Les pétitions suivantes ont été alors présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation du township de Clifton; de la corporation du village de Hensall; de la corporation du village de Creemore; de la corporation du village de *Grand-Valley*; de la corporation de la ville d'Orangeville; de la corporation du village de Port Carling; de la corporation de la ville de Petrolia; du bureau de commerce de la ville de Brantford; de la corporation du village de Streetville; de la corporation de la ville de Berlin; de la corporation de la ville de North-Toronto; de la corporation du village de Fergus, tous dans la province d'Ontario; de la corporation du village de Knowlton, dans la province de Québec; de la corporation de la ville de Windsor; de la corporation de la ville de Lunenburg, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; de la corporation du village de Carberry, dans la province du Manitoba; et de la corporation de la ville de Régina, dans la province de l'Assiniboine, dans les territoires du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. Power (Président) :—De la corporation de la ville de Midland, et de la corporation du village de Markham, toutes dans la province d'Ontaria.

Par l'honorable M. McCallum :—De la corporation du village de Cayuga, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Watson :—De la corporation du township de Guelph, dans la province d'Ontario; et de la corporation de la ville de Lethbridge, dans les territoires du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. McHugh :—De la corporation du village de Bobcaygeon, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. McSweeney :—De la Compagnie de pouvoirs hydrauliques et d'estacades des Grandes-Chutes.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :—Du Gouvernement Exécutif de la province du Manitoba.

Par l'honorable M. Templeman :—De Henry Burdon Bell et autres, de la province de la Colombie Britannique.

Par l'honorable M. McMillan :—De A. J. Wilkes et autres.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MERCREDI, 27 mars 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport. Relativement au bill (C) intitulé : " Acte pour faire droit à James Ward McDonald," on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défendresse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite de la manière prescrite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro tempore.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontorio-Sud," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (D) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabrique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la signification de la seconde lecture du bill (B) intitulé : " Acte pour faire droit à Lilius Middleton ", ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de Lilius Middleton, demandant le remboursement des honoraires payés, ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces relatif à la pétition de James Stovel en obtention d'un bill de divorce, ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Acte relatif au changement de règne", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 28 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Bernier :

1 14 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat, relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

A quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

Par l'honorable M. Bernier :

2 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quelqu'un en leur nom quelques rapports, représentations, plaintes ou mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce pays ?

Par l'honorable M. Drummond :

3 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?

2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?

3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?

4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?

5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>		<i>Canada.</i>	
Lord Chancellor.....	\$50,000	Juges en chef	\$ 6,000
Lord Chief Justice.....	40,000	Cour du Banc du Roi et cour	} 3,000 à 5,000
Juge de la Haute Cour.....	25,000	Supérieure	
27 magistrats de police métropolitains à	7,500		

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

Par l'honorable M. Perley :

4 26 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui E. Field a été destitué des fonctions de maître de poste au bureau de poste de Fishing Lake. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Field ? La personne ou les personnes qui ont conseillé la démission de M. Field sont-elles jamais allées au bureau de poste ? Quelqu'une des personnes desservies par le dit bureau de poste ont-elles pétitionné contre la destitution de M. Field ?

Par l'honorable M. Perley :

5 26 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui Chase Taylor a été destitué de ses fonctions de gardien du palais de justice de Wolsley, T.N.O. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Taylor qui a amené sa destitution ? Combien y avait-il de candidats à cette position et quels sont leurs noms ? Quel est le nom de la personne nommée à sa place et par qui était-elle spécialement recommandée ?

Par l'honorable M. Perley :

6 27 mars—Qu'il demandera au gouvernement d'indiquer quelques articles dont le prix d'achat a été réduit pour les fermiers, les artisans et les ouvriers en conséquence du tarif préférentiel avec l'Angleterre.

POUR VENDREDI, 29 MARS 1901.

Par l'honorable M. Primrose :

1 26 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement, ou de quelque département du gouvernement, d'enlever ou de permettre d'enlever du Musée géologique, rue Sussex, le magnifique spécimen de buffle ou bison qui s'y trouve, ou tout autre spécimen animal unique, pour les exposer à l'Exposition pan-américaine de Buffalo ?

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

2 26 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de présenter une loi de faillite durant la présente session du parlement ? Dans la négative, le gouvernement prendra-t-il la question en considération durant les vacances ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 28 MARS 1901.

- 1 27 mars—3e lecture (Bill 6) Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, tel qu'amendé.—(Honorable M. Kerr.)
- 2 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 3 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 4 26 mars—2e lecture (Bill 35) Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather.—(Honorable M. Jones.)—A.F.
- 5 26 mars—2e lecture (Bill 36) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.
- 6 26 mars—2e lecture (Bill 42) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

- 7 26 mars—2^e lecture (Bill 48) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique.—(Honorable M. Landerkin.)—A.F.
- 8 20 mars—Comité de toute la Chambre (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 9 19 mars—2^e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 10 22 mars—Comité de toute la Chambre (Bill G) Acte relatif au changement de règne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 29 MARS 1901.

- 1 27 mars—2^e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

No 20.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 27 mars 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCOES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 28 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Ellis,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Allan,	Ferguson,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Fiset,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Hingston,	McMillan,	Shehyn,
Bowell	(Sir William),	McSweeney,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Jones,	Merner,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Kerr,	Miller,	Templeman,
Carmichael,	King,	Mills,	Vidal,
Casgrain	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Wark,
(de Lanaudière),	Landerkin,	O'Brien,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Owens,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dever,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dickey,	MacKeen,	Poirier,	Young.
Dobson,	McCallum,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—De la corporation de la ville de Mount Forest, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Perley :—De la corporation de la cité de Sainte-Catherine, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Vidal :—Du village d'Arkona, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Ellis :—Du conseil de la commune de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Par l'honorable Président :—Du village de Hintonburgh; et de la corporation de la ville de Owen-Sound, tous dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la ville de Prescott et de la corporation de la ville de Toronto Junction, province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

Du conseil de la municipalité de la ville de Hamilton, province d'Ontario, demandant un acte qui déclare que le 24e jour de mai sera un jour de fête légale.

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a présenté au Sénat un bill (H) intitulé : "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson City (à responsabilité limitée)."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (60) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (14) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (31) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. MacKeen a présenté au Sénat un bill (I) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que tous les ordres du jour soient remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 29 mars 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 29 MARS 1901.

1901.

Par l'honorable M. Bernier :

14 mars—Qu'il demandera :

1. Dans quel pays vivaient les Doukhobors avant de venir en Canada ?

2. Quels encouragements leur ont été donnés pour assurer leur immigration en Canada ? Par qui ces encouragements ont-ils été donnés ?

Le gouvernement a-t-il conclu avec eux, ou avec quelqu'un agissant en leur nom, quelque contrat relativement à leur immigration ou à leur établissement en ce pays ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce contrat ?

Combien sont venus au pays ? Combien se sont établis en Canada ? Où sont-ils établis ?

Le gouvernement a-t-il réservé une partie quelconque des terres publiques pour leur établissement exclusif ? Dans l'affirmative, quelle est la superficie de ces terres et où sont-elles situées ?

À quelles conditions et dans quelles circonstances les Doukhobors ont-ils été introduits dans ce pays ?

Ont-ils reçu, en aucun temps ou sous quelque forme que ce soit, des secours d'argent ?

Quel a été le coût de cette immigration ; combien par tête et coût total ?

Les Doukhobors doivent-ils rembourser le gouvernement des frais faits pour leur compte ou des avances de deniers (s'il en est) qui leur ont été faites ?

Les Doukhobors sont-ils ou seront-ils exemptés du service militaire ?

Le gouvernement, ou quelqu'un agissant ou prétendant agir au nom du gouvernement, a-t-il fait aux Doukhobors ou à leurs agents quelque promesse, ou conclu avec eux ou leurs agents quelque contrat ? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette promesse ou de ce contrat ?

Par l'honorable M. Bernier :

- 2 14 mars—Qu'il demandera si le gouvernement a reçu des Doukhobors ou de quelqu'un en leur nom quelques rapports, représentations, plaintes ou mémoires relativement aux ressources ou à la loi de ce pays, à leur satisfaction ou dissatisfaction quant à la manière dont ils ont été traités, ou concernant la condition ou les institutions de ce pays?

Par l'honorable M. Perley :

- 3 26 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui E. Field a été destitué des fonctions de maître de poste au bureau de poste de Fishing Lake. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Field? La personne ou les personnes qui ont conseillé la démission de M. Field sont-elles jamais allées au bureau de poste? Quelqu'une des personnes desservies par le dit bureau de poste ont-elles pétitionné contre la destitution de M. Field?

Par l'honorable M. Primrose :

- 4 26 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement, ou de quelque département du gouvernement, d'enlever ou de permettre d'enlever du Musée géologique, rue Sussex, le magnifique spécimen de buffle ou bison qui s'y trouve, ou tout autre spécimen animal unique, pour les exposer à l'Exposition pan-américaine de Buffalo?

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

- 5 26 mars—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de présenter une loi de faillite durant la présente session du parlement? Dans la négative, le gouvernement prendra-t-il la question en considération durant les vacances?

POUR LUNDI, 1^{ER} AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

- 1 20 mars—Le gouvernement sait-il :
1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis?
 2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté?
 3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés?
 4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus?
 5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
Lord Chancellor.....\$50,000	Juges en chef.....\$ 6,000
Lord Chief Justice..... 40,000	Cour du Banc du Roi et cour } 3,000
Juge de la Haute Cour..... 25,000	Supérieure..... } 5,000
27 magistrats de police métropolitains à..... 7,500	

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 29 MARS 1901.

- 1 27 mars—3e lecture (Bill 6) Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, tel qu'amendé.—(Honorable M. Kerr.)
- 2 13 mars—2e lecture (Bill B) Acte pour faire droit à Lilius Middleton.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 3 13 mars—2e lecture (Bill C) Acte pour faire droit à James Ward McDonald.—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 4 26 mars—2e lecture (Bill 35) Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather.—(Honorable M. Jones.)—A.F.
- 5 26 mars—2e lecture (Bill 36) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.
- 6 26 mars—2e lecture (Bill 42) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.
- 7 26 mars—2e lecture (Bill 48) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique.—(Honorable M. Landerkin.)—A.F.
- 8 20 mars—Comité de toute la Chambre (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 9 19 mars—2e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 10 22 mars—Comité de toute la Chambre (Bill G) Acte relatif au changement de règne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 11 27 mars—2e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Clemow.)—A.F.

POUR LUNDI, 1^{ER} AVRIL 1901.

- 1 28 mars—2^e lecture (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson City.—(Honorable M. McDonald, Victoria.)
- 2 28 mars—2^e lecture (Bill 14) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie " Century ".—(Honorable M. Clemow.)
- 3 28 mars—2^e lecture (Bill 60) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie " United Empire ".—(Honorable M. Watson.)
- 4 28 mars—2^e lecture (Bill 1) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska et du Nord-Ouest.—(Honorable M. MacKeen.)

1881

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

Le Sénat s'est réuni le 14 Mars 1881 à 10 heures.

Séance du 14 Mars 1881

PROCES-VERBAUX

DE LA SEANCE DU 14 MARS 1881

1881

Le Sénat s'est réuni le 14 Mars 1881 à 10 heures.

Président	M. de Broglie	Vice-Président	M. de Broglie
Secrétaire	M. de Broglie	Secrétaire	M. de Broglie
Assesseurs	M. de Broglie	Assesseurs	M. de Broglie
Président	M. de Broglie	Vice-Président	M. de Broglie
Secrétaire	M. de Broglie	Secrétaire	M. de Broglie
Assesseurs	M. de Broglie	Assesseurs	M. de Broglie
Président	M. de Broglie	Vice-Président	M. de Broglie
Secrétaire	M. de Broglie	Secrétaire	M. de Broglie
Assesseurs	M. de Broglie	Assesseurs	M. de Broglie
Président	M. de Broglie	Vice-Président	M. de Broglie
Secrétaire	M. de Broglie	Secrétaire	M. de Broglie
Assesseurs	M. de Broglie	Assesseurs	M. de Broglie

No 21.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Jedi, 28 mars 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 22.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 29 mars 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Allan,	Ellis,	McHugh,	Prowse,
Baird,	Ferguson,	McKay (Truro),	Reid,
Baker,	Fiset,	McLaren,	Scott,
Bernier,	Gillmor,	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
Bowell	Kerr,	Merner,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	King,	Miller,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Mills,	Wark,
Carmichael,	Landerkin,	Montplaisir,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Landry,	O'Brien,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood
Dandurand,	Macdonald (Victoria),	Pelletier	(Westmoreland),
Dever,	MacKay (Alma),	(Sir Alphonse),	Yeo,
Dickey,	MacKeen,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Wood (Hamilton) :—Du conseil municipal de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Jones :—De la corporation de la ville de Paris, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Wood (Westmoreland) :—De la corporation de la ville d'Almonte, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation du township de Clifton ; de la corporation du village de Hensall ; de la corporation du village de New-Rockland ; de la corporation du village de Creemore ; de la corporation du village de Grand Valley ; de la corporation de la ville d'Orangeville ; de la corporation du village de Port-Carling ; de la corporation de la ville de Petrolia ; de la Chambre de Commerce de la cité de Brantford ; de la corporation du village de Streetsville ; de la corporation de la ville de Berlin ; de la corporation de la ville de North Toronto ; de la corporation du village de Fergus, toutes de la province d'Ontario ; de la corporation du village de Knowlton, province de Québec ; de la corporation de la ville de Windsor ; de la corporation de la ville de Lunenburg, province de la Nouvelle-Ecosse ; de la corporation du village de Carberry, province du Manitoba ; de la corporation de la ville de Régina, district d'Assiniboine, Territoires du Nord-Ouest ; de la corporation de la ville de Midland ; de la corporation du village de Markam ; de la corporation du village de Cayuga ; de la corporation du township de Guelph ; de la corporation de la ville de Lethbridge ; de la corporation du village de Bobcaygeon, toutes dans la province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

De la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grands Chutes, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie.

Du Gouvernement Exécutif de la province du Manitoba, demandant un acte qui confirme et ratifie un certain bail et arrangement passé avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Nord et du Manitoba et d'autres compagnies.

De Henry Purdon Bell et autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à construire un chemin de fer depuis un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou entre Ashcroft et Kamloops Lake jusqu'à la route près de 100 Mile House, et à d'autres fins.

De G. W. Ross et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à faire les opérations d'une compagnie d'assurance sur la vie et à continuer les opérations de la Compagnie d'assurance sur la vie dite des Manufacturiers et de la Compagnie d'assurance de Tempérance et Générale sur la vie, de l'Amérique du Nord.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (21) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (34) intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique Canadien, " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (40) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (114) intitulé : " Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1901 et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné que les quarante et unième et soixante et dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois, en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (6) intitulé : " Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (B) intitulé : " Acte pour faire droit à Lilius Middleton," ayant été lu,

L'honorable M. Watson, a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :—

Je, Samuel Edmour St. Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mercredi, treizième jour de mars courant, relativement à la deuxième lecture du bill (B) intitulé : " Acte pour faire droit à Lilius Middleton," a été, conformément à la règle 112 affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit treizième jour de mars A.D. 1901, et le vingt-huitième jour de mars A.D. 1901.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-huitième jour de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent un.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :
Que le dit bill pour faire droit à Lilius Middleton, soit lu la seconde fois.

Objection ayant été fait à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :
Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald", ayant été lu,

L'honorable M. Vidal a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit :—

Je, Samuel Edmour St. Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le mercredi, treizième jour de mars courant, relativement à la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald, a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours, à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit treizième jour de mars, A.D. 1901, et le vingt-huitième jour de mars, A.D. 1901.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce vingt-huitième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent un.

SAM'L. E. ST. O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à James Ward McDonald soit lu la seconde fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer-Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour le bill (48) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire".

(En comité.)

L'article deux a été reconsidéré et amendé en y ajoutant ce qui suit: "Mais aucun tel magistrat de police, ni aucun associé ou clerc d'un tel magistrat, ne pourra agir comme agent ou *solicitor* ou *counsel* dans une cause, affaire, poursuite ou procédure de nature criminelle, ou dans une cause qui peut être instruite ou poursuivie devant tel magistrat de police ou juge de paix."

L'article cinq a été reconsidéré, retranché du bill et remplacé par le suivant:

"5. Chaque magistrat de police ainsi nommé sera *ex-officio* juge de paix dans les limites territoriales de sa juridiction et aura et exercera l'autorité et les pouvoirs de deux ou plus de deux juges de paix siégeant ou agissant ensemble.

2. Chaque tel magistrat de police sera aussi, dans les dites limites, magistrat aux fins de la Partie LV du Code Criminel 1892 et de ses amendements, et aura et exercera toute la juridiction d'un tel magistrat, y compris celle dévolue aux magistrats de police des cités et des villes incorporées par l'article 785 du Code Criminel, 1892, tel que cet article est formulé par l'article 3 du chapitre 46 des statuts de 1900; et sa juridiction sous la dite Partie sera absolue sans le consentement de l'inculpé, excepté lorsque cette juridiction dépendra des dispositions du dit article 785 ou des articles 789 et 790 du Code Criminel, 1892, tels qu'amendés."

Ordonné, que l'article suivant soit ajouté au bill comme article 8A:

"8A. Il y aura appel du jugement final d'un magistrat de police devant un juge de la cour territoriale, dans toute cause civile où le montant en litige, outre les frais, excédera la moitié de la somme maximum à laquelle s'étendra la juridiction du magistrat de police.

L'article dix a été reconsidéré, retranché du bill et remplacé par le suivant:

"10. Pour les fins de la Partie LII du Code Criminel, 1892, et ses amendements, la cour à laquelle on appellera des verdicts ou jugements de la cour territoriale ou d'un juge de cette cour, sera la Cour Suprême du Canada.

2. Pour les fins de la dite Partie LII, la cour à laquelle on appellera du jugement d'un magistrat de police procédant en vertu de l'article 785 du Code Criminel de 1892, tel qu'amendé, sera la cour territoriale en banc.

3. Le jugement de la cour territoriale sur tout tel appel d'un magistrat de police sera final et définitif, si les juges de la cour sont unanimes à le prononcer; autrement, il en sera appelé à la Cour Suprême du Canada.

4. Dans le dit territoire, l'appel d'une conviction sommaire ou d'un ordre sous la Partie LVIII du Code Criminel, 1892, sera porté devant un juge de la cour territoriale siégeant sans jury, au lieu où a pris naissance la cause de la dénonciation ou de la plainte ou au lieu le plus voisin dans lequel une cour devra se tenir."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné e dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été posée sur iceux, ils ont été agréés.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les règles quarante et unième et soixante et dixième soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (G) intitulé : "Acte relatif au changement de règne."

(En comité.)

Le titre a été lu et amendé comme suit :—

Après acte retranchez "relatif au " et insérez "établissant certaines dispositions nécessitées par le".

Article unique lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Prowse a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur icelui, il a été agréé.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les quarante et unième et soixante et dixième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé : "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Miller, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'au mercredi, dixième jour d'avril prochain, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée au mercredi, dixième jour d'avril, à huit heures du soir.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 10 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 10 AVRIL 1901.

1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?
2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?
3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?
4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?
5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
Lord Chancellor.....\$50,000	Juges en chef\$ 6,000
Lord Chief Justice..... 40,000	Cour du Banc du Roi et cour } 3,000
Juge de la Haute Cour..... 25,000	Supérieure } à 5,000
27 magistrats de police métropolitains à 7,500	

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

Par l'honorable M. Perley :

- 2 26 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui E. Field a été destitué des fonctions de maître de poste au bureau de poste de Fishing Lake. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Field? La personne ou les personnes qui ont conseillé la démission de M. Field sont-elles jamais allées au bureau de poste? Quelqu'une des personnes desservies par le dit bureau de poste ont-elles pétitionné contre la destitution de M. Field?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 10 AVRIL 1901.

- 1 28 mars—2e lecture (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson City.—(Honorable M. McDonald, Victoria.)
- 2 28 mars—2e lecture (Bill 14) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie "Century".—(Honorable M. Clemow.)
- 3 28 mars—2e lecture (Bill 60) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie "United Empire".—(Honorable M. Watson.)
- 4 28 mars—2e lecture (Bill 1) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska et du Nord-Ouest.—(Honorable M. MacKeen.)
- 5 29 mars—2e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 6 29 mars—2e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Britannique.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 7 29 mars—2e lecture (Bill 34) Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)—A.F.
- 8 29 mars—2e lecture (Bill 40) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.—(Honorable M. Macdonald, B.C.)—A.F.

No 22

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 29 mars 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 23.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 10 avril 1901.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	Macdonald (Victoria)	Poirier,
Baird,	Dobson,	MacKay (Alma),	Primrose,
Bernier,	Drummond,	MacKeen,	Prowse,
Bolduc,	Ellis,	McCallum,	Reid,
Boucherville, de	Ferguson,	McHugh,	Scott,
(C.M.G.),	Fiset,	McLaren,	Shehyn,
Bowell	Gillmor,	McMillan,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Jones,	McSweeney,	Templeman,
Carmichael,	Kerr,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Casgrain	King,	Mills,	Wark,
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	Owens,	Wood
Cox,	Landry,	Pelletier	(Westmoreland),
Dandurand,	Lougheed,	(Sir Alphonse),	Young.
Dever,	Lovitt,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :—De la corporation de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario ; de la corporation de la cité de Vancouver ; et du Bureau de Commerce de New-Westminster, tous deux dans la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Dobson :—De la corporation de la ville de Bowmanville, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. MacKeen :—De Janet McDonald, de la ville de Carleton Place, dans le comté de Lanark, dans la province d'Ontario, épouse de James Ward McDonald, du même lieu, voyageur de commerce ; demandant qu'il plaise à cette honorable Chambre d'ordonner que le mari soit tenu de payer à la pétitionnaire une somme d'argent suffisante pour payer les honoraires de son conseil, pour acheter son habillement et pour payer les frais de voyage à Ottawa de huit témoins, ainsi que les frais de la pétitionnaire et de ses témoins pendant leur séjour à Ottawa ; et d'accorder à la pétitionnaire tel aide additionnel que cette honorable Chambre jugera convenable.

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation de la ville de Napanee ; de la corporation de la ville de Sainte-Marie ; de la corporation de la ville de Simcoe ; de la corporation de la ville de Renfrew ; et de la corporation de la ville de Port-Arthur, toutes dans la province d'Ontario ; de la corporation du village de Beebe Plain ; et, de la corporation de la ville de Saint-Michel, dans la province de Québec ; de la corporation du village de Parrsboro, et de la corporation de la ville de Sydney Mines, dans la province de la Nouvelle-Ecosse ; et de la corporation de la cité de Kamloops, dans province de la Colombie Britannique.

Par l'honorable Président :—De la corporation du village de Chambly et de la corporation du village de Sutton, toutes deux de la province de Québec ; de la corporation de la ville de Prince-Albert, dans le district d'Alberta ; et, de la corporation de la cité de London, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la cité de Sainte-Catherine ; de la corporation du village d'Artona ; de la corporation du village d'Hintonburgh ; de la corporation de la ville d'Owen-Sound ; de la corporation de la ville de Paris ; de la corporation de la ville d'Almonte, toutes dans la province d'Ontario ; et du conseil de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick ; demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

Du conseil municipal de la cité de Hamilton, demandant qu'une aide soit accordée au chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord pour toute la longueur de la voie, en sus de la subvention fédérale ordinaire.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (23) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (27) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara, Saint-Catherine et Toronto", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (54) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (71) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (91) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'Intérieur," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires de pêche et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (A) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois. Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la soixantième règle du Sénat, soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill, ainsi qu'à tout autre bill privé présenté au Sénat, et lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie *The Century*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska et du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. MacKeen, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (E) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour le bill (40) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 11 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 11 AVRIL 1901.

1901.

Par l'honorable M. Drummond :

120 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?
2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?
3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?
4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?
5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
Lord Chancellor.....\$50,000	Juges en chef.....\$ 6,000
Lord Chief Justice..... 40,000	Cour du Banc du Roi et cour } 3,000
Juge de la Haute Cour..... 25,000	à } 5,000
27 magistrats de police métropolitains à 7,500	Supérieure..... } 5,000

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

Par l'honorable M. Perley :

- 2 26 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui E. Field a été destitué des fonctions de maître de poste au bureau de poste de Fishing Lake. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Field? La personne ou les personnes qui ont conseillé la démission de M. Field sont-elles jamais allées au bureau de poste? Quelqu'une des personnes desservies par le dit bureau de poste ont-elles pétitionné contre la destitution de M. Field?

ORDRES DU JOUR.

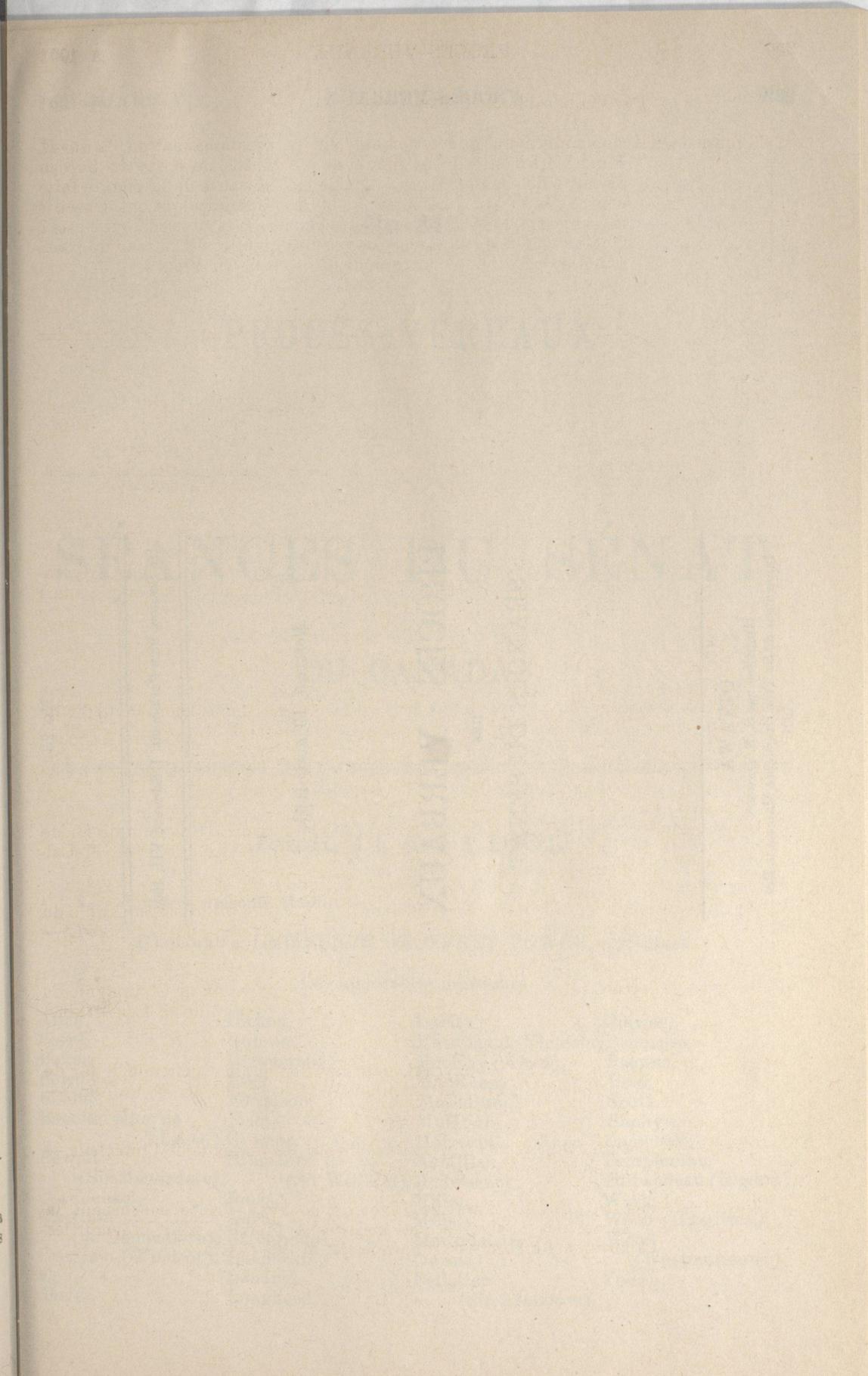
NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 11 AVRIL 1901.

- 1 10 avril—2e lecture (Bill E) Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabriques.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.

POUR VENDREDI, 12 AVRIL 1901.

- 1 10 avril—2e lecture (Bill 27) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)—A.F.
- 2 10 avril—2e lecture (Bill 23) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.—(Honorable M. Fiset.)—A.F.
- 3 10 avril—2e lecture (Bill 49) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.
- 4 10 avril—2e lecture (Bill 54) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 5 10 avril—2e lecture (Bill 55) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac.—(Honorable M. Landerkin.)—A.F.
- 6 10 avril—2e lecture (Bill 71) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.
- 7 10 avril—2e lecture (Bill 91) Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 8 10 avril—2e lecture (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.—(Honorable M. Mills.)—A.F.



No 23

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 10 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. Dawson

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 24.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 11 avril 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	Lovitt,	Poirier,
Baird,	Dobson,	Macdonald (Victoria),	Primrose,
Baker,	Drummond,	MacKay (Alma),	Prowse,
Bernier,	Ellis,	MacKeen,	Reid,
Bolduc,	Ferguson,	McCallum,	Scott,
Boucherville, de	Fiset,	McHugh,	Shehyn,
	(C.M.G.), Gillmor,	McLaren,	Snowball,
Bowell	Hingston	McMillan,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	(Sir William),	McSweeney,	Thibaudeau (Rigaud),
Carmichael,	Jones,	Miller,	Wark,
Casgrain	Kerr,	Mills,	Wood (Hamilton),
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Wood
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	Owens,	(Westmoreland),
Cox,	Landry,	Pelletier	Young.
Dever,	Lougheed,	(Sir Alphonse),	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Landerkin :—De la corporation de la ville de Forest.

Par l'honorable M. Kerr :—De MM. Chrysler et Bethune, sollicitateurs de Thomas Bradshaw et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que la pétition de MM. Chrysler et Bethune, sollicitateurs de Thomas Bradshaw et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un acte d'incorporation pour l'avancement de la science financière et actuarienne et de la comptabilité et de l'instruction commerciale en général, soit, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés, maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

L'honorable M. Casgrain a présenté au Sénat un bill (J) intitulé: "Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (93) intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 12 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 12 AVRIL 1901.

1901.

Par l'honorable M. Drummond :

120 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?
2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?
3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?
4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?
5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
Lord Chancellor.....\$50,000	Juges en chef\$ 6,000
Lord Chief Justice..... 40,000	Cour du Banc du Roi et cour } 3,000
Juge de la Haute Cour..... 25,000	Supérieure } à 5,000
27 magistrats de police métropolitains à 7,500	

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

Par l'honorable M. Perley :

226 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui E. Field a été destitué des fonctions de maître de poste au bureau de poste de Fishing Lake. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Field? La personne ou les personnes qui ont conseillé la démission de M. Field sont-elles jamais allées au bureau de poste? Quelqu'une des personnes desservies par le dit bureau de poste ont-elles pétitionné contre la destitution de M. Field?

Par l'honorable M. Landry :

3 11 avril—Qu'il demandera au gouvernement :

1. La date à laquelle M. Charles Burpee a résigné son siège au Sénat?
2. La date à laquelle M. Charles Burpee a été nommé dans le personnel des commissaires du recensement?
3. Quels sont les devoirs qu'il a à remplir?
4. Quel traitement reçoit-il pour ses services?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

4 11 avril—Qu'il demandera au gouvernement :

1. J. Hurley, écr., ex-M.P. pour Hastings-Est, a-t-il été nommé inspecteur des pêcheries, et quelle est la date de sa nomination?
2. Quels sont ses devoirs et à quel territoire s'étendent-ils?
3. Quel traitement reçoit-il?
4. Combien lui est-il alloué par jour pour frais de voyages, etc.?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

5 11 avril—Qu'il demandera si J. Hurley, écr., ex-M.P. pour Hastings-Est, a été nommé commissaire du recensement pour la division est du comté de Hastings ou pour quelque autre division de ce comté? Quel traitement reçoit-il pour ses services?

POUR LUNDI, 15 AVRIL 1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

1 11 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant le nombre de soumissions reçues par le ministère des Postes pour le transport des malles entre les mines de Coe Hill, dans la division nord du comté de Hastings, et Apsley, dans la division est du comté de Peterboro; les noms des soumissionnaires; le montant demandé pour le transport de ces malles, et le nom de la personne à qui le contrat a été donné.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 12 AVRIL 1901.

- 1 10 avril—2e lecture (Bill 27) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)—A.F.
- 2 10 avril—2e lecture (Bill 23) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.—(Honorable M. Fiset.)—A.F.
- 3 10 avril—2e lecture (Bill 49) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.
- 4 10 avril—2e lecture (Bill 54) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 5 10 avril—2e lecture (Bill 55) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac.—(Honorable M. Landerkin.)—A.F.
- 6 10 avril—2e lecture (Bill 71) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.—(Honorable M. McCallum.)—A.F.
- 7 10 avril—2e lecture (Bill 91) Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 8 10 avril—2e lecture (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 16 AVRIL 1901.

- 1 11 avril—2e lecture (Bill J) Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)
- 2 11 avril—2e lecture (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 24

Ire Session, nine Parlement, 1 Edouard VII, 1901

*Jeu*di, 11 avril 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCOES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 25.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 12 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	MacKay (Alma),	Prowse,
Baird,	Dickey,	MacKeen,	Reid,
Baker,	Dobson,	McCallum,	Scott,
Bernier,	Ellis,	McHugh,	Shehyn,
Bolduc,	Ferguson,	McLaren,	Snowball,
Boucherville, de	Fiset,	McMillan,	Sullivan,
(C.M.G.),	Gillmor,	McSweeney,	Templeman,
Bowell	Jones,	Miller,	Thibaudeau
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Mills,	(de la Vallière),
Carmichael,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain	Landerkin,	Owens,	Wark,
(de Lanaudière),	Landry,	Pelletier	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Lougheed,	(Sir Alphonse),	Wood
Cox,	Lovitt,	Poirier,	(Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Primrose,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation de la cité de Sherbrooke ; de la corporation de la ville de Saint-Stephen ; et de la corporation du village de Chip-pawa.

Par l'honorable M. Vidal :—Du Grand Exécutif Suprême de la Société de bienfaisance des *Sons of England*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Des conseils municipaux des villes de Napanee, St. Mary's, Simcoe, Renfrew, Port-Arthur, Bowmanville, Ottawa et London, province d'Ontario ; des villes de Saint-Michel, Beebe Plain, Chambly, et du village de Sutton, province de Québec ; des villes de Sydney Mines et Parrsboro', province de la Nouvelle-Ecosse ; des villes de Victoria, Kamloops et de la Chambre de Commerce de New-Westminster, province de la Colombie britannique ; de la corporation de la ville de Prince-Albert, district d'Alberta ; demandant respectivement un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (20) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (36) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (42) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Loughheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (34) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le quorum du comité permanent des Ordres permanents soit réduit à trois membres.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, et

Il a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 10 avril 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général, d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quatrième jour du mois d'avril A.D., mil neuf cent un (1901), Joseph Godbout, écuyer, de Saint-François, Beauce, P.Q., pour la division de LaSalle, dans la province de Québec, vice l'honorable Joseph Arthur Paquet, décédé.

G. H. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. S. E. ST. O. CHAPLEAU, écuyer,

Greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Reid, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (13) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 15 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 15 AVRIL 1901.

1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?
2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?
3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?
4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?
5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
Lord Chancellor..... \$50,000	Juges en chef \$ 6,000
Lord Chief Justice..... 40,000	Cour du Banc du Roi et cour } 3,000
Juge de la Haute Cour..... 25,000	Supérieure } 5,000
27 magistrats de police métropolitains à 7,500	

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

Par l'honorable M. Perley :

2 26 mars—Qu'il demandera au gouvernement sur la recommandation de qui E. Field a été destitué des fonctions de maître de poste au bureau de poste de Fishing Lake. Quelle est la cause de la plainte faite contre M. Field? La personne ou les personnes qui ont conseillé la démission de M. Field sont-elles jamais allées au bureau de poste? Quelqu'une des personnes desservies par le dit bureau de poste ont-elles pétitionné contre la destitution de M. Field?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

3 11 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant le nombre de soumissions reçues par le ministère des Postes pour le transport des malles entre les mines de Coe Hill, dans la division nord du comté de Hastings, et Apsley, dans la division est du comté de Peterboro; les noms des soumissionnaires; le montant demandé pour le transport de ces malles, et le nom de la personne à qui le contrat a été donné.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 15 AVRIL 1901.

- 1 12 avril—3e lecture (Bill 20) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 2 12 avril—3e lecture (Bill 36) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 3 12 avril—3e lecture (Bill 42) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 4 12 avril—3e lecture (Bill 48) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 5 12 avril—3e lecture (Bill 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.—(Honorable M. Templeman.)
- 6 12 avril—3e lecture (Bill 40) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 7 12 avril—3e lecture (Bill 34) Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 8 12 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 91) Acte modifiant l'Acte des mate-lots de l'intérieur.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

- 9 12 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 16 AVRIL 1901.

- 1 11 avril—2e lecture (Bill J) Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)
- 2 11 avril—2e lecture (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 12 avril—2e lecture (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 25

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 12 avril 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 26.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 15 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	McCallum,	Prowse,
Allan,	Dickey,	McDonald (C.-B.),	Reid,
Baird,	Dobson,	McKay (Truro),	Scott,
Bernier,	Ellis,	McLaren,	Shehyn,
Bolduc,	Ferguson,	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de	Godbout,	McSweeney,	Sullivan,
(C.M.G.),	Jones,	Miller,	Templeman,
Bowell	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Landerkin,	Owens,	Wark,
Carmichael,	Landry,	Pelletier	Wood (Hamilton),
Casgrain	Lougheed,	(Sir Alphonse),	Wood
(de Lanaudière),	Lovitt,	Perley,	(Westmoreland),
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	Poirier,	Yeo,
Dandurand,	MacKeen,	Primrose,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Joseph Godbout a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable Sir Alphonse Pelletier.

L'honorable M. Godbout a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :



CANADA.

MINTO.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Joseph Godbout, écuyer, de Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de La Salle, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quatrième jour d'avril, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un et de Notre Règne la première.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Godbout s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, Ecuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Godbout, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McCallum :—Du Bureau de Commerce de la cité de Saint-Thomas, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Allar:—De la corporation de la ville de Ridgetown; de la corporation du village d'Ayr; et, de la corporation du village de Lakefield, tous dans la province d'Ontario; et, de la corporation du village de Gretna, dans la province du Manitoba.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Ferguson, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour cette présentation, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

Par l'honorable M. Landerkin:—De la corporation de la ville de Goderich, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Casgrain (Windsor):—De la corporation de la cité de Windsor, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Lougheed:—De Thomas Bradshaw et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que la pétition de Thomas Bradshaw et autres de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demandant un acte d'incorporation pour l'avancement de la science financière et actuarienne et de la comptabilité, et de l'instruction commerciale en général, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 15 avril 1901.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat à 4 heures cette après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills qui ont été passés par le Sénat et la Chambre des Communes, au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur.

Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM, *capitaine, A.D.C.*,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat,
Ottawa.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

LUNDI, 15 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents, a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De Robert Williams et autres, de Qu'Appelle, Assiniboia, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle";

De la Compagnie canadienne du chemin de fer du Nord, demandant un acte ratifiant son fusionnement avec la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de la rivière La Pluie et la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et à d'autres fins;

De Georges Casimir Dessales et autres, de la province de Québec, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Union";

De la Compagnie Rathbun, demandant un acte qui modifie son acte constitutif, règle le nombre de ses directeurs, et à d'autres fins;

De A. Bourbonnais et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer interprovincial et de la Baie de James";

De George W. Smith et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer central d'Alberta."

De Archibald Campbell et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Banque Nationale du Canada".

De George Frederick Benson, de Montréal, et autres, d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de colonisation de Pontiac".

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud, demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation et prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son chemin de fer, et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

LUNDI, 15 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de MM. Chrysler et Bethune, de la cité d'Ottawa, demandant la permission de présenter une pétition au nom de Thomas Bradshaw, de la cité de Toronto, et autres, qui désirent être constitués en une association pour l'avancement de la science financière et actuarienne et de la comptabilité, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés; votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles les pétitionnaires n'ont pas présenté jusqu'ici de pétition, et il recommande de suspendre dans ce cas-ci la 52^e règle et d'accorder aux pétitionnaires la permission demandée par eux?

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de Chrysler et Bethune, suivant la recommandation énoncée dans le neuvième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
LUNDI, 15 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport :—

Votre comité a examiné la pétition de G. W. Ross et autres, demandant un acte qui les autorise à continuer les opérations de la Compagnie d'assurance sur la vie dite des Manufacturiers et de la Compagnie d'assurance, de tempérance et générale sur la vie de l'Amérique du Nord ; et a constaté que les avis exigés par la règle 49 (c) ne sont pas complets, n'ayant pas eu la durée voulue ; néanmoins, comme la mesure proposée intéresse principalement les porteurs de polices et les actionnaires de ces compagnies et comme on a établi devant votre comité que ces avis ont été signifiés aux intéressés en personne avec un avis de la demande de fusion proposée, et comme le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette insuffisance de publicité, votre comité recommande de suspendre dans ce cas-ci la règle 49 (c).

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que la règle 49 c soit suspendue relativement à la pétition de l'honorable G. W. Ross, suivant la recommandation énoncée dans le dixième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
LUNDI, 15 avril 1901.

Le comité des Ordres permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition du gouvernement exécutif de la province du Manitoba demandant la suspension des règles relatives à la publication d'avis par rapport à ses pétitions pour un acte concernant un bail de certaines voies ferrées dans le Manitoba, et pour un acte concernant une convention au sujet de certaines voies ferrées dans le Manitoba conclue avec le chemin de fer Canadien du Nord ;

Votre comité est d'avis que, dans ce cas-ci, la grande publicité donnée par la presse du Manitoba et d'ailleurs au projet de législation en vue, peut être considérée comme équivalente à la publication des avis réglementaires ; il recommande donc que les 49e et 50e règles soient suspendues, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement à la pétition du gouvernement exécutif de la province du

Manitoba, demandant la suspension des règles relatives à la publication d'avis par rapport à ses pétitions pour un acte concernant un bail de certaines voies ferrées dans le Manitoba, et pour un acte concernant une convention au sujet de certaines voies ferrées dans le Manitoba conclue avec le chemin de fer canadien du Nord, suivant la recommandation énoncée dans le onzième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le Bill (6) intitulé: "Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre indépendant des Forestiers", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre un bill (K) intitulé: "Acte pour faire droit à James Stovel."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois, le mardi, trentième jour d'avril courant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (46) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non-organisés", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'administration des réclamations contre la Couronne".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable juge en chef du Canada agissant comme député de Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliot, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil aux pieds du trône

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le désir du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur:

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Acte relatif à la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et d'Ontario-Sud.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de la preuve en Canada, 1893.

Acte concernant la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills:—

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1901, et pour d'autres fins se rattachant au service public, que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu au député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant le nombre de soumissions reçues par le ministère des Postes pour le transport des malles entre les mines de Coe Hill, dans la division nord du comté de Hastings, et Apsley, dans la division est du comté de Peterboro; les noms des soumissionnaires; le montant demandé pour le transport de ces malles, et le nom de la personne à qui le contrat a été donné.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike,” a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (21) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (91) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 16 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 16 AVRIL 1901.

1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?
2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?
3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?
4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?
5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>	<i>Canada.</i>
Lord Chancellor.....\$50,000	Juges en chef\$ 6,000
Lord Chief Justice..... 40,000	Cour du Banc du Roi et cour } 3,000
Juge de la Haute Cour..... 25,000	Supérieure } 5,000
27 magistrats de police métropolitains à ... 7,500	

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

Par l'honorable M. Eerguson :

2 15 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les noms et l'adresse de tous les pêcheurs du comté de Queen, I. P.-E., qui ont demandé et reçu la prime pendant la saison de 1900; aussi, la somme payée.

POUR JEUDI, 18 AVRIL 1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

1 15 avril—Qu'il attirera l'attention sur la circulaire suivante, adressée aux énumérateurs du recensement de la province d'Ontario, contenant des blancs à remplir par certaines données, pour l'usage des organisations libérales de cette province :

Puissance du Canada, Province d'Ontario, _____
Mois de _____ 1901.

Résidents du sexe masculin, de 16 ans et au-dessus.

Subdivision du bureau de votation n^o _____

Municipalité de _____

District électoral de _____

Per

B. P.

A.

B. P.

Deux copies seront préparées par les agents choisis pour chaque subdivision, et envoyées au candidat libéral à la dernière élection provinciale, ou au candidat nommé pour la prochaine élection. La formule que l'énumérateur aura à remplir devra contenir les renseignements suivants :

Nom du résident — prénom (ayez soin de donner le nom de chaque individu mâle âge de 18 ans ou plus).

Politique.

Date de naissance.

Mois, jour, année.

Numéro du lot, de la maison, concession ou de la rue.

Adresse du bureau de poste.

Nationalité.

Religion, église.

Observations.

Et qu'il demandera au gouvernement si cette circulaire a été émise et adressée avec le consentement ou l'autorité du gouvernement, ou de quelque membre du gouvernement? Si non, des mesures ont-elles été prises pour la supprimer, ou des instructions données aux commissaires de recensement de comté ou *Riding* ou aux énumérateurs, de ne pas demander ou chercher à obtenir les renseignements mentionnés dans cette circulaire? Si oui, quelles sont ces instructions? Si non, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour empêcher ces officiers de faire les questions suggérées dans la circulaire?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

2 15 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous rapports et cartes faits par

les ingénieurs ou autres employés du gouvernement qui ont préparé le levé topographique de cette partie de la province d'Ontario située entre Rice Lake et Port Hope, ou quelque endroit avoisinant, dans le but de s'assurer s'il existe une route praticable pour l'ouverture du canal de la Vallée de la Trent et l'établissement de son terminus sud, à ou près Port Hope, sur la rive nord du lac Ontario.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 16 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—3e lecture (Bill 91) Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 11 avril—2e lecture (Bill J) Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)
- 3 11 avril—2e lecture (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A. F.
- 4 12 avril—2e lecture (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR JEUDI, 18 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 15 avril—2e lecture (Bill 46) Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 15 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 15 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)

No 26

Ire Session, 6me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Lundi, 15 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 27.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 16 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	McKay (Truro),	Prowse,
Allan,	Dobson,	McLaren,	Reid,
Armand,	Ellis,	McMillan,	Scott,
Baird,	Ferguson,	McSweeney,	Shehyn,
Baker,	Gillmor,	Merner,	Snowball,
Bernier,	Godbout,	Miller,	Sullivan,
Bolduc,	Jones,	Mills,	Templeman,
Boucherville, de	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Vidal,
(C.M.G.),	Landerkin,	O'Donohoe,	Wark,
Bowell	Landry,	Owens,	Watson,
(Sir Mackenzie),	Lougheed,	Pelletier	Wood (Hamilton),
Carmichael,	Lovitt,	(Sir Alphonse),	Wood
Casgrain	Macdonald (Victoria)	Perley,	(Westmoreland),
(de Lanaudière),	MacKeen,	Poirier,	Yeo,
Casgrain (Windsor),	McCallum,	Primrose,	Young.
Dever,	McDonald (C.-B.),		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Allan :—De la corporation du village de Clifford.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la ville de "Mount Forest"; de la corporation de la cité de Sherbrooke; de la corporation de la ville de Saint-Stephen"; de la corporation du village de Chippewa, demandant que l'Acte concernant la Compagnie du téléphone Bell de 1892 soit amendé de manière à empêcher la dite compagnie d'augmenter les taux imposés aux souscripteurs sans le consentement du Gouverneur en conseil, et à d'autres fins.

De la "The Supreme Grand Executive of the Sons of England Benefit Society," demandant un Acte qui institue le 24e jour de mai, jour de fête perpétuel, en souvenir de feu Sa Majesté la Reine Victoria.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 11 mars 1901, demandant copie de toutes les soumissions reçues pour la pose d'un câble électrique entre le Canada et l'Australie; copie du contrat conclu pour la construction et la pose de ce câble; aussi, copie de la correspondance et des documents relatifs à la nationalisation des télégraphes de l'Empire, y compris les documents qui n'ont pas encore été transmis à cette Chambre.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No .*)

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (35) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain,

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit :—

Retranchez les articles 2 et 3 et insérez les suivants à la place :

2. Nul ne sera directeur de la Compagnie s'il n'est porteur d'au moins une action de son capital et s'il n'a affectué tous les versements demandés sur ses actions.

(a) Mais tant que la cité de Guelph possédera vingt mille piastres du capital-actions de la Compagnie et détiendra les obligations de la compagnie, tout alderman de la cité et tout contribuable *bonâ fide* de la cité, et tout actionnaire de la compagnie seront éligibles comme directeurs de la compagnie; le maire en exercice de la cité sera *ex-officio* un des directeurs et le conseil de la cité pourra par règlement adopté après son organisation chaque année, nommer cinq directeurs de la compagnie parmi les personnes qualifiées par le présent acte pour cette fonction; et les directeurs ainsi nommés entreront en charge immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu après leur nomination et resteront en fonctions pendant l'année ensuivante.

(b) Les mots "l'on y choisira cinq directeurs," dans la sixième ligne de l'article 6 du chapitre 79 des statuts de 1884, intitulé: "*Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph*", sont retranchés et remplacés par les suivants: "et les actionnaires autres que la cité de Guelph choisiront parmi eux trois directeurs."

(c) Les trois directeurs ainsi élus, avec ceux nommés par le conseil de la cité de Guelph, comme il est dit ci-dessus, et les directeurs *ex officio* composeront le bureau des directeurs de la compagnie.

3. Les directeurs de la compagnie devront, à la demande de tout actionnaire actuel de la compagnie détenant dix actions du capital social, et sur lesquelles il n'aura été versé que dix par cent, émettre une action entièrement libérée de cent piastres à cet actionnaire, représentant le montant total versé sur ses actions actuelles, et adopteront un ou des règlements, ce que les dits directeurs sont par le présent acte autorisés à faire, pour annuler la souscription et toute responsabilité relative aux neuf actions restantes, détenues ou souscrites par tout tel actionnaire; sur quoi, toute responsabilité de l'actionnaire pour le paiement du montant des dites actions restantes souscrites ou actuellement possédées par lui cessera et prendra fin: et le mot "actionnaire" au présent article comprendra toute personne détenant des actions en fidéicommiss comme toute personne en possédant de son propre chef.

4. La corporation de la cité de Guelph pourra, sauf les lois de la province d'Ontario, acquérir des actions libérées de la compagnie et les détenir de même que celles qui possède actuellement la dite cité.

5. L'article 7 de l'acte constitutif de la compagnie, chapitre 79 des Statuts de 1884, est abrogé.

6. Les paragraphes (a) (b) et (c) de l'article 2 n'entreront en vigueur que le premier janvier 1902.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport:—

Votre comité a eu sous sa considération le bill (13): "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport nationale du Canada", qui lui a été renvoyé en vertu de la 59e règle du Sénat.

Votre comité a trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la construction et de l'exploitation d'un chemin de fer depuis Toronto jusqu'à Collingwood seulement, mais non comme le porte le bill ou à quelqu'autre port sur la Baie Georgienne.

Votre comité a trouvé suffisantes les raisons données pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition en ce cas, et il recommande de suspendre les règles 53e et 54e du Sénat, en tant qu'il s'agit de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la cinquante-troisième et la cinquante-cinquième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (13) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de transport nationale du Canada", suivant la recommandation énoncée dans le douzième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le bill (13) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada", soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Thomas Bradshaw et autres, de la cité de Toronto, demandant à être constitués en corporation comme association pour l'avancement de la science de la finance, de l'actuaire et de la comptabilité; et a constaté que les avis dont les règles 49 et 50 prescrivent la publication n'ont pas eu dans le présent cas la durée voulue.

Néanmoins, votre comité recommande de suspendre les règles 49 et 50 du Sénat en tant qu'elles s'appliquent à la dite pétition, vu que le comité auquel sera renvoyé le bill pourra empêcher qu'aucune personne n'éprouve de préjudice par le fait de cette insuffisance d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième et la cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de Thomas Bradshaw, suivant la recommandation énoncée dans le treizième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ N° 8,
MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant la permission de présenter un acte modificatif de l'acte qui l'a constituée en corporation, bien que le temps pour la présentation des pétitions en obtention de bills privés soit expiré.

Votre comité, trouvant satisfaisantes les raisons données pour justifier du retard apporté à la présentation de la pétition, dans ce cas-ci, recommande de suspendre la règle 52 du Sénat, et de permettre à la dite compagnie de présenter sa pétition, comme elle en fait la demande.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack," suivant la recommandation énoncée dans le quatorzième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Alors l'honorable Sir Mackenzie Bowell a présenté au Sénat la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents et des Bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 16 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé au mardi, trentième jour d'avril courant.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les noms et l'adresse de tous les pêcheurs du comté de Queen, I. P.-E., qui ont demandé et reçu la prime pendant la saison de 1900 ; aussi, la somme payée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (68) intitulé : " Acte concernant la Compagnie Manufacturière McClary," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (82) intitulé : " Acte concernant la Compagnie Rathbun," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé : " Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé : " Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 17 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 17 AVRIL 1901.

1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 20 mars—Le gouvernement sait-il :

1. Que les traitements des juges ont été fixés en 1873 et n'ont pas été changés depuis ?
2. Que, durant la période de 24 ans qui s'est écoulée depuis, le coût de l'existence et les dépenses de toutes sortes que doivent faire les personnes dans leur position ont énormément augmenté ?
3. Que, durant la même période, les salaires et gages dans toutes les classes de la société ont été augmentés ?
4. Que, comparativement au traitement des juges dans les autres pays, l'échelle canadienne est injuste et insuffisante pour les raisons ci-dessus ?
5. Que la comparaison entre les traitements payés dans la mère patrie et dans les autres parties de l'Empire donne les résultats suivants :

<i>Angleterre.</i>		<i>Canada.</i>	
Lord Chancellor.....	\$50,000	Juges en chef	\$ 6,000
Lord Chief Justice.....	40,000	Cour du Banc du Roi et cour } Supérieure	3,000 à 5,000
Juge de la Haute Cour.....	25,000		
27 magistrats de police métropolitains à	7,500		

Indes Occidentales.

Trinidad, Port-d'Espagne, avec une population totale de 269,000, paie à son juge en chef \$9,000.

6. Le gouvernement a-t-il décidé de prendre des mesures pour remédier aux graves injustices ci-dessus mentionnées ?

POUR JEUDI, 18 AVRIL 1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

- 1 15 avril—Qu'il attirera l'attention sur la circulaire suivante, adressée aux énumérateurs du recensement de la province d'Ontario, contenant des blancs à remplir par certaines données, pour l'usage des organisations libérales de cette province :

Puissance du Canada, Province d'Ontario,
Mois de 1901.

Résidents du sexe masculin, de 16 ans et au-dessus.

Subdivision du bureau de votation n^o _____

Municipalité de _____

District électoral de _____

Per

B. P.

A.

B. P.

Deux copies seront préparées par les agents choisis pour chaque subdivision, et envoyées au candidat libéral à la dernière élection provinciale, ou au candidat nommé pour la prochaine élection. La formule que l'énumérateur aura à remplir devra contenir les renseignements suivants :

Nom du résident — prénom (ayez soin de donner le nom de chaque individu mâle âge de 18 ans ou plus).

Politique.

Date de naissance.

Mois, jour, année.

Numéro du lot, de la maison, de la concession ou de la rue.

Adresse du bureau de poste.

Nationalité.

Religion, église.

Observations.

Et qu'il demandera au gouvernement si cette circulaire a été émise et adressée avec le consentement ou l'autorisation du gouvernement, ou de quelque membre du gouvernement? Si non, des mesures ont-elles été prises pour la supprimer, ou des instructions données aux commissaires de recensement de comté ou *Riding* ou aux énumérateurs, de ne pas demander ou chercher à obtenir les renseignements mentionnés dans cette circulaire? Si oui, quelles sont ces instructions? Si non, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour empêcher ces officiers de faire les questions suggérées dans la circulaire?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

- 2 15 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous rapports et cartes faits par les ingénieurs ou autres employés du gouvernement qui ont préparé le levé topographique de cette partie de la province d'Ontario située entre Rice Lake et Port Hope, ou quelque endroit avoisinant, dans le but de s'assurer s'il existe une route praticable pour l'ouverture du canal de la Vallée de la Trent et l'établissement de son terminus sud, à ou près Port Hope, sur la rive nord du lac Ontario.

Par l'honorable M. Allan :

- 3 16 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état des terrains qui entourent les édifices du parlement, et qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour mettre ces terrains en bon état et réparer les dommages aux plantations d'arbres et d'arbustes.

POUR LUNDI, 22 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :

- 1 16 avril—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de convoquer le parlement à l'occasion de la visite en Canada de Son Altesse Royale le duc de Cornwall et York, comme cela s'est fait à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles (aujourd'hui le Roi Edouard VII) en 1860.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 17 AVRIL 1901.

- 1 16 avril—3e lecture (Bill 35) Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather.—(Honorable M. Jones.)
- 2 16 avril—3e lecture (Bill 49) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto.—(Honorable M. McCallum.)
- 3 16 avril—3e lecture (Bill 71) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson au Pacifique.—(Honorable M. McCallum.)
- 4 16 avril—3e lecture (Bill 23) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.—(Honorable M. Baker.)
- 5 16 avril—2e lecture (Bill 13) Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)—A.F.
- 6 16 avril—2e lecture (Bill 68) Acte concernant la Compagnie manufacturière McClary.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 7 16 avril—2e lecture (Bill 82) Acte concernant la Compagnie Rathbun.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 8 16 avril—2e lecture (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR JEUDI, 18 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 15 avril—2e lecture (Bill 46) Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 15 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 15 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)

POU VENDREDI, 19 AVRIL 1901.

- 1 11 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)

Mardi, 16 avril 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 28.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 17 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dever,	MacKeen,	Primrose,
Allan,	Dickey,	McCallum,	Prowse,
Baird,	Dobson,	McDonald (C.-B.),	Reid,
Baker,	Drummond,	McHugh,	Scott,
Bernier,	Ellis,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bolduc,	Ferguson,	McLaren,	Snowball,
Boucherville, de	Gillmor,	McSweeney,	Sullivan,
(C.M.G.),	Jones,	Merner,	Templeman,
Bowell	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Landerkin,	Mills,	Wark,
Carmichael,	Landry,	Montplaisir,	Watson,
Casgrain	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
(de Lanaudière),	Lovitt,	Pelletier	Wood
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Cox,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Yeo,
Dandurand,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la la Chambre de Commerce de la cité de Saint-Thomas; des corporations des cités de Ridgétown et de Windsor, des villages de Ayr et de Lakefield, et de la ville de Goderich, dans la province d'Ontario, et du village de Gretna, dans la province du Manitoba, demandant respectivement un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ces embranchements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (G) intitulé: "Acte établissant certaines dispositions nécessitées par le changement de règne" et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (12) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (19) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Loughheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (25) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (37) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation l'Évêque de Kéwatin", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MERCREDI, 17 avril 1901.

Le comité des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Dans l'affaire du bill intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald."

Votre comité a pris en considération la pétition de Janet McDonald, de la ville de Carleton Place, épouse de James Ward McDonald, défenderesse en cette affaire, pétition renvoyée à votre comité le dix avril courant, par laquelle la défenderesse demande que le dit James Ward McDonald reçoive ordre de lui fournir une somme suffisante pour qu'elle puisse produire ses moyens de défense.

Votre comité recommande que votre honorable Chambre rende un ordre pour les objets suivants:—

1. Que le dit James Ward McDonald dépose sans retard, entre les mains du greffier du Sénat, la somme de \$25 pour permettre à la défenderesse de faire valoir ses moyens de défense;

2. Qu'il ait à déposer en outre, de temps à autre, si le comité en ordonne ainsi, telles autres sommes jugées nécessaires pour conduire la dite défense;

3. Que les sommes ainsi déposées soient payées, suivant que votre comité pourra l'ordonner de temps à autre, pour les honoraires du conseil de la défenderesse, les frais de ses témoins et autres frais légitimes de sa défense; s'il restait une balance, elle serait remise au dit James Ward McDonald.

Le tout respectueusement soumis,

J. N. KIRCHHOFFER,

Faisant fonction de président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferguson, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 avril 1901.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité recommande que chaque membre de la Chambre des Communes, et ceux des membres de la galerie de la presse qui ont été correspondants pendant trois années consécutives reçoivent chacun une valise en cuir au cours de cette première session d'un nouveau parlement.

Le tout respectueusement soumis.

D. FERGUSON,
Faisant fonction de président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de pont et de force Mather", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de transport Nationale du Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie Manufacturière McClary", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour le bill (82) intitulé: "Acte concernant la Compagnie Rathbun," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (115) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (116) intitulé : "Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 18 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 18 AVRIL 1901.

1901.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

1 15 avril—Qu'il attirera l'attention sur la circulaire suivante, adressée aux énumérateurs du recensement de la province d'Ontario, contenant des blancs à remplir par certaines données, pour l'usage des organisations libérales de cette province :

Puissance du Canada, Province d'Ontario,
Mois de 1901.

Résidents du sexe masculin, de 16 ans et au-dessus.

Subdivision du bureau de votation n^o _____

Municipalité de _____

District électoral de _____

Per

B. P.

A.

B. P.

Deux copies seront préparées par les agents choisis pour chaque subdivision, et envoyées au candidat libéral à la dernière élection provinciale, ou au candidat nommé pour la prochaine élection. La formule que l'énumérateur aura à remplir devra contenir les renseignements suivants :

Nom du résident — prénom (ayez soin de donner le nom de chaque individu mâle âge de 18 ans ou plus).

Politique.

Date de naissance.

Mois, jour, année.

Numéro du lot, de la maison, de la concession ou de la rue.

Adresse du bureau de poste.

Nationalité.

Religion, église.

Observations.

Et qu'il demandera au gouvernement si cette circulaire a été émise et adressée avec le consentement ou l'autorisation du gouvernement, ou de quelque membre du gouvernement? Si non, des mesures ont-elles été prises pour la supprimer, ou des instructions données aux commissaires de recensement de comté ou *Riding* ou aux énumérateurs, de ne pas demander ou chercher à obtenir les renseignements mentionnés dans cette circulaire? Si oui, quelles sont ces instructions? Si non, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour empêcher ces officiers de faire les questions suggérées dans la circulaire?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

- 2 15 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous rapports et cartes faits par les ingénieurs ou autres employés du gouvernement qui ont préparé le levé topographique de cette partie de la province d'Ontario située entre Rice Lake et Port Hope, ou quelque endroit avoisinant, dans le but de s'assurer s'il existe une route praticable pour l'ouverture du canal de la Vallée de la Trent et l'établissement de son terminus sud, à ou près Port Hope, sur la rive nord du lac Ontario.

Par l'honorable M. Allan :

- 3 16 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur l'état des terrains qui entourent les édifices du parlement, et qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour mettre ces terrains en bon état et réparer les dommages aux plantations d'arbres et d'arbustes.

Par l'honorable M. Drummond :

- 4 17 avril—Le gouvernement a-t-il été informé que l'on prétend qu'il y a une dépréciation sérieuse dans la qualité du fromage exporté dernièrement en Grande-Bretagne ou dans les pays étrangers?

Ces rumeurs sont-elles bien fondées, et quelles mesures, s'il en est, le gouvernement se propose-t-il de prendre pour assurer et maintenir la haute réputation de ce produit?

POUR VENDREDI, 19 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Landry :

- 1 17 avril—Qu'il demandera si M. Charles Burpee, écrivain, ci-devant sénateur, a été à l'emploi du gouvernement depuis qu'il a résigné son siège au Sénat?

2. Dans l'affirmative, en quelle qualité a-t-il été employé? Quel traitement a-t-il reçu pour ses services, quelle allocation quotidienne ou autre?

3. Est-il actuellement à l'emploi du gouvernement? Dans l'affirmative, dans quelle division du service et quel traitement reçoit-il par jour, par mois ou autrement?

POUR LUNDI, 22 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria):

- 1 16 avril—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de convoquer le parlement à l'occasion de la visite en Canada de Son Altesse Royale le duc de Cornwall et York, comme cela s'est fait à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles (aujourd'hui le Roi Edouard VII) en 1860.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 18 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 15 avril—2e lecture (Bill 46) Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 15 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 15 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)

POUR VENDREDI, 19 AVRIL 1901.

- 1 11 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 17 avril—2e lecture (Bill 12) Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London, Canada.—(Honorable M. Jones.)—A.F.
- 3 17 avril—2e lecture (Bill 19) Acte concernant la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.
- 4 17 avril—2e lecture (Bill 25) Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Perley.)—A.F.

- 5 17 avril—2e lecture (Bill 37) Acte à l'effet de constituer en corporation l'évêque de Keewatin.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 6 17 avril—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Ferguson.)
- 7 17 avril—2e lecture (Bill 116) Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR LUNDI, 22 AVRIL 1901.

- 1 17 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 17 avril—2e lecture (Bill 115) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 23 AVRIL 1901.

- 1 17 avril—2e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)

No 28.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercrèdi, 17 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 29.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 18 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McCallum,	Poirier,
Allan,	Drummond,	McDonald (C-B.),	Primrose,
Baird,	Ellis,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Reid,
Bernier,	Fiset,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de	Hingston	McSweeney,	Snowball,
(C.M.G.),	(Sir William),	Merner,	Sullivan,
Bowell	Jones,	Miller,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Carmichael,	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Landry,	O'Brien,	Watson,
Clemow,	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Lovitt,	Owens,	Wood
Cox,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	(Westmoreland).
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	Yeo,
Dever,	MacKay (Alma),	Perley,	Young.
Dickey,	MacKeen,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Vidal :—De la corporation de la cité de Chatham, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Ellis :—De la corporation de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De la corporation du village de Clifford, Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ces embranchements.

De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant un acte qui autorise la compagnie à émettre et négocier des débetures non gagées jusqu'à concurrence de \$300,000, et qui confère aux porteurs le droit de voter aux assemblées de la compagnie.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 2,
JEUDI, 18 avril 1901.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (E) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique", l'a examiné, conformément à l'ordre de renvoi de jeudi, onzième jour d'avril, et a maintenant l'honneur de faire rapport qu'il n'a pas trouvé satisfaisantes les raisons apportées pour l'adoption du bill.

En cela il se fonde sur ce que le passage de ce bill serait contraire à l'esprit de l'Acte des marques de commerce et dessins de fabrique, et à l'intérêt public bien entendu.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE A. DRUMMOND,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 18 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de John Abell, de la cité de Toronto, demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à proroger la durée du brevet No 33,944; et a constaté que l'avis qui en a été donné est suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 18 avril 1901.

Le comité des Ordres permanents a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Laurent et Adirondack, demandant un acte qui autorise la compagnie à émettre et négocier des débentures non-gagées jusqu'à concurrence de \$300,000 et qui confère aux porteurs le droit de voter aux assemblées de la compagnie; et il a constaté qu'aucun avis n'a été publié dans la *Gazette du Canada*, ni dans aucun journal local.

Comme on a représenté à votre comité que la nécessité de l'acte législatif demandé s'est produite trop tard pour qu'on ait pu en donner avis dans les délais réglementaires et comme les parties intéressées y ont donné leur consentement, le comité recommande de suspendre les règles 49 et 50 du Sénat, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne ne puisse souffrir de préjudice par suite de cette absence d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les règles 49 et 50 du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, suivant la recommandation énoncée dans le dix-septième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a présenté au Sénat un bill (M) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, présentée ce jour, — demandant à la Chambre de suspendre toutes règles et formalités d'avis concernant un bill qui doit être présenté aux fins d'accorder à la dite compagnie le pouvoir de posséder, équiper, entretenir, exploiter et faire naviguer sur les lacs et rivières du Canada des brise-glace et des steamers, pour secourir les navires naufragés, et autres appareils pour briser les glaces et secourir les navires naufragés, et de souscrire, acheter et détenir des actions ou parts dans des compagnies constituées légalement dans le seul but, ou, entre autres choses, de posséder, équiper, entretenir, exploiter, et faire naviguer sur les lacs et rivières du Canada des brise-glace et des steamers pour secourir les navires naufragés ou autres appareils pour briser la glace et secourir les navires naufragés, — nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres permanents.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que la pétition de la Compagnie d'assurance de l'Ouest, présentée ce jour,—demandant à la Chambre de suspendre toutes règles et formalités d'avis concernant un bill qui doit être présenté aux fins d'accorder à la dite compagnie le pouvoir de posséder, équiper, entretenir, exploiter et faire naviguer sur les lacs et rivières du Canada des brise-glace et des steamers pour secourir les navires naufragés, et autres appareils pour briser les glaces et secourir les navires naufragés, et de souscrire, acheter et détenir des actions ou parts dans des compagnies constituées légalement dans le seul but, ou, entre autres choses, de posséder, équiper, entretenir, exploiter et faire naviguer sur les lacs et rivières du Canada, des brise-glace et des steamers pour secourir les navires naufragés ou autres appareils pour briser la glace et secourir les navires naufragés,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Aikens, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation la Lloyd du Saint-Laurent" auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Mackay (Alma), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a attiré l'attention sur la circulaire suivante, adressée aux énumérateurs du recensement de la province d'Ontario, contenant des blancs à remplir par certaines données, pour l'usage des organisations libérales de cette province:

Puissance du Canada, Province d'Ontario,
Mois de 1901.

Résidents du sexe masculin, de 16 ans et au-dessus.

Subdivision du bureau de votation n^o .

Municipalité de ———

District électoral de ———

Per

B. P.

A.

B. P.

Deux copies seront préparées par les agents choisis pour chaque subdivision, et envoyées au candidat libéral à la dernière élection provinciale, ou au candidat nommé pour la prochaine élection. La formule que l'énumérateur aura à remplir devra contenir les renseignements suivants:

Nom du résident ——— prénom (ayez soin de donner le nom de chaque individu mâle âgé de 18 ans ou plus).

Politique.

Date de naissance.

Mois, jour, année.

Numéro du lot, de la maison, de la concession ou de la rue.

Adresse du bureau de poste.

Nationalité.

Religion, église.

Observations.

Et il a demandé au gouvernement si cette circulaire a été émise et adressée avec le consentement ou l'autorisation du gouvernement, ou de quelque membre du gouvernement? Si non, des mesures ont-elles été prises pour la supprimer, ou des instructions données aux commissaires de recensement de comté ou *Riding* ou aux énumérateurs, de ne pas demander ou chercher à obtenir les renseignements mentionnés dans cette circulaire? Si oui, quelles sont ces instructions? Si non, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour empêcher ces officiers de faire les questions suggérées dans la circulaire?

Débat.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous rapports et cartes faits par les ingénieurs ou autres employés du gouvernement qui ont préparé le levé topographique de cette partie de la province d'Ontario située entre Rice Lake et Port Hope, ou quelque endroit avoisinant, dans le but de s'assurer s'il existe une route praticable pour l'ouverture du canal de la Vallée de la Trent et l'établissement de son terminus sud, à ou près Port Hope, sur la rive nord du lac Ontario.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Allan a attiré l'attention du gouvernement sur l'état des terrains qui entourent les édifices du parlement, et qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour mettre ces terrains en bon état et réparer les dommages aux plantations d'arbres et d'arbustes.

Débat.

L'honorable M. Dandurand a présenté au Sénat un bill (N) intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte des brevets."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé : "Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (92) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires et les mesures à prendre pour prévenir les accidents à bord."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

L'article premier a été lu et amendé comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "lieu" jusqu'à "et", ligne 16, et insérez : "des Iles Britanniques, ou du continent de l'Europe au nord du cap Finistère, en Espagne, n'étant pas un port ou lieu de la Méditerranée."

Page 2, ligne 18, retranchez depuis "3" jusqu'à "certificat" inclusivement, ligne 46.

Page 3, ligne 2, après "Britannique", insérez l'article suivant comme article A:—

A. L'article huit du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

8. Tout capitaine d'un navire auquel s'appliquent les dispositions de l'article précédent, qui contreviendra à quelqu'une de ses dispositions, encourra, pour chaque contravention, une amende n'excédant pas, sauf les dispositions ci-après, huit cents piastres; et tout capitaine de navire à voile qui partira sur ce navire après le premier jour d'octobre ou avant le seizième jour de mars, tout capitaine de navire à vapeur qui partira sur ce navire après le douzième jour d'octobre ou avant le seizième jour de mars d'une année quelconque, d'un port ou lieu du Canada pour aller à un port ou lieu des Iles Britanniques ou du continent d'Europe au nord du cap Finistère, en Espagne, n'étant pas un port ou lieu de la Méditerranée, sans le certificat mentionné au dit article, sera coupable d'un acte criminel et passible d'une amende d'au plus huit cents piastres ou d'un emprisonnement d'au plus deux ans et d'au moins trois mois, ou de ces deux peines.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé: "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 19 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 19 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Landry :

1 17 avril—Qu'il demandera si M. Charles Burpee, écrivain, ci-devant sénateur, a été à l'emploi du gouvernement depuis qu'il a résigné son siège au Sénat ?

2. Dans l'affirmative, en quelle qualité a-t-il été employé ? Quel traitement a-t-il reçu pour ses services, quelle allocation quotidienne ou autre ?

3. Est-il actuellement à l'emploi du gouvernement ? Dans l'affirmative, dans quelle division du service et quel traitement reçoit-il par jour, par mois ou autrement ?

POUR LUNDI, 22 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :

2 16 avril—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de convoquer le parlement à l'occasion de la visite en Canada de Son Altesse Royale le duc de Cornwall et York, comme cela s'est fait à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles (aujourd'hui le Roi Edouard VII) en 1860.

POUR JEUDI, 25 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

- 1 17 avril—Le gouvernement a-t-il été informé que l'on prétend qu'il y a une dépréciation sérieuse dans la qualité du fromage exporté dernièrement en Grande-Bretagne ou dans les pays étrangers?
 Ces rumeurs sont-elles bien fondées, et quelles mesures, s'il en est, le gouvernement se propose-t-il de prendre pour assurer et maintenir la haute réputation de ce produit ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 19 AVRIL 1901.

- 1 11 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 17 avril—2e lecture (Bill 12) Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London, Canada.—(Honorable M. Jones.)—A.F.
- 3 17 avril—2e lecture (Bill 19) Acte concernant la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.
- 4 17 avril—2e lecture (Bill 25) Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 5 17 avril—2e lecture (Bill 37) Acte à l'effet de constituer en corporation l'évêque de Keewatin.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 6 17 avril—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Ferguson.)
- 7 17 avril—2e lecture (Bill 116) Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 8 18 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 9 18 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 46) Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non organisés.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

- 10 18 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)

POUR LUNDI, 22 AVRIL 1901.

- 1 17 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 17 avril—2e lecture (Bill 115) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 18 avril—2e lecture (Bill M) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 4 18 avril—2e lecture (Bill 53) Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. M. Aikins.)—A.F.
- 5 18 avril—2e lecture (Bill 43) Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.

POUR MARDI, 23 AVRIL 1901.

- 1 17 avril—2e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.
- 2 18 avril—2e lecture (Bill N) Acte à l'effet de modifier l'Acte des brevets.—(Honorable M. Dandurand.)

POUR MERCREDI, 24 AVRIL 1901.

- 1 18 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)

No 29

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Jeudi, 18 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 30.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 19 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	McCallum,	Primrose,
Allan,	Dobson,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Baird,	Ellis,	McHugh,	Reid,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Scott,
Bernier,	Fiset,	McMillan,	Shehyn,
Bolduc,	Gillmor,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville, de	Jones,	Merner,	Sullivan,
(C.M.G.),	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
Bowell	Landerkin,	Mills,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Carmichael,	Lougheed,	O'Brien,	Watson,
Thibaudeau	Lovitt,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
(de la Vallière),	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Cochrane,	MacKay (Alma),	Perley,	Yeo,
Dandurand,	MacKeen,	Poirier,	Young.
Dever,			

PRIÈRES.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (93) intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London, Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée)", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation l'évêque de Kéwatin", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article a été lu et remis.

Le troisième article a été lu et amendé comme il suit:—

Page 2, ligne 1, retranchez "quarante" et insérez "vingt"; et après "terrain" insérez "ou sur du terrain occupé par lui dans le voisinage".

Page 2, ligne 5, retranchez "quarante" et insérez "vingt."
Les articles 4, 5, 6 et 7 ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Wood (Westmoreland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau
lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée
en comité général relativement au bill (46) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de 1894
relatif à la conservation du gibier dans les territoires non-organisés."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait
examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans
amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé: "Acte à l'effet
de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier
l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions
pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (97)
intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie des manufacturiers, de
tempérance et d'assurance générale sur la vie," auquel elle demande le concours du
Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. Loughheed, du comité permanent des Divorces, a présenté son
huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MERCREDI, 17 avril 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport.
Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, vingt-neuvième jour de mars
dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du
bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton," et a reçu les dépositions
des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de
griefs qu'il demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et toutes les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill sans amendement.
Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président pro-tempore.

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 22 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 22 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Landry :

1 17 avril—Qu'il demandera si M. Charles Burpee, écr. ci-devant sénateur, a été à l'emploi du gouvernement depuis qu'il a résigné son siège au Sénat ?

2. Dans l'affirmative, en quelle qualité a-t-il été employé ? Quel traitement a-t-il reçu pour ses services, quelle allocation quotidienne ou autre ?

3. Est-il actuellement à l'emploi du gouvernement ? Dans l'affirmative, dans quelle division du service et quel traitement reçoit-il par jour, par mois ou autrement ?

Par l'honorable M. Macdonald (Victoria) :

2 16 avril—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de convoquer le parlement à l'occasion de la visite en Canada de Son Altesse Royale le duc de Cornwall et York, comme cela s'est fait à l'occasion de la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles (aujourd'hui le Roi Edouard VII) en 1860.

POUR MARDI, 23 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Perley :

1 19 avril—Qu'il demandera au gouvernement :

Si, dans l'élection d'un membre du parlement pour la Chambre des Communes du Canada, un officier-rapporteur possède, sous la loi gouvernant les élections fédérales, le pouvoir de donner, soit lui-même ou par les mains de ses sous-officiers-rapporteurs, des bulletins de vote à d'autre qu'aux sous-officiers-rapporteurs.

POUR JEUDI, 25 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 17 avril—Le gouvernement a-t-il été informé que l'on prétend qu'il y a une dépréciation sérieuse dans la qualité du fromage exporté dernièrement en Grande-Bretagne ou dans les pays étrangers ?

Ces rumeurs sont-elles bien fondées, et quelles mesures, s'il en est, le gouvernement se propose-t-il de prendre pour assurer et maintenir la haute réputation de ce produit ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 22 AVRIL 1901.

- 1 17 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 17 avril—2^e lecture (Bill 115) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 18 avril—2^e lecture (Bill M) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 4 18 avril—2^e lecture (Bill 53) Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. M. Aikins.)—A.F.
- 5 18 avril—2^e lecture (Bill 43) Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)—A.F.
- 6 19 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 7 19 avril—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Ferguson.)
- 8 19 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 116) Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 9 19 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR MARDI, 23 AVRIL 1901.

- 1 17 avril—2e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.
- 2 18 avril—2e lecture (Bill N) Acte à l'effet de modifier l'Acte des brevets.—(Honorable M. Dandurand.)
- 3 19 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)
- 4 19 avril—2e lecture (Bill 97) Acte constituant en corporation la Compagnie de tempérance et d'assurance générale sur la vie des manufacturiers.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 5 19 avril—Prise en considération du huitième rapport du comité des Divorces *in re* bill Middleton et témoignages.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

POUR MERCREDI, 24 AVRIL 1901.

- 1 18 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)

No 30.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 19 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 31.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 22 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Bernier,	Fiset,	McDonald (C.-B.),	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McHugh,	Shehyn,
Boucherville, de	Godbout,	McKay (Truro),	Snowball,
(C.M.G.),	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
Bowell	Kerr,	Merner,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Carmichael,	Landerkin,	Mills,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Landry,	Montplaisir,	Watson,
Cochrane,	Lougheed,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Lovitt,	Perley,	Wood
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,	(Westmoreland),
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Primrose,	Yeo,
Dobson,	MacKeen,	Prowse,	Young.
Ferguson,	McCallum,	Reid,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Merner :—De la Chambre de Commerce de la cité de Guelph, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, et

De la corporation de la cité de Chatham, dans la province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphonie Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé : “ Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce,” ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (115) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte d'inspection générale,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée),” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé : “ Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Reid, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général, relativement au bill (93) intitulé : “ Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes,” ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (116) intitulé: "Acte concernant l'inspection et le mesurage du bois et l'inspection des denrées".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport, à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales."

(*En comité.*)

L'article deux a été reconsidéré, retranché et remplacé par le suivant :

2. "Les paragraphes 2 et 3 de l'article 36 du dit acte sont abrogés et le paragraphe suivant leur est substitué :

"Les paragraphes 2 et 3 de l'article 36 du dit acte sont abrogés et remplacés par le suivant :

"Pourvu que toute personne qui établira d'une manière satisfaisante pour le ministre que, par suite de maladie, de retard dans le transport de sa famille à l'établissement inscrit, ou par toute autre cause, il sera empêché ou a été empêché de parfaire son inscription dans le délai de six mois ci-dessus mentionné,—puisse obtenir du ministre un délai ultérieur de six mois pour la parfaire; mais il ne sera accordé à personne plus de douze mois depuis la date de l'inscription pour parfaire celle-ci."

Le titre du bill a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

l'honorable M. Snowball a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonnés, qu'ils soient reçus maintenant, et

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit réimprimé, tel qu'amendé, pour l'usage des membres; et qu'il soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté le neuvième rapport de ce comité:

Ordonné qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
VENDREDI, 19 avril 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport:

Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, vingt-neuvième jour de mars dernier, votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans le préambule du bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald," et a reçu les dépositions des témoins sur ces faits et sur le droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

Votre comité soumet avec le présent rapport les dépositions des témoins interrogés et les pièces et écritures produites devant lui.

Votre comité recommande l'adoption du dit bill avec les amendements suivants, qui sont nécessaires pour que le préambule soit conforme à la preuve apportée devant votre comité.

Dans le préambule.

Page 1, ligne 5, après "Janet" insérez "Hunter".

Page 1, ligne 7, retranchez depuis "de" ligne 7 jusqu'à "ils" ligne 14, et insérez: "mars dix-neuf cent, et ont eu de leur union cinq enfants dont trois vivent; qu'elle a en divers temps et avec divers individus commis l'adultère; que depuis le moment où il a découvert ses actes d'adultère".

Page 1, ligne 19, après "faits" insérez "ci-dessus".

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat ventredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue
dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 23 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 23 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Perley :

1 19 avril—Qu'il demandera au gouvernement :

Si, dans l'élection d'un membre du parlement pour la Chambre des Communes du Canada, un officier-rapporteur possède, sous la loi gouvernant les élections fédérales, le pouvoir de donner, soit lui-même ou par les mains de ses sous-officiers-rapporteurs, des bulletins de vote à d'autre qu'aux sous-officiers-rapporteurs.

POUR MERCREDI, 24 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Landry :

2 22 avril—Qu'il demandera au gouvernement s'il a été informé de la date précise ou approximative de la visite de Son Altesse Royale le duc de Cornwall et d'York aux cités suivantes : Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, Winnipeg, Régina et Victoria ; et dans quel ordre ces cités recevront la visite de Son Altesse Royale ?

Par l'honorable M. Landry :

3 22 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour la bande la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupilles du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants:—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaire pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si en le leur accordant le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête de faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand?

Si non, pourquoi?

Par l'honorable M. Landry :

4 22 avril—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur les faits suivants :—

“ Le 27 mars dernier, le capitaine C. F. Winter, adjudant des Gardes à pied du Gouverneur général, parla aux officiers de la brigade d'Ottawa de certaines observations à la suite d'expériences récentes dans le Sud-Africain et de leur application à la défense du Canada. Le conférencier avait été présenté par le major général O'Grady Haly, commandant de la milice, qui présidait la réunion. Voici quelques-unes de ces observations :—

“ L'équipement Oliver n'avait guère trouvé faveur parmi les hommes ; et la bouteille à eau qui l'accompagne était fortement condamnée, la meilleure preuve de ceci, c'est que le régiment s'est empressé de se procurer la bouteille à eau de l'armée à la première occasion ; et chaque homme dès qu'il l'a pu, des lanières à la Tommy pour remplacer les siennes. Le principal inconvénient de l'équipement Oliver était la pression excessive en arrière du cou, entre les épaules, lorsque le soldat avait à porter la couverture, etc., sur sa hanche. La bandoulière est le meilleur moyen de porter ses minutions ; mais il faut toujours qu'elle soit recouverte d'une patelette, sans quoi les cartouches sont en flottement et en danger d'être perdues. Le fait est que dans le Sud-Africain, les hommes de troupe des régiments réguliers disaient qu'ils pouvaient reconnaître où les “Canadiens” avaient passé par la quantité de leurs cartouches tombées à terre. Les havresacs s'usent très vite en campagne, et ceux du Royal-Canadien, après sept ou huit mois de service, étaient dans un état tel qu'on ne pouvait plus l'oublier après l'avoir vu. Les bottes sont toujours un objet d'une importance extrême pour un fantassin ; mais l'amour-propre canadien a dû être humilié voyant que les bottes d'ordonnance des réguliers étaient de qualité supérieure et de plus longue durée que celles expédiées avec les troupes du Canada. C'est là un détail auquel on ne saurait apporter trop d'attention.”

Le major général O'Grady Haly, en résumant cette conférence et en proposant un vote de remerciement à son auteur, a dit qu'il l'avait écoutée avec le plus vif intérêt, et qu'il espérait avoir encore l'occasion d'entendre le capitaine Winter. Il partageait le sentiment du conférencier sur l'équipement Oliver. Il était en Canada lorsque l'essai en fut fait pour le service impérial, et l'attirail rejeté, à Halifax, voici quelques années. Impossible d'appuyer trop fortement sur la nécessité de fournir aux hommes de bonnes bouteilles à eau. (Voir la *Military Gazette* du 16 avril 1901.)

Et qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de s'enquérir des plaintes exprimées par le capitaine Winter et d'améliorer la fourniture de la milice canadienne ?

Et en attendant, se propose-t-il de discontinuer la distribution de l'équipement Oliver à la milice canadienne, et d'y substituer quelque autre plus convenable ?

Comment le gouvernement explique-t-il que l'équipement Oliver ait été choisi pour la milice canadienne, quand ce même équipement avait été refusé et rejeté par les autorités impériales après un essai fait au Canada, à Halifax, il y a quelques années ?

POUR JEUDI, 25 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 17 avril—Le gouvernement a-t-il été informé que l'on prétend qu'il y a une dépréciation sérieuse dans la qualité du fromage exporté dernièrement en Grande-Bretagne ou dans les pays étrangers ?

Ces rumeurs sont-elles bien fondées, et quelles mesures, s'il en est, le gouvernement se propose-t-il de prendre pour assurer et maintenir la haute réputation de ce produit ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 23 AVRIL 1901.

1 22 avril—3e lecture (Bill 116) Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

2 17 avril—2e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.

3 18 avril—2e lecture (Bill N) Acte à l'effet de modifier l'Acte des brevets.—(Honorable M. Dandurand.)—A.

4 19 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.

5 19 avril—2e lecture (Bill 97) Acte constituant en corporation la Compagnie de tempérance et d'assurance générale sur la vie des manufacturiers.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

6 19 avril—Prise en considération du huitième rapport du comité des Divorces *in re* bill Middleton et témoignages.—(Honorable M. Kirchoffer.)

7 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 115) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

8 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MERCREDI, 24 AVRIL 1901.

1 18 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

- 2 22 avril—2e lecture (Bill 44) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, de la Gatineau et de l'Ouest."—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 3 22 avril—2e lecture (Bill 56) Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.
- 4 22 avril—2e lecture (Bill 58) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)—A.F.

POUR JEUDI, 24 AVRIL 1901.

- 1 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 22 avril—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Ferguson.)
- 3 22 avril—2e lecture (Bill 41) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest.—(Honorable M. Landerkin.)—A.F.
- 4 22 avril—2e lecture (Bill 52) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.

POUR VENDREDI, 26 AVRIL 1901.

- 1 22 avril—3e lecture (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 22 avril—Prise en considération du neuvième rapport du comité des Divorces au sujet du bill pour faire droit à James Ward McDonald et de la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)

PROCES-VERBAUX

SÉANDES DU SÉNAT

1871	1872	1873	1874
1875	1876	1877	1878
1879	1880	1881	1882
1883	1884	1885	1886
1887	1888	1889	1890
1891	1892	1893	1894
1895	1896	1897	1898
1899	1900	1901	1902
1903	1904	1905	1906
1907	1908	1909	1910
1911	1912	1913	1914
1915	1916	1917	1918
1919	1920	1921	1922
1923	1924	1925	1926
1927	1928	1929	1930
1931	1932	1933	1934
1935	1936	1937	1938
1939	1940	1941	1942
1943	1944	1945	1946
1947	1948	1949	1950
1951	1952	1953	1954
1955	1956	1957	1958
1959	1960	1961	1962
1963	1964	1965	1966
1967	1968	1969	1970
1971	1972	1973	1974
1975	1976	1977	1978
1979	1980	1981	1982
1983	1984	1985	1986
1987	1988	1989	1990
1991	1992	1993	1994
1995	1996	1997	1998
1999	2000	2001	2002
2003	2004	2005	2006
2007	2008	2009	2010
2011	2012	2013	2014
2015	2016	2017	2018
2019	2020	2021	2022
2023	2024	2025	2026
2027	2028	2029	2030
2031	2032	2033	2034
2035	2036	2037	2038
2039	2040	2041	2042
2043	2044	2045	2046
2047	2048	2049	2050
2051	2052	2053	2054
2055	2056	2057	2058
2059	2060	2061	2062
2063	2064	2065	2066
2067	2068	2069	2070
2071	2072	2073	2074
2075	2076	2077	2078
2079	2080	2081	2082
2083	2084	2085	2086
2087	2088	2089	2090
2091	2092	2093	2094
2095	2096	2097	2098
2099	2100	2101	2102
2103	2104	2105	2106
2107	2108	2109	2110
2111	2112	2113	2114
2115	2116	2117	2118
2119	2120	2121	2122
2123	2124	2125	2126
2127	2128	2129	2130
2131	2132	2133	2134
2135	2136	2137	2138
2139	2140	2141	2142
2143	2144	2145	2146
2147	2148	2149	2150
2151	2152	2153	2154
2155	2156	2157	2158
2159	2160	2161	2162
2163	2164	2165	2166
2167	2168	2169	2170
2171	2172	2173	2174
2175	2176	2177	2178
2179	2180	2181	2182
2183	2184	2185	2186
2187	2188	2189	2190
2191	2192	2193	2194
2195	2196	2197	2198
2199	2200	2201	2202
2203	2204	2205	2206
2207	2208	2209	2210
2211	2212	2213	2214
2215	2216	2217	2218
2219	2220	2221	2222
2223	2224	2225	2226
2227	2228	2229	2230
2231	2232	2233	2234
2235	2236	2237	2238
2239	2240	2241	2242
2243	2244	2245	2246
2247	2248	2249	2250
2251	2252	2253	2254
2255	2256	2257	2258
2259	2260	2261	2262
2263	2264	2265	2266
2267	2268	2269	2270
2271	2272	2273	2274
2275	2276	2277	2278
2279	2280	2281	2282
2283	2284	2285	2286
2287	2288	2289	2290
2291	2292	2293	2294
2295	2296	2297	2298
2299	2300	2301	2302
2303	2304	2305	2306
2307	2308	2309	2310
2311	2312	2313	2314
2315	2316	2317	2318
2319	2320	2321	2322
2323	2324	2325	2326
2327	2328	2329	2330
2331	2332	2333	2334
2335	2336	2337	2338
2339	2340	2341	2342
2343	2344	2345	2346
2347	2348	2349	2350
2351	2352	2353	2354
2355	2356	2357	2358
2359	2360	2361	2362
2363	2364	2365	2366
2367	2368	2369	2370
2371	2372	2373	2374
2375	2376	2377	2378
2379	2380	2381	2382
2383	2384	2385	2386
2387	2388	2389	2390
2391	2392	2393	2394
2395	2396	2397	2398
2399	2400	2401	2402
2403	2404	2405	2406
2407	2408	2409	2410
2411	2412	2413	2414
2415	2416	2417	2418
2419	2420	2421	2422
2423	2424	2425	2426
2427	2428	2429	2430
2431	2432	2433	2434
2435	2436	2437	2438
2439	2440	2441	2442
2443	2444	2445	2446
2447	2448	2449	2450
2451	2452	2453	2454
2455	2456	2457	2458
2459	2460	2461	2462
2463	2464	2465	2466
2467	2468	2469	2470
2471	2472	2473	2474
2475	2476	2477	2478
2479	2480	2481	2482
2483	2484	2485	2486
2487	2488	2489	2490
2491	2492	2493	2494
2495	2496	2497	2498
2499	2500	2501	2502
2503	2504	2505	2506
2507	2508	2509	2510
2511	2512	2513	2514
2515	2516	2517	2518
2519	2520	2521	2522
2523	2524	2525	2526
2527	2528	2529	2530
2531	2532	2533	2534
2535	2536	2537	2538
2539	2540	2541	2542
2543	2544	2545	2546
2547	2548	2549	2550
2551	2552	2553	2554
2555	2556	2557	2558
2559	2560	2561	2562
2563	2564	2565	2566
2567	2568	2569	2570
2571	2572	2573	2574
2575	2576	2577	2578
2579	2580	2581	2582
2583	2584	2585	2586
2587	2588	2589	2590
2591	2592	2593	2594
2595	2596	2597	2598
2599	2600	2601	2602
2603	2604	2605	2606
2607	2608	2609	2610
2611	2612	2613	2614
2615	2616	2617	2618
2619	2620	2621	2622
2623	2624	2625	2626
2627	2628	2629	2630
2631	2632	2633	2634
2635	2636	2637	2638
2639	2640	2641	2642
2643	2644	2645	2646
2647	2648	2649	2650
2651	2652	2653	2654
2655	2656	2657	2658
2659	2660	2661	2662
2663	2664	2665	2666
2667	2668	2669	2670
2671	2672	2673	2674
2675	2676	2677	2678
2679	2680	2681	2682
2683	2684	2685	2686
2687	2688	2689	2690
2691	2692	2693	2694
2695	2696	2697	2698
2699	2700	2701	2702
2703	2704	2705	2706
2707	2708	2709	2710
2711	2712	2713	2714
2715	2716	2717	2718
2719	2720	2721	2722
2723	2724	2725	2726
2727	2728	2729	2730
2731	2732	2733	2734
2735	2736	2737	2738
2739	2740	2741	2742
2743	2744	2745	2746
2747	2748	2749	2750
2751	2752	2753	2754
2755	2756	2757	2758
2759	2760	2761	2762
2763	2764	2765	2766
2767	2768	2769	2770
2771	2772	2773	2774
2775	2776	2777	2778
2779	2780	2781	2782
2783	2784	2785	2786
2787	2788	2789	2790
2791	2792	2793	2794
2795	2796	2797	2798
2799	2800	2801	2802
2803	2804	2805	2806
2807	2808	2809	2810
2811	2812	2813	2814
2815	2816	2817	2818
2819	2820	2821	2822
2823	2824	2825	2826
2827	2828	2829	2830
2831	2832	2833	2834
2835	2836	2837	2838
2839	2840	2841	2842
2843	2844	2845	2846
2847	2848	2849	2850
2851	2852	2853	2854
2855	2856	2857	2858
2859	2860	2861	2862
2863	2864	2865	2866
2867	2868	2869	2870
2871	2872	2873	2874
2875	2876	2877	2878
2879	2880	2881	2882
2883	2884	2885	2886
2887	2888	2889	2890
2891	2892	2893	2894
2895	2896	2897	2898
2899	2900	2901	2902
2903	2904		

No 31.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Lundi, 22 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCOES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 32.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT
DU CANADA.

Mardi, 23 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Baker,	Fiset,	McHugh,	Prowse,
Bernier,	Gillmor,	McKay (Truro),	Reid,
Bolduc,	Godbout,	McLaren,	Scott,
Boucherville, de	Hingston	McMillan,	Shehyn,
(C.M.G.),	(Sir William),	McSweeney,	Snowball,
Bowell	Jones,	Merner,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Miller,	Templeman,
Carmichael,	Kirchhoffer,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud)
Casgrain	Landerkin,	Montplaisir,	Vidal,
(de Lanaudière),	Landry,	O'Brien,	Wark,
Casgrain (Windsor),	Lougheed,	O'Donohoe,	Watson,
Cochrane,	Lovitt,	Owens,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Dever,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland)
Dickey,	MacKeen,	Perley,	Yeo,
Dobson,	McCallum,	Poirier,	Young.
Drummond,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable Président :—De la corporation de la municipalité de la ville de Galt, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 24 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 24 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Landry :

1 22 avril—Qu'il demandera au gouvernement s'il a été informé de la date précise ou approximative de la visite de Son Altesse Royale le duc de Cornwall et d'York aux cités suivantes: Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, Winnipeg, Régina et Victoria; et dans quel ordre ces cités recevront la visite de Son Altesse Royale?

Par l'honorable M. Landry :

2 22 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes:—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupilles du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants:—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête de faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand?

Si non, pourquoi?

Par l'honorable M. Landry :

22 avril—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur les faits suivants :—

“ Le 27 mars dernier, le capitaine C. F. Winter, adjudant des Gardes à pied du Gouverneur général, parla aux officiers de la brigade d'Ottawa de certaines observations à la suite d'expériences récentes dans le Sud-Africain, et de leur application à la défense du Canada. Le conférencier avait été présenté par le major général O'Grady Haly, commandant de la milice, qui présidait la réunion. Voici quelques-unes de ces observations :—

“ L'équipement Oliver n'avait guère trouvé faveur parmi les hommes ; et la bouteille à eau qui l'accompagne était très condamnée ; la meilleure preuve de ceci, c'est que le régiment s'est empressé de se procurer la bouteille à eau de l'armée à la première occasion ; et chaque homme, dès qu'il l'a pu, des lanières à la Tommy pour remplacer les siennes. Le principal inconvénient de l'équipement Oliver était la pression excessive en arrière du cou, entre les épaules, lorsque le soldat avait à porter la couverture, etc., sur sa hanche. La bandoulière est le meilleur moyen de porter ses munitions ; mais il faut toujours qu'elle soit recouverte d'une patelette, sans quoi les cartouches sont en flottement et en danger d'être perdues. Le fait est que dans le Sud-Africain, les soldats des régiments réguliers disaient qu'ils pouvaient reconnaître où les “Canadiens” avaient passé par la quantité de leurs cartouches tombées à terre. Les havresacs s'usent très vite en campagne, et ceux du Royal-Canadien, après sept ou huit mois de service, étaient dans un état tel qu'on ne pouvait plus l'oublier après l'avoir vu. Les bottes sont toujours un objet d'une importance extrême pour un fantassin ; mais l'amour-propre canadien a dû être humilié en voyant que les bottes d'ordonnance des réguliers étaient de qualité supérieure et de plus longue durée que celles expédiées avec les troupes du Canada. C'est là un détail auquel on ne saurait apporter trop d'attention.”

Le major général O'Grady Haly, en résumant cette conférence et en proposant un vote de remerciement à son auteur, a dit qu'il l'avait écoutée avec le plus vif intérêt, et qu'il espérait avoir encore l'occasion d'entendre le capitaine Winter. Il partageait le sentiment du conférencier sur l'équipement Oliver. Il était en Canada lorsque l'essai en fut fait pour le service impérial, et l'attirail rejeté, à Halifax, voici quelques années. Impossible d'appuyer trop fortement sur la nécessité de fournir aux hommes de bonnes bouteilles à eau (Voir la *Military Gazette* du 16 avril 1901) :

Et qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de s'enquérir des plaintes exprimées par le capitaine Winter, et d'améliorer la fourniture de la milice canadienne ?

Et, en attendant, se propose-t-il de discontinuer la distribution de l'équipement Oliver à la milice canadienne, et d'y substituer quelque autre plus convenable ?

Comment le gouvernement explique-t-il que l'équipement Oliver ait été choisi pour la milice canadienne, quand ce même équipement avait été refusé et rejeté par les autorités impériales après un essai fait au Canada, à Halifax, il y a quelques années ?

POUR JEUDI, 25 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 17 avril—Le gouvernement a-t-il été informé que l'on prétend qu'il y a une dépréciation sérieuse dans la qualité du fromage exporté dernièrement en Grande-Bretagne ou dans les pays étrangers ?

Ces rumeurs sont-elles bien fondées, et quelles mesures, s'il en est, le gouvernement se propose-t-il de prendre pour assurer et maintenir la haute réputation de ce produit ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 24 AVRIL 1901.

- 1 17 avril—2e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.
- 2 18 avril—2e lecture (Bill N) Acte à l'effet de modifier l'Acte des brevets.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.
- 3 19 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 19 avril—2e lecture (Bill 97) Acte constituant en corporation la Compagnie de tempérance et d'assurance générale sur la vie des manufacturiers.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 5 19 avril—Prise en considération du huitième rapport du comité des Divorcés *in re* bill Middleton et témoignages.—(Honorable M. Kirchoffer.)
- 6 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 115) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 7 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 8 18 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

- 9 22 avril—2e lecture (Bill 44) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, de la Gatineau et de l'Ouest."—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 10 22 avril—2e lecture (Bill 56) Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)—A.F.
- 11 22 avril—2e lecture (Bill 58) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay à Arrowhead.—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)—A.F.

POUR JEUDI, 24 AVRIL 1901.

- 1 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 22 avril—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Ferguson.)
- 3 22 avril—2e lecture (Bill 41) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest.—(Honorable M. Landerkin.)—A.F.
- 4 22 avril—2e lecture (Bill 52) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.

POUR VENDREDI, 26 AVRIL 1901.

- 1 22 avril—3e lecture (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 22 avril—Prise en considération du neuvième rapport du comité des Divorcés au sujet du bill pour faire droit à James Ward McDonald et de la preuve.—(Honorable M. Kirchoffer.)

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

No 32.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mardi, 23 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 33.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 24 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Baker,	Drummond,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Bernier,	Ferguson,	McHugh,	Reid,
Bolduc,	Fiset,	McKay (Truro),	Scott,
Boucherville, de	Gillmor,	McLaren,	Shehyn,
(C.M.G.),	Godbout,	McMillan,	Snowball,
Bowell	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Templeman,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Miller,	Vidal,
Carmichael,	Landerkin,	Mills,	Wark,
Casgrain	Landry,	Montplaisir,	Watson,
(de Lanaudière),	Lougheed,	O'Brien,	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Pelletier	Wood
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Yeo,
Dever,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.
Dickey,	MacKeen,		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lu :

De la Chambre de Commerce de la cité de Guelph, province d'Ontario ; demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 24 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents, a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport ;

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles.

De la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée), de Montréal, Qué., demandant un acte qui modifie son acte d'incorporation, et à d'autres fins ;

De Francis H. Clergue et autres, du Sault Sainte-Marie, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Le Lloyd du Saint-Laurent" et les autorise à opérer comme compagnie d'assurances maritimes ;

De Francis H. Clergue, du Sault Sainte-Marie, province d'Ontario, et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie de fer, nickel et acier Clergue du Canada," pour la manufacture du fer, de l'acier et du nickel, et à d'autres fins ;

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, demandant un acte qui change le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", et l'autorise à conclure des arrangements ou à se fusionner avec d'autres compagnies, et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY.

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Conformément à l'ordre jour, le bill (51) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des brevets," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messieurs Wood (Hamilton), Jones, Baker, Ferguson, Lougheed, Drummond et du proposant.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé : "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du huitième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton," ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (115) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (93) intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Koutenay et Arrowhead", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (61) intitulé: "Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Cochrane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (75) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (79) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (83) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle 59 du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (84) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (85) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

On message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (90) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill (107) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 25 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR JEUDI, 25 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

1 17 avril—Le gouvernement a-t-il été informé que l'on prétend qu'il y a une dépréciation sérieuse dans la qualité du fromage exporté dernièrement en Grande-Bretagne ou dans les pays étrangers ?

Ces rumeurs sont-elles bien fondées, et quelles mesures, s'il en est, le gouvernement se propose-t-il de prendre pour assurer et maintenir la haute réputation de ce produit ?

Par l'honorable M. Landry :

2 22 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat
 et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants:—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHÉL,
Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand?

Si non, pourquoi?

Par l'honorable M. Landry :

3 22 avril—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur les faits suivants :—

“ Le 27 mars dernier, le capitaine C. F. Winter, adjudant des Gardes à pied du Gouverneur général, parla aux officiers de la brigade d'Ottawa de certaines observations à la suite d'expériences récentes dans le Sud-Africain, et de leur application à la défense du Canada. Le conférencier avait été présenté par le major général O'Grady Haly, commandant de la milice, qui présidait la réunion. Voici quelques-unes de ces observations :—

“ L'équipement Oliver n'avait guère trouvé faveur parmi les hommes; et la bouteille à eau qui l'accompagne était très condamnée; la meilleure preuve de ceci, c'est que le régiment s'est empressé de se procurer la bouteille à eau de l'armée à la première occasion; et chaque homme, dès qu'il l'a pu, des lanières à la Tommy pour remplacer les siennes. Le principal inconvénient de l'équipement Oliver était la pression excessive en arrière du cou, entre les épaules, lorsque le soldat avait à porter la couverture, etc., sur sa hanche. La bandoulière est le meilleur moyen de porter ses munitions; mais il faut toujours qu'elle soit recouverte d'une patelette, sans quoi les cartouches sont en flottement et en danger d'être perdues. Le fait est que dans le Sud-Africain, les soldats des régiments réguliers disaient qu'ils pouvaient reconnaître où les “Canadiens” avaient passé par la quantité de leurs cartouches tombées à terre. Les havresacs s'usent très vite en campagne, et ceux du Royal-Canadien, après sept ou huit mois de service, étaient dans un état tel qu'on ne pouvait plus l'oublier après l'avoir vu. Les bottes sont toujours un objet d'une importance extrême pour un fantassin; mais l'amour-propre canadien a dû être humilié en voyant que les bottes d'ordonnance des réguliers étaient de qualité supérieure et de plus longue durée que celles expédiées avec les troupes du Canada. C'est là un détail auquel on ne saurait apporter trop d'attention.”

Le major général O'Grady Haly, en résumant cette conférence et en proposant un vote de remerciement à son auteur, a dit qu'il l'avait écoutée avec le plus vif intérêt, et qu'il espérait avoir encore l'occasion d'entendre le capitaine Winter. Il partageait le sentiment du conférencier sur l'équipement Oliver. Il était en Canada lorsque l'essai en fut fait pour le service impérial, et l'attirail rejeté, à Halifax, voici quelques années. Impossible d'appuyer trop fortement sur la nécessité de fournir aux hommes de bonnes bouteilles à eau (Voir la *Military Gazette* du 16 avril 1901) :

Et qu'il demandera si le gouvernement a l'intention de s'enquérir des plaintes exprimées par le capitaine Winter, et d'améliorer le fourniment de la milice canadienne?

Et, en attendant, se propose-t-il de discontinuer la distribution de l'équipement Oliver à la milice canadienne, et d'y substituer quelque autre plus convenable?

Comment le gouvernement explique-t-il que l'équipement Oliver ait été choisi pour la milice canadienne, quand ce même équipement avait été refusé et rejeté par les autorités impériales après un essai fait au Canada, à Halifax, il y a quelques années?

Par l'honorable M. Perley :

4 24 avril—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de nommer un juge en chef pour les Territoires du Nord-Ouest, conformément à l'Acte du Parlement passé à la dernière session, qui pourvoit à cette nomination?

POUR VENDREDI, 26 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Landry :

1 24 avril—Qu'il demandera au gouvernement :—

1. A quelle date M. Charles Burpee, ex-sénateur, a-t-il été nommé à une position dans le personnel de l'Exposition de Paris ?
2. A quelle date ses services ont-ils pris fin ?
3. Quelle somme totale lui a été payée pour ses services, y compris ses frais de voyage et dépenses ?
4. Lui est-il encore dû quelque chose ? Dans l'affirmative, combien ?

Par l'honorable M. Landry :

2 24 avril—Qu'il demandera—

Le gouvernement est-il informé que le vapeur *Ashanti*, de la ligne Elder-Dempster, parti le 7 avril de Newcastle avec un chargement de charbon pour Québec, s'est échoué pendant une tempête, dans la nuit du 20 au 21 du courant, sur des rochers près de la rivière Blanche, à mi-chemin à peu près entre Matane et Métis ?

Est-ce le cas que, lors de l'enquête tenue par les exportateurs et les assureurs maritimes sur les améliorations urgentes à faire à la route du Saint-Laurent, de Montreal au golfe, il a été démontré que la petite bouée qui se trouve un peu plus haut que Matane n'était d'aucune utilité; qu'il fallait la remplacer par une bouée à gaz, automatique, munie d'un sifflet; et que, de plus, il a été suggéré que des signaux avertisseurs, pour les temps de brume ou de brouillard, fussent placés aux phares de la Pointe-à-la-Renommée (Fame Point), Cap Chat, Matane et Pointe-aux-Pères ?

Le gouvernement a-t-il été mis au courant de ces suggestions et a-t-il pris les mesures nécessaires pour assurer, dans ce sens du moins, une plus grande sûreté à la navigation dans le Saint-Laurent ?

Est-ce l'intention du gouvernement de s'enquérir de la cause de l'accident arrivé à l'*Ashanti* et de remédier aux inconvénients signalés en adoptant les suggestions faites par les exportateurs, telles que ci-dessus rapportées, ou toute autre mesure qui contribuera à éviter la répétition d'accidents comme celui dont l'*Ashanti* a été la victime ?

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

1 24 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la nécessité d'établir des bureaux d'essayers, un à Victoria et un à Vancouver, Colombie-Britannique; et qu'il demandera si le gouvernement entend prendre bientôt des mesures à cette fin ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 25 AVRIL 1901.

- 1 24 avril—3e lecture (Bill 115) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—
(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 24 avril—3e lecture (Bill 93) Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 22 avril—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable M. Ferguson.)
- 5 22 avril—2e lecture (Bill 41) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest.—(Honorable M. Landerkin.)—A.F.
- 6 22 avril—2e lecture (Bill 52) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 7 24 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 26 AVRIL 1901.

- 1 22 avril—3e lecture (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 22 avril—Prise en considération du neuvième rapport du comité des Divorces au sujet du bill pour faire droit à James Ward McDonald, et de la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 3 24 avril—2e lecture (Bill 61) Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. McCallum.)—A.F.
- 4 24 avril—2e lecture (Bill 70) Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy.—
(Honorable M. Macdonald, C.-B.)—A.F.
- 5 24 avril—2e lecture (Bill 79) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.—(Honorable M. McHugh.)—A.F.
- 6 24 avril—2e lecture (Bill 75) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

- 7 24 avril—2e lecture (Bill 84) Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 8 24 avril—2e lecture (Bill 85) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 9 24 avril—2e lecture (Bill 90) Acte concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)—Honorable M. Dandurand.)—A.F.
- 10 24 avril—2e lecture (Bill 107) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

POUR LUNDI, 29 AVRIL 1901.

- 1 19 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

No 33.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 24 avril 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 34.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 25 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	McCallum,	Prowse,
Baker,	Drummond,	McDonald (C.-B.),	Reid,
Bernier,	Ferguson,	McHugh,	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McKay (Truro),	Shehyn,
Boucherville, de	Godbout,	McMillan,	Snowball,
(C.M.G.),	Hingston	McSweeney,	Sullivan,
Bowell	(Sir William),	Merner,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Miller,	Thibaudeau (Rigaud),
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Carmichael,	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
Casgrain	Landry,	O'Brien,	Watson,
(de Lanaudière),	Lougheed,	Owens,	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Pelletier	Wood
Cochrane,	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Yeo,
Dever,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.
Dickey,	MacKeen,	Primrose,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Kirchhoffer:—De l'Assemblée législative du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De la corporation municipale de la ville de Galt, province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,
19 avril 1901.

Le comité mixte, des deux Chambres] relatif aux Impressions du Parlement, à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

59a. Réponse à Adresse du Sénat en date du 11 mars 1901.—Copie de toutes les soumissions reçues pour la pose d'un câble électrique entre le Canada et l'Australie; copie du contrat conclu pour la construction et la pose de ce câble; aussi, copie de la correspondance et des documents relatifs à la nationalisation des télégraphes de l'Empire, y compris les documents qui n'ont pas encore été transmis à cette Chambre. (*Documents de la Session et distribution.*)

72. Copie de la correspondance et du mémoire concernant les changements apportés à la quarantaine des animaux entre les Etats-Unis et le Canada. (*Documents de la Session.*)

74. Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, en date du 23 mars 1901, sur un mémoire du ministre du Revenu de l'Intérieur soumettant le rapport des commissaires nommés en date du 2 janvier 1901 pour faire une enquête et un rapport sur certaines plaintes faites au sujet de l'inspection du grain au port de Montréal, etc. (*Documents de la Session.*)

87. Réponse partielle à Adresse du 3 avril 1901,—Copie de toute correspondance, télégrammes et messages échangés entre le Bureau du Travail du gouvernement et toutes personnes quelconques concernant la grève de Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, Québec, en novembre dernier; aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et messages échangés entre le département de la Milice et les autorités municipales de Valleyfield ou aucun juge de paix, les autorités militaires à Montréal ou toutes autres personnes au sujet de la dite grève, et l'appel ou le paiement des troupes en cette occasion; aussi, un relevé des dépenses encourues par le gouvernement fédéral en rapport avec la dite grève. (*Documents de la Session.*)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir:—

58g. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Etat, sous forme de tableau, donnant les noms de tous les cas d'appel soumis au ministre de l'Intérieur (passé ou présent) en vertu des règlements miniers, et la date de l'audition et de la décision dans chaque cas d'appel.

58h. Copie de toute correspondance et papiers concernant l'émission d'un ordre pour la suppression des théâtres et des maisons de jeu dans la cité de Dawson.

58i. Réponse à Ordre du 21 février 1901,—Copie de toutes dépêches, lettres, télégrammes, correspondance et rapports concernant les sujets mentionnés dans le télégramme suivant, en date du 2 août 1900:—

“ OTTAWA, Ont., 2 août, *via* Bennett, 7 août.

“ F. C. WADE, Dawson.

“ Sir Wilfrid m’a transmis votre message. Je suis en train de faire disparaître les difficultés causées par le délai à répondre aux communications adressées à d’autres départements. Le surintendant Taché, du département des Travaux publics, est actuellement en route pour Dawson avec des instructions pour la construction de chemins et d’édifices publics. Le gouvernement étudie un plan de réajustement du droit régalien qui diminuera le taux de la taxe et qui, nous l’espérons, donnera satisfaction. L’ordre accordant la représentation dans le conseil local devient en vigueur immédiatement. Ryley, de la division des mines, est en route pour Dawson. Il fera rapport sur les amendements aux lois minières. La lecture attentive des lettres et pétitions reçues ici, me fait croire que l’on pourra bientôt faire droit à toute demande raisonnable concernant les lois minières. Impossible de visiter le Yukon à présent. J’espère y aller dans quelques mois.

(Signé)

CLIFFORD SIFTON.”

69. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Etat donnant la liste de toutes les compagnies de chemins de fer faisant actuellement affaires en Canada en vertu de chartes octroyées par le parlement fédéral qui ont reçu ou qui ont droit à des subventions en argent ou en terres, et le montant de la subvention accordée à chacune.

70. Réponse à Ordre du 13 février 1901,—Etat faisant connaître,—

1. Les dates de l’érection des élévateurs à grains de la Puissance à Saint-Jean, N.-B. et Halifax, et le coût de chacun ;

2. La quantité de grain reçue, chaque année, depuis l’érection de ces élévateurs, la quantité de chaque espèce de grain reçue par chaque élévateur, chaque année, et la quantité de chaque espèce de grain reçue, chaque année, à chaque élévateur pour exportation et la quantité exportée ;

3. Le nombre de personnes employées à chaque élévateur, chaque année, et leurs salaires ;

4. Toutes autres dépenses soldées, chaque année, en rapport avec chacun des dits élévateurs ;

5. Les recettes brutes à chacun des dits élévateurs, chaque année, depuis l’érection des dits élévateurs.

71. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Copie de tous papiers, télégrammes, etc., concernant la solde des soldats de la batterie “C” qui ont servi dans le Sud-Africain, ou concernant la déduction d’aucune partie de la solde des dits soldats ou de quelques-uns d’iceux.

71a. Réponse supplémentaire à Ordre du 18 février 1901,—Copie de tous papiers, télégrammes, etc., concernant la solde des soldats de la batterie “C” qui ont servi dans le Sud-Africain, ou concernant la déduction d’aucune partie de la solde des dits soldats ou de quelques-uns d’iceux.

75. Réponse à Adresse du 21 février 1901,—Copie de la plainte, des plaidoyers, sentence, notes du juge et de tous autres papiers, correspondance, etc., concernant la cause de *Cinqmars vs Sénégal*, décidée par la cour du Banc de la Reine, (assises) le 17 décembre 1900.

76. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Etat donnant une liste des terres scolaires vendues aux enchères dans le Manitoba au cours de l’an dernier, le lieu où la vente a été faite et les noms de l’encanteur ou autres fonctionnaires chargés de faire cette vente ; aussi, les noms des acquéreurs, la description et l’étendue des divers lots achetés, le prix d’achat, par acre, et le montant payé à compte ; aussi, une liste des lots adjugés mais qui ont été subséquemment vendus de nouveau, le nom du premier acquéreur, le prix auquel le lot a été adjugé, et aussi le prix auquel ce lot a été subséquemment vendu, et le nom de l’acquéreur.

77. Copie de la correspondance échangée entre Lord Strathcona et le ministre de l’Agriculture, *re* coût de l’espace dans les divers édifices impériaux, et coût des édifices du Trocadéro et de Vincennes, ainsi que des rapports et minutes depuis février 1898 jusqu’à juin 1900.

77a. Réponse à Ordre du 18 février 1901,—Copie de toute correspondance, télégrammes, lettres, notes et mémoires échangés entre le commissaire canadien à l'exposition de Paris ou quelque membre de la commission canadienne et Lord Strathcona, ou la commission royale ou le Secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet de la représentation du Canada à l'exposition.

78. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Etat indiquant,—(a) les recettes et dépenses nettes de l'Intercolonial pour chaque mois depuis le 30 juin 1899 jusqu'au 1er mars 1901; (b) la dépense portée au compte du capital, au sujet de l'Intercolonial, pour chaque mois depuis le 30 juin 1899 jusqu'au 1er mars 1901.

79. Réponse à Ordre du 21 février 1901,—Copie de chaque permis d'exploitation hydraulique des mines mentionné à la page 65 du rapport annuel du département de l'Intérieur pour 1900. Aussi, un état indiquant quelles conditions attachées à ces permis respectivement, ont été remplies; et aussi, copie de tous rapports, lettres et communications concernant chaque permis.

80. Réponse à Ordre du 13 mars 1901,—Copie de toutes lettres, papiers et autre correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et J. Albert Brennan, de Tignish, comté de Prince, I.P.-E., concernant le paiement d'un chèque pour prime de pêche en faveur d'un nommé Joseph Reilly qui avait donné au dit J. Albert Brennan un ordre pour le retirer.

80a. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Copie de toutes règles et règlements et de toute correspondance dans le département de la Marine et des Pêcheries concernant les fonds de pêche et les pêches côtières dans Halifax-Ouest, et plus particulièrement dans les arrondissements de votation de Prospect et Dover.

80b. Réponse à Ordre du 4 mars 1901,—Copie de toute correspondance, lettres, papiers et documents concernant les empiétements prétendus sur les fonds de pêche appartenant aux membres de la "Shad and East Dover Fishing Association," dans le comté de Halifax, et de toutes lettres et communications adressées au gouvernement ou au département de la Marine et des Pêcheries par la dite association ou par quelque personne, en son nom, au sujet de l'affaire susdite.

81. Réponse à Ordre du 21 février 1901,—Copie de toutes correspondance, papiers, soumissions, états et autres documents concernant le quai du gouvernement à ou près la traverse, East River, Sheet Harbour, dans le comté de Halifax, N.-E., faisant connaître le titre (s'il en est) qui en confère la propriété à la Couronne, l'usage qui en a été fait depuis le 1er janvier 1897, la personne ou les personnes ayant charge du quai pour le gouvernement depuis le 1er janvier 1897, les deniers qui ont été dépensés par le gouvernement depuis la dite date, les dates auxquelles ces deniers ont été dépensés, s'ils ont été dépensés par voie d'adjudication de contrats ou de quelle autre manière, et aussi, le montant collecté ou reçu par le gouvernement ou par toutes autres personnes, en son nom, pour usage du dit quai depuis le 1er janvier 1897.

82. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Etat faisant connaître,—

1. A quelle époque J. B. Thompson a été nommé dans le service extérieur du département de l'Intérieur.

2. Quels étaient ses devoirs et son salaire.

3. S'il a jamais agi autrement qu'en qualité d'inspecteur de homesteads, et, dans ce cas, en quelle qualité et pendant combien de temps.

4. A quelle époque il a été destitué, la date de l'avis de destitution et à quelle date, s'il était alors en fonctions à titre d'inspecteur de homesteads, il aurait probablement pu le recevoir.

5. Jusqu'à quelle date il a été payé; si, engagé au mois, il avait droit à ses gages jusqu'à la fin de janvier 1901, et dans le cas contraire, la raison pourquoi.

6. S'il n'est pas d'usage, lorsque des employés sont destitués après plusieurs années de service, de leur donner une allocation proportionnée à la durée du service si cela a été fait dans des cas analogues, et, dans l'affirmative, pourquoi n'en a-t-on pas agi ainsi à son endroit.

7. La cause de sa destitution.

8. Les accusations formulées contre lui; et si on lui a donné l'occasion de se défendre.

9. Copie des avis donnés par M. Burley.
10. Copie des instructions données à M. Burley.
11. A la demande de quelle personne M. Burley a adressé ces avis, et s'il a agi de son propre chef, cet acte de la part de M. Burley a-t-il été approuvé ou censuré.
12. Le département de l'Intérieur est-il dans l'habitude de notifier les gens de venir porter plainte contre ses employés ; et dans la négative, pourquoi a-t-on suivi ce mode dans ce cas ?
13. Le résultat de l'enquête, et si l'enquête a été ajournée pour permettre au plaignant de se procurer des preuves, et quelle a été la durée de l'enquête.
14. Si Thompson a été notifié du résultat de l'enquête.
15. Copie de cette notification.
16. La date de l'enquête faite par M. Burley, et la date de son rapport.
17. Si les dossiers du département, dans le cas faisant l'objet de l'enquête, ont été mis aux mains des plaignants.
- 17a. S'il est d'usage dans de pareils cas de passer les dossiers du département aux plaignants.
18. Si M. Thompson a demandé au département de lui fournir certaines pièces des dossiers du département fournis aux plaignants comme ayant rapport à la plainte.
19. S'il a fait cette demande plus d'une fois, et, dans ce cas, combien de fois. Quelle réponse lui a été faite dans chaque cas.
20. Le nom de la personne ou des personnes nommées à sa place.
21. Les qualifications de son successeur ou de ses successeurs.
22. Son aptitude ou leurs aptitudes à remplir la charge, et en quoi consistait cette aptitude. A quelle date ont été faites ces nominations, et sur quelles recommandations.
23. Lors de la destitution de Thompson, quelle était la somme de travail à faire par lui ou son remplaçant.
24. Etat comparatif, pour les deux dernières années, des fonctions exercées par lui ou tous autres inspecteurs de homesteads et garde-forestiers, lorsque les devoirs des deux charges étaient remplis par une seule personne.
25. Le nombre d'instructeurs créés pendant les 12 mois expirés le 30 novembre des années 1896, 1897, 1898, 1899 par toutes personnes agissant en qualité d'inspecteurs de homesteads, et le nombre de jours employés par elles, chaque année, pour les tournées d'inspection. Le nombre de jours, chaque année, pour lesquels ils étaient payés, et pendant qu'ils étaient ainsi salariés, quels autres devoirs remplissaient-ils à titre d'inspecteurs de homesteads. Aussi, le nombre de demandes pour lettres-patentes reçues par chacun, pendant la même période, et les honoraires encaissés par le département pour ces demandes.
26. La date à laquelle ont été faites les plaintes contre Thompson qui ont fait le sujet de l'enquête de M. Burley.
27. La date du rapport de M. Burley.
28. Si d'autres accusations ont été formulées.
29. Par qui et de quelle nature elles étaient.
30. Thompson en a-t-il été informé et lui a-t-on demandé d'y répondre ?
31. Si c'est l'usage du département de donner à tous ses fonctionnaires la facilité de répondre à toutes accusations ou insinuations contre leur conduite.
32. Les fonctions de M. Burley avant l'enquête sur les accusations portées contre Thompson.
33. Depuis quel temps M. Burley était employé par le département de l'Intérieur. Quelles étaient sa profession ou ses occupations avant d'être nommé pour faire cette enquête, et le chiffre de ses émoluments.
34. Si, à la date de l'enquête, M. Burley était considéré comme le supérieur hiérarchique de M. Thompson.
35. Qui a recommandé M. Burley pour cette affaire d'enquête.
36. Si quelqu'officier du département ou autre personne n'a pas protesté, verbalement ou par écrit, contre la nomination de M. Burley.
37. Quelle a été la durée de l'enquête.

38. Quel en a été le coût pour le département.

39. Combien le département a payé aux témoins amenés par le plaignant.

40. Si le département a payé une partie des dépenses légales du plaignant.

41. Si le département a payé les dépenses légales du dit Thompson en cette affaire.

42. Si le département a été requis de payer, et quel montant.

43. Dans l'affirmative, quelle raison a été alléguée pour décliner ou refuser cette demande.

83. Réponse à Ordre du 13 mars 1901,—Copie de toutes pétitions, papiers, instructions, lettres et autre correspondance concernant le changement de site de la succursale du bureau de poste de la rue Pearl, à Hamilton, ou concernant l'âge et la réputation du ci-devant maître de poste, M. Hull, ou se rapportant au choix du nouveau bureau de poste et à la nomination de M. McDonell. Aussi, copie de toutes communications et papiers qui ont porté l'inspecteur à faire une enquête sur aucune de ces questions ?

84. Réponse à Ordre du 21 février 1901,—Etat donnant les noms et domiciles de tous les soumissionnaires (quand des soumissions ont été demandées) pour le charbon et le bois de chauffage, ou les deux, pour l'usage du gouvernement du Canada depuis le 1er juillet 1899 ; copie de la soumission de chacun d'eux, des spécifications données dans chaque cas, lorsque des soumissions ont été demandées, ainsi que l'espèce, la qualité et la quantité de charbon et de bois, ou des deux, faisant l'objet de la soumission ; aussi, l'espèce, la qualité et la quantité de charbon et de bois, ou des deux, pour lesquels des soumissions ont été acceptées dans chaque cas, et les prix payés ; aussi, l'endroit où se trouve chaque édifice ou institution du gouvernement fourni de charbon et de bois, ou des deux ; la quantité, la qualité et la grosseur ou mesure du charbon et du bois, ou des deux, fourni à chaque édifice ou institution et le prix dans chaque cas.

Aussi, les noms et domiciles de toutes personnes qui ont fourni au gouvernement du charbon et du bois, ou les deux, sans soumission, depuis la susdite date, l'espèce, la qualité et la quantité fournie par chaque personne dans chaque cas, les prix payés dans chaque cas, et l'endroit où se trouve l'édifice ou l'institution auquel sont fournis ces articles.

85. Réponse à Ordre du 12 février 1901,—Etat indiquant,—

1. Le nombre d'agents d'immigration employés par le gouvernement du Canada dans les Etats-Unis d'Amérique pendant chacune des années 1894 à 1900 inclusive-ment, le nom de chaque agent, la date de sa nomination, son domicile pendant chacune des dites années, son salaire pendant chacune des dites années, le nombre de jours pendant lesquels il s'est tenu à son bureau chacune des dites années, le chiffre du loyer payé pour son bureau pendant chacune des dites années, le nombre de jours pendant lesquels il a voyagé et le montant de ses dépenses de voyage pendant chacune des dites années, ainsi que le montant à lui alloué pendant chacune des dites années pour pension ou logement ou pour les deux, le nombre des aides qu'il a employés pendant chacune des dites années et les montants par lui payés, chaque année, pour ces aides et leurs noms, le nombre de jours pendant lesquels ces aides ont été employés, chaque année, et les montants payés à chacun, chaque année, ainsi que le chiffre de toutes autres dépenses se rapportant à ces aides et à leurs services, la date de leur décharge ou de leur renvoi du service du gouvernement fédéral, s'ils sont encore employés par le gouvernement et en quel endroit, leur salaire pour la présente année et le nombre d'émigrants rapportés par chaque agent, chacune des dites années, comme ayant émigré en Canada du district dans lequel il était employé.

2. Le nombre d'agents employés par le gouvernement du Canada dans les Etats-Unis d'Amérique au cours de chacune des années civiles de 1894 à 1900, inclusive-ment, qui ont été payés au moyen d'une commission, la manière dont a été fixée la commission à être payée à chaque agent, le montant payé à chacun pendant chacune des dites années, le montant de toutes autres dépenses encourues par le gouvernement du Canada pendant chacune des dites années en rapport avec les agents d'immigration employés à commission dans les Etats-Unis d'Amérique et le travail fait par chacun pendant chacune des dites années.

3. Les noms de tous autres agents d'émigration employés au cours des années civiles de 1894 à 1900, inclusivement, par le gouvernement du Canada, la date de la nomination de chacun d'eux, son domicile pendant chacune des dites années, son salaire pendant chacune des dites années, le nombre de jours pendant lesquels chacun d'eux a voyagé et le montant de ses frais de voyage pendant chacune des dites années, le nombre de jours pendant lesquels il s'est tenu à son bureau, chacune des dites années, le montant payé pour le loyer de son bureau et le chiffre détaillé payé par lui pour des aides pendant chacune des dites années, le montant alloué à chacun pour pension et logement pendant chacune des dites années et le montant de toutes autres dépenses de chaque agent, pendant chacune des dites années, se rapportant à son bureau et portées au compte du gouvernement du Canada.

4. La date de la nomination de W. T. R. Preston, le montant de son salaire, ses fonctions, ses dépenses de voyage, le montant porté au compte du gouvernement du Canada pour pension et logement et autres dépenses se rapportant à son service, chaque année, depuis sa nomination.

86. Réponse à Ordre du 13 février 1901.—Copie des témoignages, exhibits et rapport de l'enquête tenue à Inverness, comté de Mégantic, par l'honorable juge White, de Sherbrooke, dans l'affaire du bureau de poste de Kinnear's Mills.

88. Réponse à Ordre du 3 avril 1901.—Relevé des recettes et dépenses de la commission des chemins de fer à barrières, et copie de l'état annuel fourni aux porteurs d'obligations de la dite corporation par la commission des chemins à barrières de Montréal, pour les derniers dix ans.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN CARLING,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Loughheed, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur les faits suivants :—

“ Le 27 mars dernier, le capitaine C. F. Winter, adjudant des Gardes à pied du Gouverneur général, parla aux officiers de la brigade d'Ottawa de certaines observations à la suite d'expériences récentes dans le Sud-Africain, et de leur application à la défense du Canada. Le conférencier avait été présenté par le major général O'Grady Haly, commandant de la milice, qui présidait la réunion. Voici quelques-unes de ces observations :—

“ L'équipement Oliver n'avait guère trouvé faveur parmi les hommes ; et la bouteille à eau qui l'accompagne était très condamnée ; la meilleure preuve de ceci, c'est que le régiment s'est empressé de se procurer la bouteille à eau de l'armée à la première occasion ; et chaque homme, dès qu'il l'a pu, des lanières à la Tommy pour remplacer les siennes. Le principal inconvénient de l'équipement Oliver était la pression excessive en arrière du cou, entre les épaules, lorsque le soldat avait à porter la couverture, etc., sur sa hanche. La bandoulière est le meilleur moyen de porter ses munitions ; mais il faut toujours qu'elle soit recouverte d'une patelette, sans quoi les cartouches sont en flottement et en danger d'être perdues. Le fait est que dans le Sud-Africain, les soldats des régiments réguliers disaient qu'ils pouvaient reconnaître où les “Canadiens” avaient passé par la quantité de leurs cartouches tombées à terre. Les havresacs s'usent très vite en campagne, et ceux du Royal-Canadien, après sept ou huit mois de service, étaient dans un état tel qu'on ne pouvait plus l'oublier après l'avoir vu. Les bottes sont toujours un objet d'une importance extrême pour un fantassin ; mais l'amour-propre canadien a dû être humilié en voyant que les bottes d'ordonnance des réguliers étaient de qualité supérieure et de plus longue durée que celles expédiées avec les troupes du Canada. C'est là un détail auquel on ne saurait apporter trop d'attention.”

Le major général O'Grady Haly, en résumant cette conférence et en proposant un vote de remerciement à son auteur, a dit qu'il l'avait écoutée avec le plus vif intérêt, et qu'il espérait avoir encore l'occasion d'entendre le capitaine Winter. Il partageait

le sentiment du conférencier sur l'équipement Oliver. Il était en Canada lorsque l'essai en fut fait pour le service impérial, et l'attirail rejeté, à Halifax, voici quelques années. Impossible d'appuyer trop fortement sur la nécessité de fournir aux hommes de bonnes bouteilles à eau (Voir la *Military Gazette* du 16 avril 1901) :

Et il a demandé si le gouvernement a l'intention de s'enquérir des plaintes exprimées par le capitaine Winter, et d'améliorer le fourniment de la milice canadienne ?

Et, en attendant, se propose-t-il de discontinuer la distribution de l'équipement Oliver à la milice canadienne, et d'y substituer quelque autre plus convenable ?

Comment le gouvernement explique-t-il que l'équipement Oliver ait été choisi pour la milice canadienne, quand ce même équipement avait été refusé et rejeté par les autorités impériales après un essai fait au Canada, à Halifax, il y a quelques années ?

Débat.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que le bill (B) intitulé : "Acte pour faire droit à Lilius Middleton", soit placé sur l'ordre du jour d'aujourd'hui pour sa troisième lecture.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé : "Acte pour faire droit à Lilius Middleton", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (115) intitulé : "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé : "Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Landerkin, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires".

(En comité.)

Dans le bill tel que réimprimé:

L'article 1 a été reconsidéré et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 19, retranchez depuis "laisse" jusqu'à "(c)", ligne 23, et insérez: "dans un endroit où le pont de ce navire ne sera pas entouré, de charge d'aucune espèce, s'élevant en hauteur à plus de trois pieds au-dessus du pont; ni sur quelque partie non couverte du pont supérieur du navire, ou dans un endroit couvert non compris dans l'espace cubique formant le tonnage enregistré de ce navire.—"

Page 1, ligne 27, retranchez depuis "prêts" jusqu'à "(d)", ligne 31.

Page 2, ligne 6, retranchez "en bois".

L'article 2 a été reconsidéré et agréé.

L'article 3 a été lu et agréé.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, et la question de concours ayant été posée sur ceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (50) intitulé: "Acte constituant en corporation la Société Canadienne de secours mutuels", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (Windsor), secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (23) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 26 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR VENDREDI, 26 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. Perley :

2 24 avril—Qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de nommer un juge en chef pour les Territoires du Nord-Ouest, conformément à l'Acte du Parlement passé à la dernière session, qui pourvoit à cette nomination ?

Par l'honorable M. Landry :

3 24 avril—Qu'il demandera au gouvernement :—

1. A quelle date M. Charles Burpee, ex-sénateur, a-t-il été nommé à une position dans le personnel de l'Exposition de Paris ?

2. A quelle date ses services ont-ils pris fin ?

3. Quelle somme totale lui a été payée pour ses services, y compris ses frais de voyage et dépenses ?

4. Lui est-il encore dû quelque chose ? Dans l'affirmative, combien ?

Par l'honorable M. Landry :

4 24 avril—Qu'il demandera—

Le gouvernement est-il informé que le vapeur *Ashanti*, de la ligne Elder-Dempster, parti le 7 avril de Newcastle avec un chargement de charbon pour Québec, s'est échoué pendant une tempête, dans la nuit du 20 au 21 du courant, sur des rochers près

de la rivière Blanche, à mi-chemin à peu près entre Matane et Métis ?

Est-ce le cas que, lors de l'enquête tenue par les exportateurs et les assureurs maritimes sur les améliorations urgentes à faire à la route du Saint-Laurent, de Montréal au golfe, il a été démontré que la petite bouée qui se trouve un peu plus haut que Matane n'était d'aucune utilité; qu'il fallait la remplacer par une bouée à gaz, automatique, munie d'un sifflet; et que, de plus, il a été suggéré que des signaux avertisseurs, pour les temps de brume ou de brouillard, fussent placés aux phares de la Pointe-à-la-Renommée (Fame Point), Cap Chat, Matane et Pointe-aux-Pères ?

Le gouvernement a-t-il été mis au courant de ces suggestions et a-t-il pris les mesures nécessaires pour assurer, dans ce sens du moins, une plus grande sûreté à la navigation dans le Saint-Laurent ?

Est-ce l'intention du gouvernement de s'enquérir de la cause de l'accident arrivé à l'*Ashanti* et de remédier aux inconvénients signalés en adoptant les suggestions faites par les exportateurs, telles que ci-dessus rapportées, ou toute autre mesure qui contribuera à éviter la répétition d'accidents comme celui dont l'*Ashanti* a été la victime ?

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.):

- 1 24 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la nécessité d'établir des bureaux d'essayers, un à Victoria et un à Vancouver, Colombie-Britannique; et qu'il demandera si le gouvernement entend prendre bientôt des mesures à cette fin ?

Par l'honorable M. Landry :

- 2 25 avril—Demandera :
1. Quels sont les régiments actuellement armés avec le fusil Snider ?
 2. Quels sont les régiments actuellement pourvus du *Oliver Equipment* ?

Par l'honorable M. Landry :

- 3 25 avril—Demandera :
- Quand les documents de la session, vol. xxvii, numéros 12, 13, 14, 15, 16, édition française, seront-ils distribués aux membres français du Sénat et de la Chambre des Communes ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 26 AVRIL 1901.

- 1 22 avril—3e lecture (Bill 29) Acte modifiant l'Acte des terres fédérales, tel qu'amendé.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 25 avril—3e lecture (Bill 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires, tel qu'amendé.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 22 avril—Prise en considération du neuvième rapport du comité des Divorces au sujet du bill pour faire droit à James Ward McDonald, et de la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 4 24 avril—2e lecture (Bill 61) Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. McCallum.)—A.F.
- 5 24 avril—2e lecture (Bill 70) Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy.—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)—A.F.
- 6 24 avril—2e lecture (Bill 79) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.—(Honorable M. McHugh.)—A.F.
- 7 24 avril—2e lecture (Bill 75) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.
- 8 24 avril—2e lecture (Bill 84) Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 9 24 avril—2e lecture (Bill 85) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta.—(Honorable M. Watson.)—A.F.
- 10 24 avril—2e lecture (Bill 90) Acte concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)—Honorable M. Dandurand.)—A.F.
- 11 24 avril—2e lecture (Bill 107) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

POUR LUNDI, 29 AVRIL 1901.

- 1 24 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours *Suprême et de l'Echiquier* et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

3 25 avril—2e lecture (Bill 59) Acte constituant en corporation la Compagnie de secours mutuel La Canadienne.—(Honorable M. Casgrain, Windsor.)—A.F.

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

1 15 avril—2e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

PERCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

N°	Date	Matière	Président	Secrétaire
1	1875			
2	1875			
3	1875			
4	1875			
5	1875			
6	1875			
7	1875			
8	1875			
9	1875			
10	1875			
11	1875			
12	1875			
13	1875			
14	1875			
15	1875			
16	1875			
17	1875			
18	1875			
19	1875			
20	1875			
21	1875			
22	1875			
23	1875			
24	1875			
25	1875			
26	1875			
27	1875			
28	1875			
29	1875			
30	1875			
31	1875			
32	1875			
33	1875			
34	1875			
35	1875			
36	1875			
37	1875			
38	1875			
39	1875			
40	1875			
41	1875			
42	1875			
43	1875			
44	1875			
45	1875			
46	1875			
47	1875			
48	1875			
49	1875			
50	1875			
51	1875			
52	1875			
53	1875			
54	1875			
55	1875			
56	1875			
57	1875			
58	1875			
59	1875			
60	1875			
61	1875			
62	1875			
63	1875			
64	1875			
65	1875			
66	1875			
67	1875			
68	1875			
69	1875			
70	1875			
71	1875			
72	1875			
73	1875			
74	1875			
75	1875			
76	1875			
77	1875			
78	1875			
79	1875			
80	1875			
81	1875			
82	1875			
83	1875			
84	1875			
85	1875			
86	1875			
87	1875			
88	1875			
89	1875			
90	1875			
91	1875			
92	1875			
93	1875			
94	1875			
95	1875			
96	1875			
97	1875			
98	1875			
99	1875			
100	1875			

Imprimé par M. L. LAFITTE, 10, rue de la Harpe, Paris.

N°	Date	Matière	Président	Secrétaire
101	1875			
102	1875			
103	1875			
104	1875			
105	1875			
106	1875			
107	1875			
108	1875			
109	1875			
110	1875			
111	1875			
112	1875			
113	1875			
114	1875			
115	1875			
116	1875			
117	1875			
118	1875			
119	1875			
120	1875			
121	1875			
122	1875			
123	1875			
124	1875			
125	1875			
126	1875			
127	1875			
128	1875			
129	1875			
130	1875			
131	1875			
132	1875			
133	1875			
134	1875			
135	1875			
136	1875			
137	1875			
138	1875			
139	1875			
140	1875			
141	1875			
142	1875			
143	1875			
144	1875			
145	1875			
146	1875			
147	1875			
148	1875			
149	1875			
150	1875			

No 34.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

*Jeu*di, 25 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 35.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 26 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dobson,	McDonald (C.-B.),	Reid,
Bernier,	Ferguson,	McKay (Truro),	Scott,
Bolduc,	Gillmor,	McLaren,	Shehyn,
Boucherville, de	Godbout,	McMillan,	Snowball,
(C.M.G.),	Kerr,	McSweeney,	Sullivan,
Bowell	Kirchhoffer,	Miller,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	Landerkin,	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Carmichael,	Lougheed,	O'Brien,	Watson,
Casgrain	Lovitt,	Pelletier	Wood (Hamilton),
(de Lanaudière),	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	Wood
Casgrain (Windsor),	Macdonald (Victoria),	Perley,	(Westmoreland),
Cochrane,	MacKay (Alma),	Poirier,	Yeo,
Dever,	MacKeen,	Primrose,	Young.
Dickey,	McCallum,	Prowse,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
Vendredi, 26 avril 1901.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Relativement au bill (K) intitulé: "Acte pour faire droit à James Stovel," on a fait preuve devant votre comité de la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.

Votre comité a constaté que la dite signification a été faite de la manière prescrite à la dite partie en mains propres, et qu'elle est régulière et suffisante.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Faisant fonction de président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald", ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: "Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (85) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (107) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 29 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR LUNDI, 29 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Miemacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.):

1 24 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la nécessité d'établir des bureaux d'essayers, un à Victoria et un à Vancouver, Colombie-Britannique; et qu'il demandera si le gouvernement entend prendre bientôt des mesures à cette fin ?

Par l'honorable M. Landry :

2 25 avril—Demandera :

1. Quels sont les régiments actuellement armés avec le fusil Snider ?

2. Quels sont les régiments actuellement pourvus du *Oliver Equipment* ?

Par l'honorable M. Landry :

3 25 avril—Demandera :

Quand les documents de la session, vol. xxvii, numéros 12, 13, 14, 15, 16, édition française, seront-ils distribués aux membres français du Sénat et de la Chambre des Communes ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 29 AVRIL 1901.

- 1 24 avril—2^e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'*Acte des cours Suprême et de l'Echiquier* et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 25 avril—2^e lecture (Bill 59) Acte constituant en corporation la Compagnie de secours mutuel La Canadienne.—(Honorable M. Casgrain, Windsor.)—A.F.
- 4 26 avril—Prise en considération du neuvième rapport du comité des Divorces au sujet du bill pour faire droit à James Ward McDonald, et de la preuve.—(Honorable M. Kirchoffer.)
- 5 26 avril—2^e lecture (Bill 107) Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell.—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 6 26 avril—Prise en considération du dixième rapport du comité permanent des Divorces *in re* Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Kirchoffer.)

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2^e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

SEANCES DU SENAT

LE 20 MARS 1881

REUNION DU SENAT

ORDRE DU JOUR

<p>1. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement primaire.</p>	<p>2. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement secondaire.</p>	<p>3. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement supérieur.</p>	<p>4. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement technique.</p>	<p>5. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement agricole.</p>	<p>6. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement maritime.</p>	<p>7. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement des arts et métiers.</p>	<p>8. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement des langues vivantes.</p>	<p>9. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement des sciences exactes.</p>	<p>10. Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur l'application de la loi relative à l'enseignement des lettres.</p>
---	---	--	--	---	---	--	---	---	---

Le Sénat a adopté les conclusions des rapports ci-dessus énumérés.

1881

No 35

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 26 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 36.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 29 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McKay (Truro),	Reid,
Allan,	Ferguson,	McLaren,	Scott,
Baker,	Fiset,	McMillan,	Shehyn,
Bolduc,	Gillmor,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville, de	Godbout,	Merner,	Sullivan,
(C.M.G.),	King,	Miller,	Templeman,
Bowell	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Landry,	Montplaisir,	Wark,
Carling (Sir John),	Lougheed,	O'Donohoe,	Watson,
Carmichael,	Lovitt,	Owens,	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Wood
Cochrane,	Macdonald (Victoria)	Poirier,	(Westmoreland),
Dever,	McCallum,	Primrose,	Yeo,
Dickey,	McDonald (C.-B.),	Prowse,	Young.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Des l'Assemblée législative de la province du Manitoba, demandant un Acte à l'effet d'étendre la limite de la province du Manitoba, du nord, vers la baie d'Hudson.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé : "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (32) intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé : "Acte constituant en corporation la Société Canadienne de Secours Mutuels," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (Windsor), secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé : "Acte pour faire droit à James Ward McDonald" ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (107) intitulé : "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du dixième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé : "Acte pour faire droit à James Stovel," ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 26 avril 1901.

Le comité de l'Economie interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son troisième rapport.

1. Votre comité a examiné les comptes du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 30 juin 1900, et il les a trouvés exacts.

2. Le greffier a rendu compte à la satisfaction du comité de la manière suivante :—

RECETTES.

Lettres de crédit	\$165,831 80
Lettres de change	274 96
De sources diverses	3,944 58

Total \$170,051 34

DÉPENSES.

Traitement du président	\$ 4,000 00
Indemnité payée aux sénateurs	86,237 01
Salaires et dépenses casuelles	71,558 48
Payé au compte du revenu	401 87
Honoraires sur bills privés, remboursement	800 00
Balance en banque	3,051 37

Dépôts au crédit du receveur général :—

Recettes	\$3,944 58
Remboursements	58 03

4,002 61

Total \$170,051 34

3. Les estimations pour les exercices expirant le 30 juin 1900 et le 30 juin 1901, respectivement, ont été préparées et reçues à la fin des exercices 1899 et 1900. En voici les totalisations :—

	1900-1901.	1901-1902.
Traitement du président.....	\$ 4,000	\$ 4,000
Indemnité des sénateurs	92,900	92,000
Salaires et dépenses casuelles	73,888	72,976

Totaux \$170,788 \$168,976

4. Des crédits supplémentaires ont été demandés pour l'achat, pendant le présent exercice, de valises en cuir destinées à quatre-vingt-un sénateurs, \$2,025, et pour les dépenses de comités; \$2,500.

5. Votre comité recommande que la papeterie et les autres articles nécessaires pour la prochaine session du parlement, soient commandés sur la liste dressée par votre comité et déposée entre les mains du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière qu'aux sessions passées.

6. Votre comité recommande que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs à la prochaine session du parlement.

7. Votre comité recommande que Arthur Ralph, messenger du bureau de la papeterie, soit nommé assistant du gardien de la salle de lecture, et que William O'Neil, messenger permanent, soit nommé pour aider comme emballer au bureau de la papeterie.

8. Votre comité recommande que la règle suivie pour le service civil et universellement adoptée par les employeurs privés à l'égard de l'entier paiement des salaires des personnes servant avec les contingents canadiens dans le Sud-Africain, soit suivie dans le cas de M. A. S. A. M. Adamson, commis junior, et que toute somme déduite de son salaire par suite de son absence en activité de service militaire à Halifax et dans le Sud-Africain lui soit remboursée.

9. Votre comité recommande que les services de M. Percy Thompson, qui a rempli les fonctions de M. Adamson durant l'absence en congé de ce dernier soient continués jusqu'à la fin de la présente session, et qu'il soit payé comme ci-devant sur le pied de \$2 par jour.

10. Votre comité recommande que le salaire de M. W. L. Lambkin, gardien de la salle de lecture, soit porté de \$700 à \$750 par année.

11. Votre comité recommande que M. Moïse Gagnon, messager sessionnel, soit congédié du service.

12. Votre comité recommande que son président actuel soit autorisé à prendre, pour la prochaine session du parlement, quant à l'emploi d'une sténographe-clavi-graphe pour aider le greffier en loi, les mêmes arrangements que ceux autorisés jusqu'ici.

13. Votre comité recommande d'acheter, pour l'usage des Sénateurs et officiers, 100 exemplaires du livre de M. L. G. Desjardins, greffier de l'Assemblée législative de Québec, intitulé: "Décisions des orateurs de la Chambre des Communes du Canada," des exemplaires de l'édition soit anglaise ou française devant être fournis aux sénateurs, selon leur demande.

14. Pendant les vacances dernières, votre comité a fait remettre à neuf et en bon état sanitaire les salles de bain dans le sous-sol, et aménager une des chambres comme salon de toilette à l'usage des Sénateurs. Il recommande que les dépenses faites pour ces améliorations soient approuvées; et que M. Napoléon Audette, chargé du soin de ces salles, soit conformément à la pratique établie à la Chambre des Communes, considéré et payé comme messager sessionnel.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport conjoint (avec cartes) signé par M. W. F. King, astronome en chef, dans le département de l'Intérieur, et de M. Otto H. Tillman, du service de l'arpentage des côtes et géodésique des Etats-Unis, les deux commissaires nommés pour la délimitation de la ligne provinciale entre le Territoire de l'Alaska et la Puissance du Canada, vers le commencement du canal de Lynn.

Aussi, une copie de l'ordre en conseil du 20 février 1901, relatif à la dite commission.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Document de la Session No .)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (22) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Keremeos", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (73) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Vancouver, Westminster, Northern and Yukon*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (87) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer de *Portage and North Western* et la Compagnie du chemin de fer de *Waskada and North Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 30 avril 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

1 24 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur la nécessité d'établir des bureaux d'essayers, un à Victoria et un à Vancouver, Colombie-Britannique ; et qu'il demandera si le gouvernement entend prendre bientôt des mesures à cette fin ?

Par l'honorable M. Landry :

2 25 avril—Demandera :

1. Quels sont les régiments actuellement armés avec le fusil Snider ?
2. Quels sont les régiments actuellement pourvus du *Oliver Equipment* ?

Par l'honorable M. Landry :

3 25 avril—Demandera :

Quand les documents de la session, vol. xxvii, numéros 12, 13, 14, 15, 16, édition française, seront-ils distribués aux membres français du Sénat et de la Chambre des Communes ?

Par l'honorable M. Landry :

4 22 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la

bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants:—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand?

Si non, pourquoi?

Par l'honorable M. O'Donohoe:—

5 29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

Par l'honorable M. Perley :

- 6 29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat, avant mercredi, le 8 mai prochain, un état indiquant la dette des différentes provinces du Canada, séparément, à la date de leur entrée dans la Confédération, et quelle quotité de cette dette le gouvernement fédéral a pris à sa charge; aussi, le plus approximativement possible, la dette des différentes provinces en bons, garanties, billets ou autrement, jusqu'au 1er mai prochain.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 30 AVRIL 1901.

- 1 15 avril—2^e lecture (Bill K) Acte pour faire droit à James Stovel.—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 2 22 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 26 avril—Prise en considération du neuvième rapport du comité des Divorces au sujet du bill pour faire droit à James Ward McDonald, et de la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

POUR MERCREDI, 1^{ER} MAI 1901.

- 1 29 avril—2^e lecture (Bill 22) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.—(Honorable M. Wood.)—A.F.
- 2 29 avril—2^e lecture (Bill 59) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Similkameen et Keremeos.—(Honorable M. Templeman.)
- 3 29 avril—2^e lecture (Bill 73) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Vancouver, Westminster, Northern and Yukon.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 4 29 avril—2^e lecture (Bill 87) Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer "Northern Pacific and Manitoba," la "Winnipeg Transfer Company (limited)," la Compagnie du chemin de fer "Portage and North-Western," et la Compagnie du chemin de fer "Waskada and North-Eastern" sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et du Manitoba."—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.

5 29 avril—Prise en considération du 3e rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)

POUR JEUDI, 2 MAI 1901.

1 24 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours *Suprême et de l'Echiquier* et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 36

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Lundi, 29 avril 1901.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 37.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 30 avril 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dickey,	McCallum,	Reid,
Allan,	Dobson,	McDonald (C.-B.),	Scott,
Baker,	Ferguson,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Fiset,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Gillmor,	McMillan,	Sullivan,
Boucherville, de	Godbout,	McSweeney,	Templeman,
(C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Thibaudeau (Rigaud),
Bowell	King,	Miller,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	Mills,	Wark,
Carling (Sir John),	Landerkin,	Montplaisir,	Watson,
Casgrain	Landry,	O'Brien,	Wood (Hamilton),
(de Lanaudière),	Lougheed,	Owens,	Wood
Cochrane,	Lovitt,	Perley,	(Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Primrose,	Yeo,
Dever,	Macdonald (Victoria),	Prowse,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 30 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles;

De H. P. Dwight et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Corporation de débiteures et de garantie du Canada";

Du crédit foncier du Bas-Canada, demandant un acte qui amende son acte constitutif en changeant le montant de son capital, en réglementant ses actions, valeurs, prêts et dépôts, et à d'autres fins;

De John Sharples et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à relier par une voie ferrée le pont de Québec à la cité de Québec et aussi au chemin de fer du comté de Drummond.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanents des Ordres permanents, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 30 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes :—

De la Compagnie d'assurance de l'Ouest ;

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique-Britannique, demandant toutes deux des actes qui modifient leurs actes constitutifs et les autorisent à posséder et exploiter des brise-glaces, des bateaux à vapeur pour secourir les navires naufragés, sur les lacs et rivières du Canada, et il a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis dans ces deux cas. Des raisons suffisantes ayant été données à votre comité pour l'adoption des mesures proposées, il recommande que les règles 49 et 50 soient suspendues, vu que le comité qui sera saisi de ces bills pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de ce défaut de publicité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement aux pétitions de la "Compagnie d'assurance de l'Ouest" et de la "Compagnie d'assurance de l'Amérique-Britannique," suivant la recommandation énoncée dans le vingtième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt et unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 30 avril 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (83) de la Chambre des Communes, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay," qui lui a été renvoyé en conformité de la cinquante-neuvième règle du Sénat, et a constaté que les avis donnés sont suffisants.

Votre comité a trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition en ce cas, et il recommande de suspendre les règles 53e et 54e du Sénat, en tant qu'il s'agit de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (83) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay," suivant la recommandation énoncée dans le vingt et unième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le bill (83) intitulé: "Acte constituant en corporation le chemin de fer Central de Kootenay," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
30 avril 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi, neuf avril courant, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'en a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité.

La raison pour laquelle votre comité en est arrivé à cette décision, est que l'adoption du dit bill porterait préjudice à des droits déjà existants.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (27) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Perley, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (54) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (13) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (M) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie de chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (56) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12, après "compagnie" insérez : "et les travaux que la compagnie est ci-après autorisée à entreprendre sont déclarés être des travaux d'utilité générale pour le Canada".

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Kirchoffer, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Kirchoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver à l'île Loulou", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (84) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (75) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (73) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Vancouver, Westminster, Northern and Yukon*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dobson, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (55) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 8, retranchez depuis "Pacifique" jusqu'à "dans", ligne 9, et insérez : "à ou près de Quyon station".

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Longheed a présenté au Sénat un bill (O) intitulé : "Acte constituant en corporation l'*Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une communication du Très Honorable M. Chamberlain, en réponse à l'adresse conjointe au Roi du Sénat et de la Chambre des Communes, au sujet de la mort de la Reine Victoria.

Ordonné, qu'elle soit reçue, et

Elle a été lue par le greffier comme suit :

Copie.

Canada.

N° 96.

De M. Chamberlain à Lord Minto.

DOWNING STREET, 6 avril 1901.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, No 54, du 25 février, par laquelle vous transmettiez une adresse au Roi, adoptée par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada, pour exprimer leur sympathie à Sa Majesté et à la famille royale à l'occasion du décès de feu Sa Majesté la Reine Victoria, et donner l'assurance de leur sincère attachement au Trône et à la personne de Sa Majesté.

Je me suis empressé de présenter cette adresse à Sa Majesté, qui m'a donné ordre de faire savoir qu'Elle apprécie très cordialement les sentiments de loyauté et de sympathie qui y sont exprimés en termes si bien sentis et si éloquents.

Sa Majesté est profondément reconnaissante envers son fidèle parlement du Canada pour le tribut d'affection offert dans cette adresse à la mémoire de la feue Reine, et comptant sur sa loyale coopération, Sa Majesté a l'espoir et s'efforcera de justifier la confiance qu'Elle saura maintenir intacts les glorieux et bienfaisants résultats du règne de la feue Reine.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé), J. CHAMBERLAIN.

Au Gouverneur général,

Le Très Honorable

Comte de Minto, G.C.M.G., etc., etc., etc.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (P) intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte d'Interprétation."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé : "Acte à l'effet d'amender de nouveau le Code criminel, 1892."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat, avant mercredi, le 8 mai prochain, un état indiquant la dette des différentes provinces du Canada, séparément, à la date de leur entrée dans la Confédération, et quelle quotité de cette

dette le gouvernement fédéral a pris à sa charge; aussi, le plus approximativement possible, la dette des différentes provinces en bons, garanties, billets ou autrement, jusqu'au 1er mai prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (99) intitulé: "Acte concernant le Crédit-foncier du Bas-Canada" et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit Hypothécaire du Canada," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (124) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que l'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Similkameen à Kérémeos", le mercredi, premier jour de mai, soit rayé de l'ordre de ce jour, et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (K) intitulé: "Acte pour faire droit à James Stovel", ayant été lu:

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat.

Le dit certificat a été lu par Son Honneur le Président comme suit:

Je, Samuel Edmour St-Onge Chapleau, greffier du Sénat, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le lundi, quinzième jour d'avril dernier, relativement à la deuxième lecture du bill (K) intitulé: "Acte pour faire droit à James Stovel", a été, conformément à la règle 112, affiché sur les portes du Sénat durant quatorze jours à partir du jour de la première lecture du dit bill, entre le dit quinzième jour d'avril, A.D. 1901 et le trentième jour d'avril, A.D. 1901.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, en la Puissance du Canada, ce trentième jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent un.

SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à James Stovel soit lu la seconde fois maintenant. Objection ayant été faite à la dite motion.

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Divorces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (32) intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce".

(*En comité.*)

(*Voir Journal.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Lougheed a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que l'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (87) intitulé : "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer de *Portage and North Western* et la Compagnie du chemin de fer de *Waskada and North Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba," pour le mercredi, premier jour de mai, soit rayé de l'ordre de ce jour, et que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 1^{er} mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

POUR MERCREDI, 1^{ER} MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. O'Donohoe:—

2 29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

Par l'honorable M. Landry :

3 30 avril—Que, lors de la motion pour troisième lecture du bill (No 27) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur ", il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit de nouveau référé au comité permanent des Chemins de fer, Lignes Télégraphiques et Havres, avec mission de l'amender. 1. En retranchant dans le dit bill le mot " Paspébiac ", partout où il s'y trouve pour lui substituer le mot " Percé ".

2. En retranchant tous les mots après " près ", ligne 22, pour y substituer ce qui suit :—

" Percé, dans le comté de Gaspé, le chemin devant suivre le bord de la mer à une distance n'excédant jamais trois milles ; et

“exploiter le chemin de fer entre Métapédia et son terminus de l'Est, à un point près de Percé; ces pouvoirs de construction devant être exercés avant le trente-unième jour de décembre mil neuf cent deux pour les premiers dix milles depuis New-Carlisle, vers l'Est jusqu'à Percé, avant le trente-unième jour de décembre mil neuf cent trois, pour les vingt milles suivant dans la même direction, et avant le trente-unième jour de décembre mil neuf cent quatre pour le reste du chemin se terminant au terminus de l'Est à Percé; ces pouvoirs de construction devant être périmés à l'égard de toute partie du chemin de fer qui ne sera pas alors terminée.”

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 1^{ER} MAI 1901.

- 1 30 avril—3^e lecture (Bill 27) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.—(Honorable M. Owens.)
- 2 30 avril—3^e lecture (Bill 54) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle.—(Honorable M. Perley.)
- 3 30 avril—3^e lecture (Bill 13) Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 4 30 avril—3^e lecture (Bill M) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 5 30 avril—3^e lecture (Bill 44) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau et à l'effet de changer son nom en celui de “Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.”—(Honorable M. Perley.)
- 6 30 avril—3^e lecture (Bill 56) Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.—(Honorable M. Kirchoffer.)
- 7 30 avril—3^e lecture (Bill 58) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead, tel qu'amendé.—(Honorable M. Kirchoffer.)
- 8 30 avril—3^e lecture (Bill 41) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et de l'Ouest.—(Honorable M. Kirchoffer.)
- 9 30 avril—3^e lecture (Bill 52) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou.—(Honorable M. Templeman.)

- 10 30 avril—3e lecture (Bill 84) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta.—(Honorable M. Lougheed.)
- 11 30 avril—3e lecture (Bill 75) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 12 30 avril—3e lecture (Bill 79) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon à Pontypool.—(Honorable M. Dobson.)
- 13 30 avril—3e lecture (Bill 55) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac, tel qu'amendé.—(Honorable M. Baker.)
- 14 26 avril—Prise en considération du neuvième rapport du comité des Divorces au sujet du bill pour faire droit à James Ward McDonald, et de la preuve.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 15 29 avril—2e lecture (Bill 22) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.—(Honorable M. Wood.)—A.F.
- 16 29 avril—2e lecture (Bill 73) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Vancouver, Westminster, Northern and Yukon.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 17 29 avril—Prise en considération du 3e rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 18 30 avril—Comité de toute la Chambre (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 19 30 avril—2e lecture (Bill 83) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 20 30 avril—2e lecture (Bill O) Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*.—(Honorable M. Lougheed.)
- 21 30 avril—2e lecture (Bill P) Acte modifiant l'Acte d'interprétation.—(Honorable M. Mills.)

POUR JEUDI, 2 MAI 1901.

- 1 24 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 30 avril—2e lecture (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)
- 3 30 avril—2e lecture (Bill 99) Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canda, et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit hypothécaire du Canada.—(Honorable M. Landry.)—A.F.

- 4 30 avril—2^e lecture (Bill 109) Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*.—(Honorable M. McMillan.)—A.F.
- 5 30 avril—2^e lecture (Bill 124) Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 6 30 avril—2^e lecture (Bill 125) Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

POUR VENDREDI, 3 MAI 1901.

- 1 30 avril—Prise en considération du rapport du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)

The first part of the book is devoted to a general introduction to the subject of the history of the world.

The second part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the beginning of the world to the present time.

The third part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

POUR L'ÉTUDE DE LA NATURE

The first part of the book is devoted to a general introduction to the subject of the history of the world.

The second part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the beginning of the world to the present time.

The third part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The fourth part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The fifth part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The sixth part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The seventh part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The eighth part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The ninth part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The tenth part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The eleventh part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

The twelfth part of the book is devoted to a detailed account of the history of the world from the present time to the future.

No 37

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mardi, 30 avril 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 38.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT
DU CANADA.

Mercredi, 1er mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Drummond,	Macdonald (Victoria)	Primrose,
Allan,	Ferguson,	MacKay (Alma),	Prowse,
Baker,	Fiset,	McCallum,	Scott,
Bernier,	Gillmor,	McDonald (C.-B.),	Shehyn,
Bolduc,	Godbout,	McKay (Truro),	Snowball,
Boucherville, de	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Sullivan,
(C.M.G.),	Hingston	McMillan,	Templeman,
Bowell	(Sir William),	McSweeney,	Thibaudeau (Rigaud),
(Sir Mackenzie),	Jones,	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kerr,	Miller,	Wark,
Ca-grain	King,	Mills,	Watson,
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Landerkin,	O'Brien,	Wood
Dandurand,	Landry,	O'Donohoe,	(Westmoreland),
Dever,	Lougheed,	Owens,	Yeo,
Dickey,	Lovitt,	Perley,	Young.
Dobson,	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell," a présenté son rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu et
Il a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 1er mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, a, conformément à l'ordre de renvoi du 19 mars dernier, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport qu'il l'a amendé comme suit:—

Page 1, ligne 12, après "contenues", insérez les clauses suivantes:—

"2. L'article 3 du chapitre 67 des Statuts de 1892 est abrogé, et l'article ci-dessous lui est substitué et sera censé avoir fait partie du dit Acte du jour où celui-ci est devenu loi:—

"3. A la demande de toute personne, maison de commerce ou corporation, dans la cité, la ville, le village, ou autre territoire où il y aura un service général, et lorsque la demande d'un téléphone sera faite pour un objet légitime, la compagnie devra, avec toute diligence raisonnable, fournir des téléphones, pour les maisons situées en bordure ou à moins de pieds d'une grande route, rue, ruelle ou autre lieu le long ou au-dessus duquel, ou sous ou sur lequel la compagnie aura établi ou pourra établir ultérieurement un service ou système principal ou annexe—sur l'offre ou le paiement du taux légitime, six mois à l'avance.

"3. La compagnie sera sujette aux prescriptions de tout acte général ultérieur du parlement du Canada, concernant les taux exigibles par la Compagnie téléphonique en Canada; et les prescriptions de tout Acte de cette nature ne seront pas censées constituer une dérogation aux attributions ou privilèges possédés par la compagnie sous l'empire de sa charte ou des autres actes y relatifs."

Votre comité recommande que la Compagnie de téléphone Bell reçoive l'ordre de soumettre à votre comité la liste complète de ses actionnaires, avant la reprise de la délibération sur le bill tendant à l'autoriser à augmenter son capital.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE A. DRUMMOND.

Président.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (14) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retranchez "F" et insérez "J".

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Baker, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (60) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Landerkin, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (19) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 17, après "échéance" insérez ce qui suit comme clause A.

Clause A.

"Les directeurs de la compagnie inséreront dans un journal publié dans la cité de Toronto et dans un journal publié dans la cité de Winnipeg, un avis portant invitation à ceux qui ont ou prétendent avoir des réclamations contre la compagnie, de les adresser à ses directeurs, à tel jour indiqué dans l'avis, lequel jour ne pourra être distant de plus de six mois de calendrier de la première insertion de cet avis; celui-ci devra être inséré au moins six fois dans chacun des deux journaux; et les directeurs n'auront à tenir compte d'aucune réclamation présentée après l'expiration des six mois: pourvu, néanmoins, que les dispositions ci-dessus de ce paragraphe ne soient pas applicables aux personnes qui, d'après les livres et registres de la compagnie, seront créancières de cette dernière et paraîtront avoir des réclamations contre elle."

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (90) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (61) intitulé: "Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McCallum, secondé par l'honorable M. Cochrane, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation l'Evêque de Kéwatin", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et de Hull (à responsabilité limitée)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé: "Acte concernant la Compagnie Rathbun," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie manufacturière McClary," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 3, après "but," insérez ce qui suit:

"3. Nonobstant toute disposition contenue dans le chapitre 116 des Statuts de 1882, l'article 6 A de l'Acte des clauses des compagnies, tel qu'ajouté à cet acte par l'article premier du chapitre 42 des Statuts de 1900, s'appliquera à la compagnie."

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (110) intitulé : " Acte constituant en corporation la Corporation de débetures et d'effets publics du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (27) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur ", ayant été lu,

L'honorable M. Owens, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit de nouveau référé au comité permanent des Chemins de fer, Lignes Télégraphiques et Havres, avec mission de l'amender. 1. En retranchant dans le dit bill le mot " Paspébiac ", partout où il s'y trouve pour lui substituer le mot " Percé ".

2. En retranchant tous les mots après " près ", ligne 22, pour y substituer ce qui suit :—

" Percé, dans le comté de Gaspé, le chemin devant suivre le " bord de la mer à une distance n'excédant jamais trois milles ; et exploiter le chemin de fer entre " Métapédiac et son terminus de l'Est, à un point près de Percé ; ces pouvoirs de " construction devant être exercés avant le trente-unième jour de décembre mil neuf " cent deux pour les premiers dix milles depuis New-Carlisle, vers l'Est jusqu'à " Percé, avant le trente-unième jour de décembre mil neuf cent trois, pour les vingt " milles suivant dans la même direction, et avant le trente-unième jour de décembre " mil neuf cent quatre pour le reste du chemin se terminant au terminus de l'Est à " Percé ; ces pouvoirs de construction devant être primés à l'égard de toute partie " du chemin de fer qui ne sera pas alors terminée."

La question de concours ayant été posée sur l'amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et à l'effet d'en changer le nom en celui de " Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver à l'île Loulou," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (84) intitulé: " Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du neuvième rapport du comité spécial des Divorces auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald," ayant été lu,

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé le bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald", ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit renvoyé à un comité général pour y être pris en considération présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit rapport.

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood (Westmoreland) a rapporté que dans l'opinion du comité le rapport serait pris plus avantageusement en considération par la Chambre que par le comité, opinion que le président a communiqué à la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce."

(En comité.)

L'article A dont l'insertion a été proposé a été reconsidéré et retiré.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Kirchhoffer a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé : " Acte constituant la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 2 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR JEUDI, 2 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat
 et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chief.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. Perley :

2 1er mai—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat, avant le 15 courant, un état indiquant combien de Doukhobors se sont fait inscrire pour des établissements de 160 acres de terre chacun; dans quel district des Territoires du Nord-Ouest ils ont pris ces inscriptions; qui est propriétaire des terrains sur lesquels sont établis les villages, ou qui a pris l'inscription pour ces terrains; aussi, combien de permis de coupe de foin ont été donnés aux Doukhobors et pour quelle quantité à chacun; dans quel district en particulier ces permis ont été donnés; combien de permis de coupe de bois ont été donnés aux Doukhobors, le nombre de cordes et les quantités accordées à chaque personne qui pourra être désignée.

POUR MARDI, 7 MAI 1901.

Par l'honorable M. O'Donohoe:—

1 29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers

1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

Par l'honorable M. Miller :

2 1er mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par addition des articles suivants :

"3. Nuls taux supérieurs à ceux actuellement en vigueur dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les messages à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

"4. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot "taux" dans cet article s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de messages à longue distance."

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 2 MAI 1901.

- 1 1er mai—3e lecture (Bill 14) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*.—(Honorable M. Sullivan.)
- 2 1er mai—3e lecture (Bill 60) Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie l'Empire-Uni.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)
- 3 1er mai—3e lecture (Bill 12) Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, de London, Canada.—(Honorable M. Jones.)
- 4 1er mai—3e lecture (Bill 19) Acte concernant la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)

- 5 1er mai—3e lecture (Bill 53) Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée) tel qu'amendé.—(Honorable M. Landry.)
- 6 1er mai—3e lecture (Bill 90) Acte concernant la Compagnie de garantie de la Puissance contre les valeurs (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Dandurand.)
- 7 1er mai—3e lecture (Bill 70) Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy.—(Honorable M. Macdonald, C.B.)
- 8 1er mai—3e lecture (Bill 61) Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée).—(Honorable M. McCallum.)
- 9 1er mai—3e lecture (Bill 37) Acte à l'effet de constituer en corporation l'évêque de Keewatin.—(Honorable M. Landry.)
- 10 1er mai—3e lecture (Bill 25) Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée).—(Honorable M. Perley.)
- 11 1er mai—3e lecture (Bill 82) Acte concernant la Compagnie Rathbun.—(Honorable M. Watson.)
- 12 1er mai—3e lecture (Bill 68) Acte concernant la Compagnie manufacturière McClary.—(Honorable M. Watson.)
- 13 1er mai—Prise en considération du 3e rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité.—(Honorable M. Kirchhoffer.)
- 14 1er mai—2e lecture (Bill O) Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*.—(Honorable M. Lougheed.)
- 15 1er mai—2e lecture (Bill P) Acte modifiant l'Acte d'interprétation.—(Honorable M. Mills.)
- 16 24 avril—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 17 30 avril—2e lecture (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)
- 18 30 avril—2e lecture (Bill 99) Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canda, et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit hypothécaire du Canada.—(Honorable M. Landry.)—A.F.
- 19 30 avril—2e lecture (Bill 109) Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*.—(Honorable M. McMillan.)—A.F.
- 20 30 avril—2e lecture (Bill 124) Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.
- 21 30 avril—2e lecture (Bill 125) Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.—(Honorable M. Lougheed.)—A.F.

22 1er mai—2e lecture (Bill 110) Acte constituant en corporation la Corporation de débentures et effets publics du Canada.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)—A.F.

POUR VENDREDI, 3 MAI 1901.

1 1er mai—3e lecture (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce, tel qu'amendé.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

2 30 avril—Prise en considération du rapport du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)

POUR MARDI, 7 MAI 1901.

1 1er mai—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Drummond.)

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

PROCES-VERBAUX

SEANCES DU SENAT

DE

LE

AN

PAR M. LE SECRETAIRE GENERAL

DE LA CHANCELERIE

DE LA PRESIDENT

DE LA CHANCELERIE

DE LA PRESIDENT

1	2	3	4
5	6	7	8
9	10	11	12
13	14	15	16
17	18	19	20
21	22	23	24
25	26	27	28
29	30	31	32
33	34	35	36
37	38	39	40
41	42	43	44
45	46	47	48
49	50	51	52
53	54	55	56
57	58	59	60
61	62	63	64
65	66	67	68
69	70	71	72
73	74	75	76
77	78	79	80
81	82	83	84
85	86	87	88
89	90	91	92
93	94	95	96
97	98	99	100

No 38.

1re Session, 6me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 1er mai 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 39.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 2 mai 1901.

Les membres présents étaient :—

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Drummond,	McDonald (C.-B.),	Poirier,
Allan,	Ferguson,	McHugh,	Primrose,
Baker,	Fiset,	McKay (Truro),	Prowse,
Bernier,	Gillmor,	McLaren,	Scott,
Bolduc,	Godbout,	McMillan,	Shehyn,
Boucherville, de	Gowan (C.M.G.),	McSweeney,	Snowball,
(C.M.G.),	Jones,	Merner,	Sullivan,
Bowell	Kerr,	Miller,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	King,	Mills,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Wark,
Casgrain	Landerkin,	O'Brien,	Watson,
(de Lanaudière),	Landry,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Lovitt,	Owens,	Wood
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	(Westmoreland),
Dever,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	Yeo,
Dickey,	MacKay (Alma),	Perley,	Young.
Dobson,	McCallum,		

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 16 avril 1901 demandant un état indiquant les noms et adresse de tous les pêcheurs du comté de Queen, I. P.-E., qui ont demandé et reçu la prime pendant la saison de 1900 ; aussi, la somme payée.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session No . . .*)

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (97) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 5, ligne 45, après "compagnie" insérez ces mots: "en tant qu'il n'est pas incompatible avec des dispositions du présent acte".

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond du Comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 16, après "compagnie" insérez: "pourvu, toutefois, qu'elle n'entreprene de faire les assurances autorisées par le présent article, qu'après que \$200,000 au moins auront été versées dans le dit fonds social."

Page 4, ligne 5, retranchez depuis "14" jusqu'à "d'avoir" et insérez: "Les pouvoirs accordés par les articles 6, 7, et 8 du présent acte, seront périmés et cesseront."

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 1, retranchez "trente" et insérez: "quarante".

Page 3, ligne 24, après "municipale" insérez ce qui suit comme paragraphe (f):—

"(f) souscrire, prendre, posséder ou acheter les actions, obligations, débetures ou autres effets de compagnies, constituées ci-devant ou qui pourront l'être ultérieurement pour exercer le transport, et dont les objets seront, en tout ou en partie, de même nature que ceux de la compagnie, ou dont l'objet ou l'un des objets sera de

servir tel de ceux pour lesquels cette dernière est autorisée, ou tel objet y relatif ou accessoire; ou souscrire, prendre, posséder ou acheter les actions, obligations, débentures ou autres effets de compagnies tenant d'elle tout ou partie de leurs droits, privilèges ou franchises, et dont les objets seront totalement ou partiellement de même nature que les siens; et la compagnie pourra avancer de l'argent, par voie d'hypothèque ou autrement, sur de ces actions, obligations, débentures ou autres effets mentionnés dans le présent article, et vendre, engager, transférer, hypothéquer ces mêmes actions, obligations, débentures ou autres effets, ou en disposer de toute autre manière."

Page 3, ligne 47, retranchez depuis "10" jusqu'à "si", ligne 49, et insérez: "les pouvoirs accordés par les articles 7 et 8 du présent acte expireront."

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Dandurand, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (50) intitulé: "Acte constituant en corporation la Société Canadienne de Secours Mutuels", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Primrose, secondé par l'honorable M. Dobson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 2 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération les bills suivants reçus de la Chambre des Communes:—(Bill 59) "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos", et

(Bill 87) "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (Limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba",—qui lui ont été renvoyés sous la règle 59, et il a trouvé suffisant les avis requis par les règles 49 et 50.

Votre comité, ayant trouvé tout à fait suffisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition dans l'un et l'autre cas, recommande la suspension des règles 53 et 54, en tant qu'elles s'appliquent à ces bills.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.
Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos," suivant la recommandation énoncée dans le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le bill (59) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 2 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des rapports des comités permanents ou de sélection au sujet des bills privés, lequel expire demain (vendredi, 3 du courant), soit prolongé jusqu'à vendredi, le dix-sept du courant.

Votre comité recommande aussi que la seizième règle du Sénat soit suspendue pour le reste de la session.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat, avant le 15 courant, un état indiquant combien de Doukhobors se sont fait inscrire pour des établissements de 160 acres de terre chacun; dans quel district des Territoires du Nord-Ouest ils ont pris ces inscriptions; qui est propriétaire des terrains sur lesquels sont établis les villages, ou qui a pris l'inscription pour ces terrains; aussi, combien de permis de coupe de foin ont été donnés aux Doukhobors et pour quelle quantité à chacun; dans quel district en particulier ces permis ont été donnés; combien de permis de coupe de bois ont été donnés aux Doukhobors, le nombre de cordes et les quantités accordées à chaque personne qui pourra être désignée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century* ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie l'Empire-Uni ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée)," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (70) intitulé: "Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: "Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation l'Evêque de Kéwatin," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: "Acte concernant la Compagnie Rathbun," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie manufacturière McClary," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation "The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finances," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (P) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'interprétation" ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (L) intitulé: "Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (Q) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (99) intitulé: "Acte concernant le "Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de Le Crédit hypothécaire du Canada," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Prowse, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de débetures et effets publics du Canada", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 1er mai 1901.

Résolu : Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce aux troisième et quatrième amendements faits par le Sénat au Bill (No 92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.

Qu'elle a modifié les premier et cinquième amendements comme suit :—

Page 1, lignes 2 et 3. Retranchez les mots "des Iles Britanniques" et insérez : "du Royaume-Uni."

Page 3, ligne 1. Retranchez les mots "des Iles Britanniques" et insérez : "du Royaume-Uni."

Et quelle désapprouve le deuxième amendement pour la raison suivante :—

Parce que la clause primitive du bill est déjà suffisamment explicite et que l'amendement est, en conséquence, inutile.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (87) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (Limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba", suivant la recommandation énoncée dans le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill (87) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (Limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba", soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture demain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 3 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR VENDREDI, 3 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand?

Si non, pourquoi?

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.):

2 1er mai—Lorsque l'ordre du jour appellera la prise en considération du rapport sur le bill H, "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," il proposera:

Que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé avec le bill au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, avec instruction au dit comité de considérer l'avantage pour les résidants au Yukon d'un approvisionnement accessible de houille, et d'examiner la situation faite aux actionnaires de la dite compagnie qui ont dépensé \$150,000 en travaux d'établissement, afin qu'il soit fait sur le dit bill un rapport favorable.

POUR MARDI, 7 MAI 1901.

Par l'honorable M. O'Donohoe:—

1 29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

Par l'honorable M. Miller :

2 1er mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par addition des articles suivants :

"3. Nuls taux supérieurs à ceux actuellement en vigueur dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les messages à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

"4. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot "taux" dans cet article s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de messages à longue distance."

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 3 MAI 1901.

- 1 1er mai—3e lecture (Bill 32) Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce, tel qu'amendé.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 2 mai—3e lecture (Bill 97) Acte constituant en corporation la Compagnie de tempérance et d'assurance générale sur la vie des manufacturiers, tel qu'amendé.—(Honorable M. McMillan.)
- 3 2 mai—3e lecture (Bill 51) Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada, tel qu'amendé.—(Honorable M. Dandurand.)
- 4 2 mai—3e lecture (Bill 50) Acte constituant en corporation la Société canadienne de secours mutuel.—(Honorable M. Primrose.)
- 5 30 avril—Prise en considération du rapport du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)

- 6 2 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au Bill (43) Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent.—(Honorable M. Drummond.)
- 7 2 mai—2e lecture (Bill 59) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Similkameen et Keremeos.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.
- 8 2 mai—2e lecture (Bill 87) Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer "Northern Pacific and Manitoba," la "Winnipeg Transfer Railway Company (limited)," la Compagnie du chemin de fer "Portage and North-Western," et la Compagnie du chemin de fer "Waskada and North-Eastern" sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba."—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.
- 9 2 mai—2e lecture (Bill O) Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance.*—(Honorable M. Lougheed.)—A.
- 10 2 mai—2e lecture (Bill P) Acte modifiant l'Acte d'interprétation.—(Honorable M. Mills.)—A.

 POUR MARDI, 7 MAI 1901.

- 1 1er mai—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Drummond.)
- 2 2 mai—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne."—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 2 mai—2e lecture (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)
- 4 2 mai—2e lecture (Bill 99) Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit hypothécaire du Canada."—(Honorable M. Landry.)—A.F.
- 5 2 mai—Prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant certains amendements et rejetant certains autres faits par le Sénat au Bill (92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)

No 39.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

*Jeu*di, 2 mai 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 40.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 3 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	MacKay (Alma),	Perley,
Allan,	Drummond,	McCallum,	Poirier,
Baker,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Bernier,	Fiset,	McHugh,	Prowse,
Bolduc,	Gillmor,	McKay (Truro),	Scott,
Boucherville, de	Godbout,	McLaren,	Snowball,
(C.M.G.),	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Sullivan,
Bowell	Jones,	McSweeney,	Templeman,
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Merner,	Vidal,
Carling (Sir John),	King,	Miller,	Wark,
Casgrain	Kirchhoffer,	Mills,	Watson,
(de Lanaudière),	Landerkin,	Montplaisir,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Landry,	O'Brien,	Wood
Dandurand,	Lovitt,	O'Donohoe,	(Westmoreland),
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Yeo,
Dickey,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	Young.

PRIÈRES.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (32) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce ", ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

L'article 18 a été reconsidéré et amendé comme suit :—

Page 4, ligne 6, après " Acte " insérez : " et pourra imposer par ces règlements des amendes n'excédant point cinquante piastres à quiconque y contreviendra. "

Page 4, ligne 9, après " égard " insérez : " et la violation de tout règlement ainsi établi sera censée être une infraction au présent acte, et sera punissable comme telle. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood (Westmoreland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (97) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé : " Acte constituant en corporation la Société Canadienne de Secours Mutuels ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé : " Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée). "

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Allan, a proposé :

Que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé avec le bill au comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, avec instruction au dit comité de considérer l'avantage pour les résidants au Yukon d'un approvisionnement accessible de houille, et d'examiner la situation faite aux actionnaires de la dite compagnie qui ont dépensé \$150,000 en travaux d'établissement, afin qu'il soit fait sur le dit bill un rapport favorable.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bernier,	Landerkin,	McKay (Truro),	Primrose,
Dever,	Macdonald (Victoria),	McLaren,	Snowball,
Jones,	McDonald (C.-B.),	Mills,	Templeman,
Kerr,	McHugh,	O'Donohue,	Wark.—17.
King,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McSweeney,	Prouse,
Allan,	Godbout,	Merner,	Vidal,
Boucherville, de,	Kirchhoffer,	Miller,	Wood (Hamilton),
Carling (Sir John),	Lovitt,	Perley,	Yeo.—19.
Cochrane,	McCallum,	Power (Président),	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelant la prise en considérations des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (43) intitulé : " Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent ", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé : " Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de " Compagnie du chemin de fer du Manitoba ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'interprétation", a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 6 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR LUNDI, 6 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat
et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Miemacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHÉL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand?

Si non, pourquoi?

POUR MARDI, 7 MAI 1901.

Par l'honorable M. O'Donohoe:—

1 29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

Par l'honorable M. Miller:

2 1er mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera:

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par addition des articles suivants:

"3. Nuls taux supérieurs à ceux actuellement en vigueur dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les messages à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces

taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

“4. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée ; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot “taux” dans cet article s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de messages à longue distance.”

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 7 MAI 1901.

- 1 1er mai—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Drummond.)
- 2 2 mai—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: “ Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 2 mai—2e lecture (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)
- 4 2 mai—2e lecture (Bill 99) Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de “ Le Crédit hypothécaire du Canada.—(Honorable M. Landry.)—A.F.
- 5 2 mai—Prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant certains amendements et rejetant certains autres faits par le Sénat au Bill (92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)
- 6 3 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au Bill (43) Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent.—(Honorable M. Drummond.)

No 40.

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 3 mai 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 41.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT
DU CANADA.

Lundi, 6 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McMillan,	Scott,
Baker,	Godbout,	McSweeney,	Snowball,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	Merner,	Sullivan,
Boucherville, de	King,	Miller,	Templeman,
(C.M.G.),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Bowell	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
(Sir Mackenzie),	Lovitt,	O'Donohoe,	Watson,
Carling (Sir John),	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	Wood
Dever,	McCallum,	Perley,	(Westmoreland),
Dickey,	McDonald (C.-B.),	Poirier,	Yeo,
Dobson,	McHugh,	Primrose,	Young.
Ferguson,	McKay (Truro),	Prowse,	

PRIÈRES.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, s'est levé de son siège, et a informé le Sénat que l'honorable John Jones Ross, un de ses membres, était décédé.

Alors l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que par respect pour la mémoire de feu l'honorable John Jones Ross, le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a déclaré le Sénat ajourné à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉANÇES DU SÉNAT

DU CANADA

Lundi 6 mai 1901

Les membres présents étaient :

L'honorable LAWRENCE GEORGE POWER, Président

Les honorables membres

Scott	McMillan	Fin	Austin
Snowball	Macdonald	Guthrie	Baker
Salmon	Keenan	Gwyn (C.M.G.)	Burns
Tompson	Hillier	Hink	Boucherville de
Yates	Allen	(C.M.G.) Kinsler	
Wark	Montague	Lambert	Bowell
Watson	O'Connor	(Sir Mackenzie) Lytle	
Wood (Hamilton)	Fallick	Macdonald (I.R.C.)	Gair (Sir John)
Wood (Albany)	(Sir Alphonse)	Macdonald (Victor)	Osborne
(Westmount)	Forty	McCallum	Dover
Yeo	Forbes	Macdonald (G.M.)	Dubay
Young	Lindsay	Mohr	Johnson
	Lowry	Moyle (Tutor)	Paterson

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 7 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR MARDI, 7 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat
 et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. O'Donohoe:—

29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

Par l'honorable M. Miller:

3 1er mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par addition des articles suivants :

“3. Nuls taux supérieurs à ceux actuellement en vigueur dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les messages à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces

taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

“4. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée ; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot “taux” dans cet article s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de messages à longue distance.”

POUR JEUDI, 9 MAI 1901.

Par l'honorable M. Bernier :

16 mai—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur la prétendue négligence de leurs devoirs de la part des officiers de douane, au sujet des publications et annonces immorales introduites dans ce pays :

Et qu'il demandera quelle est la loi sur ce sujet, et si c'est l'intention du gouvernement de mettre cette loi en vigueur ?

Par l'honorable M. Bernier :

26 mai—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la requête des fidéicommissaires du fonds et des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Chignecto, demandant un comité devant lequel ils pourraient exposer leurs griefs, devrait être accordée.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 7 MAI 1901.

- 1 1er mai—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Drummond.)
- 2 2 mai—2e lecture (Bill L) Acte à l'effet de modifier le chapitre seize des Statuts de 1887, intitulé: " Acte à l'effet de modifier l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la Couronne.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 2 mai—2e lecture (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 2 mai—2e lecture (Bill 99) Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de " Le Crédit hypothécaire du Canada.—(Honorable M. Landry.)—A.F.
- 5 2 mai—Prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant certains amendements et rejetant certains autres faits par le Sénat au Bill (92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)
- 6 3 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au Bill (43) Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent.—(Honorable M. Drummond.)

No 41.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Lundi, 6 mai 1901.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 42.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT
DU CANADA.

Mardi, 7 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Gillmor,	McKay (Truro),	Prowse,
Bolduc,	Godbout,	McLaren,	Scott,
Bowell	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Snowball,
(Sir Mackenzie),	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Kerr,	Merner,	Templeman,
Casgrain	King,	Miller,	Vidal,
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Mills,	Wark,
Cochrane,	Landerkin,	O'Donohoe,	Watson,
Dandurand,	Lovitt,	Owens,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Dickey,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dobson,	McCallum,	Perley,	Yeo,
Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Poirier,	Young.
Fiset,	McHugh,	Primrose,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Merner:—De la corporation de la ville de Waterloo, dans la province d'Ontario

Par l'honorable M. Young:—De la corporation de la ville de Selkirk, dans la province du Manitoba.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que l'ordre du jour pour la prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, relatif au bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," soit replacé sur l'ordre du jour pour demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (Q) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code Criminel, 1892," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (99) intitulé: "Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit hypothécaire du Canada," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant ou rejetant certains amendements faits par le Sénat au bill (92) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent."

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (33) intitulé: "Acte concernant le jour Victoria", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (26) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (63) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (64) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900 ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (121) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 8 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR MERCREDI, 8 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet de plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. O'Donohoe :—

29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

POUR JEUDI, 9 MAI 1901.

Par l'honorable M. Miller :

1^{er} mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par addition des articles suivants :

“3. Nuls taux supérieurs à ceux actuellement en vigueur dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les messages à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces

taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

“ 4. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée ; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot “taux” dans cet article s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de messages à longue distance.”

Par l'honorable M. Bernier :

26 mai—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur la prétendue négligence de leurs devoirs de la part des officiers de douane, au sujet des publications et annonces immorales introduites dans ce pays :

Et qu'il demandera quelle est la loi sur ce sujet, et si c'est l'intention du gouvernement de mettre cette loi en vigueur ?

Par l'honorable M. Bernier :

36 mai—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la requête des fidéicommissaires des obligations et des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Chignecto, demandant un comité devant lequel ils pourraient exposer leurs réclamations, devrait être accordée.

Par l'honorable M. Miller :

47 mai—Que, lors de la troisième lecture du bill concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell, il proposera que ce bill soit de nouveau modifié par addition de l'article suivant :—

“ 6. Le gouverneur en conseil pourra renvoyer toute telle demande à un arbitre, juge ou autre fonctionnaire de justice, chargé de procéder à une enquête, rendre décision et faire rapport”

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 8 MAI 1901.

- 17 mai—Comité de toute la Chambre (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 27 mai—Prise en considération du rapport du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)
- 37 mai—2e lecture (Bill 33) Acte concernant le jour de Victoria.—(Honorable M. Mills.)—A. F.
- 47 mai—2e lecture (Bill 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.—(Honorable M. Casgrain, de Lanaudière.)—A.F.

POUR JEUDI, 9 MAI 1901.

- 17 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Drummond.)
- 27 mai—2e lecture (Bill 99) Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit hypothécaire du Canada.—(Honorable M. Landry.)—A.F.
- 37 mai—2e lecture (Bill 121) Acte modifiant de nouveau l'Acte des Postes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR VENDREDI, 10 MAI 1901.

- 17 mai—Prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant certains amendements et rejetant certains autres faits par le Sénat au Bill (92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)
- 27 mai—2e lecture (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 37 mai—2e lecture (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 42.

Ire Session, nine Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mardi, 7 mai 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCOES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi

1901

No 43.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 8 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McHugh,	Poirier,
Allan,	Gillmor,	McKay (Truro),	Primrose,
Baker,	Godbout,	McLaren,	Prowse,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Scott,
Bolduc,	Jones,	McSweeney,	Snowball,
Boucherville, de	Kerr,	Merner,	Sullivan,
(C.M.G.),	King,	Miller,	Templeman,
Bowell	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
Carling (Sir John),	Landry,	O'Brien,	Watson,
Cochrane,	Lovitt,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Wood
Dickey,	Macdonald (Victoria)	Pelletier	(Westmoreland)
Dobson,	McCallum,	(Sir Alphonse),	Yeo,
Drummond,	McDonald (C.-B.),	Perley,	Young.
Ferguson,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 8 mai 1901.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Le comité a eu sous sa considération la condition de l'édifice et du mobilier.

Il émet les avis suivants, relativement aux réparations, changements et améliorations à faire, et recommande que le département des Travaux publics soit prié de les exécuter avant l'ouverture de la session prochaine du parlement.

1. CHANGEMENTS À FAIRE DANS LA SALLE DES SÉANCES.

Les murs qui entourent les galeries de la salle des séances du Sénat sont en mauvais état. Pour les restaurer, on devrait se servir de peinture à l'huile au lieu des couleurs en détrempe, employée jusqu'ici, qui s'efface si le toit fait eau, ce qui paraît arriver souvent. Les banquettes devraient aussi être rapprochées de la balustrade d'appui, pour empêcher le public d'encombrer la place, et pour faire cesser ainsi le bruit qui, dans les cérémonies officielles, devient si désagréable.

2. TAPIS.

Une partie du tapis posé dans le vestibule du Sénat sera hors de service après la présente session. Si on renouvelle cette année celui de la salle des séances, on pourrait utiliser l'ancien sur le parquet du vestibule.

3. VESTIAIRE.

Il sera bien nécessaire de remplacer par un linoléum sur le parquet du vestiaire le vieux tapis qui s'y trouve. Le linoléum y serait préférable à un tapis. Quant à l'ancien tapis, qui n'est usé que par places, il pourrait être utilisé dans des chambres plus petites.

4. LAVABOS, ETC., AU PREMIER ET AU DEUXIÈME ÉTAGES.

Les lavabos et les cuvettes placés dans les différentes chambres ont grand besoin d'améliorations. L'ancien tuyautage boisé, qui n'est jamais exempt de moisissure et d'odeur malsaines, devrait être remplacé par une plomberie à découvert avec *trappes* dernier modèle, et l'eau chaude devrait être introduite dans les lavoirs ; des urinoirs et water closets modernes devraient être substitués aussi à ceux actuellement en usage.

5. SALLES DE TOILETTE ET DE BAINS.

Les planchers de ces pièces, dans le sous-sol, sont en très mauvais état et demandent à être refaits. Comme cette réfection nécessiterait la suppression des vieilles baignoires entourées de boiseries, il conviendrait de les remplacer par des bains-porcelaine, avec tuyaux découverts. La ventilation dans ces chambres n'est jamais très bonne, et la boiserie contenant la plomberie donne à l'air une odeur de renfermé et de moisi et le rend, par conséquent, insalubre. Si l'on posait aux fenêtres des doubles croisées bien faites, elles empêcheraient l'eau de pénétrer et de gâter les murs, ce qui arrive continuellement.

La salle de toilette, une fois convenablement réparée, est assez grande pour permettre l'installation d'une ou de deux chaises de barbier, ce qui ajouterait sensiblement au confort des sénateurs,

6. BUVETTE.

La buvette est dans une misérable condition. Toute la boiserie en devrait être refaite.

7. GRILLES.

Votre comité recommande de substituer le gaz à la houille comme combustible pour les grilles dans les chambres occupées par les sénateurs. Si l'on tient compte du travail requis pour faire et entretenir les feux, du gaspillage de charbon et du dommage causé aux murs et aux boiseries par la fumée, la suie, la poussière de charbon et les cendres, on trouverait que la dépense ne serait pas augmentée. En outre, le chauffage serait plus facile à régler, ce qu'on ne peut pas toujours faire dans une petite pièce avec la grille à charbon. On a posé à titre d'essai une de ces grilles dans la petite salle à manger du restaurant, à la place des buchettes à gaz qu'on y avait mises l'année dernière et qui fonctionnaient mal, et cette grille, quand on l'allumait, mettait les personnes dans la chambre en danger d'être asphyxiées.

8. Votre comité recommande aussi que le bureau de poste soit garni de boîtes fermant à clef, ce qui permettrait aux sénateurs d'avoir leurs lettres à toute heure. Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (124) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. McCallum, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (110) intitulé: "Acte constituant en corporation la Corporation de débetures et effets publics du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:

Page 4, ligne 40, retranchez "3".

Page 4, ligne 43, retranchez "9" et insérez: "11".

Page 5, ligne 5, après "Compagnie" insérez: "Mais rien dans le présent acte "ne sera censé constituer la compagnie en compagnie de prêt, au sens de l'Acte des "Compagnie de Prêt."

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 8 mai 1901.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance*," a, conformément à l'ordre de renvoi du vendredi, troisième jour de mai courant, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport.

Que le comité des Banques et du Commerce ne délibère pas davantage sur le dit bill pendant cette session.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. A. DRUMMOND,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été,

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: "Acte concernant le Jour de Victoria", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat la liste des actionnaires de la Compagnie de Téléphone Bell.

Ordonné qu'elle soit reçue, et

Elle a été déposée sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la dite liste soit imprimée immédiatement pour l'usage des membres du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 9 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR JEUDI, 9 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTÉ-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. O'Donohoe:—

2 29 avril—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

Par l'honorable M. Miller :

3 1er mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par addition des articles suivants :

“3. Nuls taux supérieurs à ceux actuellement en vigueur dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les correspondances à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

“ 4. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée ; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot “taux” dans cet article s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de correspondances à longue distance.”

Par l'honorable M. Bernier :

4 6 mai—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur la prétendue négligence de leurs devoirs de la part des officiers de douane, au sujet des publications et annonces immorales introduites dans ce pays :
Et qu'il demandera quelle est la loi sur ce sujet, et si c'est l'intention du gouvernement de mettre cette loi en vigueur ?

Par l'honorable M. Bernier :

5 6 mai—Que, dans l'opinion de cette Chambre, la requête des fidéicommissaires des obligations et des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Chignecto, demandant un comité devant lequel ils pourraient exposer leurs réclamations, devrait être accordée.

Par l'honorable M. Miller :

6 7 mai—Que, lors de la troisième lecture du bill concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell, il proposera que ce bill soit de nouveau modifié par addition de l'article suivant :—

“ 6. Le gouverneur en conseil pourra renvoyer toute telle demande à un arbitre-juge ou autre fonctionnaire de justice, chargé de procéder à une enquête, rendre décision et faire rapport.”

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

7 8 mai—Qu'il proposera que la prise en considération du rapport du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée), soit remise sur l'ordre du jour pour aujourd'hui.

POUR MARDI, 14 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

1 8 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant :—

SAINT-CHARLES, 4 mai 1901.

A l'honorable P. Landry,
Sénateur.

MONSIEUR,—Le recensement étant fini dans ma localité et l'énumérateur n'étant pas entré chez moi, je désirerais savoir de vous ce qu'il y a à faire. J'appartiens à l'arrondissement de

votation No 1, Saint-Charles. L'énumérateur était le Dr O. E. Perron; il ne pouvait pas m'oublier, étant mon confrère et presque mon voisin. Ma famille se compose de sept personnes qui ne peuvent être sur le recensement, personne n'ayant été vu à ce propos. Mes opinions politiques sont probablement la cause de ce que j'ai été ignoré. Que dois-je faire pour avoir justice.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,
C. H. PLANTE, M.D.

Puis il s'informera—

1. Si le gouvernement a l'intention d'ordonner à l'officier chargé de faire le recensement dans l'arrondissement No 1 de la paroisse Saint-Charles, comté de Bellechasse, de faire son devoir en allant à domicile recueillir les renseignements qu'il est obligé d'avoir ?

2. Si le gouvernement ne donne pas un tel ordre, quelle voie va-t-il suivre pour obtenir les renseignements nécessaires ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 9 MAI 1901.

- 8 mai—3e lecture (Bill 124) Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 28 mai—3e lecture (Bill 109) Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*.—(Honorable M. McMillan.)
- 38 mai—3e lecture (Bill 125) Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.—(Honorable M. Wood, Westmoreland.)
- 48 mai—3e lecture (Bill 110) Acte constituant en corporation la Corporation de débetures et effets publics du Canada, tel qu'amendé.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 57 mai—Prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Drummond.)—A.F.
- 67 mai—2e lecture (Bill 99) Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit hypothécaire du Canada".—(Honorable M. Landry.)—A.F.
- 77 mai—2e lecture (Bill 121) Acte modifiant de nouveau l'Acte des Postes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 88 mai—Prise en considération du quatrième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.—(Honorable M. Kirchoffer.)

POUR VENDREDI, 10 MAI 1901.

- 17 mai—Prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant certains amendements et rejetant certains autres faits par le Sénat au Bill (92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 27 mai—2e lecture (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 37 mai—2e lecture (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 48 mai—Comité de toute la Chambre (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 43.

1re Session, 6me Parlement, 1 Edouard VII, 1

Mercredi, 8 mai 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 44.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 9 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président

Les honorables messieurs

Aikins,	Ferguson,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Allan,	Fiset,	McHugh,	Scott,
Baker,	Gillmor,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Godbout,	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Sullivan,
Boucherville, de	Hingston	McSweeney,	Templeman,
(C.M.G.),	(Sir William),	Merner,	Thibaudeau
Bowell	Jones,	Miller,	(de la Vallière),
(Sir Mackenzie),	Kerr,	Mills,	Thibaudeau (Rigaud)
Carling (Sir John),	King,	Montplaisir,	Vidal,
Casgrain	Kirchhoffer,	O'Brien,	Wark,
(de Lanaudière),	Landerkin,	O'Donohoe,	Watson,
Cochrane,	Landry,	Pelletier	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Lovitt,	(Sir Alphonse),	Wood
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	(Westmoreland),
Dickey,	Macdonald (Victoria)	Poirier,	Yeo,
Dobson,	MacKay (Alma),	Primrose,	Young.
Drummond,	McCallum,		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Wood (Hamilton) :—De la corporation de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du maire et du conseil de la ville de Selkirk, dans la province du Manitoba ; et de la corporation de la ville de Waterloo, dans la province d'Ontario ; demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements.

L'honorable M. O'Donohue, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que la prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé : "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)," soit remise sur l'ordre du jour pour aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (131) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des juges des cours provinciales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P) intitulé : "Acte modifiant l'Acte d'interprétation", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (32) intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (127) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Perley a présenté au Sénat un bill (R) intitulé : "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Perley a présenté au Sénat un bill (S) intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte de la présente session intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (124) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Ouest a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (125) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (110) intitulé: "Acte constituant en corporation la Corporation des débetures et effets publics du Canada," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell."

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le premier amendement soit amendé en retranchant tous les mots après "substitué", dans la deuxième ligne, jusqu'à la fin de la clause.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le second amendement soit agréé après voir rempli le blanc avec le chiffre "500".

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le débat soit ajourné à mardi prochain et qu'il soit le premier item de l'ordre de ce jour.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Baker:—D'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que la pétition d'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal, demandant la permission de présenter un bill autorisant le commissaire des brevets à prolonger la durée du brevet N° 25018, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit maintenant lue et reçue.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations et allégations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans l'affidavit de M. Herman Cook, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

JEUDI, 9 mai 1901.

Le comité spécial nommé d'après les ordres de cette honorable Chambre, rendus les 13 et 14 mars 1901, pour faire une enquête au sujet des déclarations et allégations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, a l'honneur de faire rapport :

Votre comité, en obéissance à ces ordres, soumet les procès verbaux de ses séances, les témoignages pris sous serment devant le comité, les pièces produites et les discours des avocats entendus devant lui, votre comité n'ayant pas reçu instruction de prendre de décision.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,

Président.

(Voir Annexe N° 1.)

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 10 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR VENDREDI, 10 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat
et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. Bernier :

26 mai—Qu'il appellera l'attention du gouvernement sur la prétendue négligence de leurs devoirs de la part des officiers de douane, au sujet des publications et annonces immorales introduites dans ce pays :

Et qu'il demandera quelle est la loi sur ce sujet, et si c'est l'intention du gouvernement de mettre cette loi en vigueur ?

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

39 mai—Que lorsque l'ordre du jour appellera la prise en considération du rapport du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée), il proposera que ce bill soit renvoyé devant le comité de toute la Chambre, mardi, le 14 du courant.

POUR MARDI, 14 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

18 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant :—

SAINT-CHARLES, 4 mai 1901.

A l'honorable P. Landry,
Sénateur.

MONSIEUR,—Le recensement étant fini dans ma localité et l'énumérateur n'étant pas entré chez moi, je désirerais savoir de vous ce qu'il y a à faire. J'appartiens à l'arrondissement de votation No 1, Saint-Charles. L'énumérateur était le Dr O. E. Perron; il ne pouvait pas m'oublier, étant mon confrère et presque mon voisin. Ma famille se compose de sept personnes qui ne peuvent être sur le recensement, personne n'ayant été vu à ce propos. Mes opinions politiques sont probablement la cause de ce que j'ai été ignoré. Que dois-je faire pour avoir justice.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,
C. H. PLANTE, M.D.

Puis il s'informera—

1. Si le gouvernement a l'intention d'ordonner à l'officier chargé de faire le recensement dans l'arrondissement No 1 de la paroisse Saint-Charles, comté de Bellechasse, de faire son devoir en allant à domicile recueillir les renseignements qu'il est obligé d'avoir ?

2. Si le gouvernement ne donne pas un tel ordre, quelle voie va-t-il suivre pour obtenir les renseignements nécessaires ?

Par l'honorable M. Drummond :

29 mai—Qu'il demandera quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de l'achat de la propriété située à Québec, connue sous le nom de Plaines d'Abraham, et la proposition d'en faire un parc public ?

Par l'honorable M. Miller :

31er mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par addition des articles suivants :

"3. Nuls taux supérieurs à ceux actuellement en vigueur dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les correspondances à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

"4. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot "taux" dans cet article s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou

l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de correspondances à longue distance."

Par l'honorable M. Miller :

47 mai—Que, lors de la troisième lecture du bill concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell, il proposera que ce bill soit de nouveau modifié par addition de l'article suivant :—

" 6. Le gouverneur en conseil pourra renvoyer toute telle demande à un arbitre-juge ou autre fonctionnaire de justice, chargé de procéder à une enquête, rendre décision et faire rapport."

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 10 MAI 1901.

- 17 mai—2e lecture (Bill 99) Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et à l'effet de changer son nom en celui de "Le Crédit hypothécaire du Canada.—(Honorable M. Landry.)—A.F.
- 27 mai—2e lecture (Bill 121) Acte modifiant de nouveau l'Acte des Postes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 38 mai—Prise en considération du quatrième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.—(Honorable M. Kirchoffer.)
- 47 mai—Prise en considération du message de la Chambre des Communes agréant certains amendements et rejetant certains autres faits par le Sénat au Bill (92) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 57 mai—2e lecture (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 67 mai—2e lecture (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 78 mai—Comité de toute la Chambre (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 89 mai—Prise en considération du rapport du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le (Bill H) Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée.)—(Honorable M. Macdonald, C.-B.)

- 9 9 mai—2e lecture (Bill R) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Perley.)
- 10 9 mai—2e lecture (Bill S) Acte modifiant l'Acte adopté durant la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle."—(Honorable M. Perley.)

POUR LUNDI, 13 MAI 1901.

- 1 9 mai—2e lecture (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 9 mai—2e lecture (Bill 131) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 9 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)

POUR MARDI, 13 MAI 1901.

- 1 9 mai—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Drummond.)—A.F.

No 44.

Ire Session, 6me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

*Jeu*di, 9 mai 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 45.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 10 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Fiset,	McDonald (C.-B.),	Prowse,
Allan,	Gillmor,	McHugh,	Scott,
Baker,	Godbout,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Snowball,
Bolduc,	Jones,	McSweeney,	Sullivan,
Boucherville, de	Kerr,	Miller,	Templeman,
(C.M.G.),	King,	Mills,	Vidal,
Bowell	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Wark,
(Sir Mackenzie),	Landerkin,	O'Brien,	Watson,
Carling (Sir John),	Landry,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Cochrane,	Lovitt,	Pelletier	Wood
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dickey,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Yeo,
Dobson,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.
Ferguson,	McCallum,	Primrose,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Landry:—De la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada, présentée ce jour, demandant à la Chambre de suspendre toutes règles et formalités d'avis touchant un bill qui doit être présenté à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada et les actes qui l'amendent, en décrétant que nonobstant les dispositions de la clause 13 du chapitre 40 des actes du parlement du Canada, 1892 (55-56 Vic., chap. 40), les obligations émises par la compagnie et garanties par le chemin de fer, à l'exclusion du pont sur l'Ottawa, par acte de fidéicommis et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et le *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "A", et les obligations émises par la compagnie pour le pont construit sur l'Ottawa, et garanties par un acte de fidéicommis et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et la *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "B", auront rang égal, *pari passu*, tant sur le chemin de fer et la compagnie que sur le pont sur l'Ottawa, et que les revenus du chemin de fer et du pont seront traités et considérés comme une même garantie pour toutes les obligations des deux séries "A" et "B".

Que le ou les fidéicommissaires pour les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" pourront, au cas de défaut par la compagnie, vendre ensemble le chemin de fer et le pont sur l'Ottawa pour un seul prix qui sera distribué indistinctement parmi les porteurs d'obligations des séries "A" et "B", en proportion de leurs obligations respectives; et si le chemin de fer ou le pont sont vendus séparément, les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" auront, sans distinction, le droit de prendre rang, quant au prix réalisé, en proportion de leurs obligations respectives, —nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres permanents.

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

Par l'honorable M. McHugh:—De la corporation de la ville de Pembroke, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Kirchoffer:—De l'Assemblée Législative du Manitoba.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DU COMITÉ, No 8,*

VENDREDI, 10 mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest", a, conformément à l'ordre de renvoi du neuf avril dernier, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'a pas été à sa satisfaction.

La raison pour laquelle votre comité en est arrivé à cette décision, est que l'adoption du dit bill porterait préjudice à des droits déjà existants.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (73) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (83) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Koutenay", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (59) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (87) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (107) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Bernier a attiré l'attention du gouvernement sur la prétendue négligence de leurs devoirs de la part des officiers de douane, au sujet des publications et annonces immorales introduites dans ce pays :

Et il a demandé quelle est la loi sur ce sujet, et si c'est l'intention du gouvernement de mettre cette loi en vigueur ?

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le comité permanent des Banques et du Commerce ayant recommandé de ne pas continuer davantage à délibérer sur le bill (O) intitulé : " Acte constituant en corporation *The Institute of Chartered Accountants, Actuaries and Finance* ", pendant cette session, les honoraires soient remboursés aux promoteurs du bill, moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (99) intitulé : " Acte concernant le Crédit Foncier du Bas-Canada, et changeant son nom en celui de " Crédit hypothécaire du Canada, " ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (121) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le quatrième rapport du comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le message de la Chambre des Communes agréant ou rejetant certains amendements faits par le Sénat au bill (92) intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires ".

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les 1er et 5e amendements faits par la Chambre des Communes aux amendements du Sénat soient agréés, et

Que le Sénat n'insiste pas sur son 2e amendement que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux 1er et 5e amendements faits aux amendements du Sénat et qu'il n'insiste pas sur son 2e amendement que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé : " Acte modifiant l'Acte du Cens électoral de 1898 " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900 ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relative-
ment au bill (Q) intitulé: Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*,
1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport
du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été ren-
voyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City
(à responsabilité limitée)".

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M.
Allan, il a été

Ordonné, que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit ren-
voyé avec le bill au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres
pour plus ample considération.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 13 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR LUNDI, 13 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand?

Si non, pourquoi?

POUR MARDI, 14 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

18 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant :—

SAINT-CHARLES, 4 mai 1901.

A l'honorable P. Landry,
Sénateur.

MONSIEUR,—Le recensement étant fini dans ma localité et l'énumérateur n'étant pas entré chez moi, je désirerais savoir de vous ce qu'il y a à faire. J'appartiens à l'arrondissement de votation No 1, Saint-Charles. L'énumérateur était le Dr O. E. Perron; il ne pouvait pas m'oublier, étant mon confrère et presque mon voisin. Ma famille se compose de sept personnes qui ne peuvent être sur le recensement, personne n'ayant été vu à ce propos. Mes opinions politiques sont probablement la cause de ce que j'ai été ignoré. Que dois-je faire pour avoir justice.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,

C. H. PLANTE, M.D.

Puis il s'informera—

1. Si le gouvernement a l'intention d'ordonner à l'officier chargé de faire le recensement dans l'arrondissement No 1 de la paroisse Saint-Charles, comté de Bellechasse, de faire son devoir en allant à domicile recueillir les renseignements qu'il est obligé d'avoir ?

2. Si le gouvernement ne donne pas un tel ordre, quelle voie va-t-il suivre pour obtenir les renseignements nécessaires ?

Par l'honorable M. Drummond :

29 mai—Qu'il demandera quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de l'achat de la propriété située à Québec, connue sous le nom de Plaines d'Abraham, et la proposition d'en faire un parc public ?

Par l'honorable M. Miller :

310 mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par retranchement des mots " et sera censé avoir fait partie du dit acte du jour où celui-ci est devenu loi ", dans l'article 2, par intercalation des mots " cinq cent " dans le blanc que porte ce même article, et par addition des articles suivants :

" 4. Nuls taux supérieur, pour chaque classe de services téléphoniques, aux taux en vigueur le 30 juin 1892 pour ces services dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les correspondances à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

" 5. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot " taux " dans cet Acte s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de correspondances à longue distance."

Par l'honorable M. Miller :

47 mai—Que, lors de la troisième lecture du bill concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell, il proposera que ce bill soit de nouveau modifié par addition de l'article suivant :—

" 6. Le gouverneur en conseil pourra renvoyer toute telle demande à un arbitre-juge ou autre fonctionnaire de justice, chargé de procéder à une enquête, rendre décision et faire rapport."

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 13 MAI 1901.

- 1 10 mai—3e lecture (Bill 22) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.—(Honorable M. Baker.)
- 2 10 mai—3e lecture (Bill 73) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon.—(Honorable M. Templeman.)
- 3 10 mai—3e lecture (Bill 83) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay.—(Honorable M. Templeman.)
- 4 10 mai—3e lecture (Bill 59) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos.—Honorable M. Templeman.)
- 5 10 mai—3e lecture (Bill 87) Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer "Northern Pacific and Manitoba," la "Winnipeg Transfer Railway Company (limited)," la Compagnie du chemin de fer "Portage and North-Western" et la Compagnie de chemin de fer "Waskada and North-Eastern," sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba."—(Honorable M. Kirchoffer.)
- 6 10 mai—3e lecture (Bill 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.—(Honorable Sir Alphonse Pelletier.)
- 7 10 mai—3e lecture (Bill 107) Acte autorisant le commissaire des brevets à faire droit à John Abell.—(Honorable M. Landry.)
- 8 9 mai—2e lecture (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 9 9 mai—2e lecture (Bill 131) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 10 9 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 11 10 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 121) Acte modifiant de nouveau l'Acte des Postes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 12 10 mai—Comité de toute la Chambre (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

- 13 10 mai—2e lecture (Bill R) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Perley.)
- 14 10 mai—2e lecture (Bill S) Acte modifiant l'Acte adopté durant la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle."—(Honorable M. Perley.)

POUR MARDI, 13 MAI 1901.

- 1 9 mai—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Drummond.)—A.F.
- 2 10 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 3 10 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 45.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Vendredi, 10 mai 1901.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 46.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 13 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Ferguson,	McHugh,	Shehyn,
Bernier,	Gillmor,	McKay (Truro),	Snowball,
Bolduc,	Godbout,	McLaren,	Sullivan,
Boucherville, de	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Templeman,
(C.M.G.),	King,	Miller,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Mills,	Wark,
Casgrain	Landerkin,	O'Donohoe,	Watson,
(de Lanaudière),	Landry,	Perley,	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Poirier,	Wood
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Primrose,	(Westmoreland),
Dever,	Macdonald (Victoria)	Prowse,	Yeo,
Dickey,	McCallum,	Scott,	Young.
Dobson,	McDonald (C.-B.),		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la ville de Pembroke; et de la corporation de la cité d'Hamilton, toutes deux dans la province d'Ontario, demandant un acte qui empêche la Compagnie canadienne de téléphone Bell de revenir à ses taux de 1892, et qui l'oblige à fournir des appareils téléphoniques aux personnes disposées à les acheter, dont les résidences sont voisines de la ligne principale de la compagnie ou de ses embranchements, et

De l'Assemblée Législative du Manitoba; demandant l'adoption d'une législation qui supprime tous les droits imposés sur les instruments d'agriculture dans la province du Manitoba, et pour d'autres objets.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
3 mai 1901.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

61. Réponse supplémentaire à Adresse du Sénat du 25 avril 1899, — demandant—

(1.) Un état du nombre d'acres de terre réservés pour des fins d'éducation dans la province du Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest respectivement, sous l'autorité du chapitre 54 des Statuts révisés du Canada, article 23.

(2.) Le nombre d'acres vendus dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, les paiements faits et les montants restant dus sur ces ventes.

(3.) Le montant total au crédit du dit fonds détenu par le Dominion, la nature des placements opérés et le taux d'intérêt en provenant.

(4.) Le montant avancé sur le principal pour venir en aide à l'enseignement dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

(5.) Le montant rapporté au dit principal sur le produit de la vente des terres réservées pour les fins de l'enseignement et le montant actuellement dû au dit principal.

(6.) Et toute correspondance relative à quelque nouvelle avance à faire sur le dit fonds scolaire, soit au Manitoba ou au conseil du Nord-Ouest. (*Doc. Sess.*)

87a. Réponse supplémentaire à Adresse du 3 avril 1901, — Copie de toute correspondance, télégrammes et messages échangés entre le Bureau du Travail du gouvernement et toutes personnes quelconques concernant la grève de Valleyfield, dans le comté de Beauharnois, Québec, en novembre dernier; aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et messages échangés entre le département de la Milice et les autorités municipales de Valleyfield ou aucun juge de paix, les autorités militaires à Montréal ou toutes autres personnes au sujet de la dite grève, et l'appel ou le paiement des troupes en cette occasion; aussi, un relevé des dépenses encourues par le gouvernement fédéral en rapport avec la dite grève. (*Doc. Sess.*)

91. Réponse à Adresse du 3 avril 1901, — Copie de tous mémoires, réponses à ces mémoires et de toute correspondance entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou aucun de ses membres, et le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres, au sujet de la situation financière et constitutionnelle des dits Territoires du Nord-Ouest. (*Doc. Sess.*)

100. Réponse à Adresse du 11 mars 1901, — Copie de tous ordres en conseil, règlements et autres documents, depuis le 1er janvier 1897, prescrivant ou indiquant le pourcentage ou proportion, en valeur, du trafic qui pourrait être créé en pays étrangers en ce qui concerne les articles pouvant bénéficier du tarif préférentiel, et le pourcentage ou proportion, en valeur, du trafic qui doit être créé

dans le Royaume-Uni; et aussi, énonçant et démontrant quelles affirmations ou déclarations sous serment doivent être faites par les exportateurs ou autres personnes consignants ces articles à des importateurs canadiens ou par des personnes en Canada important ces articles de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. (*Doc. Sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

54a. Relevés, des montants en souffrance à compte des préemptions, pâturages, terrains boisés et miniers et autres terres fédérales.

58j. Réponse à Ordre du 7 février 1900,—Copie de toutes demandes, dossiers, rapports, lettres et mémoires concernant les lots miniers Nos 18 et 26 et 16 B mentionnés aux pp. 197 et 204, y compris la lettre de Alexander McDonald au major Walsh, pp. 197 et 198. (Enquête sur le Yukon, 1899.)

(a) Aussi, les dossiers ou papiers, les dates d'échéance des droits régaliens et quand les dits droits ont été perçus dans le district du Yukon en 1897 et 1898, dans le cas des lots et intérêts miniers de Alexander McDonald.

(b) Lettre de Alexander McDonald, en date du 20 juillet, p. 211 de l'enquête du Yukon.

(c) Etat ou rapport du major Walsh *re* droits régaliens, p. 211 de l'enquête du Yukon.

(d) Rapports et papiers concernant le cas de Jenkin Llewellyn, pp. 211, 212 et 213 (même enquête).

(e) Rapports et papiers concernant les cas réglés d'après la décision du juge McGuire, p. 246 (même enquête).

(f) Rapports et papiers concernant le cas de Phil. Miller, p. 247 (même enquête).

(g) Rapports et papiers concernant le cas de Murphy, p. 247 (même enquête).

58k. Réponse à Adresse du 4 mars 1901,—Copie du mémoire à Son Excellence le Gouverneur général et de toutes communications adressées au gouvernement du Canada ou à aucun de ses membres concernant les besoins du Territoire du Yukon, et de tous rapports, communications et ordres en conseil à ce sujet ou en rapport avec toute autre question traitée dans le dit mémoire.

89. Copie des formules des serments prêtés et des circulaires émises au sujet du recensement de 1901.

90. Copie des soumissions pour approvisionnements destinés aux sauvages du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest pour l'exercice 1899-1900.

92. Copie de l'arrangement fait avec des compagnies de steamers pour un service d'emmagasinage à froid pendant les années 1900 et 1901.

93. Réponse à Ordre du 3 avril 1901,—Etat faisant connaître le coût de construction du pont érigé par le gouvernement sur le canal de Lachine, à la Côte Saint-Paul; aussi l'estimation de ce qu'il en coûterait pour reconstruire ce pont ou lui donner plus de solidité, dans le cas où cette estimation aurait été faite; et copie de toutes pétitions et correspondance avec le gouvernement à ce sujet.

94. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Copie de toute correspondance avec le département des Chemins de fer concernant la construction d'une ligne ferrée entre Sydney et East Bay, dans le comté de Cap-Breton, et de tous rapports faits par le département à ce sujet.

95. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Etat indiquant la quantité de plaques d'appui de Servis pour traverses de chemins de fer achetées par le gouvernement depuis le 30 juin 1887, les personnes ou compagnies de qui elles ont été achetées, les quantités achetées, les prix payés, les dates des contrats et les dates des livraisons.

96. Réponse à Ordre du 11 mars 1901,—Copie de tous contrats concernant les améliorations à faire dans les cours du chemin de fer de Sydney et à la Jonction de Sydney-Nord. Aussi, relevé de tous prix payés par verge cube pour excavations dans la terre (de diverse nature) et le roc (de diverse nature), et pour les travaux de remblai, aux termes du dit contrat et en rapport avec les dites améliorations. Aussi, état indiquant les montants payés pour fossés, déboisement, nivellement et essartage par acre ou par cent pieds, ainsi que pour maçonnerie de ponceaux, murs de soutènement, barrières à bestiaux, passages à niveau, clôtures et barrières.

97. Réponse à Ordre du 3 avril 1901,—Etat indiquant le nombre de baux accordés pour des pouvoirs d'eau sur le canal Welland et son coursier d'alimentation ; le nom des locataires ; le montant de pouvoir accordé dans chaque cas, et le site de ce pouvoir, le prix mentionné dans chaque bail, et la durée du loyer ; les noms des personnes actuellement en possession de ces baux ; le montant des arrérages dus, s'il en est, sur chaque loyer, et depuis combien d'années ces arrérages s'accumulent.

98. Réponse à Adresse du 4 mars 1901,—Copie de tous comptes, arrangements, reçus et pièces justificatives en rapport avec le règlement de la pétition de droit, dans l'affaire des Commissaires du Havre de Pictou vs La Reine, qui a été terminée par voie de paiement en 1898.

99. Réponse à Adresse du 11 mars 1901,—Copie de toute correspondance entre les autorités canadiennes et britanniques au sujet des commissions à donner aux officiers canadiens servant dans l'armée britannique.

Votre comité recommande, sur le rapport d'un sous-comité, que MM. R. B. Davidson et T. W. Alexander, du bureau de distribution de la Chambre des Communes, reçoivent une augmentation de cinquante piastres chacun, et que M. Aug. Lemay, messenger dans le dit bureau, reçoive un montant additionnel de vingt-cinq piastres ; les dites augmentations devant dater du 1er juillet 1901.

Votre comité recommande aussi l'achat d'un clavigraphie pour usage dans le susdit bureau de distribution, et qu'une communication par téléphone soit établie entre le dit bureau et les voûtes dans le soubassement.

Votre comité recommande de plus qu'un nombre suffisant de listes des sénateurs et députés du parlement, brochées, soit imprimé pour être distribuées parmi les membres de la presse et autres, inscrits sur la liste de distribution, qui ont actuellement droit à recevoir les publications parlementaires.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey' il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (83) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Kootenay, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos, " a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (87) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer "Northern Pacific and Manitoba" la "Winnipeg Transfer Railway Company (limited)," la Compagnie du chemin de fer "Portage and North-Western," et la Compagnie du chemin de fer "Waskada and North-Eastern," sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (107) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (127) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (131) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales", a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (121) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood (Westmoreland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le Code criminel, 1892," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (R) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Acte modifiant l'Acte adopté durant la présente session, intitulé: 'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle,'" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 9 mai 1901, demandant les documents originaux comprenant les cahiers 1, 2 et 3, au sujet des superstructures des deux ponts construits sur le canal Lachine, à la rue Wellington, Montréal, ainsi que les dessins et l'annexe.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No .)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 15 avril 1901, demandant un état indiquant le nombre de soumissions reçues par le ministère des Postes pour le transport des malles entre les mines de Coe Hill, dans la division nord du comté de Hastings, et Apsey, dans la division est du comté de Peterboro; les noms des soumissionnaires; le montant demandé pour le transport de ces malles, et le nom de la personne à qui le contrat a été donné.

Ordonné, qu'elle soit déposé sur la table et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No .)

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 14 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR MARDI, 14 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
 SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
 9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand?

Si non, pourquoi?

Par l'honorable M. Landry :

28 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant :—

SAINT-CHARLES, 4 mai 1901.

A l'honorable P. Landry,

Sénateur.

MONSIEUR.—Le recensement étant fini dans ma localité et l'énumérateur n'étant pas entré chez moi, je désirerais savoir de vous ce qu'il y a à faire. J'appartiens à l'arrondissement de votation No 1, Saint-Charles. L'énumérateur était le Dr O. E. Perron; il ne pouvait pas m'oublier, étant mon confrère et presque mon voisin. Ma famille se compose de sept personnes qui ne peuvent être sur le recensement, personne n'ayant été vu à ce propos. Mes opinions politiques sont probablement la cause de ce que j'ai été ignoré. Que dois-je faire pour avoir justice.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,

C. H. PLANTE, M.D.

Puis il s'informera—

1. Si le gouvernement a l'intention d'ordonner à l'officier chargé de faire le recensement dans l'arrondissement No 1 de la paroisse Saint-Charles, comté de Bellechasse, de faire son devoir en allant à domicile recueillir les renseignements qu'il est obligé d'avoir?

2. Si le gouvernement ne donne pas un tel ordre, quelle voie va-t-il suivre pour obtenir les renseignements nécessaires ?

Par l'honorable M. Drummond :

39 mai—Qu'il demandera quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de l'achat de la propriété située à Québec, connue sous le nom de Plaines d'Abraham, et la proposition d'en faire un parc public ?

Par l'honorable M. Miller :

4 10 mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par retranchement des mots " et sera censé avoir fait partie du dit acte du jour où celui-ci est devenu loi ", dans l'article 2, par intercalation des mots " cinq cent " dans le blanc que porte ce même article, et par addition des articles suivants :

" 4. Nuls taux supérieurs, pour chaque classe de services téléphoniques, aux taux en vigueur le 30 juin 1892 pour ces services dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les correspondances à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

" 5. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot " taux " dans cet Acte s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de correspondances à longue distance."

Par l'honorable M. Miller :

57 mai—Que, lors de la troisième lecture du bill concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell, il proposera que ce bill soit de nouveau modifié par addition de l'article suivant :—

" 6. Le gouverneur en conseil pourra renvoyer toute telle demande à un arbitre-juge ou autre fonctionnaire de justice, chargé de procéder à une enquête, rendre décision et faire rapport."

POUR VENDREDI, 17 MAI 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

13 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le conflit qui s'est élevé entre la Puissance et les provinces, au sujet du contrôle à exercer sur les pêcheries; et qu'il demandera si le gouvernement fédéral

a l'intention de donner suite au jugement du comité judiciaire du Conseil privé en réglant la question des attributions respectives de la Puissance et des provinces; ou si le gouvernement fédéral contestera le droit des provinces de prendre le contrôle des pêcheries, sous l'autorité d'une législation et de règlements basés sur le jugement du Conseil privé, lequel est conçu en ces termes :

" Que les lits des rivières et des lacs (qui n'ont pas été concédés) appartiennent à la province où ils sont situés ;

" Que les eaux de ces rivières et lacs et les poissons qui s'y trouvent sont aussi la propriété de la province :

" Que la province est exclusivement investie du pouvoir de donner des baux, licences et permis de pêche, et de recevoir des droits pour ces baux, licences et permis ;

" Qu'une législature provinciale n'a pas le pouvoir d'établir de règlements et restrictions de pêche, ni d'une manière générale, ni avant que le gouvernement fédéral n'ait jugé à propos de statuer lui même ;

" Qu'une législature provinciale a le pouvoir d'intervenir en matières de pêcheries, en tant qu'elles rentrent dans la catégorie de propriétés et de droits civils, ou dans la catégorie des sujets assignés aux législatures provinciales ; et

" Qu'une législature provinciale peut imposer un droit de permis de pêche, dans le but de créer un revenu pour les fins provinciales."

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A. qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 14 MAI 1901.

PREMIER ORDRE.

- 1 9 mai—Reprise du débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 13 mai—3e lecture (Bill 121) Acte modifiant de nouveau l'Acte des Postes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 10 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 4 10 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 5 13 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 131) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

- 6 13 mai—Comité de toute la Chambre (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 7 10 mai—2e lecture (Bill R) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Perley.)—A.F.

POUR MERCREDI, 15 MAI 1901.

- 1 13 mai—2e lecture (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 13 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)

No 46.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Lundi, 13 mai 1901.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 47.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 14 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Fiset,	McCallum,	Scott,
Baker,	Gillmor,	McDonald (C.-B.),	Shehyn,
Bernier,	Godbout,	McHugh,	Snowball,
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	McKay (Truro),	Sullivan,
Boucherville, de	Hingston	McLaren,	Templeman,
(C.M.G.),	(Sir William),	McMillan,	Thibaudeau
Bowell	Kerr,	Merner,	(de la Vallière),
(Sir Mackenzie),	King,	Miller,	Vidal,
Carling (Sir John),	Kirchhoffer,	Mills,	Wark,
Casgrain	Landerkin,	O'Brien,	Watson,
(de Lanaudière),	Landry,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	Perley,	Wood
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,	(Westmoreland),
Dickey,	Macdonald (Victoria),	Primrose,	Yeo,
Dobson,	MacKay (Alma),	Prowse,	Young.
Ferguson,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell:—De la corporation du village d'Ailsa Craig, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 14 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et il a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, demandant un acte qui l'autorise à construire une ligne de chemin de fer allant de la ville de Sudbury vers le nord-est, cinquante milles, jusqu'au lac Tamagamingue, et d'un point sur la ligne de la compagnie dans le township de Drury ou Hyman, vers le nord-ouest, cinquante milles, et à d'autres fins;

De Darcy Scott, et autres d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à acquérir des forces hydrauliques en Canada, à les exploiter, louer ou aliéner, à se fusionner avec toute autre compagnie de même nature, à construire une voie ferrée et à d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, demandant un acte qui confirme les titres de la compagnie à la propriété de la ligne appelée "Chemin de fer Montréal et Sorel," Grand Oriental et partie de la ligne "Montréal et Atlantique"; qui l'autorise à émettre des obligations; et qui prolonge le délai accordé pour le parachèvement du dit chemin de fer;

De Mary Agnes Sniverley et autres, de Toronto, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Association d'infirmières du Canada";

De la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie;

De Henry Purdon Bell et autres, de la province de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à construire un chemin de fer depuis un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique à ou entre Asheroft et Kamloops Lake jusqu'à la route près de 100 mile House, et à d'autres fins;

Du conseil de la cité de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick, demandant un acte à l'effet d'attribuer certaines plages à la dite cité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt-cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 13 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Eudora Sibbald, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'un acte qui autorise le commissaire des brevets à prolonger le terme du brevet No 25018, nonobstant l'expiration du délai pour la présentation de pétitions pour bills privés; votre comité a trouvé suffisantes les raisons pour lesquelles la pétitionnaire n'a pas présenté jusqu'ici de pétition, et il recommande de suspendre dans ce cas-ci la cinquante-deuxième règle et de lui accorder la permission demandée.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. McKAY,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été ordonné, que la cinquante-deuxième règle du Sénat soit suspendue relativement à la pétition d'Eudora Sibbald, suivant la recommandation énoncée dans le vingt-cinquième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Baker:—D'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été ordonné, que la pétition d'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal, demandant un acte qui autorise le commissaire des brevets à prolonger le terme du brevet No 25018, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition a alors été lue par le greffier, et reçue.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt-sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 14 mars 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada, demandant un acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada et les actes qui l'amendent, en décrétant que nonobstant les dispositions de la clause 13 du chapitre 40 des actes du Parlement du Canada, 1892 (55-56 Vic., chap. 40), les obligations émises par la compagnie et garanties par le chemin de fer, à l'exclusion du pont sur l'Ottawa par acte de fidéicommiss et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et le *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "A", et les obligations émises par la compagnie pour le pont construit sur l'Ottawa, et garanties par un acte de fidéicommiss et d'hypothèque en date du 1er janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et la *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "B", auront rang égal, *pari passu*, tant sur le chemin de fer de la compagnie que sur le pont sur l'Ottawa, et que les revenus du chemin de fer et du pont seront traités et considérés comme une même garantie pour toutes les obligations des deux séries "A" et "B".

Que le ou les fidéicommissaires pour les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" pourront, au cas de défaut par la compagnie, vendre ensemble le chemin de fer et le pont sur l'Ottawa pour un seul prix qui sera distribué indistinctement parmi les porteurs d'obligations des séries "A" et "B", en proportion de leurs obligations respectives; et si le chemin de fer ou le pont sont vendus séparément, les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" auront, sans distinction, le droit de prendre rang, quant au prix réalisé, en proportion de leurs obligations respectives.

Votre comité a constaté qu'il n'y a pas eu de publication d'avis dans la *Gazette du Canada* ni dans aucun journal local.

On a établi devant votre comité que la nécessité de la mesure demandée s'est produite trop tard pour qu'on ait pu en donner avis dans les délais réglementaires. Comme il s'agit d'une matière d'économie interne et que toutes les parties intéressées sont tombées d'accord, votre comité recommande de suspendre les 49^{me} et 50^{me} règles, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été

Ordonné, que les quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement à la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada, demandant un acte à l'effet de modifier l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer le Grand Nord du Canada et les actes qui l'amendent, en décrétant que nonobstant les dispositions de la clause 13 du chapitre 40 des actes du parlement du Canada, 1892 (55-56 Vic., chap. 40), les obligations émises par la compagnie et garanties par le chemin de fer, à l'exclusion du pont sur l'Ottawa, par acte de fidéicommis et d'hypothèque en date du 1^{er} janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et le *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "A", et les obligations émises par la compagnie pour le pont construit sur l'Ottawa, et garanties par un acte de fidéicommis et d'hypothèque en date du 1^{er} janvier 1900, par et entre la compagnie d'une part et la *Central Trust Company*, de New-York, d'autre part, et désignées sous le nom de série "B", auront rang égal, *pari passu*, tant sur le chemin de fer de la compagnie que sur le pont sur l'Ottawa, et que les revenus du chemin de fer et du pont seront traités et considérés comme une même garantie pour toutes les obligations des deux séries "A" et "B".

Que le ou les fidéicommissaires pour les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" pourront, au cas de défaut par la compagnie, vendre ensemble le chemin de fer et le pont sur l'Ottawa pour un seul prix qui sera distribué indistinctement parmi les porteurs d'obligations des séries "A" et "B", en proportion de leurs obligations respectives; et si le chemin de fer ou le pont sont vendus séparément, les porteurs d'obligations des séries "A" et "B" auront, sans distinction, le droit de prendre rang, quant au prix réalisé, en proportion de leurs obligations respectives, suivant la recommandation énoncée dans le vingt-sixième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (29) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des terres fédérales," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (117) intitulé: "Acte concernant l'emballage ou la vente de certaines denrées," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (122) intitulé "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (133) intitulé : " Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente et à d'autres fins," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur le document suivant :—

SAINT-CHARLES, 4 mai 1901.

A l'honorable P. LANDRY,
Sénateur.

MONSIEUR,—Le recensement étant fini dans ma localité et l'énumérateur n'étant pas entré chez moi, je désirerais savoir de vous ce qu'il y a à faire. J'appartiens à l'arrondissement de votation No 1, Saint-Charles. L'énumérateur était le Dr O. E. Perron; il ne pouvait pas m'oublier, étant mon confrère et presque mon voisin. Ma famille se compose de sept personnes qui ne peuvent être sur le recensement, personne n'ayant été vu à ce propos. Mes opinions politiques sont probablement la cause de ce que j'ai été ignoré. Que dois-je faire pour avoir justice.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,

C. H. PLANTE, M.D.

Puis il a demandé—

1. Si le gouvernement a l'intention d'ordonner à l'officier chargé de faire le recensement dans l'arrondissement No 1 de la paroisse Saint-Charles, comté de Bellechasse, de faire son devoir en allant à domicile recueillir les renseignements qu'il est obligé d'avoir?

2. Si le gouvernement ne donne pas un tel ordre, quelle voie va-t-il suivre pour obtenir les renseignements nécessaires?

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (F) intitulé : " Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell ".

Après un nouveau débat.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :
Que le second amendement soit agréé.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Casgrain (de Lanaudière),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Thibaudeau
Dever,	Macdonald (Victoria),	Scott,	(de la Vallière),
Godbout,	MacKay (Alma),	Shehyn,	Wark,
Hingston (Sir William),	McHugh,	Snowball,	Watson,
Kerr,	Mills,	Sullivan,	Yeo, et
			Young.—20.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Allan,	Casgrain (Windsor),	McCallum,	O'Donohue,
Armand,	Gillmor,	McDonald (C. B.),	Power (Président),
Baker,	Gowan, (C. M. G.),	McKay (Truro),	Prowse,
Bernier,	King,	McLaren,	Templeman,
Boucherville, de, (C. M. G.),	Landry,	McMillan,	Perley, et
Bowell (Sir Mackenzie),	Lovitt,	Merner,	Wood (Westmoreland),
Carling (Sir John),	Macdonald (P. E. I.),	Miller,	—27.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Alors sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (121) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (63) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 15 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR MERCREDI, 15 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTÉ-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat

et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Miemacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et il la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appello à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. Drummond :

29 mai—Qu'il demandera quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de l'achat de la propriété située à Québec, connue sous le nom de Plaines d'Abraham, et la proposition d'en faire un parc public ?

Par l'honorable M. Miller :

3 10 mai—Que, lors de la motion pour la troisième lecture du bill (F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell, il proposera :

Que ce bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé par retranchement des mots "et sera censé avoir fait partie du dit acte du jour où celui-ci est devenu loi", dans l'article 2, par intercalation des mots "cinq cent" dans le blanc que porte ce même article, et par addition des articles suivants :

"4. Nuls taux supérieurs, pour chaque classe de services téléphoniques, aux taux en vigueur le 30 juin 1892 pour ces services dans les municipalités du Canada respectivement, sauf les dispositions ci-après, (a) pour les correspondances à longue distance, (b) pour le loyer des téléphones aux abonnés, ou pour tout autre objet quelconque, ne seront exigibles, payables ou recouvrables dans aucune telle municipalité; et toute somme payée en sus de ces taux après le 30 juin 1901, pourra être recouvrée par les abonnés par une action devant toute cour de juridiction compétente, ou pourra être déduite des taux non payés.

“ 5. Dans toute municipalité, ces taux pourront être augmentés ou diminués par arrêté du Gouverneur en conseil sur la demande de la compagnie ou de toute municipalité intéressée ; et, ci-après, les taux ainsi prescrits seront les taux autorisés par cet acte jusqu'à ce qu'ils soient de nouveau fixés de la même manière par le Gouverneur en conseil. Le mot “taux” dans cet Acte s'appliquera non seulement aux taux exigés pour le loyer ou l'usage des appareils téléphoniques, mais aussi aux taux des communications entre une personne dans une municipalité et une autre personne dans une autre municipalité, communément désignées sous le nom de correspondances à longue distance.”

Par l'honorable M. Miller :

4 7 mai—Que, lors de la troisième lecture du bill concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell, il proposera que ce bill soit de nouveau modifié par addition de l'article suivant :—

“ 6. Le gouverneur en conseil pourra renvoyer toute telle demande à un arbitre-juge ou autre fonctionnaire de justice, chargé de procéder à une enquête, rendre décision et faire rapport.”

Par l'honorable M. Kirchoffer :

5 14 mai—Que tous les mots après le mot “suivants,” dans l'amendement proposé par l'honorable M. Miller, soient retranchés et remplacés par ce qui suit :—

“ Les tarifs de la compagnie pour le service d'échange téléphonique ne seront pas plus élevés que ceux mentionnés dans l'annexe A de cet Acte, et ces tarifs ne seront pas augmentés sans le consentement du Gouverneur en conseil.

“ ANNEXE A.

“ L'appareil mentionné dans cette annexe est celui connu sous le nom de *Standard Bell Telephone Wall Set*, consistant en une cloche magnétique, un transmetteur Blake et un téléphone Bell.

Echanges de 100 abonnés, ou moins.....	\$25	par année.
100 à 250	30	“
250 à 500	35	“
500 à 1,000	40	“
1,000 à 2,000	45	“
2,000 à 3,000	50	“
3,000 à 5,000	55	“
Au-dessus de 5,000	60	“

“ Une réduction de trente-trois et un tiers pour cent sur ces tarifs sera faite, quand les instruments seront placés dans des résidences particulières et ne seront pas employés, en tout ou en partie, pour des fins d'affaires.

“ Les tarifs ci-dessus s'appliqueront aux abonnés demeurant dans le rayon d'un mille du bureau d'échange de la compagnie la plus proche, dans toute cité ou ville.

“ Aux endroits où il existe un service à prix fixe et où l'abonné paye une somme annuelle pour le loyer de l'appareil et un prix déterminé par appel pour service d'échange, les tarifs n'excéderont pas deux cents et demi par appel de sortie, et le tarif actuel pour le loyer de l'appareil ne sera pas augmenté sans le consentement du Gouverneur en conseil.

“ L'abonné, en ces endroits, aura la liberté de s'abonner soit d'après le système à prix fixe, ou d'après le tarif ci-dessus mentionné.

“ Pour les lignes de longues distances entre les cités et villes, le taux maximum n'excédera pas trois quarts de cent par mille pour une conversation de trois minutes ; mais le minimum de prix pour telle conversation sera de vingt cents.”

POUR JEUDI, 16 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

1 14 mai—S'informerà si le gouvernement a reçu quelque pétition demandant, sous forme de requête au Gouverneur général le désaveu du Bill No 162 de Québec lequel supprime d'un trait les contestations d'élections et toutes les actions pénales nées au cours des dernières élections provinciales en décembre 1900.

Par qui est faite cette demande en désaveu ?

Sur quoi est-elle basée, et quels sont les motifs invoqués pour obtenir le désaveu de cette loi ?

POUR VENDREDI, 17 MAI 1901.

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

1 13 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le conflit qui s'est élevé entre la Puissance et les provinces, au sujet du contrôle à exercer sur les pêcheries ; et qu'il demandera si le gouvernement fédéral a l'intention de donner suite au jugement du comité judiciaire du Conseil privé en réglant la question des attributions respectives de la Puissance et des provinces ; ou si le gouvernement fédéral contestera le droit des provinces de prendre le contrôle des pêcheries, sous l'autorité d'une législation et de règlements basés sur le jugement du Conseil privé, lequel est conçu en ces termes :

“ Que les lits des rivières et des lacs (qui n'ont pas été concédés) appartiennent à la province où ils sont situés ;

“ Que les eaux de ces rivières et lacs et les poissons qui s'y trouvent sont aussi la propriété de la province :

“ Que la province est exclusivement investie du pouvoir de donner des baux, licences et permis de pêche, et de recevoir des droits pour ces baux, licences et permis ;

“ Qu'une législature provinciale n'a pas le pouvoir d'établir de règlements et restrictions de pêche, ni d'une manière générale, ni avant que le gouvernement fédéral n'ait jugé à propos de statuer lui même ;

“ Qu'une législature provinciale a le pouvoir d'intervenir en matières de pêcheries, en tant qu'elles rentrent dans la catégorie de propriétés et de droits civils, ou dans la catégorie des sujets assignés aux législatures provinciales ; et

“ Qu'une législature provinciale peut imposer un droit de permis de pêche, dans le but de créer un revenu pour les fins provinciales.”

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 15 MAI 1901.

- 1 14 mai—3e lecture (Bill F) Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.
- 2 14 mai—3e lecture (Bill 121) Acte modifiant de nouveau l'Acte des Postes.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 13 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 131) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 13 mai—Comité de toute la Chambre (Bill Q) Acte à l'effet de modifier de nouveau la Code Criminel, 1892.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 5 10 mai—2e lecture (Bill R) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 6 13 mai—2e lecture (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 7 13 mai—Prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 8 10 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 9 14 mai—2e lecture (Bill 122) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 10 14 mai—2e lecture (Bill 133) Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente, et à d'autres fins.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR VENDREDI, 17 MAI 1901.

- 1 14 mai—2e lecture (Bill 117) Acte concernant l'empaquetage ou la vente de certaines denrées.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR LUNDI, 20 MAI 1901.

- 1 14 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

No 47.

Ire Session, 9me Parlement, I Edouard VII, 1901

Mardi, 14 mai 1901.

PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 48.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 15 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Aikins,	Dobson,	McDonald (C.-B.),	Primrose,
Allan,	Ferguson,	McHugh,	Prowse,
Baker,	Gillmor,	McKay (Truro),	Scott,
Bernier,	Godbout,	McLaren,	Shehyn,
Bolduc,	Gowan (C.M.G.),	McMillan,	Snowball,
Boucherville, de	Jones,	Merner,	Sullivan,
(C.M.G.),	Kerr,	Miller,	Templeman,
Bowell	King,	Mills,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Kirchhoffer,	O'Brien,	Wark,
Carling (Sir John),	Landerkin,	O'Donohoe,	Watson,
Casgrain	Landry,	Owens,	Wood (Hamilton),
(de Lanaudière),	Lovitt,	Pelletier	Wood
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	(Sir Alphonse),	(Westmoreland),
Dandurand,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Yeo,
Dever,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.
Dickey,	McCallum,		

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, et
Il a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le journal, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 15 mai 1901.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du treizième jour de mai A.D., mil neuf cent un (1901), Arthur Miville Déchéne, écrivain, de Saint-Roch-des-Aulnaies, P.Q., pour la division de La Durantaye, dans la province de Québec, *vice* l'honorable John Jones Ross, décédé.

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A S. E. ST. O. CHAPLEAU, écrivain,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé: "Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 15 mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé: "Acte relatif aux demandes de chartes de chemins de fer", a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi, seizième jour d'avril dernier, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que votre comité est en faveur du principe du bill; mais que vu l'état avancé de la session, il recommande que permission soit accordée de le retirer.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et le bill retiré.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (85) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, No 8,
MERCREDI, 15 mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé par l'ordre du vendredi, dix mai courant, pour être pris de nouveau en considération, son rapport du trente avril dernier relatif au bill (H) intitulé: "Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée); a, conformément au dit ordre, pris de nouveau le dit bill en considération, et il a l'honneur de faire rapport comme suit:

Votre comité a entendu les conseils des promoteurs du bill et ceux de la Compagnie des mines du Klondyke leurs opposants, et n'a pas pu trouver de raisons suffisantes pour changer la décision contenue dans son rapport précédent.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (S) intitulé: "Acte qui modifie l'Acte de la présente session intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Bernier, du comité permanent du Compte rendu des Débats, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 15 mai 1901.

Le comité du Compte rendu des Débats a l'honneur de faire le rapport suivant:—

Votre comité recommande que pour la prochaine session du parlement, M. H. R. Holmden reste attaché au personnel des sténographes du Sénat aux appointements de trente piastres (\$30) par semaine; mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Ses devoirs consisteront à rédiger un compte rendu analytique des débats et délibérations des comités permanents et spéciaux du Sénat aux séances desquelles il assistera, et à livrer ce compte rendu aux correspondants de la presse pour y être publié à bref délai;

Aussi, à préparer un compte rendu analytique des débats du Sénat, au cours des débats, et à remettre ce compte rendu aux correspondants de la presse une heure au plus tard après la levée de la séance, dans l'après-midi. Si la séance se continue dans la soirée, le compte rendu du débat de la soirée devra être remis aux correspondants de la presse une heure au plus tard après l'ajournement du Sénat.

Votre comité recommande aussi que M. Peter McLeod et M. William Chapman soient pris pour aider temporairement M. Joseph Bouchard dans la traduction de l'arriéré des débats du Sénat, pour les sessions de 1900 et 1901, et qu'il leur soit alloué \$1.50 pour chaque page de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

T. A. BERNIER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. O'Brien, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport. Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
10 mai 1901.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a fait une enquête minutieuse au sujet de certaines plaintes portant que la traduction, l'impression et la distribution des rapports des départements et des papiers du parlement, en langue française, sont retardés sans raison, et il constate que ces plaintes sont absolument fondées.

Les documents du parlement et les rapports administratifs, en langue française, sont imprimés et distribués de six à dix-huit mois après leur distribution en langue anglaise. Votre comité est d'avis que cet état de choses n'est pas à l'honneur d'un parlement où le français et l'anglais sont sur le même pied, et ne rend pas justice aux députés et à la partie de la population qui ont intérêt à consulter ces divers documents. Votre comité est convaincu que non seulement il est nécessaire d'opérer une réforme, mais qu'il serait possible de remédier à cet état de choses à peu de frais. Pour atteindre ce but, votre comité prend la liberté de recommander,—

(1) Que les rapports des départements devraient, autant que possible, être complétés, au plus tard, quelques semaines après la clôture de l'année financière ;

(2) Que dans tout département dont le rapport est généralement copieux, il devrait y avoir un traducteur spécial qui traduirait le manuscrit anglais au fur et à mesure de la rédaction, afin que les copies anglaise et française pussent être envoyées à l'impression en même temps ;

(3) Que vu que le Bureau ne peut, avec son outillage actuel, exécuter les travaux à faire, il soit construit une annexe permettant l'installation d'un matériel additionnel et des presses nécessaires, et donnant aux employés plus de facilités pour exécuter les travaux du Bureau d'une manière efficace et économique.

En terminant, votre comité désire exprimer sa conviction que si ces recommandations sont mises à exécution, la traduction, l'impression et la distribution des rapports administratifs, documents du parlement et autres, en langue française, pourraient être exécutés d'une manière assez rapide pour faire disparaître toute cause de plainte.

Le tout respectueusement soumis,
JOHN CARLING,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Wood (Westmoreland), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 2 mai 1901, demandant un état indiquant combien de Doukhobors se sont fait inscrire pour des établissements de 160 acres de terre chacun ; dans quel district des Territoires du Nord-Ouest ils ont pris ces inscriptions ; qui est propriétaire des terrains sur lesquels sont établis les villages, ou qui a pris l'inscription pour ces terrains ; aussi, combien de permis de coupe de foin ont été donnés aux Doukhobors et pour quelle quantité à chacun ; dans quel district en particulier ces permis ont été donnés ; combien de permis de coupe de bois ont été donnés

aux Doukhobors, le nombre de cordes et les quantités accordées à chaque personne qui pourra être désignée.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No .)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (103) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord et la Compagnie du chemin de fer " Northern Pacific and Manitoba," la " Winnipeg Transfer Company (limited)," la Compagnie du chemin de fer " Portage and North-Western " et la Compagnie de chemin de fer de " Waskada and North-Eastern," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (136) intitulé: " Acte modifiant l'Acte des chemins de fer ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (69) intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (81) intitulé: " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet d'en changer le nom en celui de " Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: " Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire ", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce Bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

(Voir Journal.)

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Sir Alphonse Pelletier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat vendredi prochain et que l'on en fasse imprimer des copies en nombre suffisant pour l'usage des membres du Sénat.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (F) intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", ayant été lu,

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (121) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes", a été lu la troisième fois

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (131) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (Q) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

L'article premier a été lu et agréé.

L'article deuxième a été lu et amendé comme suit:

Page 1, ligne 8. Après *annexe*, insérez ce qui suit:—

Article 205. Par substitution du paragraphe suivant au paragraphe six de cet article mis en vigueur par le chapitre 46 des Statuts de 1900:—

"6. Le présent article ne s'applique pas—

(a) au partage par la voie du sort ou du hasard d'une propriété ou de biens possédés par indivis ou en commun, ou par des personnes ayant des droits indivis dans cette propriété ou ces biens; ni

(b) aux loteries d'objets de peu de valeur dans un bazar ou vente qui se tient pour une œuvre charitable ou religieuse, si les organisateurs ont obtenu la permission de tenir du conseil municipal de la cité ou autre localité, ou du maire, *reeve*, ou autre principal officier de la cité, ville ou autre municipalité où le *bazar* a lieu, et si les articles mis en loterie ont d'abord été mis en vente, et qu'aucun d'eux n'excède en valeur cinquante piastres."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir Alphonse Pelletier a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, il a été

ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

ordonné, que le rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat soit reçu.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (64) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1 00 ", ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé : " Acte modifiant l'Acte d'inspection générale ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité permanent vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (133) intitulé : " Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente, et à d'autres fins ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (111) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (137) intitulé: "Acte concernant le département de l'imprimerie et de la papeterie publiques", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (105) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, le Sénat s'est ajourné à vendredi à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Vendredi, 17 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR VENDREDI, 17 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

122 avril—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

Un appel au Parlement.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTÉ-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat
et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Micmacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et il la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante

aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,

Votre fidèle et obéissant serviteur,

ALEX. MARCHEL,

Chef.

Et qu'il demandera si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Par l'honorable M. Drummond :

29 mai—Qu'il demandera quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de l'achat de la propriété située à Québec, connue sous le nom de Plaines d'Abraham, et la proposition d'en faire un parc public ?

Par l'honorable M. Landry :

3 14 mai—S'informera si le gouvernement a reçu quelque pétition demandant, sous forme de requête au Gouverneur général le désaveu du Bill No 162 de Québec lequel supprime d'un trait les contestations d'élections et toutes les actions pénales nées au cours des dernières élections provinciales en décembre 1900.

Par qui est faite cette demande en désaveu ?

Sur quoi est-elle basée, et quels sont les motifs invoqués pour obtenir le désaveu de cette loi ?

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

4 13 mai—Qu'il attirera l'attention du gouvernement sur le conflit qui s'est élevé entre la Puissance et les provinces, au sujet du contrôle à exercer sur les pêcheries; et qu'il demandera si le gouvernement fédéral a l'intention de donner suite au jugement du comité judiciaire du Conseil privé en réglant la question des attributions respectives de la Puissance et des provinces; ou si le gouvernement fédéral

contestera le droit des provinces de prendre le contrôle des pêcheries, sous l'autorité d'une législation et de règlements basés sur le jugement du Conseil privé, lequel est conçu en ces termes :

“ Que les lits des rivières et des lacs (qui n'ont pas été concédés) appartiennent à la province où ils sont situés ;

“ Que les eaux de ces rivières et lacs et les poissons qui s'y trouvent sont aussi la propriété de la province :

“ Que la province est exclusivement investie du pouvoir de donner des baux, licences et permis de pêche, et de recevoir des droits pour ces baux, licences et permis ;

“ Qu'une législature provinciale n'a pas le pouvoir d'établir de règlements et restrictions de pêche, ni d'une manière générale, ni avant que le gouvernement fédéral n'ait jugé à propos de statuer lui même ;

“ Qu'une législature provinciale a le pouvoir d'intervenir en matières de pêcheries, en tant qu'elles rentrent dans la catégorie de propriétés et de droits civils, ou dans la catégorie des sujets assignés aux législatures provinciales ; et

“ Qu'une législature provinciale peut imposer un droit de permis de pêche, dans le but de créer un revenu pour les fins provinciales.”

Par l'honorable M. Landry :

5 15 mai—Demandera: Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre bientôt un terme à la douleur que manifeste chaque jour l'honorable ministre de la Justice de ne pouvoir répondre à l'interpellation dont l'honorable membre représentant la division Stadacona a donné avis, le 22 avril dernier, au sujet de l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Restigouche.

Par l'honorable M. Kirchhoffer :

6 15 mai—Que l'honoraire payé sur le bill (F) “ Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell”, soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.):

7 15 mai—Que l'honoraire payé sur le bill (H) “ Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée)”, soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Par l'honorable M. Landry :

8 15 mai—Quand la motion pour la troisième lecture du Bill 131 sera proposée, il proposera en amendement :

“ Que le bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit référé au comité de toute la Chambre avec instruction d'en retrancher la clause 3.”

Par l'honorable M. Mills :

9 15 mai—Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

10 15 mai—Que lorsque la Chambre se formera en comité général sur le bill intitulé : “ Acte modifiant l'Acte des élections fédérales, de 1900 ”, il proposera les amendements suivants :

1. Que le paragraphe (a) de l'article 41 soit abrogé et remplacé par le suivant :

(a) faire afficher des avis énonçant le fait que la votation aura lieu, en indiquant les noms, domiciles et professions des candidats présentés, suivant l'ordre dans lequel ils doivent être imprimés sur les bulletins de vote ci-après mentionnés, lesquels avis seront, aussitôt que possible après la présentation des candidats, affichés dans tous les endroits où la proclamation annonçant l'élection aura été affichée, et seront selon la formule I; et dans l'île du Prince-Edouard il devra faire afficher, dans le même temps et aux mêmes endroits, les avis et annonces au sujet du cens des électeurs que la loi provinciale prescrit d'afficher.”

2. Que l'article 72 soit abrogé et remplacé par le suivant :—

“ 72. L'électeur, en recevant le bulletin de vote, se rendra immédiatement dans l'un des compartiments du bureau de votation et y marquera son bulletin, en faisant une croix avec un crayon de mine noire dans l'espace blanc contenant le nom du candidat ou de chaque candidat en faveur duquel il veut voter, puis, il pliera le bulletin de la manière qui lui aura été indiquée par le sous-officier-rapporteur; après quoi il retournera dans l'endroit où se trouve la boîte de scrutin, et là il tiendra son bulletin fermement dans sa main, sans jamais s'en dessaisir ni le déplier, mais de telle manière que le sous-officier-rapporteur et les agents des candidats puissent constater, en examinant les initiales et le timbre inscrits au dos du bulletin de vote et en comparant le numéro sur le talon avec le numéro correspondant inscrit en regard de son nom sur le cahier de votation, que c'est le même bulletin de vote que celui fourni à l'électeur par le sous-officier-rapporteur; après quoi, ce dernier prendra le talon, seulement, le détachera du bulletin de vote et le détruira; et l'électeur, à la vue de tous ceux qui seront présents, déposera alors son bulletin dans la boîte du scrutin.”

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

11 15 mai—Qu'il demandera au gouvernement qui transporte actuellement la malle de “ Coe Hills Mines,” dans Hastings-Nord, à Apsly, et quelle somme est payée pour ce service? S'il a été fait un changement dans la personne qui transportait la malle, quelle est la raison de ce changement?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR VENDREDI, 17 MAI 1901.

- 1 15 mai—3e lecture (Bill 85) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta.—(Honorable M. Watson.)
- 2 15 mai—3e lecture (Bill S) Acte qui modifie l'Acte de la présente session intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle."—(Honorable M. Perley.)
- 3 15 mai—3e lecture (Bill 131) Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 15 mai—2e lecture (Bill 117) Acte concernant l'empaquetage ou la vente de certaines denrées.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 5 15 mai—Prise en considération du rapport du comité du compte rendu des *Débats* du Sénat.—(Honorable M. Bernier.)
- 6 15 mai—Prise en considération du 5e rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.—(Honorable Sir John Carling.)
- 7 15 mai—2e lecture (Bill 136) Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 8 15 mai—2e lecture (Bill (69) Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent.—(Honorable M. Kirchhoffer.)—A.F.
- 9 15 mai—2e lecture (Bill 81) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson."—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.
- 10 15 mai—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au (Bill D) Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.—(Honorable M. Mills.)
- 11 15 mai—Comité de toute la Chambre (Bill R) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. Perley.)—A.F.
- 12 15 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 13 15 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 122) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

- 14 15 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 133) Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente, et à d'autres fins.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 15 15 mai—2e lecture (Bill 111) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James.—(Honorable M. Jones.)—A.F.
- 16 15 mai—2e lecture (Bill 137) Acte modifiant l'Acte concernant le département des impressions publiques et de la papeterie.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 17 15 mai—2e lecture (Bill 105) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin.—(Honorable M. Templeman.)—A.F.

POUR LUNDI, 20 MAI 1901.

- 1 14 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR MARDI, 21 MAI 1901.

- 1 13 mai—2e lecture (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 48

Ire Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 15 mai 1901.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 49.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 17 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Fiset,	McHugh,	Scott,
Baker,	Godbout,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	McLaren,	Snowball,
Bolduc,	Jones,	Merner,	Sullivan,
Boucherville, de	Kerr,	Miller,	Templeman,
(C.M.G.),	Kirchhoffer,	Mills,	Vidal,
Bowell	Landerkin,	Montplaisir,	Wark,
(Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Watson,
Carling (Sir John),	Lovitt,	Owens,	Wood (Hamilton),
Casgrain (Windsor),	Macdonald (I.P.-E.),	Pelletier	Wood
Dever,	Macdonald (Victoria)	(Sir Alphonse),	(Westmoreland).
Dickey,	MacKay (Alma),	Perley,	Young.
Dobson,	McCallum,	Primrose,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (103) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord et la Compagnie du chemin de fer " Northern Pacific and Manitoba ", la " Winnipeg Transfer Company (limited) ", la Compagnie du chemin de fer " Portage and North-Western " et la Compagnie de chemin de fer de " Waskada and North-Eastern ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante et dixième règles de cette Chambre soient suspendues, en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son vingt-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
17 mai 1901.

Le comité des Ordres permanents a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition d'Eudora Sibbald, de la cité de Montréal, demandant un acte à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à prolonger la durée du brevet n° 25018 et a constaté qu'il n'a pas été publié d'avis de cette demande ; mais comme il a été fourni de bonnes et valables raisons pour expliquer ce défaut de publicité et le retard apporté, votre comité recommande de suspendre les 49e et 50e règles dans ce cas, vu que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. MCKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les dix-septième, quarante-neuvième et cinquantième règles du Sénat soient suspendues relativement à la pétition d'Eudora Sibbald, suivant la recommandation énoncée dans le vingt-septième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

L'honorable M. Baker a présenté au Sénat un bill (T) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à Eudora Sibbald. "

Avec la permission du Sénat le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills privés divers.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres Permanents et des Bills privés, a présenté son vingt-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 17 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.

Votre comité a eu sous sa considération le bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," qui lui a été renvoyé en vertu de la 59e règle du Sénat, et a constaté que les avis exigés par les 49e et 50e règles sont suffisants.

Votre comité ayant trouvé satisfaisantes les raisons pour lesquelles il n'a pas été présenté de pétition au Sénat, recommande de suspendre les règles 53 et 54, en tant qu'elles s'appliquent à ce bill, vu que le comité qui sera chargé du bill pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. MCKAY,
Président.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les dix-septième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième règles du Sénat soient suspendues relativement au bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," suivant la recommandation énoncée dans le vingt-huitième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture maintenant.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son vingt-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,
VENDREDI, 17 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres Permanents à l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport :

Votre comité recommande de suspendre, pour le reste de la session, l'application de la dernière partie de la règle 52e qui se lit comme suit : "Aucun rapport d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé n'est reçue après les six premières semaines de la session".

Le tout respectueusement soumis.

THOS McKAY,
Président.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du gouvernement sur le document suivant, adressé aux membres du Sénat et de la Chambre des Communes :—

UN APPEL AU PARLEMENT.

RÉSERVE INDIENNE,
SAINTE-ANNE DE RISTIGOUCHE, P. Q.,
9 février 1901.

Aux membres du Sénat et aux membres de la Chambre des Communes.

MESSIEURS,—Comme chef de la bande des Miemacs résidant ici, et avec l'entière approbation des membres du conseil de la bande et aussi, à très peu d'exceptions, des hommes de la bande, je désire en appeler à vous afin d'obtenir pour elle la justice et le traitement équitable que le ministère des Affaires indiennes a refusé de lui accorder.

Je ne demande pour la bande aucune faveur, mais simplement que vous fassiez apporter devant vous, pour les examiner, la pétition et les lettres que j'ai adressées au ministère durant les derniers mois, concernant l'agent de la bande, ainsi que les réponses du ministère à ces lettres ; et si, après examen, vous considérez que la bande a droit, comme pupille du gouvernement, de demander qu'il soit fait une enquête au sujet des plaintes portées contre l'agent, je demande que vous insistiez pour qu'il se fasse une enquête juste et impartiale par une personne compétente.

Afin de vous faire bien comprendre la situation, je désire attirer votre attention sur les faits suivants :—

1. L'agent demeure à 20 milles de la réserve, et il la visite rarement. Quand il le fait, il ne donne pas une attention satisfaisante aux affaires de la bande et, à mon avis, il ne possède pas l'instruction et l'aptitude nécessaires pour lui permettre de porter à ces affaires l'attention qu'elles devraient recevoir.

2. Il y a environ deux ans, on accorda à la bande le droit d'élire un chef et un conseil pour administrer ses affaires. Une élection eut lieu à laquelle furent choisis un chef et des conseillers ; mais, bien que souvent requis de ce faire, l'agent n'a jamais convoqué une assemblée du conseil.

3. Par suite de l'incapacité de l'agent, de sa négligence, et de son refus de convoquer une assemblée du conseil dans le but de faire les règlements nécessaires pour maintenir la paix et le bon ordre, il s'est produit des actes regrettables sur la réserve.

Quoique les membres de la bande ne puissent voter aux élections fédérales, je ne crois pas qu'on doive, pour cette raison, leur refuser le traitement équitable auquel ont droit tous les sujets britanniques, même si, en le leur accordant, le gouvernement se trouvait forcé de destituer un de ses actifs partisans.

Messieurs, au nom de la bande, j'en appelle à vous et vous demande de voir que, mettant de côté toutes considérations politiques, le gouvernement administre les affaires de la bande en respectant les droits des individus.

J'ai l'honneur d'être,
 Votre fidèle et obéissant serviteur,
 ALEX. MARCHEL,
Chef.

Et il a demandé si une enquête a été faite au sujet des plaintes portées contre l'agent des Sauvages de la réserve de Sainte-Anne de Ristigouche ?

Dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête ?

S'il n'y a pas eu encore d'enquête faite, le gouvernement se propose-t-il d'en faire une, et quand ?

Si non, pourquoi ?

Débat.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), a attiré l'attention du gouvernement sur le conflit qui s'est élevé entre la Puissance et les provinces, au sujet du contrôle à exercer sur les pêcheries ; et qu'il demandera si le gouvernement fédéral a l'intention de donner suite au jugement du comité judiciaire du Conseil privé en réglant la question des attributions respectives de la Puissance et des provinces ; ou si le gouvernement fédéral contestera le droit des provinces de prendre le contrôle des pêcheries, sous l'autorité d'une législation et de règlements basés sur le jugement du Conseil privé, lequel est conçu en ces termes :

“ Que les lits des rivières et des lacs (qui n'ont pas été concédés) appartiennent à la province où ils sont situés ;

“ Que les eaux de ces rivières et lacs et les poissons qui s'y trouvent sont aussi la propriété de la province ;

“ Que la province est exclusivement investie du pouvoir de donner des baux, licences et permis de pêche, et de recevoir des droits pour ces baux, licences et permis ;

“ Qu'une législature provinciale n'a pas le pouvoir d'établir de règlements et restrictions de pêche, ni d'une manière générale, ni avant que le gouvernement fédéral n'ait jugé à propos de statuer lui-même ;

“ Qu'une législature provinciale a le pouvoir d'intervenir en matières de pêcheries, en tant qu'elles rentrent dans la catégorie de propriétés et de droits civils, ou dans la catégorie des sujets assignés aux législatures provinciales ; et

“ Qu'une législature provinciale peut imposer un droit de permis de pêche, dans le but de créer un revenu pour les fins provinciales.”

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill (F) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie canadienne de téléphone Bell ”, soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill (H) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie électrique de Dawson-City (à responsabilité limitée) ”, soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (47) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains, ” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la troisième fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (80) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de la rivière Sainte-Marie, ” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (89) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes Chutes ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des communes par son greffier, avec le bill (95) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (98) intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière, " auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (104) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents, en conformité avec la règle cinquante-neuf du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (108) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (85) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé : " Acte qui modifie l'Acte de la présente session intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort Qu'Appelle," a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (131) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales," ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, a proposé en amendement :

" Que le bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit référé au comité de toute la Chambre avec instruction d'en retrancher la clause 3."

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimé en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (117) intitulé: "Acte concernant l'empaquetage ou la vente de certaines denrées", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité permanent du Compte rendu des *Débats*.

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé:

Que le dit rapport soit amendé en ajoutant les mots "faite par chacun d'eux" après le mot "traduction," à la fin du rapport.

La question de concours ayant été posée sur le dit amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

L'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Primrose, a proposé:

Que le dit rapport soit modifié en retranchant le paragraphe 2 et le remplaçant par le suivant:—

"2. Que le rapport de chaque département devrait, autant que possible, être traduit par le même traducteur qui serait tenu de traduire la copie anglaise au fur et à mesure de sa rédaction, afin que la copie anglaise et la copie française pussent être expédiées en même temps au bureau de l'Imprimerie."

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

Alors, sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (136) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (69) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir Alphonse Pelletier, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire".

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (R) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest".

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général sur le bill (64) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900", ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (122) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier et le deuxième articles ont été lus et agréés.

Le troisième article a été lu et remis.

Le quatrième et le cinquième articles ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que permission soit donnée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (133) intitulé: "Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente, et à d'autres fins."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir Alphonse Pelletier, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (111) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial de la Baie de James", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Primrose, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (137) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le département des impressions et de la papeterie", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (105) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Lovitt, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Samedi, 18 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR SAMEDI, 18 MAI 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

19 mai—Qu'il demandera quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de l'achat de la propriété située à Québec, connue sous le nom de Plaines d'Abraham, et la proposition d'en faire un parc public ?

Par l'honorable M. Macdonald (C.B.) :

2 17 mai—Que l'honoraire payé sur le Bill (I) "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest," soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

3 15 mai—Que lorsque la Chambre se formera en comité général sur le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales, de 1900", il proposera les amendements suivants :

1. Que le paragraphe (a) de l'article 41 soit abrogé et remplacé par le suivant :

"(a) faire afficher des avis portant qu'il y aura votation, en indiquant les noms, domiciles et professions des candidats présentés, selon l'ordre dans lequel le tout doit être imprimé sur les bulletins de vote ci-après mentionnés, lesquels avis seront, aussitôt que possible après la présentation des candidats, affichés à tous les endroits où la proclamation annonçant l'élection aura été affichée, et seront conçus dans les termes de la formule I; et à l'Île du Prince-Edouard il devra faire afficher, dans le dit temps et aux dits endroits, les avis et annonces au sujet du cens des électeurs que la loi provinciale prescrit d'afficher."

2. Que l'article 72 soit abrogé, et remplacé par le suivant :—

"72. L'électeur, en recevant le bulletin de vote, passera immédiatement dans l'un des compartiments du bureau de vota-

tion, et y marquera son bulletin, en faisant une croix avec un crayon de mine noire dans l'espace blanc qui contiendra le nom du candidat ou de chaque candidat en faveur duquel il veut voter, puis, il pliera le bulletin de la manière qui lui aura été indiquée par le sous-officier-rapporteur; il retournera ensuite au lieu où se trouve la boîte du scrutin, et là il présentera son bulletin qu'il devra tenir fermement dans sa main, sans aucunement s'en dessaisir ni le déplier, mais de telle manière que le sous-officier-rapporteur et les agents des candidats puissent constater, en examinant les initiales et le timbre apposés au dos du bulletin de vote et en comparant le numéro sur le talon avec le numéro correspondant inscrit en regard de son nom sur le cahier de votation, que c'est le même bulletin de vote qui a été fourni à l'électeur par le sous-officier-rapporteur; après quoi, ce dernier saisira le talon seulement, le détachera du bulletin de vote et le détruira; et l'électeur, à la vue de tous ceux qui seront présents, déposera alors son bulletin dans la boîte du scrutin."

POUR LUNDI, 20 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

1 17 mai—Qu'il demandera :—

Les différents travaux faits au quai du port des Trois-Rivières depuis le 1er juillet 1896 ont-ils été donnés à l'entreprise ou à la journée.

Si à l'entreprise, est-ce le plus bas soumissionnaire qui a obtenu le contrat; si non, pourquoi?

Si ces travaux ou certains de ces travaux ont été donnés à la journée quel est le montant dépensé de ce chef?

Qui a agi comme surveillant de ces travaux et à quel salaire?

Combien ce surveillant a-t-il reçu en somme sur ces travaux exécutés à la journée?

Qui a fourni les matériaux et combien de ces matériaux (valeur en argent) ont été fournis par le surveillant de ces travaux?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

2 17 mai—Qu'il demandera au gouvernement si M. George Walbridge, qui depuis quelques années a été l'un des commissaires du havre, dans la cité de Belleville, a été destitué? Dans l'affirmative, qu'elles sont les raisons de sa destitution? Qui a été nommé à sa place dans la dite commission?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

3 17 mai—Lorsque l'on proposera la première lecture du "Bill concernant les subventions aux chemins de fer," il demandera quelle est l'intention du gouvernement au sujet d'une subvention aux chemins de fer de la Colombie-Britannique? Quand le gouvernement se propose-t-il de donner effet à la déclaration faite ailleurs par le premier ministre qu'une subvention serait accordée?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR SAMEDI, 18 MAI 1901.

- 1 17 mai—2e lecture (Bill 117) Acte concernant l'emballage ou la vente de certaines denrées.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 2 17 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 136) Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 17 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 17 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 137) Acte modifiant l'Acte concernant le département des impressions publiques et de la papeterie.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

POUR LUNDI, 20 MAI 1901.

- 1 14 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 17 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 122) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 3 17 mai—2e lecture (Bill 47) Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 21 MAI 1901.

- 1 13 mai—2e lecture (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 49

1re Session, 9me Parlement, I Edouard VII, 1901

Vendredi, 17 mai 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 50.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Samedi, 18 mai 1901.

Le Sénat se réunie à 3 p.m.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	MacKay (Alma),	Poirier,
Bernier,	Dobson,	McCallum,	Primrose,
Bolduc,	Fiset,	McHugh,	Scott,
Boucherville, de	Godbout,	McKay (Truro),	Shehyn,
(C.M.G.),	Jones,	Merner,	Snowball,
Bowell	Kerr,	Miller,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Landerkin,	Mills,	Templeman,
Carling (Sir John),	Landry,	Pelletier	Vidal,
Casgrain (Windsor),	Lovitt,	(Sir Alphonse),	Wark,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Wood (Hamilton).
Dever,	Macdonald (Victoria)		

PRIÈRES.

L'honorable Sir John Carling, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 mai 1901.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité recommande que parce qu'il n'y aura pas d'autre réunion du comité le président soit autorisé à décider de l'impression ou autrement de tout document qui peut être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN CARLING,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité spécial nommé pour s'enquérir des énonciations et allégations contenues dans certains télégrammes, lettres et affidavit de M. Herman Cook, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ, N° 8,
15 mai 1901.

Le comité spécial nommé d'après les ordres de votre honorable Chambre, rendus les 13 et 14 mars 1901, pour s'enquérir des énonciations et allégations contenues dans certains télégrammes, lettres et affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat, a l'honneur de présenter son second rapport.

Sous l'autorité du dit ordre donné par votre honorable Chambre, le 15 mars 1901, votre comité s'est assuré les services de Charles R. Ritchie, Esq., C.R., le 19 mars 1901, comme conseil pour l'aviser et l'assister dans la conduite des procédures devant votre comité.

Votre comité recommande qu'une somme de \$1,000 soit payée à M. Ritchie pour ses honoraires et le prix de ses services professionnels.

Le tout respectueusement soumis.

MACKENZIE BOWELL,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ondonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que l'honoraire payé sur le bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest", soit remboursé, moins les frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé: "Acte concernant l'empaquetage ou la vente de certaines denrées", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (136) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

L'article 1 ayant été lu, il a été proposé de l'amender comme suit:—

Page 1, lignes 10 et 11, retranchez "la cour de l'Echiquier du Canada (ci-après appelée "la cour")", et insérez "la cour".

La question ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

Le dit article a été alors agréé.

Les articles 2 à 17 inclusivement ont été lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Primrose a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (64) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

L'article 1 a été lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 13, après "paragraphe" insérez "et paragraphe deux."

L'article 2 a été lu et agréé.

L'article 3 a été lu et amendé comme suit:—

Page 2, ligne 4, après "souche" insérez "avec ligne perforée entre le bulletin et le talon, et entre le talon et la souche."

L'article 4 a été lu et agréé.

L'article 5 a été lu et amendé comme suit :—

Page 3, ligne 7, retranchez depuis " partie " jusqu'à " en ", ligne 9, et insérez :
" de la dite cité ou ville, comprise dans le district électoral, à une partie non comprise dans celui-ci."

L'article 6 a été lu et agréé.

L'article 7 a été lu et remis.

L'article 8 a été lu et agréé.

L'article 9 a été lu et amendé comme suit :—

Page 5, retranchez l'article 9, y compris la forme de bulletin P et tout l'imprimé sur la même page et substituez à cet article le suivant :—

" A "

9. La formule P de la première annexe du dit acte est abrogée et remplacée par la suivante:—

P.—(*Article 48.*)
Formule du bulletin de vote.
Recto.

La ligne noire au-dessus du premier nom s'étendra jusqu'au bord supérieur du bulletin, et la ligne noire au-dessous du dernier nom s'étendra jusqu'à son bord inférieur, et les lignes noires devront se prolonger jusqu'au bord du papier.

1. WM. R. BROWN
de la cité d'Ottawa, avocat.

2. FRANK HAMON
de la cité d'Ottawa, artiste.

3. JOSEPH O'NEIL
de la cité d'Ottawa, bourgeois.

4. JOHN R. SMITH
de la cité d'Ottawa, marchand.

FORMULE P.—(Suite.)

Forme du bulletin de vote.

Verso.

N° 325

.....

N° 325

B. V. N°.....

.....

Initiales du S. O. R.
ici.

Timbre de l'officier-
rapporteur.

District électoral de la cité
d'Ottawa, 24 novembre 1900.

James Brown, imprimeur,
Ottawa.

Les articles 10, 11 et 12 ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (137) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (45) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Câble du Pacifique de 1899", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (138) intitulé: "Acte pourvoyant à une nouvelle allocation annuelle à la province de l'Île du Prince-Edouard", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Mills a présenté au Sénat un bill (U) intitulé: "Acte pour lever les doutes sur la continuation en exercice des juges des cours fédérales et provinciales en cas de changement de règne."

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 20 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR LUNDI, 20 MAI 1901.

Par l'honorable M. Drummond :

19 mai—Qu'il demandera quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de l'achat de la propriété située à Québec, connue sous le nom de Plaines d'Abraham, et la proposition d'en faire un parc public ?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

2 15 mai—Que lorsque la Chambre se formera en comité général sur le bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des élections fédérales, de 1900 ", il proposera les amendements suivants :

1. Que le paragraphe (a) de l'article 41 soit abrogé et remplacé par le suivant :

" (a) faire afficher des avis portant qu'il y aura votation, en indiquant les noms, domiciles et professions des candidats présentés, selon l'ordre dans lequel le tout doit être imprimé sur les bulletins de vote ci-après mentionnés, lesquels avis seront, aussitôt que possible après la présentation des candidats, affichés à tous les endroits où la proclamation annonçant l'élection aura été affichée, et seront conçus dans les termes de la formule I; et à l'Île du Prince-Edouard il devra faire afficher, dans le dit temps et aux dits endroits, les avis et annonces au sujet du cens des électeurs que la loi provinciale prescrit d'afficher."

2. Que l'article 72 soit abrogé, et remplacé par le suivant :—

" 72. L'électeur, en recevant le bulletin de vote, passera immédiatement dans l'un des compartiments du bureau de votation, et y marquera son bulletin, en faisant une croix avec un crayon de mine noire dans l'espace blanc qui contiendra le nom du candidat ou de chaque candidat en faveur duquel il veut voter, puis, il pliera le bulletin de la manière qui lui aura été indiquée par le sous-officier-rapporteur; il retournera ensuite au lieu où se trouve la boîte du scrutin, et là il présentera son bulletin qu'il

devra tenir fermement dans sa main, sans aucunement s'en des-saisir ni le déplier, mais de telle manière que le sous-officier-rap-porteur et les agents des candidats puissent constater, en exami-nant les initiales et le timbre apposés au dos du bulletin de vote et en comparant le numéro sur le talon avec le numéro corres-pondant inscrit en regard de son nom sur le cahier de votation, que c'est le même bulletin de vote qui a été fourni à l'électeur par le sous-officier-rapporteur; après quoi, ce dernier saisira le talon seulement, le détachera du bulletin de vote et le détruira; et l'électeur, à la vue de tous ceux qui seront présents, déposera alors son bulletin dans la boîte du scrutin."

Par l'honorable M. Landry :

3 17 mai—Qu'il demandera :—

Les différents travaux faits au quai du port des Trois-Rivières depuis le 1er juillet 1896 ont-ils été donnés à l'entreprise ou à la journée.

Si à l'entreprise, est-ce le plus bas soumissionnaire qui a obtenu le contrat; si non, pourquoi?

Si ces travaux ou certains de ces travaux ont été donnés à la journée quel est le montant dépensé de ce chef?

Qui a agi comme surveillant de ces travaux et à quel salaire?

Combien ce surveillant a-t-il reçu en somme sur ces travaux exécutés à la journée?

Qui a fourni les matériaux et combien de ces matériaux (valeur en argent) ont été fournis par le surveillant de ces travaux?

Par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G. :

4 17 mai—Qu'il demandera au gouvernement si M. George Walbridge, qui depuis quelques années a été l'un des commissaires du havre, dans la cité de Belleville, a été destitué? Dans l'affirmative, qu'elles sont les raisons de sa destitution? Qui a été nommé à sa place dans la dite commission?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

5 17 mai—Lorsque l'on proposera la première lecture du "Bill concernant les sub-ventions aux chemins de fer," il demandera quelle est l'intention du gouvernement au sujet d'une subvention aux chemins de fer de la Colombie-Britannique? Quand le gouvernement se propose-t-il de donner effet à la déclaration faite ailleurs par le premier ministre qu'une subvention serait accordée?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues ; A qu'il l'était en anglais ; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR LUNDI, 20 MAI 1901.

- 1 14 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 63) Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 2 17 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 122) Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 3 17 mai—2e lecture (Bill 47) Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 4 18 mai—Prise en considération du deuxième rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête au sujet des déclarations contenues dans certains télégrammes et lettres et dans un affidavit de M. Herman Henry Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 5 18 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 117) Acte concernant l'emballage ou la vente de certaines denrées.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 6 18 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 64) Acte modifiant l'Acte des élections fédérales.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 7 18 mai—2e lecture (Bill 45) Acte modifiant l'Acte du câble du Pacifique de 1899.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 8 18 mai—2e lecture (Bill 138) Acte pourvoyant à une nouvelle allocation annuelle à la province de l'Île du Prince-Edouard.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

POUR MARDI, 21 MAI 1901.

- 1 13 mai—2e lecture (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 50

1re Session, 6me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Samedi, 18 mai 1901.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 51.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 20 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	Macdonald (Victoria)	Primrose,
Baker,	Dobson,	McCallum,	Scott,
Bernier,	Fiset,	McKay (Truro),	Shehu,
Bolduc,	Forget,	McLaren,	Snowball,
Boucherville, de	Gillmor,	McMillan,	Sullivan,
(C.M.G.),	Godbout,	Merner,	Templeman,
Bowell	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Jones,	Mills,	Wark,
Carling (Sir John),	King,	Montplaisir,	Watson,
Casgrain (Windsor),	Landerkin,	O'Donohoe,	Wood (Hamilton),
Dandurand,	Landry,	Owens,	Wood
Dechêne,	Lovitt,	Perley,	(Westmoreland)
Dever,	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Arthur Miville Déchéne a été introduit entre l'honorable M. Mills et l'honorable M. Fiset.

L'honorable M. Déchéne a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :—



CANADA.

Minto.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre fidèle et bien-aimé Arthur Miville Déchéne, de Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de LaDurantaye, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconque, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto, et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Farfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce treizième jour de mai en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un et de Notre Règne la première.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Déchéne s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Déchéne, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. McKay (Truro), du comité permanent des Ordres permanents a présenté son trentième rapport.

Ordonné, qu'il soit regu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
LUNDI, 20 mai 1901.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son trentième rapport :

Votre comité a eu sous sa considération le bill (104) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), qui lui a été renvoyé en vertu de la 59e règle du Sénat.

Votre comité a constaté qu'il n'a pas été publié d'avis de ce bill ; mais comme on a donné des raisons suffisantes pour expliquer pourquoi il n'y a pas eu d'avis publié, ni de pétition présentée, votre comité recommande de suspendre les règles 49, 50, 52 et 54, en tant qu'elles s'appliquent à ce bill, vu que le comité qui en sera saisi pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de ces irrégularités.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. McKAY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les règles 49, 50, 52 et 54 du Sénat soient suspendues relativement au bill (104) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," suivant la recommandation énoncée dans le trentième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le bill (104) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)," soit placé sur l'ordre du jour pour sa seconde lecture maintenant.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Allan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (120) intitulé : " Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Landry, du comité permanent des Bills privés divers, auquel a été renvoyé le bill (T) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire

droit à Eudora Sibbald", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante et dixième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 18 avril 1901, demandant copie de tous rapports et cartes faits par les ingénieurs ou autres employés du gouvernement qui ont préparé le levé topographique de cette partie de la province d'Ontario située entre Rice Lake et Port Hope, ou quelque endroit avoisinant, dans le but de s'assurer s'il existe une route praticable pour l'ouverture du canal de la Vallée de la Trent et l'établissement de son terminus sud, à ou près Port Hope, sur la rive nord du lac Ontario.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session No .)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (67) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de chemin de fer de Québec ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (106) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (135) intitulé : " Acte concernant le chemin de fer le Grand Nord du Canada ", auquel elle demande le concours du Sénat :

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Bolduc, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (139) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (140) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection de la lumière électrique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (141) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux sterners transocéaniques," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (142) intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Montréal," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (C) intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald," et aussi, le bill (B) intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

SAMEDI, 18 mai 1901.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référé le bill suivant: Bill (C), No 181, intitulé: "Acte pour faire droit à James Ward McDonald."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

SAMEDI, 18 mai 1901.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la

preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référé le bill (B) No 181, intitulé: "Acte pour faire droit à Lilius Middleton."

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (53) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilisé limitée)";

Aussi, le bill (43) intitulé: "Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent";

Aussi, le bill (55) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac";

Aussi, le bill (14) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie *The Century*";

Aussi, le bill (68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie manufacturière McClary";

Aussi, le bill (51) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada";

Aussi, le bill (110) intitulé: "Acte constituant en corporation la Corporation de débetures et d'effets publics du Canada";

Aussi, le bill (58) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead", et

Aussi, le bill (97) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale";

et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (M) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 2.—Après "obligation" insérez ce qui suit comme paragraphe 2:—

"2. Il devra être imprimé en caractères bien évidents, en travers du recto ou sur le corps même des obligations émises en vertu du présent article, les mots: "Cette obligation ne constitue pas un gage sur les propriétés ou biens de la compagnie."

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (63) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (122) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection générale".

(En comité.)

L'article 3 a été reconsidéré et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill (47) intitulé : " Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le deuxième rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des énonciations et allégations contenues dans certains télégrammes, lettres et affidavit de M. Herman Cook, de nature à porter atteinte aux privilèges et à la dignité du Sénat.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (117) intitulé : " Acte concernant l'empaquetage ou la vente de certaines denrées ".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1 et 2 ont été lus et agréés.

L'article 3 a été lu et amendé comme suit :—

Page 2, ligne 12, retranchez " de ce genre ".

Il a été proposé que le dit article soit amendé en outre comme suit :—

Page 2, ligne 20, retranchez tous les mots depuis " Canada " jusqu'à " seront " dans la ligne 23.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le comité s'est divisé.

Pour, 9.—Contre, 21.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Les articles 4, 5 et 6 ont été lus et agréés.

L'article 7 a été lu et amendé comme suit :—

Page 4, ligne 15, après " cent " insérez " un ".

Les articles 8 et 9 ont été lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Templeman a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bills avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (64) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900."

(En comité.)

L'article 7 a été considéré de nouveau et agréé.

Ordonné, que ce qui suit soit ajouté au bill après l'article 2:—

" 1. Le paragraphe (a) de l'article 41 est abrogé et remplacé par le suivant :

" (a) faire afficher des avis portant qu'il y aura votation, en indiquant les noms; domiciles et professions des candidats présentés, selon l'ordre dans lequel le tout doit être imprimé sur les bulletins de vote ci-après mentionnés, lesquels avis seront, aussitôt que possible après la présentation des candidats, affichés à tous les endroits où la proclamation annonçant l'élection aura été affichée, et seront congus dans les termes de la formule I; et à l'Île du Prince-Edouard faire afficher, dans le dit temps et aux dits endroits, les avis et annonces au sujet du cens des électeurs que la loi provinciale prescrit d'afficher."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, telle qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (45) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Câble du Pacifique de 1899", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (138) intitulé : " Acte pourvoyant à une nouvelle allocation annuelle à la province de l'Île du Prince-Edouard ", a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott,
Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mardi, 21 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR MARDI, 21 MAI 1901.

Par l'honorable M. Perley :

1 20 mai—Qu'il demandera au gouvernement s'il a un approvisionnement des différentes qualités de ficelle d'engerbage en main au pénitencier de Kingston, et à quel prix il vend ces différentes qualités de ficelle ?

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

2 17 mai—Lorsque l'on proposera la première lecture du "Bill concernant les subventions aux chemins de fer," il demandera quelle est l'intention du gouvernement au sujet d'une subvention aux chemins de fer de la Colombie-Britannique ? Quand le gouvernement se propose-t-il de donner effet à la déclaration faite ailleurs par le premier ministre qu'une subvention serait accordée ?

POUR MERCREDI, 22 MAI 1901.

Par l'honorable M. Landry :

1 20 mai—Qu'il demandera :

1. Dans la pétition en désaveu présentée par monsieur G. A. Nantel, l'intention du gouvernement en général ou celle du ministre de la Justice en particulier est-elle attirée sur un acte passé pendant la dernière session de la législature de Québec et qui se lit comme suit :—

Loi amendant la loi concernant les élections contestées.

SA MAJESTÉ par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La loi 52 Victoria, chapitre 11, est abrogée.
2. L'article suivant est ajouté après l'article 576 des Statuts refondus :

"576a. L'instruction au mérite de toute pétition d'élection maintenant pendante, ou qui le sera à l'avenir, devra avoir été commencée dans les trois mois qui ont suivi la publication, en vertu de l'article 213 de la Loi électorale de Québec 1895, dans la *Gazette Officielle de Québec*, de l'avis de l'élection du député par le greffier de la Couronne en Chancellerie, sinon, la pétition sera absolument éteinte, périmée, nulle et de nul effet."

3. La section 14 de la loi 59 Victoria, chapitre 10, est abrogée.

4. L'article 321 de la loi électorale de Québec est amendé en substituant dans la seconde ligne le mot "trois" au mot "six."

5. L'abrogation opérée par la section 3 et l'amendement opéré par la section 4 de cette loi s'appliqueront aux élections qui ont eu lieu le 7 décembre 1900, qui sont contestées devant les tribunaux, et nul membre de l'Assemblée législative qui a voté et siégé dans cette assemblée contrairement aux dispositions de la dite section 14, n'encourra de pénalité pour avoir ainsi siégé ou voté ou pour avoir omis de prêter serment selon cette section 14, la prestation ou l'omission de prestation du serment en vertu de cette loi, ainsi abrogée par la section 3, étant déclarée nulle et sans effet.

6. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

2. Le gouvernement est-il averti que le résultat d'une telle législation est de dépouiller l'électeur de son droit d'obtenir justice des tribunaux de son pays sur des pétitions d'élections régulièrement produites devant iceux ?

3. Le gouvernement sait-il que par cette même législation les causes pénales découlant de l'infraction des lois électorales sont déclarées périmées et que les coupables sont ainsi immoralement soustraits aux peines qu'ils ont encourues ?

4. Le gouvernement sait-il que pour arriver à ce résultat l'acte en question restreint, quant aux pétitions d'élections, les délais antérieurement accordés par la loi, leur substituant d'autres délais, mais des délais déjà écoulés, tandis qu'il abroge du même coup, le droit de poursuite pour le paiement de pénalités encourues ?

5. Le gouvernement sait-il de plus qu'une disposition spéciale et rétroactive a été insérée dans l'acte en question mettant sous son opération immédiate toutes les causes électorales pendantes dépouillant ainsi les pétitionnaires dans ces causes, régulièrement portées devant les tribunaux, du droit d'obtenir la plus simple justice et les volant sans merci de tous les frais légitimement encourus pour eux dans l'exercice et la revendication de leurs droits ?

6. Le gouvernement sait-il que le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a délibérément et sans hésitation, apparente du moins, donné la sanction royale à cette mesure pour laquelle son premier ministre n'a pas même osé voter et contre laquelle son procureur général a enregistré son vote ?

7. Est-ce l'intention du gouvernement, dans le cas où il serait convaincu qu'une telle législation lèse des intérêts personnels, fait litière des droits acquis, heurte de front le droit commun, et outrage la morale publique, de désavouer cet acte, ou entend-il contribuer par sa non-intervention au maintien de cette législation spoliatrice ?

8. Si le gouvernement arrive à la décision de désavouer cet acte, a-t-il l'intention de ce faire en temps opportun, afin de faire revivre, avant l'expiration des délais accordés par la loi abrogée, les droits des pétitionnaires dans les causes inscrites devant les cours d'élection ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MARDI, 21 MAI 1901.

- 1 20 mai—3e lecture (Bill 120) Acte concernant la Haute cour subsidiaire de l'ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 2 15 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 3 20 mai—2e lecture (Bill 106) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud.—(Honorable M. Dandurand.)—A.F.
- 4 20 mai—2e lecture (Bill 139) Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 5 20 mai—2e lecture (Bill 140) Acte modifiant l'Acte d'inspection de la lumière électrique.—(Honorable M. Scott.)—A.F.
- 6 20 mai—2e lecture (Bill 141) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 7 20 mai—2e lecture (Bill 142) Acte à l'effet de pourvoir à de nouvelles avances d'argent aux commissaires du havre de Montréal.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 8 20 mai—Prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill (M) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.—(Honorable Sir Mackenzie Bowell.)
- 9 20 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 47) Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.—(Honorable M. Mills.)—A.F.
- 10 20 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 45) Acte modifiant l'Acte du câble du Pacifique de 1899.—(Honorable M. Scott.)—A.F.

No 51.

1re Session, 6me Parlement, 1 Edouard VII, 18

Lundi, 20 mai 1901.

PROCES - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le R
1901

No 52.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT
DU CANADA.

Mardi, 21 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	McCallum,	Scott,
Baker,	Dickey,	McHugh,	Shehyn,
Bernier,	Dobson,	McKay (Truro),	Snowball,
Bolduc,	Drummond,	McLaren,	Sullivan,
Boucherville, de	Forget,	McMillan,	Templeman,
(C.M.G.),	Gillmor,	Merner,	Thibaudeau (Rigaud)
Bowell	Godbout,	Miller,	Vidal,
(Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Mills,	Wark,
Carling (Sir John),	Hingston	Montplaisir,	Watson,
Casgrain	(Sir William),	O'Brien,	Wood (Hamilton),
(de Lanaudière),	Landerkin,	O'Donohoe,	Wood
Casgrain (Windsor),	Landry,	Owens,	(Westmoreland).
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Young.
Dechêne,	Macdonald (Victoria)	Primrose,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (80) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie ", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (89) intitulé : " Acte concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacade des Grandes-Chutes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Wood (Westmoreland), secondé par l'honorable M. Dickey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (95) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Ontario, Hudson's Bay and Western," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième, et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues, en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (98) intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière," a

fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (108) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (69) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (111) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (104) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur la motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Dandurand, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des brevets", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ No 2,

MARDI, 21 mai 1901.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des brevets", a l'honneur de faire rapport.

Votre comité a examiné le dit bill et recommande, que vu la prorogation prochaine du Parlement, le comité ne délibère pas davantage pendant le cours de la présente session sur le dit bill.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (120) intitulé: "Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (127) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (139) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (140) intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection de la lumière électrique," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Owens a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (141) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers trans-océaniques," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Dandurand, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (142) intitulé: "Acte pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Montréal," a été lu la seconde fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (M) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack."

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajourné à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (47) intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi d'aubains."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (45) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du câble du Pacifique de 1899."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30

Son Honneur le Président, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, 1901.

SECOND RAPPORT DU COMITÉ MIXTE.

Le comité mixte de la Bibliothèque a l'honneur de présenter un deuxième rapport, lequel est comme suit :

Votre comité s'est réuni une seconde fois dans les chambres du Président du Sénat, lundi, le 20 mai, à 11 h. a.m. Les minutes de la dernière réunion ont été approuvées après lecture faite.

Le rapport du sous-comité chargé de faire l'audition de comptes a été lu et adopté. Une copie de ce rapport se trouve ci-jointe.

Le rapport du sous-comité sur le manque d'espace dans la Bibliothèque a été approuvé après lecture faite. Une copie de ce rapport se trouve ci-jointe.

Les bibliothécaires ont reçu ordre de transmettre au Premier ministre, une copie du rapport du sous-comité sur le manque d'espace dans la bibliothèque.

Après quoi, le comité s'ajourna.

L. G. POWER,
Président.

CHAMBRES DU SÉNAT,
20 mai 1901.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Conformément à vos instructions, votre sous-comité a examiné la bibliothèque du parlement et a l'honneur de faire rapport qu'il a trouvé tout l'espace, sur les rayons, encombré de livres; que dans plusieurs sections ceux-ci forment deux rangées, ce qui est une cause de confusion.

Votre sous-comité fait aussi remarquer que les bibliothécaires se sont efforcés de recourir à toutes sortes d'expédients pour placer les constantes additions d'ouvrages que reçoit la collection confiée à leurs soins; c'est ainsi qu'ils ont dû faire mettre sur le parquet des armoires et des rayons temporaires contre le mur; tout cela nuit à l'aspect artistique de la bibliothèque.

Afin de trouver de l'espace jusqu'à ce que le parlement soit en mesure de fournir une installation plus commode, le sous-comité recommande de faire une troisième galerie, où les collections rarement consultées pourraient se placer, ce qui dégagerait les autres sections.

Il croit devoir aussi attirer l'attention du comité sur la nécessité de restaurer le plafond.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) J. P. B. CASGRAIN,
Président.

THOS. B. FLINT.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1901 de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la bibliothèque, depuis le 31 mars 1900 (date de la dernière audition), présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces qui lui ont été soumis par le comptable, les dites pièces numérotées de 6152 à 6679 (inclusivement), ainsi que les pièces relatives aux lettres de change portant la lettre D de 1899-1900 et les lettres A, B, C, D et F de 1900-1901 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent rapport, pour l'information du parlement, un relevé du compte courant de la bibliothèque à partir du 1er avril 1900, à venir jusqu'au 30 mars 1901, ainsi que d'autres états secondaires fournis par le comptable, y compris un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pour la même période.

Votre sous-comité désire consigner ici que M. John Smith, le comptable, tient les livres de compte d'une manière parfaite, en sorte que l'examen et l'audition en deviennent tout à fait faciles.

CHS. S. HYMAN,
Président.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 mars 1901.

ETAT de la dépense mensuelle, classée sous ses différents titres, du 1er avril 1900 au 30 mars 1901.

	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.			Livres sur l'histoire d'Amérique.	Dépenses casuelles.	Totaux.
	Anglais.	Français.	Reliure.			
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Sur les crédits de 1899-1900—						
En avril 1900.....	127 75	299 56	360 05	35 34	230 15	1,052 85
mai 1900.....	106 09	530 92	67 46	50 95	161 24	916 66
juin 1900.....	225 37	589 81	16 97	126 83	459 53	1,418 51
juillet 1900.....	314 81	35 74		186 99	119 15	656 69
	774 02	1,456 03	444 48	400 11	970 07	4,044 71
Sur les crédits de 1900-1901—						
En juillet 1900.....	1,962 73	5 15	363 53	10 38	566 00	2,907 79
août 1900.....	9 00			3 00	78 00	90 00
septembre 1900.....	759 18	11 00		59 71	504 76	1,334 65
octobre 1900.....	169 16	187 98	109 14	76 58	520 69	1,063 55
novembre 1900.....	747 89	56 11		57 90	93 11	955 01
décembre 1900.....	260 50	53 99		46 31	190 90	551 70
janvier 1901.....	1,006 00	329 09	694 29	111 33	161 31	2,302 02
février 1901.....	1,138 95	696 45		93 01	147 50	2,075 51
mars 1901.....	261 93	384 60		66 83	346 81	1,060 17
Totaux.....	7,089 36	3,180 00	1,611 44	925 16	3,579 15	16,385 11
A déduire, la somme des dépenses casuelles.....						3,579 15
Total des dépenses en livres et reliure.....						\$ 12,805 96

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 mars 1901.

RELEVÉ—classé par sujet—des dépenses pour livres et reliure, du 1er avril 1900 au 30 mars 1901.

	\$	c.
Religion, Philosophie et Education.....	827	53
Histoire et Biographie.....	2,120	36
Géographie et Voyages.....	444	77
Sciences.....	623	36
Arts utiles.....	496	67
Beaux-Arts.....	197	70
Jeux et amusements.....	17	02
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie.....	304	03
Belles-lettres.....	1,156	23
Encyclopédies et Revues.....	1,596	08
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.....	2,160	74
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc.....	753	68
Indicateurs d'adresses.....	125	41
Reliure.....	1,611	44
Assurance, commission, frais de port, etc.....	370	94
Total.....	12,805	96

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, du 1er avril 1900 au 30 mars 1901.

1900.		\$ c.	\$ c.	1900.		\$ c.	\$ c.
31 mars.....	Moins—Somme non-employée, perimée le 31 juillet 1900.....	3,086 57		26 juillet....	<i>Dépenses—Solde des crédits de 1899-1900.</i>	774 02	
		11 93		1901.	Payé pour livres anglais, jusqu'à date.....	1,456 03	
			3,074 64	30 mars.....	“ “ sur l'histoire d'Amérique, jusqu'à date.....	400 11	
19 juillet....	Montant des crédits pour 1900-1901— Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.....	12,000 00			“ “ reliure, jusqu'à date.....	444 48	3,074 64
	Livres sur l'histoire d'Amérique.....	1,000 00	13,000 00		<i>Dépenses—Crédits de 1900-1901.</i>		
					Payé pour livres anglais, jusqu'à date....	6,315 34	
					“ “ français.....	1,723 97	
					“ “ sur l'histoire d'Amérique, jusqu'à date.....	525 05	
					“ “ reliure, jusqu'à date.....	1,166 96	9,731 32
					Dépense totale pour livres et reliure, depuis le 1er avril 1900.....	12,805 96	
			16,074 64		Solde des crédits de 1900-1901, non encore dépensés.....	3,268 68	
						16,074 64	

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, du 1er avril 1900, etc.—*Fin.*

ÉTAT DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES INDIQUANT LE SOLDE À LA BANQUE DE MONTRÉAL.		RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE.	
1901.	\$ c.	1901.	\$ c.
30 mars.....		30 mars.....	
Lettres de crédit sur la Banque de Montréal et lettres de change sur Londres, Ang., reçues à date à compte des crédits de 1900-1901.....	12,401 52	Montant total dépensé depuis le 31 mars 1900 pour livres anglais.....	774 02 6,315 34
A déduire, dépenses pour livres et reliure à date, sur crédits de 1900-1901.....	9,731 32	Montant total dépensé depuis le 31 mars 1900 pour livres français.....	1,456 03 1,723 97
A déduire, dépenses casuelles à date, sur crédits de 1900-1901.....	2,609 08	Montant total dépensé depuis le 31 mars 1900 pour liv. sur l'histoire d'Amérique.....	400 11 525 05
Balance effective.....	12,340 40	Montant total dépensé depuis le 31 mars 1900 pour reliure.....	444 48 1,166 96
Ajouter, le montant de chèques non soldés (voir liste).....	61 12	Total.....	925 16 1,611 44 12,805 96
Solde en banque.....	138 41		
	199 53		

JOHN SMITH,
Comptable.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 30 mars 1901.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la Banque de Montréal, Ottawa.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro.	Montant.
1901.			\$ c.
19 mars	<i>Natural Historical Society, St. John, N.-B.</i>	6646	1 00
22 "	<i>Joel Munsell's Sons, Albany, N.-Y.</i>	6657	5 00
26 "	<i>The Johns Hopkins Press, Baltimore, M.D.</i>	6661	13 00
26 "	<i>C. Théoret, Montréal.</i>	6663	5 50
26 "	<i>Henri Ami, Ottawa.</i>	6667	2 00
28 "	<i>L'Abbé A. H. Gosselin, Saint-Charles de Bellechasse, P.Q.</i>	6668	7 50
28 "	<i>Is. Jos. Tarte et Frère, Montréal.</i>	6669	2 00
28 "	<i>American Association for the Advancement of Science.</i>	6670	1 41
29 "	<i>University of Chicago.</i>	6671	9 00
29 "	<i>C. Théoret, Montréal.</i>	6672	10 00
29 "	<i>Ernest Lavigne, Montréal.</i>	6673	6 00
30 "	<i>Ann McGuire, Ottawa.</i>	6674	15 50
30 "	<i>M. Black</i>	6675	15 50
30 "	<i>B. Ambrose</i>	6676	15 50
30 "	<i>Philomène Roy</i>	6677	15 50
30 "	<i>D. Roy</i>	6678	2 00
30 "	<i>Thomas Lynton</i>	6679	12 00
			138 41

JOHN SMITH,
Comptable.

Sur motion de l'honorable M. Snowball, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (143) intitulé: "Acte concernant la Succursale d'Ottawa de l'Hôtel Royal des Monnaies", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (106) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud", ayant été lu,

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Snowball, a proposé:

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott.

Le Sénat s'est ajourné.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Mercredi, 22 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

AVIS DE MOTIONS.

1901.

POUR MERCREDI, 22 MAI 1901.

Par l'honorable M. Macdonald, C.-B. :

17 mai—Lorsque l'on proposera la première lecture du " Bill concernant les subventions aux chemins de fer," il demandera quelle est l'intention du gouvernement au sujet d'une subvention aux chemins de fer de la Colombie-Britannique ? Quand le gouvernement se propose-t-il de donner effet à la déclaration faite ailleurs par le premier ministre qu'une subvention serait accordée ?

Par l'honorable M. Landry :

20 mai—Qu'il demandera :

1. Dans la pétition en désaveu présentée par monsieur G. A. Nantel, l'intention du gouvernement en général ou celle du ministre de la Justice en particulier est-elle attirée sur un acte passé pendant la dernière session de la législature de Québec et qui se lit comme suit :—

Loi amendant la loi concernant les élections contestées.

SA MAJESTÉ par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La loi 52 Victoria, chapitre 11, est abrogée.
2. L'article suivant est ajouté après l'article 576 des Statuts refondus :

"576a. L'instruction au mérite de toute pétition d'élection maintenant pendante, ou qui le sera à l'avenir, devra avoir été commencée dans les trois mois qui ont suivi la publication, en vertu de l'article 213 de la Loi électorale de Québec 1895, dans la *Gazette Officielle de Québec*, de l'avis de l'élection du député par le greffier de la Couronne en Chancellerie, sinon, la pétition sera absolument éteinte, périmée, nulle et de nul effet."

3. La section 14 de la loi 59 Victoria, chapitre 10, est abrogée.
4. L'article 321 de la loi électorale de Québec est amendé en substituant dans la seconde ligne le mot "trois" au mot "six."

5. L'abrogation opérée par la section 3 et l'amendement opéré par la section 4 de cette loi s'appliqueront aux élections qui ont eu lieu le 7 décembre 1900, qui sont contestées devant les tribunaux, et nul membre de l'Assemblée législative qui a voté et siégé dans cette assemblée contrairement aux dispositions de la dite section 14, n'encourra de pénalité pour avoir ainsi siégé ou voté ou pour avoir omis de prêter serment selon cette section 14, la prestation ou l'omission de prestation du serment en vertu de cette loi, ainsi abrogée par la section 3, étant déclarée nulle et sans effet.

6. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

2. Le gouvernement est-il averti que le résultat d'une telle législation est de dépouiller l'électeur de son droit d'obtenir justice des tribunaux de son pays sur des pétitions d'élections régulièrement produites devant iceux ?

3. Le gouvernement sait-il que par cette même législation les causes pénales découlant de l'infraction des lois électorales sont déclarées périmées et que les coupables sont ainsi immoralement soustraits aux peines qu'ils ont encourues ?

4. Le gouvernement sait-il que pour arriver à ce résultat l'acte en question restreint, quant aux pétitions d'élections, les délais antérieurement accordés par la loi, leur substituant d'autres délais, mais des délais déjà écoulés, tandis qu'il abroge du même coup, le droit de poursuite pour le paiement de pénalités encourues ?

5. Le gouvernement sait-il de plus qu'une disposition spéciale et rétroactive a été insérée dans l'acte en question mettant sous son opération immédiate toutes les causes électorales pendantes dépouillant ainsi les pétitionnaires dans ces causes, régulièrement portées devant les tribunaux, du droit d'obtenir la plus simple justice et les volant sans merci de tous les frais légitimement encourus pour eux dans l'exercice et la revendication de leurs droits ?

6. Le gouvernement sait-il que le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a délibérément et sans hésitation, apparente du moins, donné la sanction royale à cette mesure pour laquelle son premier ministre n'a pas même osé voter et contre laquelle son procureur général a enregistré son vote ?

7. Est-ce l'intention du gouvernement, dans le cas où il serait vaincu qu'une telle législation lèse des intérêts personnels, fait litière des droits acquis, heurte de front le droit commun, et outrage la morale publique, de désavouer cet acte, ou entend-il contribuer par sa non-intervention au maintien de cette législation spoliatrice ?

8. Si le gouvernement arrive à la décision de désavouer cet acte, a-t-il l'intention de ce faire en temps opportun, afin de faire revivre, avant l'expiration des délais accordés par la loi abrogée, les droits des pétitionnaires dans les causes inscrites devant les cours d'élection ?

ORDRES DU JOUR.

NOTE.—Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR MERCREDI, 22 MAI 1901.

- 1 21 mai—Prise en considération du deuxième rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement.—(Honorable M. Snowball.)
- 2 21 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 143) Acte concernant la branche d'Ottawa de l'Hôtel Royal de la Monnaie.—Honorable M. Mills.)
—A.F.
-

POUR JEUDI, 23 MAI 1901.

- 1 15 mai—Comité de toute la Chambre (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F.

No 52.

1^{re} Session, 6^{me} Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mardi, 21 mai 1901.

PROCÈS - VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAVSON

Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 53.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 22 mai 1901.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dickey,	McKay (Truro),	Shehyn,
Baker,	Dobson,	McLaren,	Snowball,
Bernier,	Drummond,	McMillan,	Sullivan,
Bolduc,	Forget,	Merner,	Templeman,
Boucherville, de	Gillmor,	Miller,	Thibaudeau
(C.M.G.),	Godbout,	Mills,	(de la Vallière),
Bowell	Gowan (C.M.G.),	Montplaisir,	Thibaudeau (Rigaud)
(Sir Mackenzie),	Landerkin,	O'Brien,	Vidal,
Carling (Sir John),	Landry,	O'Donohoe,	Watson,
Casgrain	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,	Wood (Hamilton),
(de Lanaudière),	Macdonald (Victoria)	Poirier,	Wood
Dandurand,	MacKay (Alma),	Primrose,	(Westmoreland),
Dechêne,	McHugh,	Scott,	Young.
Dever,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (105) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (135) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer le Grand Nord du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-dixième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette

Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Baker, du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (106) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de la Rive Sud," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 22 mai 1901.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (No 106) "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud," a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi, 21 mai courant, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule n'a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité.

La raison pour laquelle votre comité en est arrivé à cette décision est que les matières sur lesquelles le bill propose de légiférer sont actuellement en litige.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE B. BAKER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (144) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte du Revenu de l'Intérieur", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood (Westmoreland) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (145) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Chemins de fer", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (150) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Snowball a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (155) intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des pénitenciers," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (156) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte du tarif des douanes, 1897," auquel elle demande le concours du Sénat.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (64) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 22 mai 1901.

Résolu, qu'un message soit porté au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé au premier de leurs amendements au bill (No 117) "Acte concernant l'emballage et la vente de certaines denrées";

Et n'a pas acquiescé au second amendement pour les raisons suivantes :—

“ Parce que la disposition de ce paragraphe fixant comme date le 1er octobre 1900 est la même que celle d'un acte adopté à la dernière session et maintenant en vigueur ; et, par conséquent, la date première doit être conservée. Cette disposition est simplement reproduite de l'Acte des poids et mesures dans un acte spécial.”

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le Sénat n'insiste pas sur son deuxième amendement fait au dit bill auquel la Chambre des Communes refuse d'agréer.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son deuxième amendement fait au dit bill auquel la Chambre des Communes refuse d'agréer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q) intitulé : “ Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892,” aussi le bill (U) intitulé : “ Acte pour lever les doutes sur la continuation en exercice des juges des cours de justice fédérales et provinciales, en cas de changement de règne,” et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (151) intitulé : “ Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes,” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (152) intitulé : “ Acte à l'effet de pourvoir au paiement de primes sur le plomb raffiné en Canada,” auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Templeman a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (146) intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions pour aider à la construction de chemins de fer y mentionnés ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Perley a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

L'honorable M. Baker, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus de chemin de fer de Québec", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Snowball, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajourné à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (143) intitulé: "Acte concernant la succursale d'Ottawa de l'Hôtel Royal des Monnaies."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (S) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte de la présente session, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Fort Qu'Appelle," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (112) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (T) intitulé: "Acte conférant au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Eudora Sibbald," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

(Pour amendements, voir Journal.)

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que les dix-septième et soixante-douzième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain à midi et qu'il y ait deux séances distinctes de cette Chambre; l'une commençant à midi; la seconde devant commencer à deux heures et demie de l'après-midi et que cette séance soit considérée comme une séance distincte.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott:

La Chambre s'est ajournée à demain à midi.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Jeudi, 23 mai 1901.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Avis de motions.

ORDRES DU JOUR.

NOTE.— Les lettres A. F. indiquent que le bill était imprimé et distribué dans les deux langues; A. qu'il l'était en anglais; F. qu'il l'était en français, lorsque l'ordre du jour a été imprimé.

POUR JEUDI, 23 MAI 1901.

- | | |
|----------|---|
| 121 mai— | Comité de toute la Chambre (Bill 127) Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.—(Honorable M. Mills.)—A.F. |
| 222 mai— | 2e lecture (Bill 112) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud.—(Honorable M. Dandurand.) |

No 53.

1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

Mercredi, 22 mai 1901.

PROCÈS - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901

No 54.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT
DU CANADA.

Jeudi, 23 mai 1901.

Le Sénat s'est réuni à midi.

Les membres présents étaient :--

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président.

Les honorables messieurs

Allan,	Dever,	Macdonald (Victoria)	Perley,
Bernier,	Dickey,	MacKay (Alma),	Primrose,
Boucherville, de	Dobson,	McHugh,	Scott,
(C.M.G.),	Gillmor,	McLaren,	Snowball,
Bowell	Godbout,	McMillan,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Templeman,
Carling (Sir John),	Landerkin,	Mills,	Watson,
Dandurand,	Landry,	O'Brien,	Young.
Dechêne,	Macdonald (I.P.-E.),	O'Donohoe,	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Allan :—de la corporation du village de Wroxeter province d'Ontario.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante :—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 23 mai 1901.

MONSIEUR :—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat, pour proroger le parlement de la Puissance, mercredi, le 18 courant, à 3 heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM,

Capitaine A.D.C. faisant fonctions de Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Président du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (157) intitulé: " Acte à l'effet de modifier les actes de 1899 et 1900 concernant les commissaires du havre de Québec ", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dandurand a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (158) intitulé: "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour le service public, pour l'exercice expirant respectivement le 30 juin 1901, et le 30 juin 1902, et pour d'autres objets liés au service public", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que les dix-septième et quarante et unième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la mise en comité du Sénat relativement au bill (127) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Dandurand, il a été

ordonné, qu'il soit biffé de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud", a été lu la seconde fois.

Alors sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, Le Sénat s'est ajourné à deux heures et demie de cette après-midi.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie.

Les membres présents étaient :

L'honorable LAWRENCE GEOFFREY POWER, Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Gillmor,	McHugh,	Primrose,
Baker,	Godbout,	McMillan,	Scott,
Bernier,	Gowan (C.M.G.),	Miller,	Snowball,
Bowell	Landerkin,	Mills,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Landry,	O'Brien,	Templeman,
Dandurand,	Macdonald (I.P.-E.),	Owens,	Vidal,
Dechêne,	Macdonald (Victoria)	Perley,	Watson,
Dever,	MacKay (Alma),	Poirier,	Young.
Dobson,			

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir Gilbert John Elliott, comte de Minto et vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, baronnet de la Nouvelle-Ecosse, chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur :

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des mines du Klondike.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Edmonton, Yukon et Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.

Acte constituant en corporation l'Association du fonds patriotique canadien.

Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.

Acte concernant la Compagnie du pont et de force Mather.

- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et Toronto.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pacifique.
- Acte établissant certaines dispositions nécessités par le changement de règne.
- Acte modifiant l'Acte de 1894 relatif à la conservation du gibier dans les territoires non-organisés.
- Acte concernant l'inspection et mesurage du bois et l'inspection des denrées.
- Acte modifiant l'Acte d'inspection générale.
- Acte concernant les enquêtes sur les sinistres maritimes.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Gatineau, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest."
- Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et l'Ouest.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Vancouver et de l'île Loulou.
- Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie l'Empire-Uni.
- Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada.
- Acte concernant la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).
- Acte concernant la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)
- Acte concernant la Compagnie E. B. Eddy.
- Acte concernant W. C. Edwards et Cie (à responsabilité limitée).
- Acte à l'effet de constituer en corporation l'Evêque de Kéwatin.
- Acte constituant en corporation la Compagnie manufacturière et de force d'Ottawa et Hull (à responsabilité limitée).
- Acte concernant la Compagnie Rathbun.
- Acte constituant en corporation la Société Canadienne de Secours Mutuels.
- Acte concernant le Jour de Victoria.
- Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Ouest.
- Acte constituant en corporation la *Sovereign Bank of Canada*.
- Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.
- Acte modifiant l'Acte d'interprétation.
- Acte à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des fruits destinés au commerce.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la sûreté des navires.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et de l'Ouest.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Vancouver, Westminster et Yukon.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Koutenay.
- Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Similkameen à Kérémeos.

- Acte à l'effet de fusionner la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Railway Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western* et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*, sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba."
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
- Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à John Abell.
- Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte des postes.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta.
- Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.
- Acte relatif aux pensions de l'état-major permanent et des officiers et simples soldats de la milice permanente, et à d'autres fins.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, la Compagnie du chemin de fer *Northern Pacific and Manitoba*, la *Winnipeg Transfer Company (limited)*, la Compagnie du chemin de fer *Portage and North-Western*, et la Compagnie du chemin de fer *Waskada and North-Eastern*.
- Acte modifiant l'Acte du territoire du Yukon et contenant de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice dans ce territoire.
- Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.
- Acte modifiant l'Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.
- Acte pour faire droit à James Ward McDonald.
- Acte pour faire droit à Liliias Middleton.
- Acte concernant la Compagnie de prêt du Manitoba et du Nord-Ouest (à responsabilité limitée).
- Acte constituant en corporation le Lloyd du Saint-Laurent.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arnprior à Pontiac.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie *The Century*.
- Acte concernant la Compagnie Manufacturière McClary.
- Acte constituant en corporation la Compagnie Algoma de fer et d'acier nickelé du Canada.
- Acte constituant en corporation la Corporation de débentures et effets publics du Canada.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay et Arrowhead.
- Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance sur la vie des Manufacturiers, de Tempérance et Générale.
- Acte modifiant l'Acte du cens électoral de 1898.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.
- Acte pourvoyant à une nouvelle allocation annuelle à la province de l'Ile du Prince-Edouard.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie.
- Acte concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*.
- Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.
- Acte constituant en corporation la Compagnie de force du Saint-Laurent.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson."

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James.

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer Oriental de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée.)

Acte concernant la Haute Cour subsidiaire de l'Ancien ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.

Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz.

Acte modifiant l'Acte d'inspection de la lumière électrique.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Acte pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Montréal.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Acte modifiant l'Acte à l'effet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.

Acte modifiant l'Acte du Câble du Pacifique de 1899.

Acte pour lever les doutes sur la continuation en exercice des juges des cours de justice fédérales et provinciales, en cas de changement de règne.

Acte à l'effet de modifier de nouveau le *Code criminel*, 1892.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kamloops à Atlin.

Acte concernant le chemin de fer le Grand-Nord du Canada.

Acte modifiant l'Acte du Revenu de l'Intérieur.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des chemins de fer.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des pénitenciers.

Acte concernant la succursale d'Ottawa de l'Hôtel Royal des Monnaies.

Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.

Acte modifiant l'Acte des élections fédérales de 1900.

Acte concernant l'empaquetage et la vente de certaines denrées.

Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de chemin de fer de Québec.

Acte qui modifie l'Acte de la présente session intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Fort-Qu'Appelle."

Acte conférant au commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Eudora Sibbald.

Acte pourvoyant au paiement de primes sur le plomb raffiné en Canada.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte modifiant les actes de 1899 et 1900 concernant les commissaires du havre de Québec.

La sanction royale a été donnée à ces bills par le greffier du Sénat dans les termes suivants: "Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public,

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

"Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public, pour les exercices expirant le 30e jour de juin 1901 et le 30e jour de juin 1902, et pour d'autres objets liés au service public."

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Le greffier de la Couronne En Chancellerie ayant lu le titre du bill.

Le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Excellence, a dit

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session du neuvième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de vos devoirs au Parlement, je désire vous remercier de l'assiduité et du zèle dont vous avez fait preuve en vous occupant des importantes questions soumises à votre étude.

Il m'a été agréable d'observer que l'Acte qui constitue le 24ème jour de mai en fête légale a été l'objet d'une approbation générale qui témoigne d'un désir de rendre un digne tribut à la mémoire d'une souveraine qui s'est rendue si chère à ses sujets.

L'établissement d'une succursale de la Monnaie au Canada, inaugure une ère nouvelle dans notre système monétaire et est un sujet d'orgueil pour notre peuple, témoignant, comme il le fait, de la richesse et de la prospérité croissante du Canada.

Je suis heureux de remarquer l'intérêt que suscite dans tant de cités et de villes du Canada, la visite prochaine du Duc et de la Duchesse de York. Cet intérêt nous assure qu'ils seront l'objet d'une cordiale bienvenue.

Le subside voté pour l'établissement d'une ligne de steamers entre le Canada et la France aidera considérablement, j'en suis sûr, le développement et l'augmentation d'un commerce avec la France, avantageux aux deux pays.

L'Acte qui accorde une nouvelle allocation à la province de l'Île du Prince-Edouard fait disparaître de la discussion une réclamation depuis longtemps pendante contre le Canada. Cette allocation a été acceptée comme compensation satisfaisante pour tous les dommages résultant du prétendu fait que certaines conditions de l'Acte d'Union n'avaient pas été remplies relativement aux communications entre l'île et la terre ferme durant l'hiver.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie d'avoir voté de généreux crédits pour le développement de nos ressources. Cet acte de votre part trouve une ample justification dans l'expansion des recettes des deux dernières années.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous félicite d'avoir adopté beaucoup de mesures importantes, à part celles qui viennent d'être nommées. Elles contribueront, je n'en doute pas, au progrès et à la prospérité de tout le Canada.

Le PRÉSIDENT du Sénat alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, le deuxième jour de juillet prochain.

No. 54

9m f-

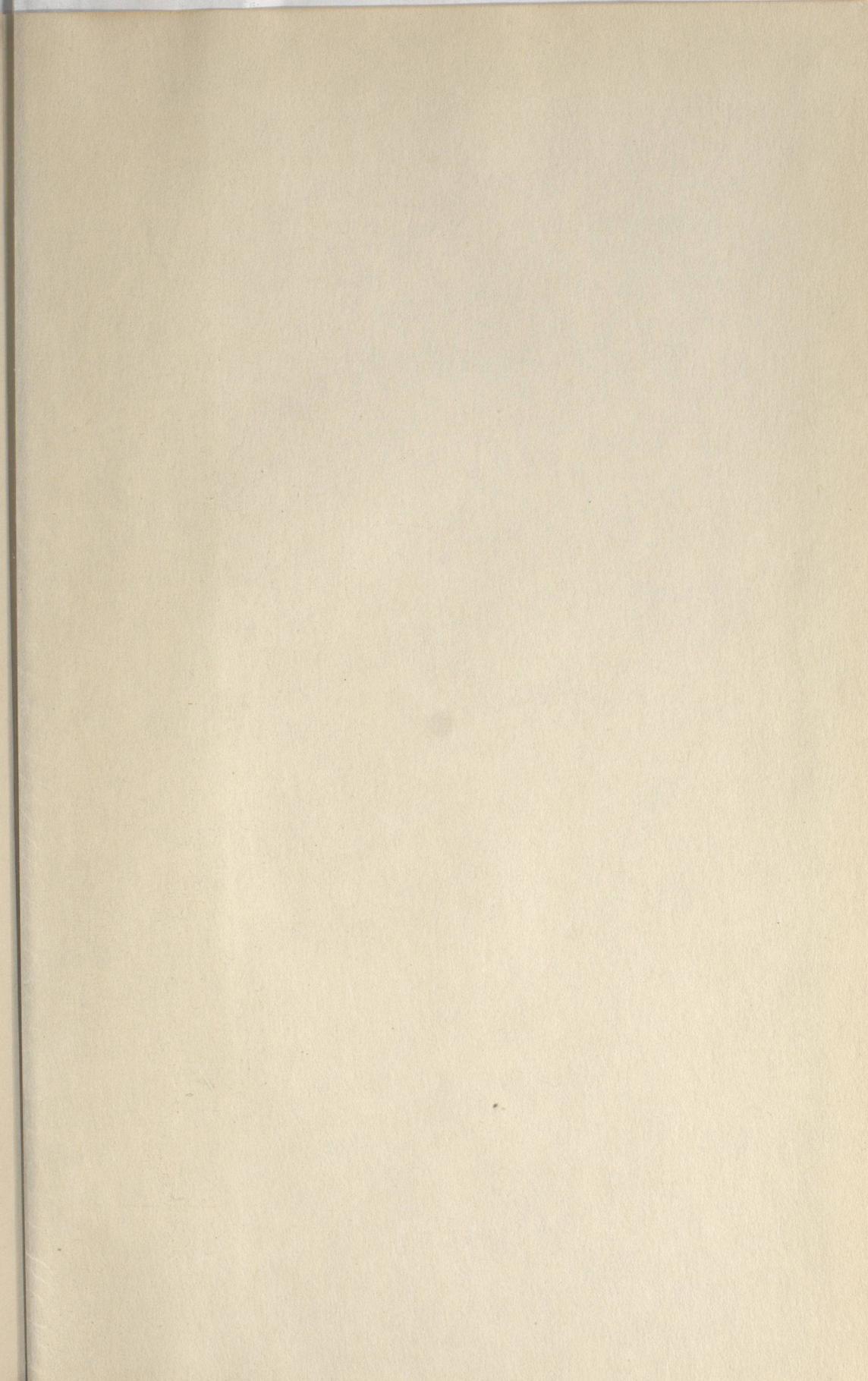
1re Session, 9me Parlement, 1 Edouard VII, 1901

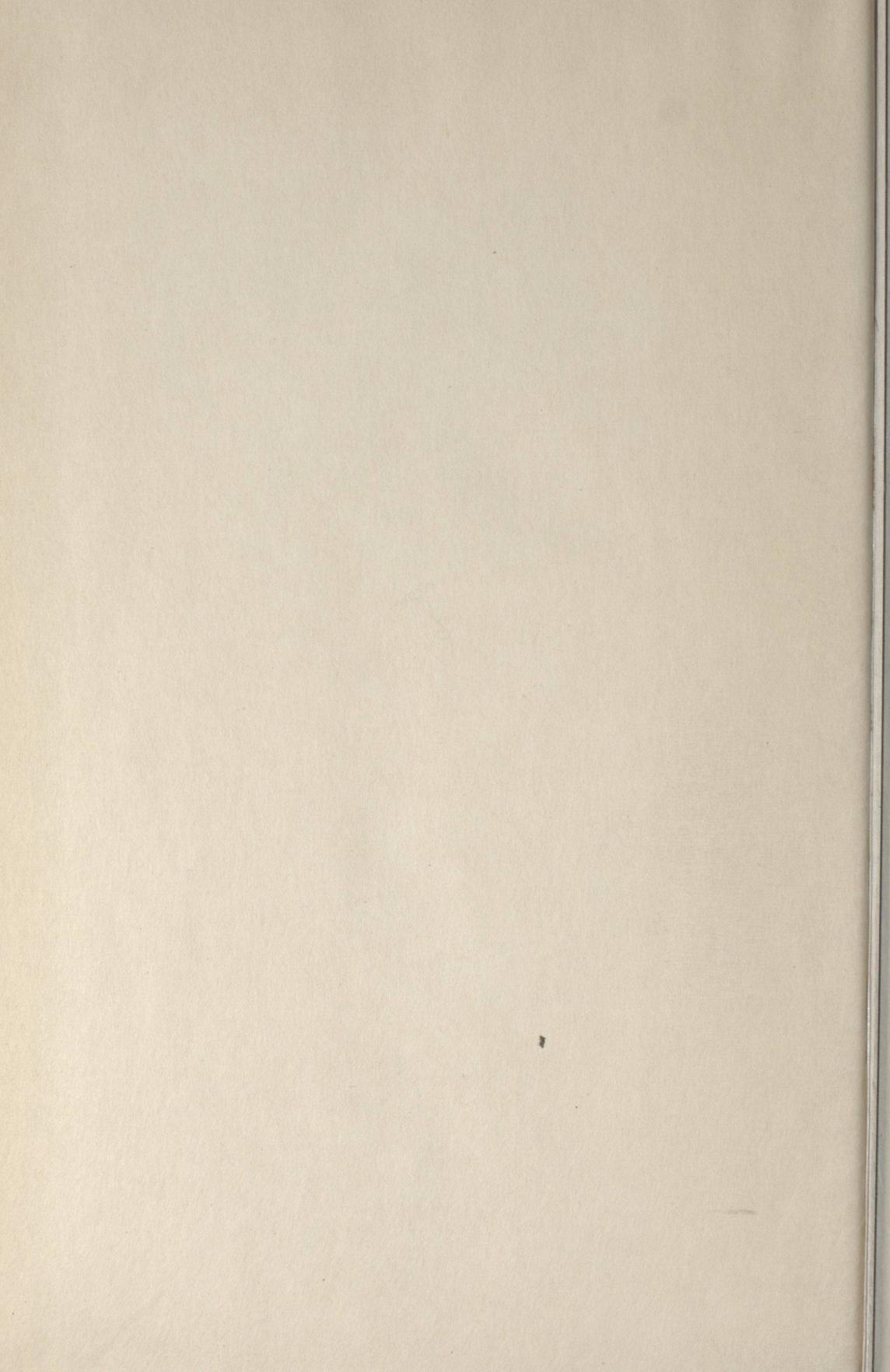
Jeudi, 23 mai 1901.

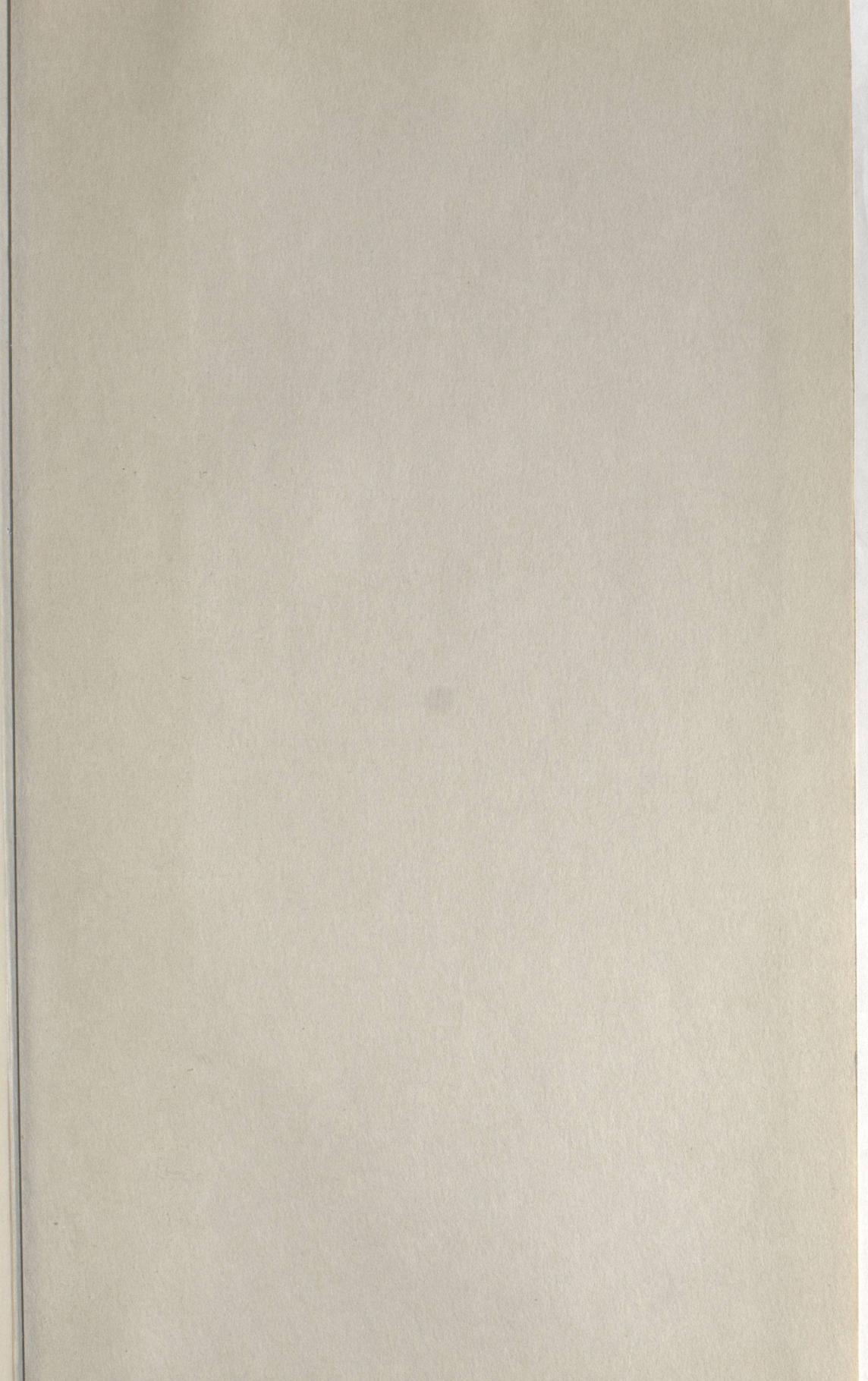
PROCES - VERBAUX
DES
SÉANCES DU SÉNAT.

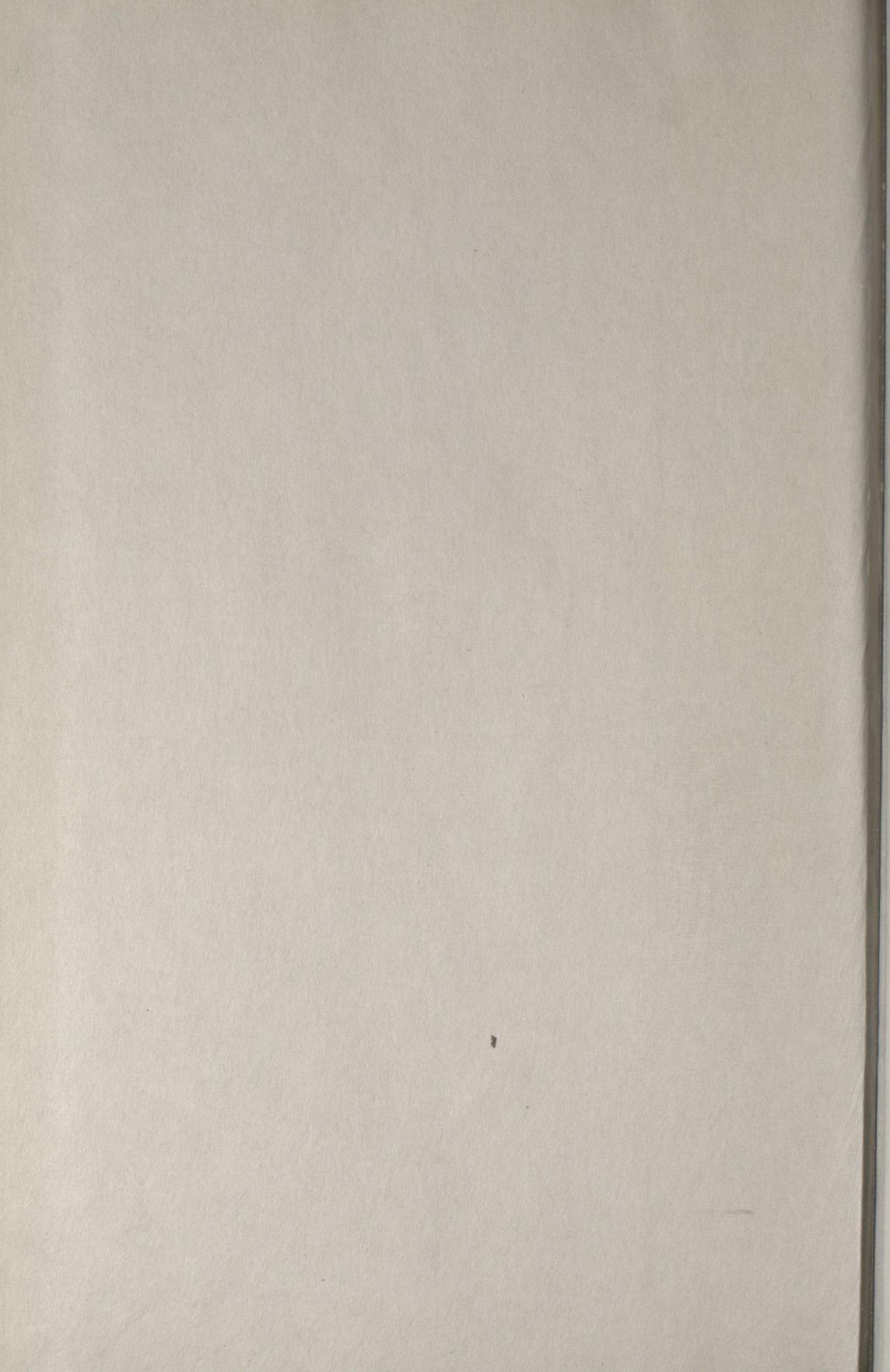
OTTAWA

Imprimé par S. E. DAWSON
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi
1901









Printed by
Marcelle Press Co-operative
Gardenvale

